

Ghislain Lancel

5 - Le Chemin des Espagnols dans l'Ain, depuis 1567



Les cahiers du patrimoine de Champfromier (Tome 5)



*Ce livre doit beaucoup à mes amis,
à tous ceux qui ont cru en cet ouvrage, m'ont encouragé et soutenu,
ont apporté la réponse espérée, chacun en leur domaine, ou davantage,
sont allés au-devant des questions qui pouvaient se poser et y ont apporté
leurs contributions spontanées.*

Qu'ils en soient tous très sincèrement remerciés.

Ghislain Lancel

Le Chemin des Espagnols dans l'Ain, depuis 1567

Ghislain Lancel

Les cahiers du patrimoine de Champfromier (Ain)

Tome 5 (2017)

Du même auteur (Ghislain Lancel)

Les Nouvelles Annales de l'Ain, Travaux 2010.

La Borne des Ramblan (1613).

Les cahiers du patrimoine de Champfromier (Ain) :

Tome 1 (2013) : Lavoirs et fontaines de Champfromier.

Tome 2 (2014) : Les Poilus de Champfromier.

Tome 3 (2015) : Microtoponymes de Champfromier.

Tome 4 (2016) : Cartes postales anciennes de Champfromier.

En préparation

Tome 6 : L'abbaye de Chézery (Ain), abbés et monastère.

Ont contribué et nous remercions vivement

Michel Blanc,

qui nous a fait connaître tous les vieux chemins concernés par cette publication,
l'IGN, toujours disponible, avec ses plans généreusement mis au domaine public,

Les Archivio di Stato di Torino (Archives d'État de Turin, AST),
la British Library (Londres),

Henri Zuber, chef du Service Historique de la Défense (SHD) au Château de Vincennes,

Florence Beaume, directrice des AD 01, et tout le personnel,

Emmanuelle Combet et tout le personnel des AD 73,

Marie-Claude Bordat,

Les Amis du Vieux Saint-Claude, Yves Aujoulat, Christian Autrand, Pierre Blanc,

Josiane Esclapez, Frère Jean-Bénilde (abbaye de Tamié), Olivier Guichard,

Bertrand Guyot, Cédric Mottier, Geoffrey Parker, Jean-Marie Plouin, Hélène Rinaldi,

Denise Turrel,

tous nos relecteurs des manuscrits anciens (J. Dupasquier et B. Guyot) et de l'ouvrage,
et

M. Michel De Souza, maire de Champfromier,
pour son aide à la communication de cet ouvrage.

Préface

Une tradition orale très présente dans quelques communes du nord-est du département de l'Ain conserve, encore aujourd'hui, la mémoire du « Chemin des Espagnols ». Quels étaient ces Espagnols ? En plein Jura, où conduisait ce chemin ? Où passait-il exactement, sur quel pont, le long de quel sentier, derrière quelle maison ? Cette piste, Ghislain Lancel l'a remontée, avec ténacité et passion. Il a approfondi méthodiquement son enquête, imbriquant l'un après l'autre tous les indices disséminés dans divers fonds d'archives et de bibliothèques européennes.

Il rappelle et explique très clairement le contexte de cet itinéraire qui, aux XVI^e et XVII^e siècles, permettait aux troupes du roi d'Espagne stationnées en Italie, dans ses possessions napolitaines et milanaïses, de gagner une autre portion de son empire éclaté : les Pays-Bas. Des dizaines de milliers de fantassins de l'armée des Flandres ont emprunté cette route, la « rocade espagnole » qui joignait Milan à Bruxelles en contournant la France, par la Savoie alliée, la Franche-Comté elle aussi espagnole et la Lorraine. Geoffrey Parker a analysé la logistique de cette énorme organisation militaire par laquelle la monarchie espagnole tenta, pendant presque un siècle, de mater la rébellion des lointains Pays-Bas. Dans sa magistrale étude (*The army of Flanders and the Spanish Road*), il a montré en particulier que différents itinéraires ont été utilisés, de 1567 à 1659.

Ghislain Lancel s'attache ici principalement à la bande de territoire réservée en 1601, dans le traité de Lyon, pour le passage de la Savoie à la Franche-Comté : il s'agit d'un étroit couloir militaire, conservé à la Savoie à l'intérieur des terres qui par ce traité deviennent françaises, et destiné à la circulation des *tercios* vers la Bourgogne. Ce chemin sera utilisé pendant une vingtaine d'années, dans la lutte de l'Espagne contre l'indépendance proclamée des provinces calvinistes du Nord des Pays-Bas, devenues les Provinces-Unies. Mais à partir de 1620, les changements politiques ou diplomatiques successifs, en Savoie, Franche-Comté, Lorraine et Pays-Bas, rendront cet itinéraire obsolète, bien avant l'intégration définitive du petit corridor à la France en 1760.

G. Lancel a cherché et retrouvé les cartes qui, du début du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e, représentent ce couloir d'une vingtaine de kilomètres de long sur quatre de large. En scrutant et comparant dans le détail chaque élément, rectifiant d'ailleurs en passant quelques erreurs, il reconstitue le tracé du Chemin des Espagnols, en superposant avec précision les tracés des cartes anciennes à celles des bases de données géographiques actuelles et en les confrontant constamment au terrain.

Au randonneur actuel désireux parcourir ce Chemin, il offre un guide détaillé et parfaitement documenté qui lui permettra de mettre le plus exactement possible ses pas dans ceux des soldats du roi d'Espagne.

En publiant ce tome 5 des Cahiers du Patrimoine de Champfromier, richement illustré en documents tous significatifs, Ghislain Lancel prouve la valeur d'une histoire locale renouvelée, à la fois ancrée dans les textes et les archives patiemment décryptés, et connectée à une connaissance intime du terrain. Visiteurs et historiens attendent maintenant le prochain volume de cette belle et riche série, qui permet de faire revivre le passé sous une forme concrète en restituant tout leur sens aux traces et gestes d'autrefois.

Denise Turrel
Professeur émérite à l'Université de Poitiers¹

¹ Voir, sous sa direction, le numéro spécial sur Le Traité de Lyon, *Cahiers d'Histoire*, t. 46, n° 2-2001.

Présentation

Le lecteur s'attend certainement à ce qu'on lui dise que l'auteur de cet ouvrage publie après toute une enfance passée à parcourir les lieux puis à chercher des réponses à ses questions. Mais non, c'est seulement à la suite d'une question posée par Josiane en 2016, « *Que sais-tu sur le Chemin des Espagnols ?* », que les recherches ont commencé. La réponse était alors : « *Ce qu'on en sait ici, rien, sauf qu'il passait par là* » ! C'est ainsi qu'ensuite, par le hasard d'une représentation inédite de l'abbaye de Chézery dans l'ouvrage d'Olivier Guichard², celui-ci m'a orienté vers les archives du Service Historique de la Défense (SHD) à Vincennes. Et là, merveille, je me suis retrouvé face à plusieurs splendides cartes de grandes dimensions du couloir savoyard (Manche sarde, etc.), territoire où se trouvait le fameux chemin ! Au SHD, on trouve en particulier une copie au format réduit de la seule carte manquante de la collection des exceptionnelles mappes sardes levées en très grand format vers 1730. Cette précieuse carte est celle de la paroisse de Lancrans. Précieuse elle l'est puisqu'elle permet de mettre fin aux incorrects, et parfois même incongrus, itinéraires inventés faute de plans connus sur cette partie du chemin.

Il fallait un homme de terrain pour confronter le tracé du vieux chemin des plans anciens avec les routes et sentiers actuels. Michel Blanc, gestionnaire de forêts privées, natif du pays, fut cet homme providentiel ! Sa connaissance intime des vastes zones encore boisées nous a permis d'y retrouver, plus précisément dans la zone nord (Chézery), le vrai vieux chemin, de nos jours abandonné par les exploitants forestiers, et par suite méconnus aussi des randonneurs.

Concernant les passages des troupes, les recherches dans les divers dépôts d'archives en Italie (Turin) et en Espagne (Simancas) ont permis la découverte de trois documents exceptionnels quasi inédits nous permettant de disposer enfin d'informations précises ou améliorées (dates, itinéraires et lieux d'étapes, dégradations). Davantage, ces documents permettent de traiter plus généralement de l'ensemble du Couloir Savoyard (ponts, foires, tailles), et d'appréhender les pressions exercées par la France durant un siècle et demi sur la Savoie, depuis le Traité de Lyon en 1601 jusqu'à ce que cette enclave devienne définitivement française, par le Traité de Turin de 1760.

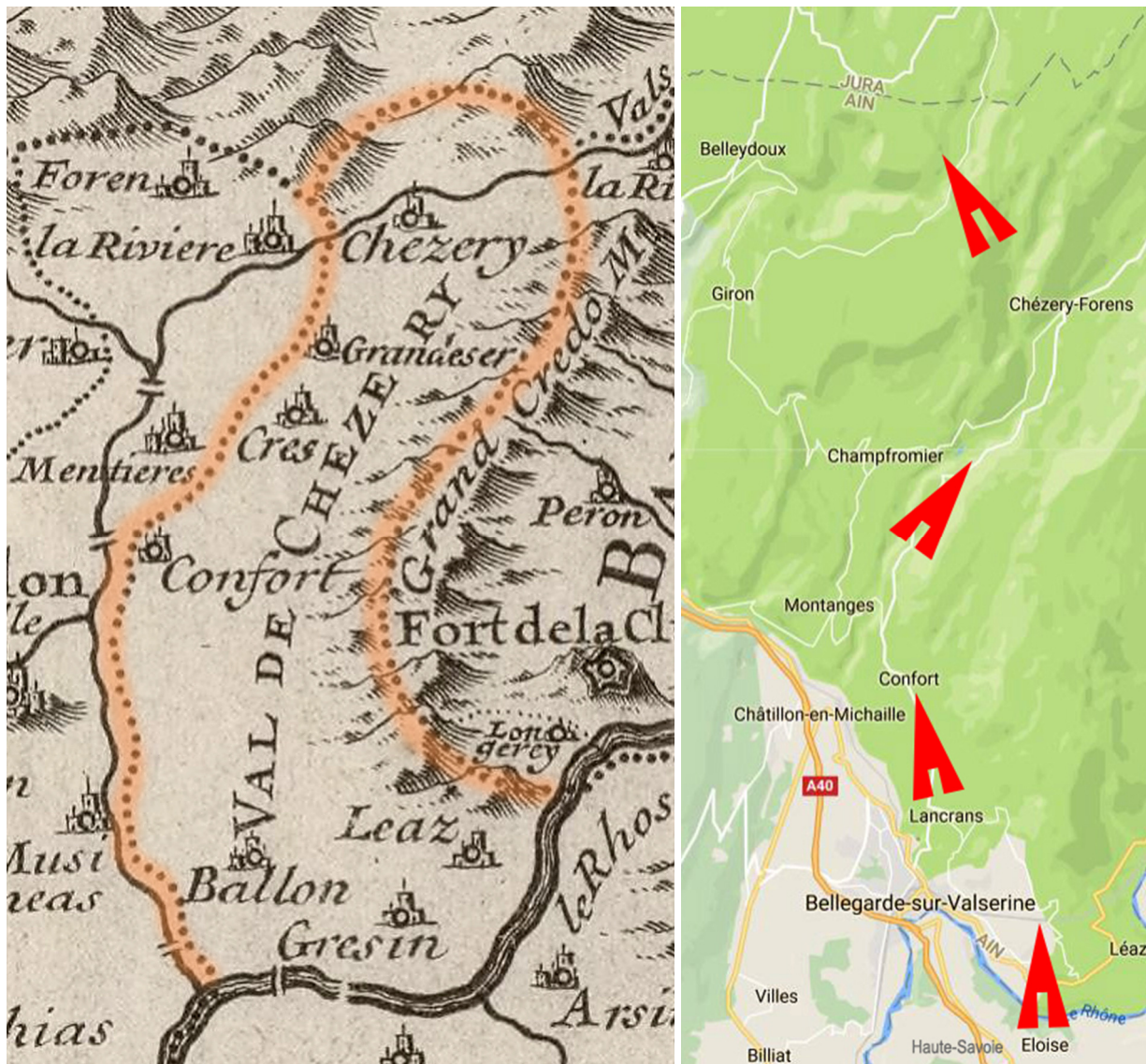


Cette publication étoffe considérablement la conférence-diaporama présentée le 30 avril 2016 à Confort (Ain), où n'avaient alors été développés que les plans inédits [GL].

Ghislain Lancel

² Olivier Guichard, *L'abbaye de Chézery, des origines à la Grande Peste (1140-1348)*, SADAG 2000.

1^{ère} partie - Chemin des Espagnols, et pressions de la France sur la Savoie



Sur cet extrait colorisé (à gauche) de la carte de H. Jaillot (Bailliages de Bourgogne) en 1708, on peut déjà observer que la « Manche sarde »

(le couloir maintenu à la Savoie dans la nouvelle France après le Traité de Lyon en 1601), a déjà perdu son nom au profit du plus neutre « Val de Chezery » ...

Le Chemin des Espagnols, relierait de nos jours les départements de la Haute-Savoie (séparée de l'Ain par le Rhône) et du Jura, suivant en partie un tracé voisin de la route actuelle.

Rappel historique : la révolte des Pays-Bas espagnols

Dès 1567 les Pays-Bas, sous domination espagnole³, cherchent à obtenir leur indépendance. C'est le temps de la **guerre de Quatre-Vingts Ans**, également appelée **Révolte des Pays-Bas**, ou encore **Révolte des gueux**. Les Espagnols sont donc contraints d'envoyer des troupes vers ce pays insoumis. Elles empruntent alors, parfois des voies maritimes⁴, plus souvent des chemins terrestres, ceux-ci étant très diversifiés en fonction des alliances ou des risques de l'époque. Geoffrey Parker, dans sa thèse d'étudiant à Cambridge soutenue en 1972, *The Army of Flanders and the Spanish Road 1567-1659*, thèse suivie d'autres publications, nous a largement informé sur ce sujet, et nous nous y reporterons comme en étant la référence [Voir la carte en Annexe 1].

Par terre, les voies du vaste réseau, chacune étant indifféremment dite Chemin des Espagnols - ou des Savoyards -, partaient toutes de l'Italie puis passaient par des terres sous domination savoyarde ou d'autres alliés avant de rejoindre les Pays-Bas [Voir la carte en Annexe 2].

La complexité du réseau montre qu'au cours des temps aucune des voies ne s'était imposée comme étant à la fois la plus rapide et la plus sûre. Le traité de Lyon, en 1601, va encore compliquer le choix du parcours.

Quelques dates

1567. Première expédition de troupes espagnoles se rendant aux Pays-Bas, et premier passage par la voie terrestre en la France actuelle (depuis l'Italie).

1601. Traité de Lyon, restreignant à l'extrême le lieu de passage des troupes entre la Savoie et la Franche-Comté au seul Couloir savoyard faisant la jonction. Début de l'usage du chemin connu localement sous le nom de « Chemin des Espagnols ».

1678. Traité de Nimègue par lequel la Franche-Comté devient Française, rendant définitivement obsolète le « Chemin des Espagnols ».

1760. Traité de Turin par lequel le Couloir savoyard devient Français.

1860. Réunion de la Savoie à la France.

Don Quichotte et un premier itinéraire en 1567

Dans le célèbre *Don Quichotte*, roman de Cervantes publié pour sa première partie à Madrid en 1605, l'auteur fait parler un personnage, qu'on soupçonne être lui-même, ayant participé à la première expédition en Flandres. L'homme, convaincu par son père de faire carrière dans les armées, part aussitôt à Alicante, où un vaisseau génois prend une cargaison de laine avant que de retourner en Italie. L'homme est pris à bord et il rejoint ensuite Milan⁵. Là, il achète des armes et quelques équipements de soldats, puis s'enrôle dans les troupes du Piémont et part à la suite du grand-duc d'Albe (d'Alba) jusqu'en Flandre !

Ce récit comporte au moins une partie véridique puisque le passage du Duc d'Albe est attesté dans nos pays en 1567. Mieux, récemment, Josiane Esclapez (d'origine espagnole) fut en contact avec l'association "*Amigos del camino espanol*"⁶. Celle-ci a retrouvé des documents provenant des archives de la famille d'Albe à Naples. Elle nous communique quelques étapes de

³ Après l'abdication de Charles Quint en 1555, c'est son fils aîné, Philippe II d'Espagne, qui fut souverain des Pays-Bas jusqu'à sa mort en 1598.

⁴ La voie maritime avait été abandonnée par les Espagnols bien avant la défaite de l'Invincible Armada en 1588. Signalons que les archéologues n'attribuent plus cette défaite à une suprématie des Anglais mais principalement aux conditions météorologiques...

⁵ Charles-Quint s'était saisi de Milan en 1535, après la mort du duc François II Sforza, décédé sans enfants.

⁶ Les Amis du Chemin des Espagnols.

l'itinéraire emprunté en 1567 (juin-juillet) par la troupe qui était menée par Ferdinand Alvarez de Toledo, Duc d'Albe : Turin, ..., Modane, ..., Aiguebelle, ..., **Chambéry, Yenne, Belley**, Saint-Rambert-en-Bugey (proche d'Ambérieu), Poncin, Montfleur, ..., Lons-le-Saunier, Poligny, ..., Luxembourg, ..., Liège et enfin les Pays-Bas. Ce premier chemin des troupes espagnoles passait donc déjà par notre actuel département de l'Ain, mais il contournait alors par le sud et l'ouest l'espace qui serait celui emprunté à partir de 1601.

Naturellement G. Parker, a bien aussi noté ce premier déplacement de troupes sous le commandement d'Alva (Alba) en 1567. Il précise même que l'effectif des soldats se montait à 8.652 hommes d'infanterie espagnole [Voir la liste des passages en Annexe 3].

Chézerands surimposés par les taxes aux armées en 1592/1593

Faisons une parenthèse dans l'histoire du passage des troupes espagnoles pour comprendre l'exaspération des habitants et anticiper le refus que feront les Chézerands de payer la taille, suite aux exactions commises par les troupes dans le début des années 1600. On se souvient que dès 1590 Chézery avait été victime, mais aussi active, dans la ravageuse et destructrice guerre entre le Duc de Savoie et les Genevois⁷. Après deux terribles années de prises et de reprises de territoires, et son lot de terres brûlées, le calme était revenu. Toutefois en 1592, une compagnie de 50 soldats tenue par le capitaine Cotton s'était établie audit lieu de Chézery, « *pour la garde du passage de la montagne* » (face au Pays de Gex), et c'était aux habitants du lieu de les « *entretenir* », et même pour ceux-ci de payer double, certaines fois. S'y opposant comme de bon droit, le 12 avril 1592, « *supplient humblement les pauvres sujets, manants et habitants, en la Vallée de Cheisir* » auprès du baron de Lucey, gouverneur du Bugey, et « *protestent du doublement* » (du quart d'hiver). Les sommes à payer sont importantes, 3.780 florins par quartier⁸ dont, semble-t-il, 1551 florins à la charge annuelle de Chézery... [AD73, SA1087/98].

Nous retrouverons nos Chézerands à la fin de l'année suivante, 12 novembre 1593, avec une nouvelle supplique à la Chambre des comptes de Savoie, pour être maintenant exemptés de 5 quartiers exigés par le même baron de Lucey, et cette fois c'est pour l'entretien de la compagnie de cavalerie « *Comte de Brolee*⁹ ». Étonnamment, la chambre prend partie pour les Chézerands « *adhérons avec les suppliants à ce qu'ils soient déchargés du payement des cinq quartiers à eux demandés par ledit sieur gouverneur de Lucey* », enjoignant même au gouverneur « *de (ne) faire autres exactions sur le peuple que celles qui sont ordonnées par Son Altesse ou son Conseil d'Etat, à peine de 20.000 livres* » [AD73, SA1084/166].

Ce soutien de la Chambre des comptes de Savoie pourrait bien avoir encouragé plus tard nos Chézerands à ne plus payer la taille, et ceci par autocompensation des dégradations perpétrées par les troupes espagnoles.

En ce même mois de novembre 1593, arrivèrent à Arlod des troupes du roi d'Espagne. A la lumière de ce que l'on vient de noter, tentons de répondre à cette question : les officiers furent-

⁷ Le 8 avril 1590, des compagnies de cavalerie genevoise avaient pénétré dans la vallée de Chézery, s'emparant d'un troupeau de 225 vaches. Les Chézerands n'avaient pas non plus été que des proies, ainsi les 12 et 17 mai 1590, on les retrouvait de l'autre côté du Jura, dans le Pays de Gex, semant aussi la désolation ; voleurs et butineurs, ils furent dénoncés et même parfois tués pour ces méfaits. [Histoire du pays de Gex, Malgouverné et Mélo, tome I, p. 183 et p. 188.

⁸ Le coût de la présence de la compagnie était donc d'environ 41 florins (de 20 sols) par jour. L'année était divisée en quatre quarts (de nos jours on compte différemment, en trimestres de trois mois). Lorsque les troupes n'étaient pas nourries par l'habitant, cette exemption pour quartier d'hiver constituait l'une des tailles. Ainsi en 1678, la paroisse de Champfromier, rive droite de la Valserine, paya un total de 644 livres de tailles, constituées d'environ 291 livres d'ordinaire, 196 livres de taille de subsistance et 158 livres de taille d'exemption (des quartiers d'hiver), plus des frais de vérification, collecte et façon. L'acte de Chézery de 1592 nous donne le détail des subsides payés par grade : « 8 sols pour jour par chacun desdits 50 soldats, 4 florins au capitaine, (aussi) à son lieutenant et enseigne 4 florins, (et) à chacun (des) caporaux 16 sols ».

⁹ Lire certainement : Broglie.

ils ovationnés par les habitants, ou bien ceux-ci trouvèrent-ils le village vide de ses habitants ? Tout se passa-t-il dans le calme ? Voyons.

L'itinéraire de 1593 par le Pont d'Arlod et Châtillon

Parmi les rares documents d'époque archivés en France concernant le passage des troupes, il en est un, que nous a transmis Pierre Blanc, qui atteste qu'en novembre 1593 les troupes espagnoles ont passé le Rhône au **Pont d'Arlod**. Le document provient du très riche Fonds du Sénat de Savoie, archivé à Chambéry [2B213].

Catherine-Michelle d'Autriche (Catherine), duchesse de Savoie, est la deuxième fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Elizabeth de France. Sa sœur aînée se jugeant trop bien née pour un simple duc, c'est elle qui avait épousé Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie. Nous la retrouvons dans ce texte, sollicitée pour donner une lettre de grâce. Voici les faits.

En novembre 1593 les troupes de Philippe II, se rendant en Espagne, vont passer le Pont d'Arlod et comptent faire **étape à Châtillon-en-Michaille**. Arlod est de nos jours une commune fusionnée depuis 1970 avec Bellegarde-sur-Valserine (anciennement Musinens). Le rattachement du quartier du Ponthoux (Château de Mussel) s'était, lui, réalisé dès 1925. L'ancien pont d'Arlod figurait encore sur un plan de Durieu levé en 1753, avec ce commentaire : « n° 8. *Pont D'arroz sur le Rhône ; sur ce pont il n'i peut passer que des gens à pied, sans aucunes voitures, ce pont n'est construit qu'avec deux planches* ». En cette année 1593, antérieure au Traité de Lyon, Arlod et Châtillon se trouvent encore sous la juridiction de la Savoie, alliée de l'Espagne et membre de l'Empire ; il n'y a donc aucun souci juridique pour passer par Arlod et Châtillon.

Il n'y a pas non plus de problème technique majeur pour traverser ce pont. Malgré les deux planches et les escaliers sous le château d'Arlod, le trafic était intense. C'est une voie privilégiée pour les approvisionnements de la Savoie en céréales depuis la Bresse et pour d'autres marchandises en sens inverse. On utilise des mulets ou des ânes, moins émotifs que les chevaux, et on leur bande les yeux pour passer le Rhône. Ce que les commerçants faisaient quotidiennement, des fantassins pouvaient le faire, et même éventuellement avec quelques canons légers. Notons que par ce choix, on évitait ainsi la longue montée entre le pont et le village de Grésin.

Parker, qui a bien relevé ce passage des armées dites espagnoles, sous le commandement de Treviso en 1593, note que cette troupe était en fait composée de 2038 hommes de l'infanterie italienne ! Il n'en est signalé aucun qui soit tombé du pont !

Pour la circonstance, noble Jean Loys de Mareste a été établi comme commissaire à l'étape de Chastellion en Michallie, pour pourvoir à ce qui sera nécessaire, munitions (de bouche) et autres choses requises, auxdites troupes. Il est aussi prié de parer à tous désordres... et, ne pouvant y satisfaire seul, il se fait assister par son parent noble Pierre de Gerbaix de Mussel, enseigneur de Châtillon, ancien lieutenant d'une compagnie de six-vingt lanciers¹⁰ au service de Sa Majesté en Flandres. Apparemment les hommes de troupes ne sont pas les bienvenus. L'assistant doit donc se rendre à Arlod « *aux fins d'avoir l'œil qu'il n'y heust poinct de désordre audit passage et adviser les habitantz dudit lieu qu'ilz se missent en devoir de tellement assister lesdictes troupes* » jusqu'à l'étape de Châtillon. Personne n'y trouve à redire, sauf que le village est curieusement vide « *ayantz la pluspart absenté* ». Les troupes ne sont pas encore arrivées, et c'est au moment de repartir, l'heure étant déjà tardive, qu'arrive en éclaireur un capitaine. Il exprime que vu l'heure les troupes ne pourront arriver à l'étape, et que c'est donc ici qu'il faut livrer les munitions et autres choses.

On n'en était plus tout à fait à l'habitude de nourrir les armées par des réquisitions sur place. On comprend toutefois bien pourquoi les habitants se sont absentés, eux mais aussi leurs bestiaux,

¹⁰ Six fois vingt, soit 120.

et leurs femmes et filles... Le commandement, lui, trouvait un meilleur gîte dans les auberges et maisons bourgeoises de Châtillon.

Au retour, Pierre de Mussel retrouve alors un homme dit La Botte, un de ses anciens soldats qui était commis (par un certain Dom Amedeo) à la garde de ce pont et de celui des Oulles (passage ancestral sur la Valserine). La Botte l'accompagnera désormais.

Passant sous le château de Mussel, au lieu-dit Le Pré de la Croix, ils entendent alors crier « alarme » en langue espagnole. Par peur de créer un nouveau désordre, ils cravachent leurs chevaux pour s'éloigner au plus vite... Mais, arrivés au nant de Pouchouz¹¹, ils aperçoivent un homme qui tente de fuir. Cette fois, ils l'interpellent alors que La Botte le reconnaît pour être un voleur et un brigand. Et ils retrouvent aussi le soldat espagnol, son épée à la main, toute « faussée », lequel déclare qu'un homme a voulu le tuer et le dévaliser. Survient alors Me Claude Chabrier, praticien de Mussel, qui en rajoute en déclarant que le même individu l'a menacé de mettre le feu à sa maison, pour cause d'un cheval à lui rendre... Arrivent encore le caporal Oratio et trois de ses soldats nommés La Comba, La Martinière et La Carrière. Le soldat espagnol ayant confirmé ses dires et reconnu le coupable, celui-ci est conduit à Châtillon, au-devant de la maison de Me Loys Passerat, où ledit Sieur de Mareste et le commissaire espagnol des troupes étaient déjà en train de souper. Plus tard, on s'occupe de l'agresseur, un nommé Ducrest dit Calliat. Il sera conduit dès le lendemain aux prisons de Mussel.

On peut penser que cet individu était natif de Champfromier, village où les Ducrest sont si nombreux que chacune des familles de ce nom y a son surnom. Dans cette paroisse l'on note aussi la présence du patronyme Caillat dès 1443. On peut penser que la cellule où l'agresseur devait-être détenu se trouvaient dans la grande tour du château de Mussel. De nos jours encore une oubliette y est conservée, et son accès fermé par une grille située au niveau du sol principal au rez-de-chaussée.

Le lendemain, au moment où ledit Ducrest-Calliat arrive devant la prison, il est reconnu par des soldats de la garnison de Grand Cluse (Fort l'Ecluse) pour avoir tué un de leurs compagnons nommé La Raistre et « *commis une infinité de méchancetés* ». Et ledit La Botte se rallie aussitôt à leur cause. Aussi, sans autre forme de procès, l'homme est-il attaché à un arbre, dans un pré situé non loin des maisons de Châtillon, et « *icelluy arquebousé et tué à coup d'espée et de dague* » ...

Reconnu pour voleur et méchant homme, coupable de plus d'avoir agressé l'un des soldats des troupes espagnoles (qui pour lors étaient à Châtillon au nombre de 1000 ou 1200), l'exécution avait néanmoins été sommaire... Un peu plus tard, ledit Pierre de Gerbaix de Mussel, craignant la rigueur de la justice, ou un incident diplomatique, demanda donc néanmoins grâce à la duchesse de Savoie. Tout se passa bien. Grâce, pardon et rémission du susdit excès furent accordés. Fait à Thonon le 22^e mai 1594, signé *La Infanta donna Catalina*.

Revenant à notre Chemin des Espagnols. A travers cet acte nous avons la confirmation que des troupes avaient bien traversé notre région dès 1593. Toutefois, pas plus qu'en 1567, elles n'empruntèrent « le » chemin de 1601, lequel passera par le Pont de Grésin et la rive gauche de la Valserine. La route suivie en 1593 passait par le pont d'Arlod sur le Rhône, puis Mussel et Châtillon, rive droite de la Valserine, avant très certainement de se poursuivre d'abord par l'ancestrale route de Lyon par Saint-Germain et Nantua, la quittant là pour poursuivre en direction de la Franche-Comté. Tous les chemins mènent en Flandres ! Et merci audit coupable Ducret, sans l'exécution sommaire duquel, on aurait tout ignoré de ce passage des troupes espagnoles en ce village muet de tous ses habitants fantômes...

¹¹ Lire probablement : Ponthoud.

Les troupes font étape à Saint-Claude en 1597

Les archives de la ville de Saint-Claude (Jura) remontent au XVI^e siècle, mais avec des lacunes. Ainsi le registre des échevins de cette ville manque pour toute l'année 1597. Mais nous pouvons en reconstituer quelques faits, par des commentaires ultérieurs, en particulier ceux de 1601 pour ce qui concerne l'incendie consécutif au passage des troupes espagnoles en 1597. En effet, les Espagnols envisagent dès le mois de mai 1601 que leurs troupes fassent à nouveau étape à Saint-Claude (Jura). Ce projet sera vivement combattu par les échevins, mettant en avant un « *grand danger d'orvalle de feu* », entendons, le risque de plusieurs maisons incendiées. Et ils justifient en rappelant qu'en 1597 les troupes espagnoles conduites par **Alonso d'Avaloz** entrèrent à l'improviste dans ladite ville et terre de Saint-Claude, qu'il avait fallu alimenter les troupes en munitions (de bouche), sans en avoir reçu d'ordre au préalable, que ces troupes « *se logèrent confusément, vivant à discrétion et furent plusieurs maisons brûlées, tellement que ladite terre en reçut dommage irréparable* ». Voici pour le passé. Il n'est donc pas surprenant qu'en 1601 les échevins donneront tous les arguments pour que les troupes passent ailleurs, à 6 km à l'ouest, avec étape à Saint-Lupicin ! On y reviendra [AC Saint-Claude, BB6, f° 76].

En ce qui concerne le passage des troupes arrivées à Saint-Claude en 1597, on n'en sait pas plus. Probablement avaient-elles franchi le Rhône à Arlod, puis peut-être suivi la route de Saint-Germain-de-Joux, Belleydoux et les Bouchoux. Il n'y a par contre aucun doute sur l'année, G. Parker confirme ce passage de 4000 hommes de l'infanterie italienne, sous le commandement de Dávalos en 1597 [Voir Annexe 3].

Le traité de Lyon (17 janvier 1601)

Le traité de Lyon est un traité qui est dit signé à Lyon le 17 janvier 1601, mettant fin à la guerre franco-savoyarde (1600-1601) entre Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoie et le roi de France Henri IV. Aux termes de cet accord, les États de Savoie perdaient définitivement au profit de la France, la Bresse en entier, les pays du Bugey et de Gex ainsi que le Valromey, autrement-dit presque tout l'actuel département de l'Ain (sauf la Dombes), et ne regagnaient en contrepartie que le Marquisat de Saluces (repassé en dernier lieu à la France depuis 1600), une très maigre compensation...

Par ce traité, on aurait pu s'attendre à ce que le roi Henri IV acquière la totalité des territoires voisins du Bugey et du Pays de Gex. Mais, pour satisfaire les amis espagnols des Savoyards - et la France le regrettera pendant plus de 150 ans -, un étroit espace fut maintenu aux États de Savoie, afin que leurs alliés puissent y faire transiter les troupes... Henri IV accepte donc une clause du traité qui permet aux Savoyards de conserver un étroit corridor, connu sous les multiples noms de Couloir, Manche, Langue, Doigt ou encore de Corridor, savoyard ou sarde, selon les époques¹². Ce territoire, de nos jours dans le département de l'Ain, fut approximativement délimité à l'ouest par le lit de la Valserine, à l'est par la ligne des crêtes du Jura, au sud par le Rhône et au nord par l'actuelle limite départementale du Jura (alors la Franche-Comté tenue par les Habsbourg).

Précisons toutefois que les clauses du traité limitaient fortement l'intérêt d'y faire passer des troupes : interdiction d'y bâtir aucun fort, et même d'y faire passer « *aucuns gens de guerre* » sans la permission du roi de France, et encore que pour le droit de passage au pont de Grésin le duc de Savoie paierait à la France cent mille écus...

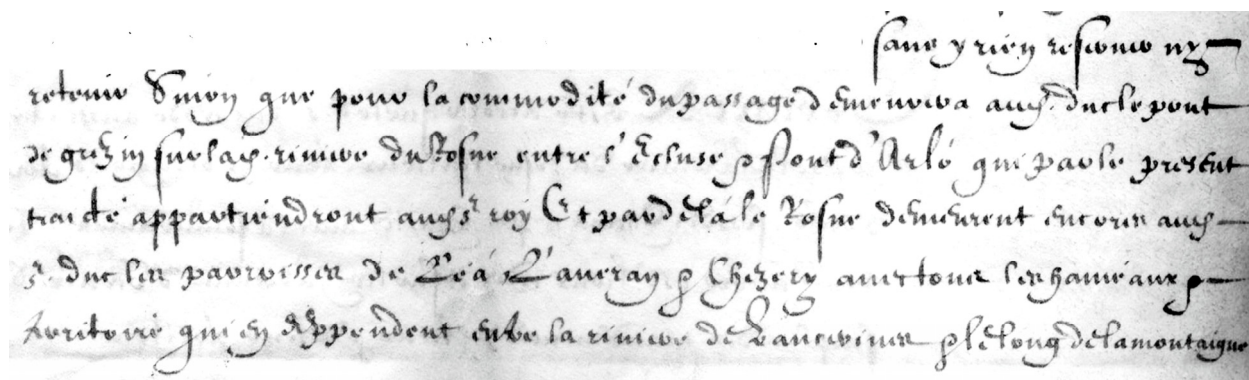
¹² Précisons que nous emploierons indifféremment et sans référence chronologique le terme le plus usuel de « sarde » bien qu'il ne puisse administrativement se justifier qu'entre les années 1718 et 1760. En effet le Duc Victor-Amédée II de Savoie n'obtint la Sardaigne que par le Traité de Londres du 2 août 1718 (en échange du royaume de Sicile insulaire abandonné aux Habsbourg), et le couloir passa de la Savoie à la France lors du traité de Turin de 1760.

Pour la petite histoire, signalons qu'après de nombreux rebondissements, et plusieurs jours d'âpres tractations et marchandages, le roi Henri IV, qui pourtant se trouvait alors à Lyon et s'y était même marié un mois auparavant, le 17 décembre, ce roi pas plus que Charles-Emmanuel, ne sont présents pour signer l'acte à Lyon. Ce ne sont que leurs émissaires qui, ce 17 janvier 1601, signeront le prestigieux traité !

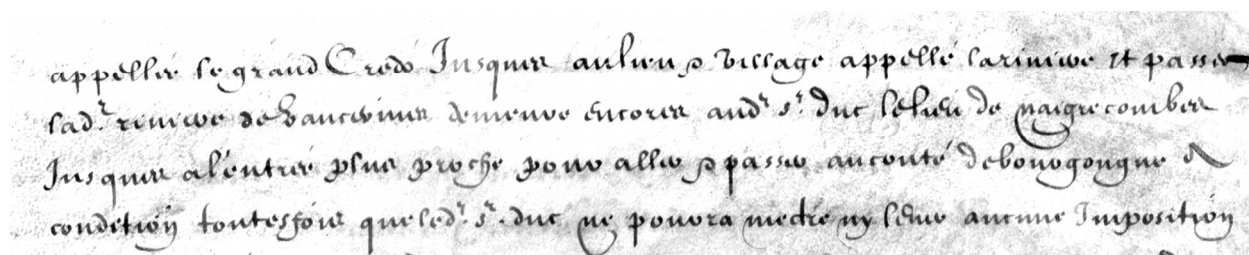
Notre bon roi Henri l'approuvera néanmoins, quelques jours plus tard. « *Henry, par la grâce de Dieu, Roi de France...* », ainsi commence la ratification qu'en fera le Roi de France, le 20 janvier, à Lyon. L'acte est peu connu, étant conservé à Turin¹³, mais, référence royale oblige, c'est cette ratification que nous prendrons désormais pour référence.

L'article premier est celui qui nous intéresse particulièrement. Naturellement, l'usage des majuscules est aléatoire et la graphie des noms des villages approximative, mais toutefois beaucoup moins qu'on ne l'a vu dans certaines des innombrables transcriptions, y compris imprimées, qui abondent en *Lez*, *Laveran* et *Maingre & Combes* ! Voici :

« *Premièrement, que ledict S^r duc cède,*

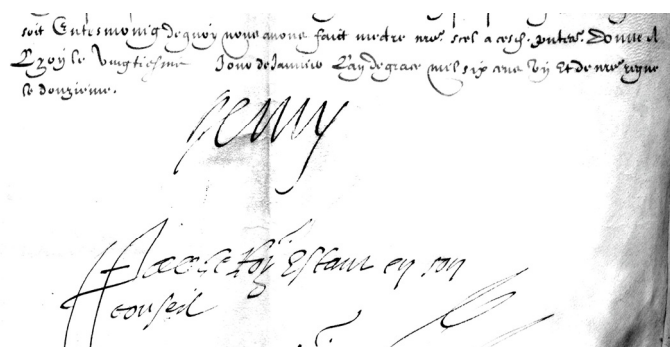


(...), *sans y rien réserver ny* **retenir, sinon que pour la commodité du passage, demeurera aud(it) duc le pont de grezin sur lad(ite) rivière du Rosne, entre l'Ecluse & Pont d'Arlo, qui par le présent traité appartiendront aud(it) S^r roy ; Et par-delà le Rosne [Rhône], demeurent encore aud(it) S^r duc les paroisses de Lea [Léaz], L'ancran [Lancrans] & Chezery, avec tous les hameaux & territoires qui en deppendent, entre la rivière de Vaucerines [Valserine], & le long de la montagne,**



appellée le Grand Credo, jusques au lieu & village appelé la rivière [La Rivière], et passé lad(ite) rivière de Vaucerines, demeure encore aud(it) S^r duc le lieu de Naigrecombes [Noire Combe] jusques à l'entrée (la) plus proche pour aller & passer au comté de bourgogne [Comté de Bourgogne] ; A condition toutesfois que led(ite) S^r duc ne pourra mettre ny lever aucune imposition sur les danrées & marchandises, ny aucun péage (...), ne pourra tenir ou bastir aucun fort (...), ne pourront entrer es pays et terre dud(ite) S^r roy sans sa permission (...) »

¹³ Trattato di Lione, ratifica des 20 gennaio 1601, m.9 fasc. 4.



Ratification signée Henry IV, donnée à Lyon le 20^e janvier 1601 [T1]

Pour une meilleure compréhension de divers faits qui seront cités dans cet ouvrage, nous donnons aussi la transcription (en français actuel) de l'article 3, tirée du même exemplaire que précédemment « *En outre, a été accordé que ledit Sieur Duc cède aussi, transporte et délaisse audit Sieur Roy, delà [rive gauche de] la rivière du Rhône, les lieux, terres et villages d'Aire [Aire-la-Ville (Suisse)], Chansy [Chancy (Suisse)], Avully [Suisse], Pont d'Arlo [Essertoux, village englouti qui se trouvait dans la commune d'Eloise (74), sur la rive opposée à Arlod], Seyssel, Chana [Chanaz] et P.-Chastel [Pierre-Châtel], avec la souveraineté, justice et seigneurie, et tous droits qu'il peut avoir èsdicts lieux cédés, et sur les habitants d'iceux, sans en ce comprendre le surplus des mandements desdits lieux et de leur territoire* ».

Le lecteur pourra retrouver une version imprimée du traité complet (26 articles) dans divers ouvrages¹⁴, ou se contenter des quatre premiers articles publiés par Brossard, avec notes pour identifier les villages (pp. 365-367).

Pressions de la France, un traité rapidement mis à mal

Il est encore peu connu que le traité de Lyon, parfois dit de Paix, fut très vite mis à mal par la France, du moins pour ce qui concerne l'article 1^{er} (les territoires réservés à la Savoie) et, dans une moindre mesure, l'article 3^e (Arlod, Seyssel et autres lieux). Le premier article était géographiquement trop confus. Bien que mentionnant que les trois paroisses du corridor et leurs hameaux étaient réservés à la Savoie, l'additif « *entre la rivière de Vaucerines [Valserine] & le long de la montagne appelée le Grand Credo, jusques au lieu & village appelé la rivière [La Rivière]* » allait rapidement voir la France voulant interpréter cette limite de la montagne comprise avec la désignation du Crédo au sens le plus restrictif, jouant sur les mots de confin et de confiné, et sur les dénominations de Crédo, Grand Crédo, Petit Crédo et Sorgia, autrement dit sur les possessions de Menthrières et des trois hameaux de Léaz proches de Fort l'Ecluse. Ainsi, dès le 20 septembre 1602, la Savoie commence à se plaindre de ce que « *le Sieur de Gastines [aux ordres du roi Henri IV] en veut soustraire Longerey, Laneau (Le Lavoux) et le Molard, qui sont de la paroisse de Leaz, avec une partie de ladite Montagne du Grand Credo [Menthrières], encore qu'il soit [alors qu'ils sont] compris dans les confins de ladite réserve.* » Et la construction du nouveau Pont Lavardin (plus tard Pont de Bellegarde) ajoute au mécontentement : « *Comme aussi, Monsieur le Maréchal de Laverdin a fait construire un pont sur ladite rivière de Vaucerine, encore que de l'un des côtés elle appartienne à Sadite Altesse. Sa Majesté [le Roi] est suppliée très humblement...* ». Mais le roi répond par de belles formules : « *le Roi veut et entend que le Traité de Paix soit suivi et exécuté en tous les points [...] et (il) sera mandé audit S^r de Gastines et autres officiers de S.M. de faire exécuter cette sienne intention [...]. Et quant au pont qui a été fait et construit sur la rivière de Vaucerine, il a été mis seulement pour la commodité de passage, qui est réservée, et doit être libre* ».

¹⁴ Quand les Pays de l'Ain deviennent province française, pp. 226-231.

pour aller et venir en France, et d'autant que le pont des Oulles est plus éloigné et fort incommode ; quand les eaux sont grandes, ledit pont nouvellement construit a été jugé comme nécessaire pour le bien des uns, et des autres. » On s'abstiendra ici de développer les tracasseries relatives à l'article 3 du traité, celui-ci subit un traitement semblable [AST, Inventorio 3, mazzo 1, articolo 4].

Il s'ensuivit encore à ces attaques diplomatiques de nombreux échanges de correspondances et plusieurs conférences entre des députés des deux pays (en particulier en présence d'Eustache de Refuge et de Guillaume de Montholon pour le Roi, et Jean-Claude de la Roche et un autre conseiller pour le Duc). Mais, au fil des années, chacun restera toujours sur ses positions. Une dernière conférence fut tenue à Collonges le 22 octobre 1605. Allait-elle enfin permettre un accord ? Non. Le volumineux procès-verbal (37 pages) se termine sur ce triste constat : *« Sur quoi, les commissaires de S.M. et de S.A. nous trouvant en diversité d'avis, et n'ayant pu tomber d'accord sur l'interprétation des 1^{er} et 3^e articles du traité sur lesquels lesdites limites doivent être réglées, ... »*. Quelques extraits suffisent pour rendre compte de l'état d'esprit de ces rencontres : *« Il y a bien différence entre ce qui est confin et ce qui est confiné, car les confins sont toujours de diverses natures d'avec ce qui est confiné (...) D'entrer en cette recherche si le Grand Credo est ce que l'on appelle autrement la Montagne de Surgia, ou ce qui est au-dessous, tirant plus vers le Rhône, il serait pour la difficulté qui se présente du tout inutile, car en effet, les villages de Longerrey, le Lavoir [le Lavoux] et le Mollard, pour raison desquels est le principal différend, ne sont du côté de ces montagnes, lequel regarde la rivière de Vaucerine, ains (mais) du côté opposite [...] Ainsi donc encore que, à ce que l'on apprend, lesdits villages de Longeray, le Lavoir et Mollard dépendissent de Lea, néanmoins n'étant entre ladite rivière de Vaucerine et aucune desdites montagnes de Surgia, ou Credo, il ne se peut dire qu'ils soient compris en la réserve (...) De plus que Magra, qui contient seulement deux maisons, est enclavé et compris dans le finage et dimerie de Naignre-Combe [Noirecombe], qui dépend de la paroisse de Chesery, comme souvent est dit, regardant sur le chemin du passage, duquel lesdites maisons de Magra ne sont pas éloignées d'un demi jet de pierre (...) Et finalement que les villages de Mantière, et son territoire qui est situé sur un rocher droit au-dessus le chemin dudit passage dans la paroisse de Chezery, et par conséquent facilement dès ledit lieu pourroit être roulés des pierres sur ledit chemin, et empêcher ledit passage ; [ce lieu] n'est enclavé entre la Vaulcerine et le Grand Credo non plus, ni moins que tous autres lieux, terres, villages et hameaux de la paroisse de Chesery, compris néanmoins audit traité (...) On nie que les mots de paroisse et terres soient synonymes ni convertibles de l'un à l'autre »* [AST, Inventorio 3, mazzo 1, articolo 8].

L'on trouvera encore de telles discussions jusqu'en 1741... Mais les principales discordes finirent en 1606, avec toutefois encore quelques espoirs en 1614, mais après que le Sieur de La Roche, principal député de la Savoie, soit décédé, et que son fils Gaspard soit seulement capable de donner à collationner les papiers de son père [Ibid., articolo 15]. En tous cas, les mappes sardes, levées vers 1730, montreront bien que la Savoie avait perdu plusieurs parties des territoires des anciennes paroisses.

Le traité d'Auxonne (1612), lui, permit de définir une autre portion de frontière, au nord, entre le Bugey et Franche-Comté. Mais là aussi, ce ne fut pas sans d'âpres discussions, chacune des parties voulant faire passer la frontière plus au nord ou plus au sud. Enfin, le jour même 9 septembre 1613 de première plantation des bornes (dont celle dite de la Borne au Lion restera la plus connue) il fallut compter avec les mouvements d'humeur des populations riveraines qui cachèrent plusieurs bornes prêtes à être plantées et en jetèrent d'autres dans les buissons¹⁵ [AD21, C3527, p. 20 du procès-verbal (p. 531 de la pagination réelle au crayon)]. Il avait donc fallu en retailler d'autres, et revenir un peu plus tard pour « planter » les nouvelles dans les trous laissés en attente.

¹⁵ L'une de ces bornes du premier lot, celle du Nerbier, ne fut retrouvée qu'en 2011, dans un chaînage d'angle d'un bâtiment rural peu éloigné (les Ramblan), alors que le crépi l'ayant soustraite aux regards durant quatre siècles commençait à s'effriter... (http://champ.delette.free.fr/bornes1613/_borne_ramblan.php).

« Le » chemin des Espagnols

« Le chemin », celui passant par Chézery, est globalement connu. Ainsi en témoigne un document tiré d'archives italiennes, malheureusement sans date¹⁶ : « ... (de) Milan aux Pays-Bas, par la route de Verceil d'Iuré, Val d'Aouste [Val d'Aoste], le Petit-Saint-Bernard, Saint-Maurice [73700 Bourg-Saint-Maurice], la Tarentaise, Chambéry, Rumilly [74150], Fringi en Semine [74270 Frangy], **le Pont de Gresin** [01200], les terres de Ballon [01200 Lancrans], Chesery, Noire-Combe et Comté de Bourgogne. ». On notera que le rédacteur concluait en se vantant de la possession d'un plan irremplaçable, déjà disparu : « *J'en ai eu une carte avec un itinéraire qui marquoit toutes les étapes de lieu en lieu.* » ! Mais même sans sa carte, nous savons donc que ce chemin suivait globalement une direction est-ouest au départ depuis Milan jusqu'à Chambéry, avant que de prendre la direction Nord.

Parfois il ne se trouve qu'une ligne concernant le chemin, perdue dans un volumineux document. C'est le cas pour cette mention tardive (vers 1703), à propos des abords de l'abbaye de Chézery que certaines maisons permettaient aux soldats de suivre le bon chemin : « (des) maisons (de la Souveraineté de Savoie qui) marquent le chemin »¹⁷ [AD73, 4B 332].

C'est dans le corridor du Doigt sarde comprenant Chézery que le Duché de Savoie avait donc dû trouver une route pour le passage des troupes de ses alliés. Les dimensions de ce couloir étaient données pour 5 lieues de longueur et une de largeur, distances qui correspondaient donc à 5 heures de marche dans un sens pour une heure dans celui de la largeur (soit 22 km sur 4,4 km, en marchant à une lieue à l'heure¹⁸). Si notre technologie numérique moderne y voit une longueur réelle un peu plus étendue (25 km), il n'en reste pas moins que ce corridor minuscule aura une importance considérable dans la géopolitique de l'époque. Ces territoires, ou parties de territoires, se composaient approximativement de trois vastes paroisses (**Léaz, Lancrans et Chézery**), mais plus précisément des « villages » principaux de Grésin (sans Léaz), Avanchy (de nos jours Vanchy), La Maladière, Coupy (Bellegarde n'existant pas encore), Ballon, Lancrans, Confort, Chézery et Noire Combe.

Trouver une route dans cet étroit corridor ne fut pas bien compliqué. A part quelques variantes temporaires (pont inutilisable, inondation, congère, ravitaillement, etc.), il n'y avait qu'un chemin allant de village en village. Cette route, le chemin qui seul nous intéresse dans cet ouvrage, devint « le » fameux « Chemin des Espagnols » (dans sa portion de l'Ain actuel), au sens restrictif du Traité de 1601.

Contrairement à une idée reçue ce chemin ne fut que très peu emprunté par les troupes espagnoles. Le passage des ponts et l'étroitesse du corridor le rendaient particulièrement exposé : une simple poignée de soldats pouvaient faire des ravages considérables. Le passage du Rhône au pont de Grésin, en particulier, était un guet-apens très facile pour une armée. Historiquement, les autres traités et circonstances qui suivirent le Traité de Lyon, finirent par soustraire définitivement ce corridor des possessions de la Savoie. La Manche sarde fut réunie à la France par le Traité de Turin en 1760. Mais les Espagnols ne pouvaient déjà plus y passer depuis 1678. En effet, à cette date le Traité de Nimègue accordait la Franche-Comté à la France, transformant les territoires du corridor en un cul de sac inutile...

¹⁶ AST, Inventorio 3, mazzo 3, articolo 15 (sous réserve, pour le numéro de l'article).

¹⁷ Était-ce à dire que des maisons étaient marquées d'un signe distinctif aisément reconnaissable des soldats (une Croix de Savoie ?). C'est très probable, mais il n'en reste plus de trace. Cette mention est extraite d'un texte de dépit de l'abbé de Tamié (alors visiteur de l'abbaye de Chézery vers 1703), qui déplorait que le second vicaire de Chézery, depuis peu établi en France à Lelex..., tentait de récupérer les familles de plusieurs maisons relevant de la Savoie sur le Chemin (des Magras ?) pour les intégrer à sa vicairie !

¹⁸ La Grande lieue de France, encore dite Lieue d'une heure de chemin, est un peu plus longue que la Lieue commune, et un peu plus courte que la Lieue de quinze au degré. On peut visualiser leurs différences sur les Echelles jointes à certaines cartes (par exemple, celle des bailliages du Gouvernement de la Bourgogne par H. Jaillot en 1708).

Ce chemin ne fut guère utilisé durant les trois quarts de siècle restants, loin de là ! Depuis la thèse de Geoffrey Parker soutenue à Cambridge en 1972, on sait que d'après les variantes des trajets pour les déplacements de troupes venant d'Italie, notre chemin n'eut au mieux qu'un usage entre 1601 à 1620. En 1618 commençait la Guerre de 30 ans, la Franche-Comté n'étant plus alors le meilleur endroit à traverser... Ajoutons enfin que le 9 avril 1609, une trêve de 12 ans était signée aux Pays-Bas...

Bref, il n'est attesté, d'après les archives consultées par G. Parker, concernant l'usage de notre chemin par les troupes espagnoles, que quelques rares passages. Le premier n'a pu se faire qu'après les observations d'ingénieurs éclaireurs, et les travaux recommandés étant terminés. C'est donc au mois de mai 1601 qu'**Ambrogio Spinola**¹⁹, passe le premier à la tête de 2.000 soldats espagnols et 6.000 italiens. En 1602 Spinola dirige sur cette route 8.759 italiens. En 1603 **Borja** commande 2.500 espagnols et 1.200 italiens (bien que le trajet fasse référence à la Lorraine). Passent encore par voie terrestre, **Biamonte** en 1604 avec 2.000 espagnols²⁰, **Avellino** en 1605 avec 6.000 italiens, et **Bravo de Laguna** en 1606 avec 3.000 espagnols [Parker, p. 278-279]. Notons que le traité passé le 26 avril 1604²¹ avec six Ligues catholiques suisses pour ouvrir de leur côté le passage aux Espagnols ne semble pas avoir produit rapidement de modifications d'itinéraires.

Si ces chefs et les années de passage (à un an près) vont assez bien concorder avec les témoignages locaux, toutefois d'autres noms seront cités (*Sieur **Lelio Brancatio** et le Sieur Comte **Guy Saint George Aldobrandino***), et s'y ajouteront ceux des français qui surveilleront les ponts, avec prise et reprise, nous disent les témoignages. La présence de ces français, le plus souvent cantonnés, et les noms de leurs chefs, sont généralement oubliés des récits de l'histoire locale. Mais pour les habitants du pays, ils comptèrent tout autant que les autres puisque ces soldats firent au moins autant de dégâts lors de la surveillance des ponts que les troupes du Très Catholique Roi d'Espagne...

Reconnaissance d'un chemin (du 3 mai au 12 mai 1601)

Dans les *Cahiers d'Histoire 2001*²², Geoffrey Parker note, en justifiant d'archives de Simancas (Espagne), que dès le mois de mai 1601, « un ingénieur espagnol inspecta le nouvel itinéraire et releva plusieurs problèmes sérieux. Tout d'abord, le pont sur le Rhône avait besoin d'être renforcé, de même que la route pour la Franche-Comté à plusieurs endroits, avant que de grandes formations de soldats ne puissent l'emprunter. En outre, même après les réparations, un groupe de seulement 20 soldats ennemis pouvait fermer le pont, et comme le remarquait sommairement l'ingénieur, la France entretenait des garnisons à quelques kilomètres seulement ».

Ce manuscrit original est rédigé en Espagnol [AGS, LEG, 1290/pp. 187-190]. Jean-Marie Plouin a bien voulu se charger de la transcription - ce qui n'est pas toujours si facile, l'orthographe y étant encore celle de l'espagnol de la fin du XVI^e siècle -, de la traduction en français, ainsi que de quelques commentaires.

Ce document est un pilier indispensable à l'étude du nouveau chemin. Il regorge aussi d'intérêt pour tous ceux qui connaissent les routes, chemins et sentiers de la région concernée.

Jean d'Urbina, part de Turin le 28 avril 1601 et arrive à Sallenôves (74), village où commence le nouveau chemin, le 3 mai. Il date son rapport du 12 mai 1601. L'ingénieur militaire évalue les travaux à faire, en journées d'hommes et chevaux, en parfois financièrement. D'Urbina

¹⁹ Parmi les noms des responsables cités par G. Parker au cours des années, on verra que c'est le seul qui ne corresponde pas, pour cette année 1601, aux dépositions des témoins locaux.

²⁰ Bien que dit passant en Alsace, doit-on le confondre avec celui que les déposants nommeront Brancatio ?

²¹ Voir *De Musinens à Bellegarde, des origines à 1858*, par Renaissance du Château de Musinens, p. 73.

²² Revue trimestrielle publiée par le Comité historique du Centre-Est, 2001, n° 2, tome 46 (pp. 294-295).

prévoit les étapes : une première à Confort, avec Ballon en complément (en remplacement de l'ancien arrêt à Arlod), et une seconde étape au Grand-Essert (qui ne semble pas avoir été retenue) avec Noirecombe en complément (qui sera retenue comme seule seconde étape). Il rappelle l'ancien itinéraire pédestre : Sallenôves (lieu où le tronçon du nouveau chemin commencera), pont d'Arlod, Châtillon, Saint-Germain-de-Joux, Nantua et, au-delà, la Bourgogne. Pour le nouveau tracé, il laisse des choix, préférant toutefois passer le Rhône sur le pont de Lucey au lieu de celui de Grésin, se référant là aux conseils du seigneur de Ballon, donnant aussi sa préférence à une sortie vers la Franche-Comté, à la fin du sentier allant au-delà de Noirecombe, par le chemin à main droite (vers les Closettes) plutôt que celui à main gauche. Notons qu'aucun des deux chemins proposés n'est prévu comme devant passer par l'actuelle Borne au Lion²³, et que le choix du sentier par la voie Est surprend, même si il était un peu moins difficile et qu'ensuite un éventuel détour par la borne n'était pas impossible, car la direction privilégiée éloignait leurs usagers de celle de Saint-Claude !

Le nouvel itinéraire est dépourvu des ressources habituelles, notamment de chambres (pour les officiers) et même de foin (pour les chevaux). L'ennemi, c'est, bien sûr, la France, mais plus encore la montagne avec ses chemins à mi-pente sur lesquels chutent des pierres, les pentes à lacets à élargir (sortie du territoire de Chézery). Les neiges rendent des routes impraticables six mois par an (accès à Saint-Claude).

L'un des intérêts de ce rapport est de nous révéler de sourdes récriminations... Ainsi celle des militaires qui se passeraient bien d'avoir à éventuellement transporter l'Infante ! Curieusement, il est aussi évoqué la naïveté du duc de Savoie qui aurait trop donné à Henri IV en abandonnant Montanges ! Que ce village soit cité est très étonnant, sous-entendant de plus un bon chemin rive droite de la Valserine... On aurait par contre mieux compris, par exemple, un reproche concernant l'enclave d'Essertoux puisqu'elle donnait accès au pont d'Arlod.

Apportons encore quelques précisions avant d'accéder au document.

L'Infante mentionnée est Isabelle Claire Eugénie d'Autriche, dite Isabelle d'Autriche ou Isabelle d'Espagne. Elle était une fille puînée (infante) du Roi Philippe II d'Espagne. Par son mariage avec son cousin Albert d'Autriche en 1598, elle avait reçu la souveraineté conjointe des Pays-Bas et de la Franche-Comté, ce qui dura jusqu'à la mort de son époux en 1621. Sans héritiers, elle ne fut plus ensuite que Gouvernante des Pays-Bas espagnols jusqu'à sa mort en 1633.

Fuentes, Pedro Enriquez de Azevedo, comte de Fuentes (15/09/1525, Zamora - 22/07/1610, Milan), fut envoyé par Philippe II aux Pays-Bas espagnols en 1591. Il en fut gouverneur en 1595, et le fut aussi du Milanais de 1600 jusqu'à sa mort. On doit certainement lui attribuer la paternité du Chemin des Espagnols. On sait en effet que le Duc de Sezza, ambassadeur du Roi d'Espagne à Rome, avait convaincu le pape Clément VIII de l'inconvénient pour la Savoie de continuer à faire la guerre, et celui-ci avait alors mandé son neveu, le cardinal Pietro Aldobrandin, pour qu'il fasse appliquer cette résolution. Rencontrant Fuentes à Milan, lequel était alors chef des forces du Roi d'Espagne au service de la Savoie, celui-ci lui avait donné son accord et signé, à une condition « *pourvu qu'un passage fust réservé pour aller aux Pays-bas* » !²⁴

²³ La Borne de la Cléa, actuellement connue sous le nom de Borne au Lion, n'existait pas encore en 1601. Arrivée de loin et en retard le 7 septembre, elle ne sera plantée que le 9 septembre 1613 [AD 21, Original en B 265, copie en C 3527]. Elle fut classée Monument Historique (de Chézery) le 12 janvier 1926, sous le nom de Borne du Lion-Magras. Bien que le compte-rendu de plantation en 1613 atteste qu'elle ne comporta jamais que deux blasons, « *armoyée des armes de France du côté de midy, de celles du Comté de Bourgogne du côté de septentrion* », mais pas celui de la Savoie, « *regardant ses aspects non armoyée devers soleil levant la terre de Chisery, et devers soleil couchant le long dudit chemin de Chisery à Esbouchoux* », on a longtemps voulu croire qu'elle en avait trois, du moins jusqu'à ce que le Corridor sarde dont elle symbolisait l'entrée (ou la sortie) soit acquis par la France en 1760. Cette insistance savoyarde justifia qu'on l'appelle un temps Borne des Trois Empires.

²⁴ Conférence dactylographiée René Deblache (1980), qui cite Palma Cayet, *Chronique Septenaire*.

Juan de Urbina, fut maître de camp (chef des armées) et participa à la conquête des Açores en 1583 après avoir été compagnon de Miguel de Cervantès en 1571 à la bataille navale de Lépante. Il fut aussi envoyé en Flandres après avoir guerroyé avec succès en Italie contre les Français.

Villaverde, est un Espagnol, qui fut gouverneur de Dourlens (place-forte de la Somme sur la route de Cambrai), après le siège réussi par les Espagnols. Il est intéressant de noter que la reconnaissance du chemin avait été confiée aux plus hautes autorités civile et militaire (Villaverde et Urbina) de l'aventure espagnole en Flandres.

L'unité monétaire en usage dans ce rapport est l'escudo. Remplaçant le ducat, l'escudo était depuis 1535 la monnaie de référence des Habsbourg en Espagne (et elle le restera jusqu'en 1868).

Les unités de longueur citées sont la paume et le pas. La paume (de main, soit 1/4 de pied), est bien adaptée pour estimer la hauteur de neige. Le pas, est un double pas, du pied gauche à la retombée sur le même pied gauche, soit 5 pieds, en usage pour les distances. Si le pied est bien celui de Savoie valant 33,957 cm, alors la paume valait 8,5 cm et le pas 1,70 m. Les nombres du rapport, souvent écrits en chiffres dans le manuscrit, semblent parfois faux. Aurait-il mal relu ses notes ?

Ces longs préliminaires nous permettent maintenant d'aborder la lecture de la copie du rapport. Voici la traduction intégrale de la transcription du précieux manuscrit²⁵ :

*« Rapport, très certain et vrai, fait par **Jean de Urbina**, envoyé par le Très Excellent Seigneur **Comte de Fuentes** pour voir et reconnaître le nouveau passage qui est laissé aux gens de guerre pour aller de l'Etat de Milan jusqu'en Bourgogne et en Flandres par la **montagne appelée la Rages**²⁶, avec l'aide du gouverneur ... [en blanc dans le texte] de **Villaverde**, venu de ces Etats, et de l'ingénieur **Bernardin Solario**.*

*Partis de Turin le 28 avril 1601, un jeudi, on arriva le 3 mai à l'étape de **Sallenôves**, là où cheminent [passaient précédemment] les gens de guerre vers la **Bourgogne**, quittant depuis toujours ledit **Sallenôves** pour **Arlod**, afin d'y faire étape et franchir le **Rhône** par un pont et, de là, marcher vers **Châtillon** [en Michaille], **Saint-Germain** [de Joux] et **Nantua** et, au-delà, entrer en **Bourgogne**.*

*Avec le nouveau cheminement que lesdits gens [de guerre] auront à faire à l'avenir, il faut, pour passer **au pont de Grésin**, prendre à main droite [au lieu d'aller tout droit] au sortir de **Sallenôves** [74270] la direction du lieu-dit **Chaumont** [74270] ; il y a jusque-là une lieue [4,4 km] de mauvais chemin en côte, en plus mauvais état par temps de pluies ou sans celles-ci, que celui qu'on avait pour **Arlod**.*

*En sortant dudit **Sallenôves**, il y a une rivière [Les Usses] qu'on passe d'ordinaire à gué, s'il pleut avec excès pendant quatre heures ou plus, sans pont on ne pourra pas passer, et on arrive à un jet de pierre du Rhône une demi-lieue plus bas.*

*Et, à l'avenir, au cas où il ne pleuvrait pas, et qu'il n'y ait pas de litière à faire passer pour **l'Infante**, il est si défoncé qu'il sera très nécessaire de faire jusqu'à vingt chevauchées de bois dont chacune coûte jusqu'à 35 écus.*

*On continue le chemin et, **de Chaumont au pont de Grésin** [01200 Léaz], sur lequel on passe le Rhône, il y a une lieue de chemin presque plat, mais plein de cailloux (pierreux) et, s'il pleut, bien marécageux, et, arrivé au sommet du vallon, un précipice qui se trouve au-dessus dudit pont ; pour descendre il y a une côte qui, quoique directe [par] un chemin très étroit, faisant des tournants [un chemin descendant directement au Rhône, mais étroit et avec de nombreux lacets], et il a 554 pas [800 à 900 mètres] ;*

²⁵ Voir la transcription de l'original en Espagnol en Annexe 4.

²⁶ Ce toponyme La Rages n'est plus connu dans la région de Saint-Claude. Le lieu-dit La Ragea (Forêt d'Annuelle), mais à l'ouest de St-Lupicin, n'en serait-il qu'un souvenir résiduel ? (Communication des Amis du Vieux Saint-Claude)

il faut en partie redresser cette descente et couper beaucoup de bois d'épicéas qu'il y a là et sur la terre-plein : ce pourrait être l'affaire de 20 hommes en une journée ; et pour achever la descente, on tombe sur un torrent fougueux [la Tines (goulet) de Parnant] ; il est très nécessaire de faire un pont d'au moins dix pas.

*Au pied de cette descente jusqu'au pont de **Gresin** il y a mille pas. La première arche de ce pont [de Grésin] repose sur une pile qui se trouve au milieu de la rivière et est presque défectueuse et pour cette première volée [arche], ne peut passer plus d'une personne, très mal sécurisée. Il convient de le réparer avec deux mats [poutres] de plus qu'il y en a, et de le recouvrir de grosses planches [plateaux] en les posant sur le tablier et de renforcer la seconde [arche] qui est davantage bien [mieux] équipée, et a 6 pas de long et la première de 8 [pas] ; il semble que cela coûterait 20 écus.*

Une fois passé ce pont on monte une côte [montée à Grésin] de 1550²⁷, étroite et pierreuse parce qu'elle est dans une pente le long de laquelle se détache continuellement de la terre et de la pierre qui tombent jusqu'au Rhône. Il conviendra d'en débarrasser le chemin en taillant sur la pente et en mettant là où il y a des sources des pieux ou des empierrements. Ce travail, 25 ou 30 hommes pourront le faire en une journée.

Au sommet de la côte se trouve le lieu de Grésin et, à une petite lieue [moins de 4 km], celui de Ballon [Ballon (01200 Lancrans)], [p. 2] plus loin celui de Confort. Il faudra y faire une étape à la place de celle qu'on avait l'habitude de faire à Arlod [01200 Bellegarde-sur-Valserine], et elle sera de trois lieues et demie ; mais, comme le village [de Confort] est minuscule, il faudra s'aider de celui de Ballon, encore qu'il soit presque abandonné ; en tenant compte de tout, ce sera avec beaucoup d'inconvénients car, à part l'eau, le reste il faudra le tirer de ce qu'on aura apporté, et il n'y aura pas vingt chambres [pour loger les officiers] et grande pénurie de foin.

*A la sortie de Confort, il y a un endroit dénommé Le Grand-Essert [01410 Chézery-Forens] où il faudra faire une étape ; cela fait une lieue et demie [6,6 km], et presque le tiers du chemin avec des rochers incommodes pour les voyageurs et le reste sur la pente d'une très haute montagne à main droite ; et, à gauche, coule la rivière de la Valserine, nouvelle frontière entre le Français et le Sérénissime duc de Savoie. Et, comme le village du Grand-Essert est tout petit, il faudra faire [une] étape la même nuit, pour l'avant-garde ou pour l'arrière-garde, une demi-lieue plus loin, au lieu-dit **Noire-Combe**, qui se trouve là où on commence à gravir la montagne, lui aussi tout petit. Et, de là [pour arriver là], on passe la Valserine sur un pont qu'il est nécessaire de renforcer. Passé celui-ci, commence une cote toute droite mais qui, pour l'être, au sol est de rocher glissant ; on fatigue beaucoup à la gravir et d'autant plus qu'il y en aura de chargés, et pour cela il est nécessaire de la casser [cette montée] en faisant en sorte qu'on aille avec des tournants plus grands que ceux qu'elle comporte pour que l'on ne monte pas aussi directement mais avec plus de facilité.*

*On suit le chemin de **Noire Combe** jusqu'à un grand versant, par chemin très étroit, fait de roche à vif, le reste de pierres cassées qu'il faudra enlever, qui parfois tombent de la partie supérieure ; il faudra poser des murets ou des madriers pour contenir les pierres qui chutent, puisqu'il n'y a pour ainsi dire pas de terre.*

Après ce passage, autre demi-lieue. D'où l'on arrive à un torrent [le Manant] au pied de la partie la plus verticale de toute la montagne et sur lequel il faudra faire un pont, et, en regardant par en-haut, il semble impossible à un homme agile et sans charge de la gravir.

*Il y a deux vallons ou passages [par le lieu-dit actuel des Closettes ou vers la Borne au Lion, mais en tournant à droite au Moulin de Magras, sans monter jusqu'en haut] faciles à prendre, que sépare un banc de roche d'environ 250 pas [400 mètres] de large et, au plus haut, ils arrivent presque à se joindre. Celui de main droite [des Closettes] est de roche à vif mais recouvert de petits cailloux en certains endroits, et l'unique sentier a peu de tournants et est pris par quelques chevaux moins chargés qui vont à **Saint-Claude** une fois déchargés.*

²⁷ Cette distance en pas, de l'ordre de 2 km est bien plus importante qu'en réalité. La copie espagnole est-elle rigoureuse ?

Pour rendre plus facile ce chemin, il faut beaucoup abrégé les tournants, parfois en taillant la roche et d'autres fois en faisant une muraille de pierre et chaux [maçonnée], pour qu'en faisant [mettant] de la terre au-dessus, comme elle est en pierre sèche, on puisse mieux soutenir le chemin si arrivent les pluies et les neiges. Avec tout cela, cette montée sera très faisable.

Pour entreprendre le vallon à main gauche [vers la Borne au Lion], il faut en premier monter par un banc de pierre vive un chemin si mal arrangé que, si l'on n'élargit pas les tournants, [p. 3] même ceux qui sont à pied monteront avec fatigue, y ayant 400 pas de hauteur [de dénivélé] ; étant en haut de ce banc de roche il faudra faire un pont pour traverser le passage de l'eau ; en bas la roche vive est en grande partie couverte de terre sans aucun tracé de sentier et il est impossible de monter par-là bagages et charges, tant il est abrupt et étroit qu'il fait obstacle à ceux qui montent à pied et il est plus prudent d'arranger le chemin plein de bosses avec de la pierre rapportée et de la terre et ainsi on pourra mieux monter.

De ces deux vallons, celui à main droite paraît le plus facile à remettre en état et d'un coût de ... [en blanc dans le texte] et pour le suivant ... [en blanc dans le texte].

A l'extrémité de ces deux vallons, parvenu en haut, on commence à aller par un chemin plus commode, et de bout en bout, il y a quelques montées et descentes pas bien longues avec quelques passages rocheux ; ce sera peu de les supprimer.

On suit la montagne jusqu'à l'endroit d'où l'on découvre Saint-Claude [Jura] au fond de la vallée et, à partir de là, on commence à descendre une côte de plus d'une demi-lieue plus périlleuse et où, par endroits, il est indispensable de tailler le rocher ; le restant de la côte, environ une lieue, est déjà de terre et de pierre et on va plus commodément.

*Les gens du pays pensent que cette montagne, appelée **le Rages**, ne fait pas plus de quatre lieues [17,6 km] mais elle pourrait être plus grande car nous n'avons pas pu la franchir en moins de sept heures, tant à l'aller qu'au retour.*

Mais avec la neige, sur une grande lieue et demie, à quatre ou cinq paumes [largeur de la main, 7 à 8 cm, donc de 30 à 40 cm de neige], qu'on dit rester habituellement au moins six mois, ce serait un souci pour nous que cette blancheur du temps [neige] qu'on trouve ici pendant cinq ou six mois.

Et en hiver il en tombe tant qu'on ne peut marcher chargé, étant donné que le chemin est tout en fond de vallée où on reçoit plus de neige [et] qu'aussi les voyageurs ne disposent pas de diligences comme dans les autres montagnes et, si les jours ne sont pas grands [peu de jours sont propices], il y a fort à douter qu'on trouve beaucoup de monde pour circuler dans la montagne puisqu'elle est si risquée et dangereuse sans y avoir la commodité d'hôtelleries comme dans les autres.

En raison de ce danger, les gens doivent partir de bonne heure, en se dépêchant avec courage et aussi, si possible, prévoir un ravitaillement à mi-montagne.

Et comme on doit assurer d'ici peu de temps le passage des gens qu'il faut à présent envoyer en Flandres, il est impossible d'aménager le passage le plus pénible de la montée du vallon à main droite, ce qui resterait plus facile à l'avenir ; il faut maintenant, à tout le moins, mettre autant de pierre et de pieux qu'il sera possible et réparer les ponts dont on a parlé plus haut, à titre provisoire, pour ensuite faire les murailles de pierre et chaux et tailler les rochers, ce qui prend plus de temps.

*Arrivés à Ballon, au retour, nous avons été informés par le seigneur de ce lieu que, plus en dessous, à un tiers de lieue [1,5 km] du pont de Grésin et un peu plus d'une demie [de celui] d'Arlod, on avait l'habitude d'avoir un autre [passage (au pont d'Arlod)] comme on le verrait [le lendemain] par les pancartes et qu'y [qu'il faut] descendre et y monter, dans le cadre du chemin que les gens [de guerre] ont maintenant à faire, [il] serait beaucoup plus facile et commode pour les bagages que celui de Grésin. C'est ainsi que, sur les sept [heures], nous allâmes en sa compagnie voir et reconnaître ce passage et nous avons trouvé très certain le récit fait par ce chevalier, et très facile ledit passage, vu l'étroitesse du **Rhône**, et qu'il n'y aurait rien à faire de plus qu'une arche et qu'il faudrait peu*

*pour aménager la descente et la montée; on pourrait ainsi passer [p. 4] commodément, différemment qu'à Gresin, sans avoir besoin d'aller jusque-là et, sans aucun doute, cela donnerait un nouvel avantage au pont appelé de **Lucey**.*

*Il faut noter que toutes lesdites difficultés qu'a ce nouveau passage, [lorsque] que les gens passent par le pont de Grésin ou par celui de **Lucey**, proviennent du fait d'être [par malice ?] entre deux garnisons françaises, l'une à la Grand Cluse [Fort L'Ecluse] l'autre à Seyssel, à quatre lieues l'une de l'autre.*

*Il faut encore noter que si l'on avait moins donné au roi de France, [notamment] le village de **Montanges**, les gens entraient [entreraient encore] en Bourgogne par le chemin ordinaire, il n'y aurait pas eu toutes ces difficultés ni le risque qu'à 20 hommes on puisse en bloquer des milliers dans cette vallée là où on entre dans ladite montagne.*

Ceci est l'accomplissement de la commission, je peux le dire en vérité. Signé de ma main, le 12 de mai 1601 ». L'acte est signé Jean de Urbina (avec petit paraphe).

Saint-Claude veut repousser le chemin à Saint-Lupicin (11 mai 1601)

On a vu qu'en 1597, le passage des troupes conduites par Alonso d'Avaloz avaient laissé à la ville de Saint-Claude (Jura) un très mauvais souvenir, celui de plusieurs maisons brûlées. Reprenons ce registre de la ville de Saint-Claude, où ce souvenir est évoqué, et intéressons-nous au présent de l'époque, le rapport des échevins, informés que les troupes souhaitent à nouveau faire étape dans leur ville !

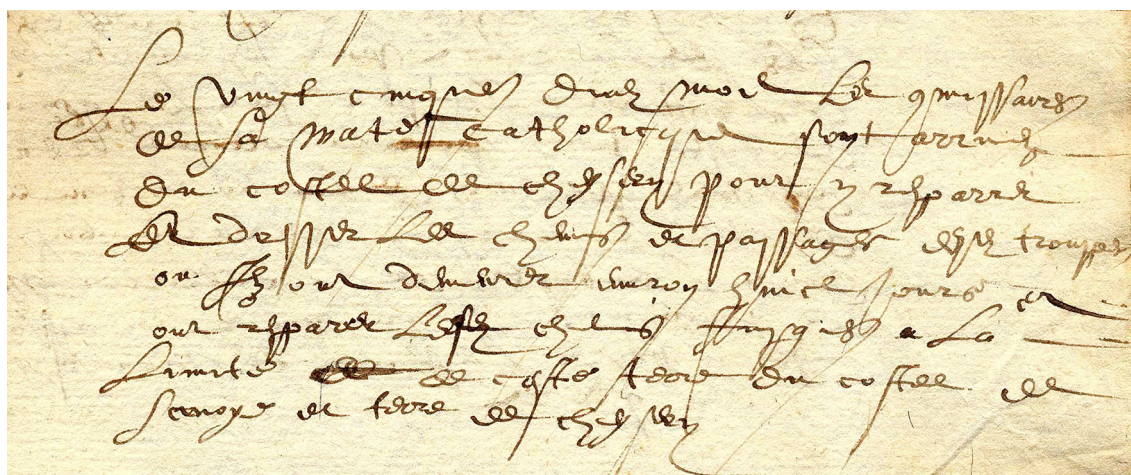
Le 11 mai 1601, la veille du jour de la date de rédaction du rapport sur la reconnaissance d'un nouveau passage par Jean d'Urbina, les échevins s'empressent d'éviter que les troupes ne reviennent à Saint-Claude. Ils mettent en avant tous les avantages à ce que les troupes fassent cette fois étape chez leur voisin, à Saint-Lupicin ! En plus du rappel des maisons brûlées, ils n'oublient pas d'ajouter mention d'une lettre qui semble désormais perdue, exprimant « *le(s) regret et déplaisir* » exprimés par son Altesse Sérénissime pour les « *désastres commis en 1597* ». Surtout ils informent les solliciteurs de « *la stérilité de ladite terre en laquelle **ne croît blé ni vin propre à la nourriture desdits soldats*** », et d'ajouter encore « *le charroy des vivres à ce nécessaires est fort difficile, n'y pouvant être tiré charge surpassant celle d'un petit charriot à une jument* », et enfin « *(qu'à) l'accoutumé* » les villes ne logent que les chefs et les officiers.

La proposition des échevins est de faire arriver les troupes du côté de Lons-le-Saunier en passant par Saint-Lupicin, directement depuis les Magras [Chézery/Champfromier, Ain], et après avoir quitté Chézery, mais évidemment sans jamais passer par Saint-Claude. Ils détaillent même l'itinéraire : « *l'on a reconnu que sera beaucoup plus court et plus aisé de la sortie du pays de Savoye, lesdites troupes pourront prendre le chemin Desbouchoux [Les Bouchoux (39370)], et dès ledit Bouchoux, passant en la prairie de Tailla [Taillat, hameau des Bouchoux], descendre par les villages de Samya et Saniset [Samiat et Samiset, hameaux de Larrivoire (39360)] à celui de Chassal [39360] et au pont de Lizon [Pont de Lison, sur la Bienne, entre les communes de Saint-Claude et Lavans-lès-Saint-Claude (39170)] et dors là à Saint-Lupicins [Sain-Lupicin (39170)], là où seroit dressée la première étape. Par lequel chemin, ne se trouve aucune montagne qui soit si longue ni aiguë à monter que celle qui fait passer vers ledit Cheyseret [Chézery] jusque à ladite ville [de Saint-Claude] et remonter la montagne de Vallefîn [Valfin-lès-Saint-Claude (39200), au nord de Saint-Claude]. (...) l'on trouvera pour vrai que le chemin dès ledit Malgros [Magras] jusque audit Saint-Lupicins est aussi court, plus acceptable et facile, [que ce] soit pour gens de pieds ou cavalerie, que n'est celui venant de ledit Malgros audit Saint-Claude »* [Voir le texte intégral en Annexe 5].

On a bien compris que le chemin proposé excluait les lourds charriots. Au sortir de Chézery, les troupes, hommes, cavaliers et mulets, étaient donc invités à rejoindre Noirecombe avant de

passer aux Magras²⁸. La suite des chemins ou sentiers « acceptables et faciles » passe ensuite par la prairie de Taillat, Samiat, Samiset et Chassal... Il n'est plus si facile, de nos jours, de retrouver le chemin évoqué par les échevins, mais Michel Blanc a relevé le défi et reconstitué un itinéraire passant par ces lieux [Voir Annexe 6].

En cette année 1601, les troupes ont-elles suivi l'itinéraire détourné proposé par Saint-Claude ? Il ne le semble pas puisque les commissaires sont revenus à Saint-Claude, avec mention, datée du 25 mai 1601 dans les registres de la ville, comme quoi ils ont passé une huitaine de jours à aménager les chemins, mais malheureusement avec un commentaire trop imprécis pour identifier le chemin adopté. Il n'y a pas de mention de venue des troupes à Saint-Claude. Mais sont-elles passées sans faire de dégâts, ou bien les mentions des registres lacunaires de la ville sont-elles manquantes ? Sinon, les troupes ont-elles fait étape à Saint-Lupicin ?



« Le vingtcinquième dudit mois (de may 1601), les commissaires de Sa Majesté catholique sont arrivés, du costé [venant] de Chysery, pour y resparer et dresser les chemins de passage desdites troupes, où ils ont demeuré environ huict jours et ont réparé lesdits chemins jusques à la limite de ceste terre, du costé de Savoye et terre de Chysery » [AC de Saint-Claude, BB6, f° 83].

Treize dépositions de 1613, sur les passages de 1601 à 1606, et évènements survenus entre 1589 et 1612

Pour retrouver des témoignages locaux précis, concernant les années 1589 à 1612, il faut se rendre en Italie et consulter aux archives d'État de Turin (Italie) leur dépôt concernant les archives savoyardes [AST, Inventorio 3, mazzo 2, articolo 20]. L'un des documents est exceptionnel, c'est un cahier de 67 pages contenant les dépositions en 1613 de treize hommes du pays ayant assisté aux dévastations commises par les troupes depuis 1601.

En 1612, les habitants des paroisses de **Léaz, Lancrans et Chézery**, dont les terroirs constituent l'ensemble de la langue de terre maintenue à la Savoie par le Traité de Lyon (1601), ont des arrérages de paiement des tailles à Son Altesse le Duc de Savoie. Ces impayés, ils les justifient par les ravages qu'ils subissent depuis 1601 suite au passage des troupes. Concernant ces tailles, certains paroissiens sont par ailleurs les victimes du Roi de France, lequel tente de s'accaparer les tailles sur des parties de territoires de paroisses dont le découpage a été confusément défini par le traité. Il s'agit en particulier de Menthrières (paroisses de Chézery et Lancrans). Au début de 1613, quatre syndics sont ainsi retenus prisonniers par les officiers du Roi de France dans les prisons de Belley (puis un ou deux seulement), et deux juments prises en

²⁸ Magras, lieu-dit de Chézery, alors situé à l'ouest des Closettes et distinct de celui de Champfromier.

caution. Evidemment la Savoie s'en émeut, avec le soutien du seigneur de Ballon et de l'abbé de Chézery, tous deux de la même famille de Perrucard, très attachée à la Savoie...

Les paroissiens des trois paroisses du Couloir sarde (Léaz, Lancrans et Chézery), eux aussi acquis à la cause de la Savoie, sont les victimes, tant des dévastations causées par les gens de guerre que des brimades exercées par les officiers du Roi de France. Pour se défaire de tous ces soucis, ils sont donc amenés à envoyer requête sur requête, et d'abord pour être exemptés de payer les arrérages des tailles. Si l'on en juge par le rapport d'une visite de 11 jours, faite par le Maître auditeur de la Chambre des comptes de la Savoie en mars 1613, où aucun moment n'est consacré aux dégradations dues aux gens de guerre, ces requêtes des habitants pourraient donc bien n'avoir fait que servir à argumenter la méfiance de la Savoie face à l'usurpateur français.

La première requête avait été adressée le 12 août 1612 à son Excellence le Duc de Savoie, afin qu'il lui plaise « *les déclarer exempts de tous lesdits arrérages* ». Pour cette requête, comme pour toutes celles qui suivront, une apostille en bas de page (parfois deux), se contente administrativement de faire mention de transmission aux personnes concernées, la Chambre des comptes, le procureur patrimonial ou autres, pour avis...

Dès janvier 1613, de nouvelles requêtes sont adressées à la Chambre des comptes (de Chambéry, Savoie). Celle du 8 janvier est un rappel de ce qu'une précédente, du mois d'août, devait être montrée au procureur patrimonial... Celles des 10, 11, 12 et 15 janvier sont pour l'élargissement (la libération) des quatre syndics de leurs trois paroisses. Là, il semble bien qu'ils obtiennent satisfaction, au moins pour trois des quatre syndics, mais une caution de 50 écus d'or est évoquée, et selon d'autres sources, il est fait état de deux juments prises à défaut du paiement de la taille de Menthières... Davantage, ce 15 janvier, lesdits paroissiens « *supplient humblement* », suivant la formule consacrée, que la justice requise par le trésorier général de Son Altesse de Savoye, cesse de vouloir leur faire payer les arrérages de tailles dues à S.A. dès l'année 1602. Le trésorier avance le chiffre de 500 écus d'or... Les paroissiens finissent toutefois enfin par avoir un espoir, celui d'être entendus. Par arrêt du 25 janvier 1613, la Chambre des comptes en Savoie, déclare qu'elle prendra une décision, après avoir auditionné divers témoins.

C'est Ascanio Martinel, conseiller de Son Altesse, maître auditeur en sa Chambre des comptes en Savoye, qui est désigné par cette chambre pour recueillir des témoignages sur les dommages attribués aux gens de guerre, et aussi (probablement faudrait-il dire, principalement) sur le cas épineux des tailles. Treize dépositions sont reçues et enregistrées à Eloise, chez l'hôte du lieu, entre les 11 et 14 février 1613, consignées dans un cahier.

La teneur de ces dépositions n'a jamais été publiée. Il est vrai que les conditions de consultation en sont peu facilitées²⁹. Le cahier contient pourtant presque tout ce que nous souhaitions savoir sur le Chemin : quels sont les soldats qui sont passés et que devons-nous leur attribuer, en quelles années. On y relève d'abord le passage de bien plus de troupes que ce que l'on croyait savoir. Les témoignages sont attristants, en particulier aux lieux des étapes et de leurs voisinages, ainsi qu'à proximité des ponts, et là les Français ne se comportent pas mieux que les troupes d'Espagne. Comme toutes les armées en guerre, elles n'ont aucune considération pour les habitants des pays traversés. Les maisons brûlées ne se comptent plus, les réserves de blé et de foin sont pillées, et si les blés sont en herbe ils sont broutés ou piétinés par les chevaux. Les Français construisent des cabanes et des barricades en pillant tous les bois des pressoirs, cuves et tonneaux des environs, et même aussi les bois des maisons. Et au lieu d'être rendus quand les camps sont levés, ces bois sont jetés dans le Rhône ! Précisons que les déposants font remonter

²⁹ Soit il faut se rendre à Turin, soit consulter en France les copies filmées, mais celles-ci ne sont ni en couleur ni même en noir et blanc (mais en négatifs blanc sur noir...), sans inventaire détaillé du contenu de chacune des bobines, et avec des plans éclatés en 8 ou 10 petits morceaux dès qu'ils sont de dimensions autres que celles d'un cahier..., le tout sans possibilité d'en obtenir des numérisations, ni même des photos cadrées de qualité...

indistinctement leurs souvenirs jusqu'en 1589 du temps des exactions des troupes genevoises et savoyardes, pour se terminer avec l'incendie accidentel de Grésin en 1612.

On appréciera que les déposants soient plus d'une dizaine, de fonctions et professions variées, et ne demeurant pas exclusivement dans le couloir sarde. En font partie des munitionnaires, ces fournisseurs de l'intendance pour les munitions de bouche (le pain), et parfois aussi de guerre. Les notaires, curiaux, vice-châtelains, vicaires, sont reçus tout autant que le maçon, le chaudronnier ou le soldat. Ils habitent ou sont natifs d'Eloise, Arcine, Musinens, Arlod, Billiat, Montanges, Champfromier, tout aussi bien que Chaumont (Savoie), le Chablais, Saint-Claude ou Lyon.

La répétition des détails donnés par les uns et les autres souffre peut-être néanmoins d'une uniformisation des récits. Peut-être ont-ils ressassé ensemble une nouvelle fois leurs souvenirs, rectifiés par le plus charismatique d'entre eux, juste avant de déposer. Peut-être y a-t-il même eu une entente préalable entre plusieurs des déposants, pouvant aller jusqu'à indiquer des années toutes identiques pour les mêmes faits alors qu'une erreur d'un an semble possible. Il était souhaitable que les autorités ne relèvent pas de sons discordants chez ceux qui défendaient leurs intérêts.

Les treize déposants sont : [1] Honnête Anthoyne Daufond, de Billiat en Michaille, âgé de 32 ans ; [2] M^e Maurice Benoît, notaire ducal natif d'Arcine, curial de Chaumont, y habitant, âgé de 38 ans (il avait été l'un des fournisseurs des munitions, rive gauche du Rhône, à Marlioz/Sallenôves) ; [3] Honnête François, fils de feu Benoît Thomas Collongier, de la ville de Lyon, habitant à Collonges, terre de Gex, âgé de 42 ans (chargé par S^r Claude Suchet de faire la munition de pain) ; [4] M^e Barthollome, fils de feu M^e Philibert Jordain, notaire ducal et curial au mandement d'Arlod, âgé de 67 ans ; [5] André, fils de feu Bernard Marcellin, bochier [bucheron] du village de Montanges, terre de Nantua, âgé de 53 ans ; [6] M^e Cornelli Dupré de Billiat, vice-châtelain audit lieu, âgé de 35 ans (distributeur des munitions à Lancrans, aussi chargé pour Saint-Lupicin ou Saint-Claude) ; [7] Claude Poinct, vicaire de la paroisse de Musinens en Michaille, Pays de Bugey, âgé d'au moins 60 ans ; [8] Amed Marquis, maçon de Monnetier, paroisse de Champfromier, âgé de 70 ans ; [9] Jean Calliat, prêtre d'Echallon en Bugey et vicaire de Saint-Germain de Joux, âgé de 30 ans ; [10] Honnête Nycolas Blanchet, le jeune, chaudronnier, bourgeois et habitant en la ville de Sallanches en Foucigny [74700 Sallanches], âgé de 45 ans (ayant habité Chézery, Lancrans et Léaz, bourlingueur qui n'hésite pas à profiter de l'occasion pour se faire sa publicité !) ; [11] Amed, fils de feu Aymard Vachard, charpentier de Langin en Chablais [74890 Bons-en-Chablais], habitant tantôt en Michaille et tantôt en la terre de Gex, là où il trouve de la besogne, âgé de 50 ans ; [12] M^{re} François Truffet, prêtre en Michaille et vicaire de Billiat, habitant audit lieu, âgé de 46 ans ; [13] Honorable Claude Corchier, soldat en la Compagnie de cavalerie du Seigneur Baron de Chanfort, natif de Saint-Claude, habitant à présent Eloise en Semine, âgé de 45 ans.

Les dépositions étant en partie répétitives, on n'en a retenu que celles de quelques dépositaires, mais on se reportera à l'Annexe 7 de cet ouvrage pour les détails. Pour autant que possible, on les a classées par ordre chronologique.

1589-1600 (Guerre entre la Savoie et Genève à Fort l'Ecluse) : passage par le Sorgia ; Longeray et hameaux brûlés ; une maison brûlée (puis ?) une tour (de l'ancien château ?), un mort à Ballon ; les cloches de Léaz emportées ; 4 ou 5 maisons brûlées au village de Confort

Même si les exactions antérieures à 1601 ne sont pas directement imputables aux troupes, elles méritent d'être signalées, d'abord parce qu'elles sont citées par certains déposants, et surtout parce qu'elles permettent de mieux comprendre l'exaspération qui suivra. Par ailleurs on y relève diverses informations, comme celle du (vieux) château de Vanchy qui n'aurait pas été détruit lors de ces affrontements (du moins en 1589). M^e Barthollome Jordan, curial d'Arlod [Déclarant n°4 (ci-dessus)] « *dépose que, au commencement des guerres de Savoye que fut en l'année 1589, au mois d'avril, les ennemis [venant] de Genève vinrent assiéger La Cluse et icelle pétarder avec une forte armée en sommant un nommé Jeanmarie³⁰, capitaine pour son Altesse [de Savoie] audit Fort de la Cluse, de se rendre auxdits de Genève ; à quoi il ne se voulut entendre, et voyant cette résistance, lesdits de Genève, assistés des Bernois, passèrent le haut de la montagne de Surgia sur ladite Cluse, et vinrent brûler les villages de Longerey, Le Laveuz et Le Mollard, de la paroisse de Leaz [10 avril 1589], et de là s'en allèrent à Ballon où ils brûlèrent la maison d'un Maître Claude-Anthoyne Morens, qu'ils firent mourir à l'instant dans sadite maison, puis vinrent attaquer le Château d'Avanchy [Vanchy], appartenant au seigneur de Ballon, où ils(ne) purent rien faire sinon ravager tout le bétail du village et des circonvoisins, qu'ils emmenèrent à Genève, comme le bruit fut lors par la voix commune ; de quelque temps après, ledit Fort de la Cluse fut emporté par lesdits de Genève [21 avril 1590], puis repris par les gens de guerre de Son Altesse [10 mai 1590], ce qu'auroit causé aux trois paroisses de Leaz, Lancrens et Cheysery voisines dudit fort un grand dégât et ruine, par la prise et reprise [dudit fort], même par la dernière perte d'icelui quand le S^r De Laconay, l'année 1600, rendit la place au Roy, les voisins sujets des seigneurs de Ballon et Cheysery souffrirent grandissimes pertes et ravages* ». Cette déposition montre que les gens de guerre, ceux en action, n'utilisaient pas les chemins existants mais qu'ici ils descendaient à flanc de montagne pour venir incendier les villages. En fin de déposition, le curial revient sur les événements de cette période pour nous informer d'un vol de cloches de Léaz : « *ajoutant encore à sa déposition qu'il avoit oublié de dire que, au commencement de la guerre, ceux de Genève descendirent les cloches de l'église de Leaz et les emportèrent sans que les habitants aient eu le moyen d'en faire d'autres, le nombre étoit de deux, assez belles, et sont encore aujourd'hui sans aucune cloche, et autre dit ne savoir [et je ne sais rien de plus]* ». Un autre déposant témoigne aussi du passage de la ligne de crête du Jura : « *l'année 1589, au commencement de la guerre, une partie de l'armée de guerre, passa la montagne de Surgia et vint droit à Ballon, où il fut par ladite troupe saccagé une tour³¹ dans laquelle ceux du lieu et autres voisins avoient retiré [entreposé] le plus précieux de leurs meubles [outils agricoles], que lesdits gens de guerre prirent et emportèrent en mettant le feu à quelques maisons* » [n° 5].

Me Cornelli donne des précisions sur les agissements de Biron : « *qu'en l'année 1600, à la prise du pays par le S^r Maréchal de Biron, au nom de Sa Majesté Très Chrétienne [le roi Henry IV], étant ledit S^r Biron logé à Chastillon [en Michaille] où il seroit venu pour disposer le siège de La Cluse, envoya deux régiments français en la terre de Ballon [au lieu] appelé A la Coste, qui brûlèrent quatre ou cinq maisons au village de Confort, paroisse de Lancrens, avec la prise [récolte]*

³⁰ Ce patronyme, en forme de prénom composé, n'est peut-être pas le bon, on en a relevé au moins un autre dans des publications historiques.

³¹ Cette tour était probablement le dernier bâtiment résiduel de l'ancien château de Ballon. Il pourrait toutefois y avoir une erreur d'une année puisque l'on sait que le vendredi 17 avril 1590 les Genevois « *le petit chasteau de Ballon fut bruslé avec une partie des maisons* » [Histoire du pays de Gex, t. 1, p. 183]. Par ailleurs, cet incendie semble à différencier de celui déjà signalé d'une maison, d'après la citation précédente et le fait que l'incendie de 1602 sera dit par un déposant comme faisant suite à deux autres...

que se trouva lors recueillie, et le reste de la prise des blés [non encore récoltés] fut gâté par les soldats et chevaux rière Ballon, Lancrens, Confort, Leaz et Gresin, au grand préjudice et perte desdits habitants, laquelle perte ne se peut estimer si grande elle fut » [n° 6]. Un autre déposant ajoute que « audit Gresin, l'année 1600, la prise y fut mangée par un régiment français » [n° 7].

1601 (début d'été, les blés étant encore verts), Jean de Bracamonte : Pont de Lucey, étapes à Confort et à Noire Combe

Deux dépositions concernent le premier passage de troupes après la signature du Traité de Lyon. Le pont de passage du Rhône (celui de Lucey, en aval de celui de Grésin) et les lieux d'étapes (Confort, puis Noire Combe seul, bien que le Grand-Essert avait aussi été prévu), sont ceux que Jean d'Urbina avait proposés dans son rapport du 3 mai. Les déposants témoignent. M^e Maurice Benoist déclare : « en l'année 1601, le Sieur **Domp Jean de Bracamonte** [Bracamonte], conduisant huit ou dix mille yspanols [espagnols] et italiens pour Flandres, passant le pont de Lucey, logèrent à Confort, paroisse de Lancrens, lieu d'étape durant dix jours, et autant de temps logèrent au village de Neyrecombe, paroisse de Cheysery » [n° 2]. Me Cornelli mentionne des dommages : « le déposant distribuoit la munition pour le Sieur Lappian, ou soit [alias] Claude Sachet et se ressouvient le déposant, que la prise des blés qu'étoient en herbe et les foins étoient fort endommagés, et ce furent encore plus par les soldats et chevaux durant ledit temps » [n° 6].

Les archives citées par G. Parker surprennent partiellement³². Si les effectifs pour 1601 concordent avec 8.000 hommes d'infanterie (2.000 Espagnols et 6.000 Italiens), par contre il ne semble pas que ces soldats aient pu être conduits dès 1601 par Spinola, puisqu'il ne se lancera dans cette aventure que l'année suivante³³. C'est donc fort logiquement qu'un déposant donne un autre nom pour 1601, celui de Jean de **Bracamonte**.

1602 (vers mai), Spinola : étape à Ballon (déjà brûlé deux fois et à nouveau toutes les maisons brûlées sauf deux, un mort) et 3 troupes à Lancrans (5 à 6 maisons brûlées), étape à Noire Combe

M^e Maurice Benoist, notaire ducal et curial de Chaumont, était l'un des munitionnaires. Quelques jours après le passage des troupes, il avait suivi leur route pour obtenir les quittances des munitions que, tant lui que M^e Aymé Collomb et Jaques Fejoz, avaient fournies en l'étape de Marlioz-Sallenôves (74270). Il se souvient de ce premier désastre, le lieu-étape de Ballon ravagé par les flammes (sauf deux maisons), les munitions de guerre et de bouche carbonisées, et aussi un mort, le munitionnaire. Faute de vivres, l'étape est déplacée en partie à Lancrans, mais là aussi quelques maisons partent en flammes... Nul doute que ce drame de grande ampleur qu'est l'embrasement de presque tout un village, dès le deuxième passage des troupes, marqua à jamais les esprits !

Écoutons le notaire : en « 1602 le Sieur **Marquis Spinola** conduisant huit mille hommes logea au village de Ballon, autre lieu d'étape, une partie qui brûla toutes les maisons, avec le munitionnaire nommé Crespin (de Beaufort), et toutes les munitions de guerre et autre de bouche, où le feu se mit par grand désastre, que fut cause le reste de la troupe fut logé à Lancrans ; auquel lieu de Lancrans la même année brûlèrent par autre désastre quelques maisons avec la prise dans étant [la récolte étant faite] des blés et foins » [n° 2]. François Collongier, autre munitionnaire, habitant

³² La source citée (Archives de l'Etat de Belgique, Bruxelles, SEG 20, f° 42-43v) dénombre les soldats espagnols et italiens, évoque la traversée par les troupes de la Bourgogne et du Luxembourg, ainsi que la présence de l'Infante, mais ne mentionne ni le nom du meneur de ces troupes ni de date précise.

³³ Ambrogio Spinola, aristocrate Génois, après avoir perdu un important procès, s'était tourné vers l'Espagne et avait en 1602, et non dès 1601, signé avec son frère (qui mourra en mai 1603) un contrat où lui-même s'engageait à lever une armée de 1.000 fantassins (et son frère une escadre de navires), mettant en jeu toute la fortune familiale. Après être revenu en Italie pour lever davantage d'hommes, Ambrogio sera vainqueur à Ostende le 22 septembre 1604. La fortune familiale sera néanmoins engloutie avant sa mort, avec de maigres compensations (Wikipedia).

à Collonges, terre de Gex, est plus précis : « il [je] fut chargé du S^r Claude Suchet de faire la munition de pain pour ladite troupe au lieu de Talloyres [74290 Talloires], après lequel passage [le] déposant suivit la dernière troupe jusqu'à l'étape de Neyrecombe, pour retirer ses contentes du pain qu'il avoit fourni, là où les officiers de Sa Majesté Catholique [le roi d'Espagne] avoient promis la délivrance desdites contentes, et passant au village de **Gresin, il vit quatre maisons brûlées**, où les soldats passants avoient mis le feu, comme lui fut dit lors ; et plus autre, au village de Ballon, lieu d'étape, il vit aussi toutes les maisons sauf deux brûlées par ladite troupe, et autres les munitions de guerre et de bouche, et le compagnon du déposant, commis du munitionnaire nommé Crespin, furent aussi perdues et consumées du feu » [n° 3]. Me Barthollome Jordain omet les dates, ou les confond, attribuons les souvenirs qui suivent à 1602 : « ... qui brûlèrent toute la ville de Ballon, hormis la maison des Barbery et des Morens, cinq ou six maisons à Lancrens » [n° 4]. M^e Cornelli, confirme qu'il « passa encore auxdits lieux l'année 1602, environ 8.000 yspagnols et italiens, conduits par le S^r Marquis de Spinola, qui passèrent sur le pont de Gresin, environ le mois de juillet [lire : mai]³⁴, dont trois troupes logèrent au village de Lancrens, après que les premières troupes eurent brûlé le village de Ballon, auquel lieu de Lancrens le déposant distribuoit aussi la munition auxdits soldats, tellement que audit Ballon, la munition de guerre et de bouche, et encore le munitionnaire nommé Crespin avec certains [quelques] soldats et chevaux y brûlèrent, et toutes les maisons dudit village, fors et excepté une ; outre ce que, ledit village avoit été incendié deux fois auparavant » [n° 6]. Le soldat Corchier date les faits des environs du mois de mai « (...) lesquels brûlèrent aux premiers passages tout le village de Ballon, et les munitions de guerre, que fut s'il lui semble l'année 1602, environ le mois de mai » [n° 13].

Plus de dix ans plus tard, le 5 mai 1613, les habitants de Ballon produiront une attestation pour exprimer que suite à l'incendie de Ballon par les troupes de Spinola, il n'en a été fait « aucune récompense » ...

En cette deuxième année de passage, cette fois c'est bien au pont de Grésin que les hommes franchissent le Rhône. Parker, pour l'année 1602, note, désormais en accord avec les déposants que, prenant la voie terrestre, 8.759 italiens passèrent sous la conduite de Spinola. On sait que Spinola revint pour renforcer ses troupes. Il serait reparti la même année, mais par la voie maritime.

1602 (vers juillet). Sous prétexte de la trahison de Biron, le pont de Grésin est détruit et Lavardin surveille ; cantonnement et prise de tous les matériaux en bois

Le pont de Grésin, le seul accordé par la France au passage des troupes, était évidemment le point faible de l'accès au Couloir sarde. Pour leur premier passage après le traité dès 1601, les Espagnols avaient rusé en passant par celui de Lucey. Mais au premier semestre de 1602 ils s'étaient conformés au traité en passant par celui de Grésin. Quelques mois après, vers juillet 1602, de nouvelles troupes³⁵, napolitaines, tenteront à nouveau de passer, sans succès, créant un incident diplomatique d'envergure dans les chancelleries d'Europe... Les déposants feront mine d'ignorer le débat politique, se contentant d'exposer les importantes dégradations dont ils furent victimes. Pour le reste ils évoquent seulement que « un bruit avait couru » que d'autres troupes, **napolitaines**, allaient se présenter au passage du Rhône... Le **Maréchal de Lavardin**³⁶ se mit à surveiller les ponts, fit araser des haies afin d'avoir de la visibilité, creuser des tranchées et construire des cabanes pour le logement de ses troupes. Mais ces aménagements ne furent réalisés qu'en pillant chez les habitants des environs tout ce qui était en bois, tant ce qui leur servait à

³⁴ On préférera le mois de mai, ainsi que le déclare un autre déposant. M^e Cornelli a certainement confondu avec la surveillance des ponts au mois de juillet de la même année 1602.

³⁵ Nous pensons que ce fut Lelio Brancatio qui était à leur tête, et on verra qu'après que la diplomatie ait obligé la France à respecter les clauses du Traité de Lyon, en rendant le Pont de Grésin franchissable, Brancatio est finalement passé avec d'autres troupes, avec seulement six semaines de retard.

³⁶ Jean de Beaumanoir (1551 – 13 novembre 1614, Paris), marquis de Lavardin (Sarthe), maréchal de France, se trouvait dans le carrosse d'Henri IV lorsque celui-ci fut assassiné par Ravaillac.

récolter les raisins et à produire du vin que de prise des bois de leurs maisons d'habitations ! Les ennemis ne passèrent pas, l'état de siège fut levé, mais les bois, au lieu d'être rendu aux habitants, furent jetés dans le Rhône...

Avant de replacer cet épisode dans son contexte, voici d'abord les témoignages des témoins locaux. M^e Maurice Benoit déclare « *il courut un bruit que quelques troupes neapolitaines les suivoient [celles de Spinola], cela bailla occasion aux français de saisir les ponts de Gresin et Lucey qu'ils gardèrent l'espace de six semaines ou environ, sous le commandement du Sieur maréchal de Laverdin, sous le nombre de trois régiments français* » [n° 2]. François Collongier s'intéresse davantage aux habitants : « *le Sieur Laverdin se saisit des ponts (...) pour empêcher le passage, et là firent des tranchées et barricades, au détriment des habitants de la Terre de Ballon et Vallée de Cheysery, prenant les bois des maisons, pressoirs, tines [cuves en bois] et tonneaux pour faire leurs barricades et cabanes, outre le dégât qu'ils firent de la prise aux possessions voisines du côté du côté de Gresin et Avanchy* » [n° 3]. Me Cornelli Dupré de Billiat chiffre les chevaux : « *... se saisit des ponts de Gresin et Lucey, et y faisoit grand garde par le moyen de deux régiments français, outre 500 chevaux qu'il avoit pour empêcher tout passage, ce que dura environ un mois ou six semaines, et lors la Michallie [Michaille] en supporta des grandes charges* » [n° 6]. Le curial d'Arlod dénomme un nouveau régiment : « *... se saisirent des ponts de Gresin et Lucey où ils se barricadèrent avec tonneaux, tines, bois des pressoirs et autre bois des maisons de Gresin et Avanchy, brûlèrent cinq maisons à Confort, où le **régiment de Navarre** demeura l'espace de 15 jours, et à Lancrens, y faisant mille ravages et extorsions* » [n° 4]. Et comme plusieurs autres déposants, le curial regroupe indistinctement cette présence autour des ponts avec d'autres qui s'effectuèrent dans les années suivantes, par le baron de Lux : « *outre celle de l'année 1602, que [où] le S^r Maréchal de Laverdin se saisit desdits ponts avec trois régiments français, lesquels firent aussi un grand dégât, étant encore bien souvenant que [je me souviens aussi que], lors que Monsieur le grand gouverneur de Bresse et Beugeys [Bugey] pour le Roy, et le **S^r Baron de Lux**, lieutenant, après gardé lesdits ponts trois mois et demi ils les quittèrent, et par leur commandement les soldats jetèrent dans le Rosne [Rhône] les tonneaux, tines, pressoirs et autres bois dont ils avoient fait leurs barricades et cabanes, au lieu de les laisser à ceux de Gresin, Avanchy, Ballon, Lancrens et Confort où ils l'avoient pris, que fut grand perte aux habitants desdits lieux, pour la nécessités qu'ils en eurent à leurs vendanges suivantes* » [n° 4].

Il faut replacer ces faits dans le contexte de la trahison de Biron. Rappelons-nous que Charles de Gontaut, duc de Biron, était un vieil ami et compagnon d'armes d'Henri IV mais que, par promesses et ambition, il était discrètement passé au service de la Savoie et de l'Espagne... Le 25 août 1600, après avoir visité la citadelle de Bourg, Sully avait déjoué un complot ourdi par Biron, et dès lors la méfiance de la France se changea en certitude. Biron fut condamné à mort et décapité le 31 juillet 1602 à l'intérieur de la Bastille où il était prisonnier.

La France semble avoir profité de cette occasion pour empêcher les troupes espagnoles, que l'on voulut suspecter de vouloir venir en aide à Biron, de passer au Pont de Grésin, en le détruisant, et en surveillant aussi l'autre passage (Lucey), ainsi que l'on relaté les déposants.

La Société d'Histoire de Genève a publié dans ses *Mémoires* de 1952 (n° 38, p. 255) les correspondances entre Henri IV et Philippe de Béthune, frère de Sully, ambassadeur à Rome³⁷. Le 8 août 1602 (une semaine après l'exécution de Biron), Béthune faisait savoir à son roi le mécontentement du pape et les risques encourus à ne pas respecter le Traité de Lyon « *sur les bruits qui couroient ici que Votre Majesté avoit fait rompre le Pont de Grésin pour empêcher de passer les troupes napolitaines que le Roi d'Espagne envoyoit en Flandres, (Sa Sainteté [le pape]) me demanda ce qu'il en étoit. A quoi je lui dis (...) que vous aviez défendu de ne les laisser passer jusqu'à ce qu'on eût reconnu quel étoit leur dessein [aller vraiment en Flandres, ou venir en aide à Biron...]*

³⁷ Conférence dactylographiée « Quelques aspects de l'histoire du Pont de Grésin », par René Deblache (1980).

(...) (Le cardinal Aldobrandino) étoit bien fâché de ce commandement que Votre Majesté avoit fait au maréchal de Lovardye [Laverdin] » [BN. Fr. 3492, f° 55]. Le roi Henri IV répondit le 14 août qu'il autorisait à nouveau le passage au Pont de Grésin : « n'ayant vérifié [été informé] par l'issue du procès du duc de Biron, (ce que) le Roi d'Espagne avoit sur le fond de cette conspiration, je pris [néanmoins] la résolution bientôt après, de révoquer le maréchal de Lavardin de Bresse, pour laisser libre le passage du Rhône, dont je voulois avertir l'ambassadeur dudit Roi d'Espagne. Si j'avois envoyé le maréchal de Lavardin avec quelques forces sur le passage du Rhône, je l'avois fait sur les avis qui m'avoient été donnés que le Comte de Fuentes avoit fait acheminer de ce côté des gens de guerre, à la sollicitation du Duc de Savoye, pour, sous prétexte de passer en Flandres, favoriser en Bresse et en Bourgogne les partisans dudit Biron ».

L'on peut penser que c'est dès ce moment que, de dépit, les soldats français se sentant donc désavoués dans tous les préparatifs de défense qu'ils avaient mis en place, jetèrent tout au Rhône...

Le 27 août le Roi démentira que le passage du pont ait été rompu « (s'il fallait rompre la paix) je saurai bien commencer par autre chose que par faire lever les planches du Pont de Grésin, qui n'a été autrement rompu, quoi qu'on vous ait dit ». Une dernière lettre, mais de Villeroy à Béthune, le 28 août 1602, l'informe que les troupes vont passer : « les Napolitains, arrêtés à Rumilly et Annecy, attendoient quelques Espagnols pour passer et s'acheminer ensemble en Flandres ; nous estimons qu'ils sont à présent prêts et, partant, qu'ils marcheront. S'ils faisoient autrement, ils nous donneroient nouvel ombrage (...) Nous entretenons [informons] encore M. le Maréchal de Lavardin en Bourgogne, avec des forces expresses pour cela (...) ». Le 30 août les troupes ne sont pas encore passées. Cependant Lesdiguières³⁸, depuis Grenoble, écrit au roi sa forte inquiétude de voir tant d'hommes près de la frontière, confirmant 1500 Napolitains logés à Anissy [Annecy], et même des Français venant de l'infanterie de Lavardin et de Barraulx, soit plus de 500 hommes logés à Roumilly [Rumilly], et un total de 5.000 hommes avec ceux dispersés à Montmelian et autres lieux [Lesdiguières, Tome I, p. 432].

1602 (vers août) (?), Lelio Brancatio et le Comte Guy Saint George Aldobrandino : étapes à Confort et à Noire Combe, granges découvertes

Nous pensons que les déclarations données par les déposants pour l'année 1603, sont à mettre à l'actif de l'année précédente, probablement au mois d'août 1602, en suite de l'affaire des ponts que l'on vient d'évoquer. Nous pensons aussi que c'est donc Lelio Brancatio qui était en attente avec ses Napolitains à Rumilly et à Annecy, que les renforts espagnols attendus étaient ceux du Comte Guy Saint George Aldobrandino, et que finalement c'est tous ensemble qu'ils sont passés au Pont de Grésin réparé, ou du moins laissé accessible par les Français...

Le notaire ducal d'Arcine est le premier des déposants à préciser les noms de ceux qui conduisirent les troupes en l'année qu'il donne comme étant 1603.

Il témoigne ainsi : « l'année 1603, passa aussi le **Sieur Lelio Brancatio** et le **Sieur Comte Guy Saint George Aldobrandino (Guido Aldobrandino S. Giorgi)**³⁹, avec leurs troupes qui passèrent auxdits lieux de Confort, rière Lancrens, étape ordinaire, et à Neyrecombe, paroisse de Cheysery, dont le passage dura cinq jours, ayant lors chargé de la munition les Rendut, oncle et neveu, et sous eux [à leur service] le déposant » [n° 2]. M^e Cornelli Dupré, attribue aussi ses souvenirs au passage des troupes de Brancatio et Aldobrandino en 1603 et témoigne dans le même sens de vécu sur le dos de l'habitant, qu'il « ... supportèrent les habitants desdites trois paroisses lors que les Sieurs Brancatio et Comte Saint-George Aldobrandino passèrent l'année 1603, durant cinq jours, qui logèrent à Confort, lieu d'étape, rière Lancrens, et autant de jours à Neyrecombe, aussi lieu d'étape rière Cheysery, lesquels sieurs Aldobrandino et Brancatio conduisoient des troupes en Flandres, que firent aussi des grands dégâts auxdites étapes et villages voisins, entre autres le

³⁸ François de Bonne de Lesdiguières sera le dernier connétable de France.

³⁹ G. Parker ne mentionne pas ces noms.

déposant vit que les soldats découvroient les granges pour avoir la paille pour se coucher, ne se voulant coucher sur la paille qu'avoit servi aux soldats des autres compagnies, et aux corps de garde ils brûloient toutes sortes de meubles, sans aucune considération, disant qu'ils se devoient ainsi faire par ce qu'ils étoient en la tête de l'ennemi » [n° 6].

1603 (?), Ignigo de Borsa : ponts de Grésin et de Lucey tenus par Lux (mais grands dégâts dans trois villages)

Les déposants, dont la mémoire peut défaillir d'un an après dix années de méfaits, placent en 1604 des faits qui semblent à dater de 1603. En effet, G. Parker a relevé Borja, pour l'année 1603, ayant sous sa conduite 2.500 Espagnols et 1.200 Italiens). Le curial de Chaumont déclare (après les faits de 1603) : « l'année suivante [1604 !] passa auxdits lieux le Sieur **Domp Ignigo de Borsa**, conduisant en Flandres deux mille cinq cents yspagnols, et lors les ponts de Gresin et Lucey furent saisis par le Sieur Baron de Lux⁴⁰, doutant qu'il n'y eut autre suite, ce que toutefois ne dura qu'un mois ou cinq semaines, au bout duquel temps lesdits ponts furent de libre accès » [n° 2]. Le troisième déclarant donne pour la même année « que firent aussi grands dégâts à Gresin, Confort et Neyrecombe, en la prise, faisant manger les blés et les foins à leurs chevaux » [n° 3]. Quant à Me Cornelli, il avoue ne plus se souvenir du nom du chef : « de même passa auxdits lieux une autre grande troupe d'yspagnols l'année 1604, n'ai raisonnement du nom du chef, que firent aussi de grands dégâts à Gresin, Confort et Neyrecombe, et encore aux villages proches du grand chemin, tant à la prise des blés, foins, fruitages, maisons que clôture des possessions » [n° 6].

1604, néant

Il n'est signalé par G. Parker aucune troupe passant par le couloir sarde en 1604 (mais seulement 2.000 Espagnols transitant par l'Alsace, sous la conduite de Biamonte). Rappelons que par un traité du 26 avril 1604, l'Espagne obtenait des six ligues catholiques suisses, un droit de passage : la vallée de la Valteline était supposée se substituer entièrement à celle de la Valserine ! Mais ce ne fut pas le cas, en avril 1608 la route serait à nouveau fermée, et en avril 1609 une trêve de 12 ans était signée aux Pays-Bas.

1605, le Prince d'Avelino et Alexandre de Limouti : étape à Confort et à Noirecombe (une maison brûlée, deux morts), Lux se met aux ailes

G. Parker signale pour 1605 trois expéditions, l'une passant par l'Alsace sous la conduite de Giron, une autre dirigée par Avellino avec 6.000 Italiens, et une troisième par la voie maritime. Le drame de Noirecombe, avec sa maison brûlée et ses deux morts, est associé par les témoins à d'Avelino. On peut le dater de 1605. François Collongier rapporte (après deux passages commençant en 1603) : « autre passage ... de gens de guerre yspagnols et italiens conduits par le **Prince Davline [d'Avelino] et Domp Alexandre Delimouti [de Limouti]** durant 8 jours, qui logèrent aux étapes de Confort, paroisse de Lancrens, et Neyrecombe, paroisse de Cheysery, où le déposant faisoit aussi la munition, et vit que la maison de François Joly⁴¹ dudit Neyrecombe, où ladite munition étoit, [étoit] brûlée, et peu s'en fallut que le déposant n'y fut engagé et surpris comme deux hommes de Cheysery y furent consumés par le feu, ayant laissé chacun cinq enfants, et fait la prise, qu'estoit lors en herbe, fort gâté et endommagé par les soldats » [n° 3]. Nycolas Blanchet, le chaudronnier, avait certainement eu affaire avec ces deux hommes qui périrent dans l'incendie

⁴⁰ Les faits concernant Lux semblent bien plus tardifs (vers 1611) et à dissocier du passage de Borsa.

⁴¹ En 1753, le souvenir du lieu du drame serait-il conservé par la mention « *Fontaine Jouli* » portée sur la carte de Durieu ? Si oui, alors le campement d'étape des Espagnols à Noirecombe se trouvait sur leur chemin, sur des terrains agricoles, après « *Combe-Noire* » (le Combet) et juste avant l'entrée dans le bois (vers le Corps de garde), avec une vue imprenable sur la vallée, et surtout avec une source au bord du chemin ! Cette source, qui alimentait les maisons du Combet, est située à la jonction du chemin de Cametran et coule encore sans être très abondante.

puisqu'il connaît leurs noms : « (brûlèrent) deux maisons à Neyrecombe, où furent brûlés deux hommes de Cheysery, l'un appelé Jaques Vatnière [Vènière] qui laissa 5 petits enfants, et l'autre appelé Jean Benoict laissa trois filles bien pauvres et misérables, lequel village de Neyrecombe, lieu d'étape consistant en 10 ou 12 maisons fort endommagées par les soldats, et les couverts des maisons, qu'étoient d'ensencles [ancelles] furent la plupart brûlés et les portes des maisons pour faire le feu des corps de garde, et cela fut non seulement une fois mais plusieurs et diverses années pendant lesdits passages, s'écartant les soldats par les villages voisins dépendants de la paroisse de Cheysery, auxquels ils faisoient mille ravages » [n° 10]. François Collongier, fit aussi la munition au village de Neyrecombe, « auquel lieu de Neyrecombe furent brûlées deux maisons » [n° 3]. Jean Calliat, prêtre d'Echallon, confirme les maisons dont les toitures furent dépouillées : « ont souffert depuis dix ans en ça, de grands ravages et foulles (piétinements) à cause du passage des Yspagnols et Italiens allant en Flandres, spécialement Neyrecombe lieu d'étape où il y a fort peu de maisons, a été ruiné, et lesdites maisons découvertes plusieurs fois par les soldats, puis recouvertes par les habitants de tavallions et ensencles (ancelles) » [n° 9]. Messire François Truffet, vicaire de Billiat, apporte une information, la surveillance des troupes par le Baron de Lux, étant aux ailes, et donc à travers champs, hors des chemins : « et vit que, quand le S^r Alexandre de Limouti passa avec ses troupes pour aller en Flandres, le S^r Baron de Lux, avec les troupes françaises de pied et de cheval, se mirent aux ailes au-dessus de Ballon, et là, firent tous halte, en sorte que les blés furent endommagés et perdus » [n° 12].

Nous verrons que le 4 mai 1613, les habitants de Neyrecombaz produiront une attestation comme quoi, ni eux, ni les autres habitants du voisinage « n'ont jamais reçu aucun paiement ni satisfaction des incendies ».

1606 (?), Jean Bravo de Laguna : deux maisons brûlées à la Maladière, étapes à Confort et à Noire Combe

Encore une fois on note un décalage d'une année dans la mémoire des déposants pour le passage de Bravo dit en l'année 1605, alors que c'est en 1606 que **Bravo de Laguna** est archivé par Parker pour passer « on the Spanish Road » à la tête de 3.000 Espagnols.

François Collongier témoigne, et donc probablement avec une erreur d'une année : « passa l'année 1605, **Domp Jean Bravo**, conduisant environ 5000 yspagnols pour Flandres, lesquels logèrent auxdites étapes de Confort et Neyrecombe, durant 8 jours, dernier passage que le déposant fit la munition, dont les habitants desdits lieux souffrirent des grands ravages et pertes inestimables » [n° 3]. M^e Cornelli Dupré confirme que « Domp Jean Bravo passa auxdits lieux l'année 1605, et aux mêmes étapes, avec sa troupe, non sans y faire aussi de grands dégâts ; au village d'Avanchy, [au lieu] appelé La Maladière, [où] brûlèrent par désastre deux maisons et beaucoup de marchandises, dans étant avec trente sommées de vin et tous les meubles, sans en avoir pu être sauvés aucuns, ce que le déposant vit » [n° 6]. Jean Calliat, prêtre d'Echallon, donne d'autres précisions « ... au village de La Maladière, ... brûla aussi par désastre il y a deux ans une maison avec les meubles, certaine basle de toile valant cent écus (et) appartenant à un allemand, et une bonne quantité de vin ; le tout fut perdu sans avoir été secouru, tant le feu étoit ardent, et soudain, à cause de la bise ; étant M^e Loys Megny à qui ladite maison appartenait, en procès avec le marchand allemand qui veut être payé de sa toile, pour raison de quoi ledit Megny est bien en peine » [n° 9].

1608/1609 (environ), une compagnie encore sur place

Amed Marquis, maçon de Monnetier, paroisse de Champfromier, témoigne que « il y a environ quatre ans [vers 1608/1609], **une compagnie de gens de cheval et de pied**, fort grande et bien complète, **logea rière Chesery**, où il fut fait un grand ravage, comme il a ouï-dire » [n° 8].

1611 et années précédentes (Ponts). Le Pont de Grésin abattu (1611), ceux de Lavardin et Lucey surveillés par Lux et Norestan, dégâts à Grésin et au voisinage, deux maisons brûlées à Vanchy, Gauchier se détourne

Lorsqu'au début de l'année 1613, les déposants sont invités à exposer leurs souvenirs, ils ont évidemment tous en mémoire les méfaits survenus en 1611 lors de la dernière surveillance des ponts. Mais ils y adjoignent des faits antérieurs. Aussi, l'exactitude des années citées est certainement le point faible des dépositions. Parfois, elles restent vagues. C'est le cas avec M^e Jordain, qui néanmoins cite un nouveau chef espagnol : « *quelques années suivantes, le S^r Baron de Lux étant averti que quelques troupes yspagnoles et le capitaine **Gauchis**⁴² vouloient passer, il se saisit, avec le régiment du Sieur de Norestan et autres soldats français, du pont de Laverdin et Lucey qu'ils gardèrent plus de trois mois et demi, et abattirent celui de Gresin, y faisant néanmoins grand garde, et aux autres ponts, non sans donner aux habitants de Gresin, Avanchy, Ballon, Lancrens et Confort plusieurs fâcheries, incommodités et ruine pour le destourbier [trouble] et empêchement qu'ils avoient à la perception de leur prise des blés et foin, que fut gâté la meilleure partie par les soldats et chevaux, savoir, la prise de l'année 1604, 1605 et celle de l'année 1611* » [n° 4]. M^e Dupré rapporte, probablement pour 1611 : « *quand le capitaine Gauchis voulu passer là, où les troupes françaises se barricadoient avec tines, tonneaux et charrets appartenant aux sujets du seigneur de Ballon, ce que leur apporta une grandissime perte, en ce même qu'il se fit dix ou douze cabanes auprès le pont de Lucey, que les soldats construisirent du bois des susdits sujets* » [n° 6]. Claude Poinct, vicaire de Musinens, témoigne aussi : « *puis les années ci-devant, lesdites barricades furent faites de tines et tonneaux, au grand préjudice des habitants de Gresin, La Maladière, Ballon, Confort et Lancrens, et des couverts de leurs maisons que l'on débatissoit pour faire telles barricades et cabanes, ayant même oui-dire que les soldats découvroient les moulins, sans s'informer à qui lesdits moulins appartenoient* » [n° 7]. Le chaudronnier reprend : « *Aux villages du Grand-Essert, Lesparry et Chaperrrouz, sujets de Son Altesse et dépendant de la paroisse de Cheysery, furent aussi ravagés par les Français, quand Le Gauchis devoit passer ; et une autre fois auparavant le semblable leur arriva* » [n° 10].

M^e Maurice Benoict conclut : « *finalemt et pour la troisième fois, l'année 1611, lesdits ponts furent saisis par ledit Sieur Baron de Lux, et par lui tenus environ trois mois, avec grand nombre de soldats, au grand préjudice desdits habitants de la Coste de Ballon et Vallée de Cheyssery, pendant lequel temps lesdits français brûlèrent deux maisons au village d'Avanchy* » [n° 2]. François Collongier dit de même : « *le Sieur Baron de Lux en fit de même [que Laverdin], deux fois, dont à la dernière qu'il saisit lesdits ponts que fut il y a deux ans [1611], il les garda trois mois et demi, non sans grande incommodité des habitants de Grésin, comme plus proches du pont de Grésin, et aux habitants du village d'Avanchy et de Ballon, comme plus proches du pont appelé Laverdin, auquel village d'Avanchy furent brûlées en ce temps-là deux maisons* » [n° 3]. Jean Calliat vicaire de Saint-Germain de Joux, lui, se lamente du sort des arbres fruitiers et ceps de vigne : « *désordre et larcin de meubles et bétails..., au village de Gresin, environ cent pieds d'arbres fruitiers, même la dernière fois, durant trois mois et demi, ils séjournèrent auxdits lieux et ne laissèrent aucune clôture alentour des possessions, qu'ils ne brûlassent voire coupent les ceps des vignes pour les brûler, et une infinité d'autres dégâts, comme de faire manger l'herbe des prés à leurs chevaux, et encore des blés, en sorte que la prise de celle*

⁴² Cette tentative de passage semble bien dater du début de l'année 1611. On signale en effet que le capitaine Gauchier, ayant trouvé le pont de Grésin enlevé, se réfugia avec ses troupes en Semine, puis ils passèrent en Chautagne et finalement trouvèrent un gué sur le Rhône, entre Rochefort (Anglefort ?) et Serrières (73310), et de là gagnèrent la Franche-Comté sans avoir à combattre l'armée française (Burderyon, Grésin, pp. 42-43, qui ne cite malheureusement pas ses sources). Cette privation d'usage de pont fut signalée au Traité de Turin du 10 mai 1611, entre Charles-Emmanuel duc de Savoie et Louis XIII roi de France, une clause étant de « *remettre ... du soir au lendemain, le Pont de Grezin, & toutes autres innovations faites contre le Traité de paix en leur premier état, laissant à chacun les passages libres & ouverts...* » (J. du Mont, *Corps diplomatique du droits des gens, ou recueil des traites d'alliance...*, 1728, acte n° 101, p. 166, d'après le vol. XCVIII des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Berlin, p. 397)].

année 1611 fut plus de la moitié perdue » [n° 9]. Il termine sa déposition, à la manière habituelle, sauf un oubli, concernant à nouveau les arbres « et autre dit ne savoir [et ne sait rien de plus], sinon que près le pont de Lucey, dans le pré du Seigneur de Ballon, les français, il y a deux ans [1611], y bâtirent environ trente cabanes, gâtèrent la prise dudit pré et blé, et du bois touchant ledit pré en fut par eux taillé environ 5.000 pieds de petits chênes, outre autres chênes qu'ils brûlèrent aux trois corps de garde, durant trois mois et demi » [n° 9]. On pourrait penser que Messire François Truffet, vicaire de Billiat, avant-dernier déposant, n'aurait plus rien à informer qui n'ait déjà été dit, mais il nous apprend cependant que lors de cette dernière fois de la surveillance des ponts, s'y trouvaient avec 13 ou 14 compagnies [n° 12].

1612 (6 septembre) : 16 ou 17 maisons de Grésin brûlent accidentellement

L'année 1612 n'a rien à devoir au passage des troupes. C'est pourtant l'ultime drame, celui d'un incendie accidentel qui se déclare à Grésin, détruisant plus d'une quinzaine de maisons.

M^e Maurice Benoict termine la longue liste des malheurs survenus depuis dix ans : « l'année passée au mois de septembre [1612] brûlèrent, aussi par la grande impétuosité des vents, environ dix-sept maisons au village de Gresin (...) et oui-dire que la prise du blé et des foins y fut aussi brûlée » [n° 2]. François Collongier : « quant à l'incendie des maisons de Gresin, le déposant dit qu'il n'y a rien de plus véritable, que 16 ou 17 maisons y brûlèrent, l'année passée [1612] avant vendanges, avec la prise des blés et foins » [n° 3]. M^e Barthollome Jordain précise que le feu s'est déclaré en leur absence, étant au travail, et que personne n'a pu intervenir, qu'ainsi ils ont perdu tous leurs meubles et papiers : « disant en outre le déposant que le mois de septembre dernier, peu avant vendanges, le feu se mit au village de Gresin, le sixième dudit mois [6 septembre 1612] et pas un désastre, là où furent brûlées 16 ou 17 maisons, sans que les habitant aient jamais su comme ce malheur leur fut arrivé, et que pire est toute la prise des blés et foins avec les meubles et papiers furent consumés par le feu, sans avoir été secourus par les habitants du lieu qui ne s'y trouvèrent lors, ains étoient [étant alors] aux montagnes comme fut dit au déposant trois jours après qu'il se trouva audit lieu en passant » [n° 4]. Jean Calliat ne dit pas autrement, implorant une grâce particulière pour aider ces nécessiteux : « finalement, le mois de septembre dernier [1612], pour le comble des malheurs, il brûla 18 maisons au village de Gresin, par la grande impétuosité des vents, avec la prise des blés et foins y venoit recueillie (...) et ne crois que les habitants aient jamais moyen de les pouvoir rebâtir, s'ils ne sont assistés de quelque grâce particulière, vu qu'il les connoit trop pauvres et grandement nécessiteux » [n° 9].

20 à 22.000 soldats passèrent sur le chemin

Claude Corchier, soldat en la Compagnie de cavalerie du Seigneur Baron de Chanfort, natif de Saint-Claude, habitant à présent Eloise en Semine, treizième et dernier déposant, a le mot de la fin. Il résume le passage des troupes en professionnel des armées, estimant que 20 à 22.000 soldats sont passés sur le Chemin des Espagnols, allant en Flandres⁴³. De Jean de Bragamonte à Alexandre de Limonty (oubliant toutefois les troupes de Bravo), il dénombre le total des soldats passés dans ce Chemin des Espagnols : « faisant en tout le nombre de vingt ou vingt-deux milles hommes ». Pour habiter en face (à Eloise), et ayant tout vu depuis la rive gauche du Rhône, il nous dépeint la détresse des pauvres gens du lieu : « en ce temps-là ne pouvoient rien faire, ni travailler au labourage, sinon voir leurs malheurs » [n° 13].

⁴³ Il est par contre étonnant qu'aucun document ne fasse jamais mention d'un quelconque soldat ayant pris le chemin du retour... Pour le plus grand nombre ou partie de ces soldats, furent-ils tués au combat ? Sont-ils morts de maladie ? Ont-ils déserté ? Sont-ils restés sur place, séduits par les Flamandes, ou sont-ils rentrés en bateau ou par des routes plus orientales ? En leurs temps les légionnaires romains n'étaient pas non plus rentrés à Rome..., sauf César, mais cela ne lui avait pas porté chance !

Dépositions concernant les tailles

Ne l'oublions pas, la requête principale de ces habitants des trois paroisses, molestées par les troupes, était de se faire dispenser pour cette cause du paiement des arriérés des tailles. Mais n'oublions pas non plus que la Chambre des comptes de Savoie était intéressée à ce que le Roi de France ne se hasarde pas à collecter la totalité des tailles en cette Manche sarde, pire, qu'il ne tente pas de s'imposer en tout comme le maître des lieux, par ses perfides avancées sur les tailles, mais aussi par le contrôle du sel et plus tard avec la tenue de foires concurrentes. Cette perte du contrôle arrivera néanmoins en 1760, et bien pire avec l'abandon définitif de ces terres à la France...

Mais pour l'instant c'est donc sans surprise que chaque déposant, par ses premiers mots, ou ses derniers, s'il avait oublié de s'en exprimer, évoque les usurpations dont on veut prendre note concernant les tailles, et les agissements dont sont victimes certains habitants, en particulier à Menthrières. François Collongier déclare timidement : « *ayant ouï-dire que pour Mentières quelques levations [levées de tailles] ont été faites par ordre des élus de Beugeys [le Bugey, Français] et emprisonnement de personnes pour la taille prétendue lesdits officiers du Roy à cause dudit Mentières, qu'est tout ce qu'il dit savoir du contenu auxdites requêtes* » [n° 3]. M^e Barthollome Jordain est plus complet et plus engagé : « *ayant encore ouï-dire que les officiers du Roy ont usurpé les villages de Longerey, Le Mollard et Le Laveuz [Lavoux], que sont de la paroisse de Leaz, et que néanmoins appartiennent à Son Altesse par le traité de paix, ayant été les habitants du lieu forcés de payer la taille au Roy depuis ledit traité, et outre les villages réservés au Roy, comme La Rivière, Forans et la Vallée de Lelex, paroisse de Cheysery, les officiers de Sadite Majesté se veulent encore approprier de la montagne de Surgia et territoire du Crest Doche [Crédo], comme aussi de Mentières, qu'est la plupart de la paroisse de Cheysery, et le reste de celle de Lancrens, ayant su le déposant avoir été fait par naguère certaines levations par ordre des élus de Beugeys [Bugey] pour le payement de la taille au Roi, à cause dudit Mentières, contrevenant par là au traité de Lion, d'autant que nombreux est des hameaux de Cheysery, et par conséquent appartient à Son Altesse, si tord ne lui est fait* » [n° 4]. M^e Cornelli Dupré de Billiat évoque une jument prise à des taillables ayant des biens dans la Manche sarde, en valeur de la taxe impayée : « *comme en effet le déposant s'est trouvé à Chastillion où quelques particuliers possesseurs de granges dudit Mentières furent faits prisonniers par un sergent royal, et à eux due certaine jument à faute de payement des tailles présumposées être dues au Roi, à cause dudit Mentières, ne sait toutefois l'issue de telle exécution* » [n° 6]. Le vicaire Jean Calliat, s'engage aussi et mentionne même deux juments « *De même, ils se veulent attribuer le terroir de Mentières et du Crest Doche [Crédo], à quoi le seigneur de Ballon et (le) seigneur abbé de Cheysery ont employé de tout leur pouvoir, ayant fait plusieurs voyages à Belley pour y résister, et ce fut lors que les sergents royaux allèrent audit Mentières faire certaine exécution et levation forcées de deux juments à faute de payement des tailles, et auparavant fut conduit audit Belley par lesdits exécuteurs, certain qu'il n'a su nommer, possesseur d'un grangeage audit Mentières, que fut [qu'ils furent] fait prisonniers audit Belley pour les tailles ; et outre les lieux susdits, il est demeuré au Roy par ledit traité, les villages de La Rivière, Forains, La Combe de Lelex, et toute la pente de la montagne et hameaux desdits villages, Vaulx Communes de Muijoud [Mijoux], que va jusques à frontières de Bourgogne* » [n° 9].

Visite du 16 mars 1613 par le Sénat de Savoie

Des dépositions ne suffisent pas. Pour pourvoir à l'exécution de l'enquête ayant pour but d'être exemptés du paiement des arrérages des tailles, le même Ascamo Martinel, Maître et auditeur en la Chambre des comptes de Savoye, est prié et requis, par « *Messire Gabriel Rendu, chapelain de Ballon, Avanchy, Méral [Eloise (Haute-Savoie)] et Cusinens, au nom desdits habitants* », de bien vouloir aller sur les lieux afin d'y procéder à ladite « *sommaire à prise* ». Un procès important au service de Son Altesse recule le départ de l'auditeur de huit jours, mais « *le 6^e mars 1613, serions partis dudit Chambery, accompagné de M^e Boniface Levet notre scribe, tous deux*

à cheval, et arrivés le lendemain sur les lieux [et reçus par Me Rendu], avant que de procéder à l'audition d'aucuns [de plusieurs] témoins, **Noble Charles Emanuel de Perrucard**, seigneur de Ballon, Avanchy, Cusinens et Meral, et **Révérénd Seigneur Messire Loys de Perrucard**, docteur en droit, seigneur et abbé de Cheysery ». Rappelons que Louis de Perrucard avait été nommé coadjuteur de l'abbé Bourgeois en l'abbaye de Chézery dès le 25 mars 1586, qu'il lui succéda de 1601 à 1619. La famille de Perrucard tient alors presque à elle seule le couloir sarde puisque Louis et Noble Charles-Emmanuel, témoins ici auditionnés, sont deux frères (et que Gaspard de Perrucard, fils de Charles-Emmanuel, succèdera à son oncle Louis comme abbé de Chézery).

Le vendredi 8 mars ils visitent une première partie des lieux où la taille leur semble usurpée ou menacée. En effet le rapport mentionne qu'ils ont fait un circuit avec ledit seigneur de Ballon, depuis son « *château d'Avanchy* », puis qu'ils chevauchent à travers les trois villages de la paroisse de Léaz, avant que de revenir au village d'Avanchy par le « *Credoche* » [Crédo]. Le lendemain c'est cette fois avec le seigneur abbé de Chézery qu'il parcourt « *toute la pente de la montagne dudit Surgie [Sorgia], allant visiter l'endroit des granges de Mentières* ». Là, on s'informe que la Francoyse Barbaz, qui habitait Mentières, fut « *exécutée à mort (pour) parricide de son enfant* », non pour s'en apitoyer mais parce que « *n'appartenoit ladite grange de Mentières audit seigneur Roy* » (ni donc la justice en ce lieu, ni la dîme...). Redescendu de la montagne, les aborde Maître Anselme Faure, curial dudit Chézery, lequel exprime qu'il a expressément défendu à Piroton Chabod et à Francoys Reymond, deux de quatre syndics locaux, de payer la taille au Roi. Sont évoqués leur emprisonnement à Belley, et l'exécution sur leur bétail pour n'avoir voulu payer les tailles aux officiers dudit Roi, en insistant qu'ils « *veulent rester bons et fidèles sujets de Son Altesse, comme ils ont ci-devant fait* ». Offusqués, nos visiteurs enquêteurs officialisent leurs mécontentement en envoyant une lettre : « *nous en avons écrit à Monsieur de Bellegarde⁴⁴, chevalier des deux Ordres dudit Roy de France, grand écuyer et gouverneur au Duché de Bourgogne, Bresse, Beugey, Verromey et Gex, ...* ». Travail fait, ils partent, le dixième jour du mois, repassant par Avanchy, et le village d'Eloise, là où ils avaient ouï les treize témoins. Maître Martinel, toujours accompagné de son scribe, retrouve Chambéry, estimant avoir vaqué en tout 11 jours.

Et que dit le rapport sur les méfaits observés du passage des troupes ? On y cherchera vainement une ligne : pas un mot ! Et qu'en disent les habitants ? Les archives témoignent aussi dans le même sens : « *Supplient humblement les manants et habitants des paroisses de Lancrens, Leaz et Chesery, qu'il vous plaise...* ». Et naturellement cette supplique est transmise au procureur patrimonial, « *Fait à Chambery, le 10 avril 1613* ». Les archives de ce dossier n'en disent pas plus.

Les années passèrent encore. Il ne faudrait toutefois pas croire que finalement ces interminables démarches finirent par faire passer les arrérages de taille aux oubliettes. Dans une lettre sans date (mais postérieure à 1612) adressée à Son Altesse, signée par « *Ses très humbles et très obéissants sujets et serviteurs* », il était encore rappelé qu'ils avaient payé les tailles dues à Arnaldo⁴⁵, mais qu'ils suppliaient toujours quant aux arrérages du temps du précédent trésorier général Dian⁴⁶. La dernière requête archivée connue est datée du 11 juin 1616...

⁴⁴ Roger II de Saint-Lary de Bellegarde (1562/1563 – Paris, 13 juillet 1646), fut nommé gouverneur de Bourgogne par Henri IV en 1602, après la conspiration du duc de Biron, précédent gouverneur. Dit ambitieux omnipotent, il est localement connu pour avoir imposé son nom au pont construit par Lavardin sur la Valserine, à Coupy (en 1601/1602), mais son nom attaché à celui du pont n'est toutefois attesté qu'à partir de 1616 (et donc après la mort de Lavardin en 1614). C'est aussi son nom de Bellegarde qui a été retenu pour désigner d'abord le hameau voisin du pont puis pour remplacer en 1858 l'ancienne commune de Musinens. Toutefois, plusieurs autres communes ayant cette même appellation en France, elle en fut définitivement distinguée par l'adoption du nom de Bellegarde-sur-Valserine en 1956.

⁴⁵ Noble Nycole Arnaldo, trésorier général de Savoie, cité de 1612 à 1613.

⁴⁶ Emmanuel Dian, trésorier général cité de 1604 à 1610.

Deux témoignages de non-indemnisation par Noire Combe et Ballon, en 1613

Bertrand Guyot, pour ses recherches généalogiques des familles de la Vallée de Chézery, a étudié divers documents conservés aux archives de Turin. Il nous signale deux attestations, données par les habitants de Noirecombe et de Ballon, établies devant notaires les 4 et 5 mai 1613. Ils expriment que ni eux ni leurs voisins n'ont jamais eu aucune indemnisation des incendies, pertes de matériel et piétinements des terres cultivées causés par les troupes [AST, Inventorio 3, mazzo 2, articolo 21].

Voyons d'abord celle de Noirecombe (hameau de Chézery), du 4 mai 1613. Ce document, s'il ne comporte guère d'informations nouvelles, est par contre très riche pour ses listes de noms. Après que M^e Faure, notaire ducal et curial dudit Chézery, ait rappelé que les « *pauvres habitants du village de Neyrecomba* » ont adressé diverses requêtes aux « *Marquis de Lans, lieutenant et gouverneur général pour S. A. deçà les Monts* », comparaissent devant lui « *Roland Vuaillet dit Puppon, Pierre Brigand, Nycolas Vuaillet-Beney, Loys Blanc dit Guillaume, Claude Vuaillet dit DuRochex, Bernard Rivilliard et Guillaume Brigand, tous de Neyrecombaz, et encore avec eux et à leur requête, Me Estienne Cabel notaire ducal, Loys et Roland Joz dit Cotton, cousins, et Pierre Groz, couturier dudit Cheysery* », lesquels attestent et certifient « *que lesdits habitants n'ont jamais reçu aucun payement ni satisfaction des incendies, pertes et foulées* ». L'acte est signé par Cabel, Cotton et les deux Groz, « *Faure (notaire) ; Cabel, attestant ; pierre Groz, atestant ; Loys Cotton, atestan ; RoLand Cotton, atestant* », les autres faisant (réellement) leurs marques, chacun avec des bâtons, en forme de chiffres romains (III, V inversé, N, X). Ils sont « *Roland Puppon ; Pierre Brigand ; Guilh(aume) Brigand ; Nycolas Benez ; Claude Derochy ; Bernard Rivilhard ; Loys Blanc* ». Cet acte n'atteste que de ce que tout le monde savait. Il est rédigé à Chézery, en présence de « *Petit-Pierre Matthy, Michel Crinquand, Pierre Bauld et Nycolas Sarrazin-Bigollet* », témoins à ce requis.

Le second acte, passé le lendemain 5 mai 1613, concerne Ballon. S'établissent en leur personne « *M^e Gabriel Rendu, notaire ducal, châtelain de Ballon, honnête Claude Jaquemet (et) Pierre Rendu, syndics de Ballon et Confort, M^e Claude Rendu, Loys Corboz, André Levrier, conseillers* », lesquels après serment prêté entre les mains du notaire et « *sur les saintes lettres de Dieu touchées* », attestent « *que le village de Ballon, fors [excepté] trois maisons, fut brûlé et réduit en cendres en l'année 1602 par les troupe de Sa Majesté d'Espagne conduites en Flandres par le Seigneur Marquis Spinola* », qu'ils n'en ont eu aucun paiement ni « *récompense* ». Ils déclarent encore que ce ne fut pas faute d'avoir essayé, ayant même envoyé leur seigneur à Milan pour prendre leur défense, sans en recevoir ni satisfaction ni aumône : « *quoi qu'ils se soient mis en peine d'en avoir quelque aumône et satisfaction, ayant même supplié le Seigneur de Ballon aller demander pour eux le payement dudit incendie au seigneur Comte de Fuentes⁴⁷ à Milan, lequel seigneur de Ballon y auroit été à grand frais, sueur et dépens, qui ceux attestants n'ont eu moyen lui rembourser, et quelle poursuite et avec lettres de faveur de S. A., ledit S^r de Ballon auroit fait vers ledit S^r Comte de Fuentes ; et dès ledit S^r Comte de Fuentes envoyé en Flandres, au Seigneur Marquis Spinola* ». Suivant l'usage, cette attestation est bienveillamment accordée par le notaire aux habitants, à l'issue de la grande messe. L'acte est rédigé audit Lancrans, en présence de Messire Pierre Perreil, prêtre curé dudit lieu, M^{es} Pierre et Philippe Rendu frères, honnête Francois Jacquet et de plusieurs autres témoins.

Hébergement et nourriture des troupes

Les conditions d'hébergement, l'alimentation, tant des hommes que des chevaux, transparaissent parfois à travers les récits précédents. La reconnaissance en 1601 du chemin et de l'étape de Confort/Ballon, « *villages minuscules* » n'incite pas à la réjouissance, ni pour

⁴⁷ Pedro Enríquez de Acevedo.

l'hébergement des officiers puisque « *il n'y aura pas 20 chambres* », ni pour la nourriture « *car, à part l'eau, le reste il faudra le tirer de ce qu'on aura apporté (... et il y aura) grande pénurie de foin* ». Quelquefois officiers et responsables de la logistique, trouvent néanmoins bonne table, comme en 1593 à Châtillon, en la maison de M^e Loys Passerat. Pour les troupes, la ration alimentaire est essentiellement constituée de pain et de vin, suivant des contrats passés avec des munitionnaires. Venant d'où on ne sait où, le pain arrive évidemment à l'étape avant les troupes. Mais malheur si, comme à Ballon en 1602, la maison où l'on délivre la nourriture s'embrase, et que même y meurt un commis du munitionnaire. Le même drame se reproduit quelques années plus tard à Noirecombe, aussi avec la perte de la nourriture, et cette fois la mort de deux commis. Aucune archive ne fait allusion au vaste four des aumônes de l'abbaye de Chézery qui aurait pu servir à cuire une partie des énormes quantités de pain nécessaires pour alimenter les milliers de soldats qui firent étape à Noirecombe. Les cabaretiers de Chézery ne semblent pas non plus avoir été sollicités. L'un d'eux le sera toutefois plus tard, en 1633, et il est intéressant de noter les portions alimentaires. Le contrat, ne concernant le cantonnement que d'une seule compagnie, mentionne journellement 50 pots de vin et 80 livres de pain froment blanc. Dormir à la belle étoile, ou au mieux dans une grange ou une étable, tel était le lot de l'homme de troupe. On se souvient qu'il pouvait néanmoins lui arriver de se constituer un petit lit douillet, on l'a vu, en découvrant les toitures des bâtiments ! Certaines granges étaient donc couvertes comme des chaumières, mais en ce pays le chaume était remplacé par de la laiche des marécages. Les ancelles et tavaillons (demi-ancelles) ne se généraliseront que plus tard⁴⁸.

Cartes de De Beins en 1606

La British Library de Londres a la chance de détenir un album exceptionnel de cartes du Dauphiné et de ses confins. Et pour nous c'est un grand bonheur que de disposer d'une carte où est figuré notre chemin, explicitement désigné sous le nom de « *Chemin des Espagnolz* ». La commande de cette collection des cartes est parfaitement connue. Elle apparaît dans le livre des dépenses de Sully, pour les besoins d'Henry IV. L'année 1605 fut employée, par le commandement de Sa Majesté, à « *dresser et faire les cartes du pais de Dauphiné et de Bresse* ». Travail fait, le 29 avril 1606 il est baillé au géographe Jean de Beins la somme de 400 livres « *pour paiement extraordinaire des frais, dépenses et vacations pour la fourniture desdites cartes* ». Jean de Beins, ingénieur et géographe militaire français (1577-1651), connaissait bien notre région puisque, en tant que fortificateur, il est cité comme intervenant à Fort L'Ecluse en 1606 [Dainville, p. 4].

Les deux planches qui nous concernent ont plusieurs fois changé de numérotation, mais elles sont actuellement archivées 38 et 40 [British Library, T00064-38 et 40]. Ces cartes sont datées « *faite en 1606* » et signées « *Beinius* ». Le chemin y est tracé d'une couleur rosée, distincte du blanc des autres chemins. Sur la carte 40, il passe par Chaumont, Clarefont [Clarafond] et Elouyze [Eloise], franchit le fleuve [le Rhône] au Pont de Grezin [Grésin], puis passe par les villages de Grezin, Vanchi, Balon, Lancren et Confort. Il est repris depuis le pont jusqu'à Confort sur la carte 38 et se poursuit par Cré [Le Crêt, hameau de Chézery], Chézery et NereCombe [Noirecombe]. On relève aussi avec intérêt sur la première carte, les Pont Darlou [d'Arlod], Laverdin et des Oules, ainsi que le château de Mussey [Mussel], la mention du village de Muzenan [Musinens] et celle de celui de Chatillon. L'autre carte comporte en encart bas une minutieuse et magnifique représentation du FORT DE L'ACLVSE [Fort L'Ecluse].

⁴⁸ Dans nos contrées, les tavaillons se sont surtout répandus vers la fin du XVIII^e siècle. Ils existaient bien depuis le début du siècle précédent mais étaient trop onéreux pour le paysan. Seuls les châteaux et les abbayes pouvaient s'en doter (en témoigne pour Chézery le devis de construction du dortoir de l'abbaye en 1633). Ce n'est pas le bois, disponible à profusion dans ces pays, mais le coût des clous (160/m²) qui retarda leur usage [Communication Yves Aujoulat].



Alignement (approximatif) d'extraits de cartes de De Beins
([B2], et [B1] avec mention du « Chemin des Espagnolz »)

Chézery obtient deux foires en 1609

En 1608, le pays, et Chézery en particulier, souffle un peu et récupère de ses souffrances, après deux années consécutives sans avoir vu passer aucune troupe ! Encore sait-on que dans ces années-là, une compagnie (française) de « *gens de cheval et de pied* », fort grande et bien complète, fait un grand ravage là où elle loge, rièr Chézery. Néanmoins, Louis Perrucard, l'abbé de l'abbaye de Chézery, natif du village voisin à Ballon (paroisse de Lancrans), promeut l'idée que pour rétablir l'assiette du lieu, - on dirait de nos jours, retrouver la stabilité et relancer l'économie. Il adresse donc, lui aussi, une supplique au Duc de Savoie, mais avec une idée très précise en tête, celle d'obtenir la création de deux foires franches annuelles, chacune de trois jours. L'une se déroulerait du 13 au 15 juillet (centrée sur la fête de Saint-Roland, saint emblématique de l'abbaye, fêté le 14 juillet) et l'autre du 13 au 15 septembre (axée sur la fête de la Sainte Croix). Les arguments présentés à Son Altesse sont sans aucune originalité : « *durant les calamités passées de la guerre, ses sujets et habitants auroient reçu une infinité de pertes et dommages de l'une et l'autre party ... comme aussi pour les passages des armées étrangères* », mais Charles-Emmanuel se laisse convaincre. Il accorde les deux foires, apposant son sceau depuis Turin, le 7 janvier 1609. Mieux, il autorise la construction d'une halle à Chézery, ou d'un « *banc ou autre chose* », pour les marchands. De plus ces foires seront franches, ce qui permettra aux forains de l'époque d'importer leurs marchandises en franchise, et de même d'en réexporter les invendus ! [Bull. de la SNAA, n° 73 de 1959, pp. 77-78].

Il suffit de consulter les registres des notaires pour évaluer l'importance d'une foire. En effet, de nombreux bestiaux sont achetés à crédit, et le notaire, présent sur place, enregistre les confessions du montant des dettes envers les créiteurs, des notables fortunés ou même l'abbé du lieu. Aussi, la lecture de quelques pages du registre de l'année 1615 de M^e Faure, notaire de Chézery, suffit à nous convaincre du rayonnement et du succès de la foire de septembre, laquelle à l'époque est encore sans frontière, ni pour les hommes ni pour les bestiaux ! Quelques exemples suffiront pour rendre compte de l'attrait de cette foire et du brassage des populations, où chacune des variantes du patois local devait se faire entendre dans les rencontres et les transactions : « *Ce dit jour 14 septembre 1615, Anthoyne fils de feu Jaquemoz Bonier dit Malliet d'Avanchy [Vanchy] confesse devoir à honorable Loys Gois dict Martin de Champfromier, la somme de 8 ducats pour cause de vente de deux taureaux, l'un poil châtaigne et l'autre poil froment* ». L'acte est rédigé à Chézery, en la Place de la Foire [déjà], en présence de Jehan Jacquemier de Léaz et Roland Joz dit Cotton, du Grand-Excert. Le même jour, « *Claude Jaquemet, maréchal de Ballon, confesse devoir à Thyven, fils de Roland Dunant-Rassiouz du Crest, la somme de 17 ducats, et c'est pour cause de vente d'une jument poil gris. Claude fils de feu Claude Marquis dit Perret de Monestier [hameau de Champfromier]* », ayant caution de Martin Bandy, son futur beau-père, lequel confesse devoir à Roland Blanc-Solliet de Menthrières, la somme de 7 ducats, pour vente d'une vache poil froment. Est témoin Thyvent Mermet de Forens. Toujours le même jour, « *Philibert fils de feu Claude Ligon de Champfromier, confesse devoir à Révérend Messire de Ballon [l'abbé Louis Pérucard], docteur en droit, abbé de Chézery, absent, la somme de 20 ducats, par vente d'une jument poil roge [rouge]* ». L'acte est conclu à la Taverne d'Aval de Chézery, en présence d'Henry Gros-Gojact de Rosset [3^e 17039, ff° 284-286].

B. Guyot, par ses relevés, témoigne aussi qu'encore en 1697 on venait même de Nantua à la foire de Chézery. Mais on n'en repartait pas toujours... Les registres paroissiaux de Chézery, portent au 16 septembre 1697 qu'est enseveli Gaspard Robel, maître cordonnier d'Echallon habitant à Nantua qui, venant à Chézery à la foire, s'est noyé le 13 dans la rivière de Chézery [la Valserine], au lieu-dit « *à la Nonfais sous Montange* »⁴⁹. Le curé avait donné ces précisions car

⁴⁹ Nant fay (nant : ruisseau ; Fay : fayard, hêtre). Ce lieu est mentionné au cadastre de 1847, feuille E2 de Chézery, « Pont de l'Enfer, soit la Nanfay », entre Montanges et Chézery, en amont duquel est confirmé à Chézery le toponyme « Vers la planche de l'Enfer ou Nanfay ». Ce lieu de La Namphée, encore bien connu de nos jours à Montanges, nous

depuis l'origine des registres de sépultures encore conservés (1668), c'est le seul cas d'inhumation d'une personne étrangère à la vallée !

Parmi les aléas futurs de cette foire, on verra qu'en 1750, suite à la pression exercée par la France pour s'accaparer les lieux, il en était déjà résulté depuis une dizaine d'année la création d'une foire concurrente lui faisant face, en France ! À cette époque une troisième foire était déjà signalée, le 23 avril, jour de la Saint-Georges, mais chacune semblait ne plus durer qu'une seule journée.

Il y a longtemps qu'il n'y a plus de foire à Chézery. Les annuaires imprimés informèrent leurs lecteurs jusqu'en 1951 qu'il y avait bien encore trois foires à Chézery, les 25 mai (et non plus le 23 avril), 15 juillet et 14 septembre. Mais ces mentions semblaient n'être plus que la mémoire d'une tradition passée et non de la réalité, du moins après la Seconde guerre mondiale. En tous cas, l'annuaire de 1962 ne mentionne plus aucune foire, et les anciens ne se souviennent plus, remontant au temps de leur petite enfance, que du 14 juillet, devenu jour de fête communale. Le matin c'était la messe, puis on allait aux manèges (des balançoires à deux places en forme de barques où un parent poussait pour donner de l'élan). Quelques stands permettaient d'acheter des bracelets en verroteries. L'après-midi, après les vêpres, on se rendait à la cérémonie de la Fontaine-Bénite, et le soir c'était le « bal-monté », dans la rue. Ne restait plus du souvenir des foires que l'habitude d'inviter la famille lointaine, pour se retrouver ensemble, ce jour-là.

1620, Confort et Noire Combe encore évoqués !

Étonnamment, mais sans passage réel connu, Confort et Noire Combe étaient encore signalés dans une convention de Turin, passée du 5 mai 1620 entre les commissaires des duc de Savoie et le Roi d'Espagne, sur le passage en Piémont de troupes espagnoles : « *Le tappe in Piemonte saranno : Bra, Poirino, Orbassano, Avigliana et Susa ; et in Savoia : Lansbourg [Lanslebourg-Mont-Cenis (73480)], Modana, San Giovanni, Aigabella [Aiguebelle (73220)], Faverges, Taloire [Talloires], Salanove, **Confort, Negra-Comba [Noirecombe]** » [Turin, Archives de la Cour, Paquet 9, n° 17].*

Les 2.205 Espagnols et 6.395 Italiens conduit par une voie terrestre sous la conduite de Cordoba (signalés par G. Parker) seraient-ils passés par notre Chemin des Espagnols sans laisser aucune trace ?

Guerre de Dix ans, et autres faits militaires (entre 1633 et 1657)

Bien que depuis déjà longtemps notre Chemin des Espagnols n'était plus celui suivi par les troupes, il n'est pas sans intérêt de signaler quelques faits attestant de la présence des armées dans nos pays, entre 1633 et 1657. A ces dates c'est davantage la Guerre de Trente ans (1618-48) qui est en cause, et plus particulièrement la Guerre de dix ans (1634-1644) dont le théâtre des actions se positionne au débouché même du Chemin des Espagnols, en Terre de Saint-Claude et en son voisinage. À cette époque, on relève la présence d'hommes en armes un peu partout, et nul doute qu'en ces temps où les veillées auprès de la cheminée tenaient lieu de télévision et de Facebook, chacun devait être imprégné des dernières exactions des uns et des autres.

Champfromier, rive droite de la Valserine mais si près à vol d'oiseau du Chemin des Espagnols, ce village et ses habitants étant du côté des « **Gris** », les partisans du Bugey, payeront un fort tribut à la Guerre de dix ans. Dès 1634, vingt-cinq maisons de Monnetier sont incendiées, dont celle du notaire Genolin, par des « **Cuanais** », les ennemis Franc-Comtois. Et ce n'est pas suffisant, ils tuent encore sept personnes qui voulaient retirer des flammes quelques effets. À deux reprises ces Cuanais mettront aussi le feu à Champfromier. Le hameau de Giron-Derrière sera lui aussi consumé à deux reprises par les flammes.

signale donc un ancien chemin reliant Nantua à Chézery, sans passer par Champfromier, et un peu plus loin des fourches patibulaires !

Probablement excédés, mais inconscients, le 18 juin 1637, quatorze hommes de Monnetier réunis en bande, osent attaquer et voler quatre chevaux des cavaliers de l'armée du roi de France. Ils étaient commandés par Monsieur le Duc de Roan, venant du Pays de Gex et de passage dans les montagnes⁵⁰ de L'Auger (lieu-dit des Avalanches, Champfromier). Ces assaillants seront convaincus d'avoir « *démonté quatre d'iceux et pris forcément (par la force) leurs gardes et chevaux* ». Pour cette attaque qu'on reconnaît leur attribuer au seul fait du brigandage, ces hommes échapperont à la peine de mort. Mais douze seront lourdement condamnés chacun à 50 livres d'amende, soit 600 livres au total, sans compter les frais de procédures. Incapables de payer une telle somme, c'est Amed Ducret dit Chevron, l'un des condamnés, qui empruntera seul cette somme à des bourgeois de Nantua, et une génération ne suffira pas toujours à ce que cette dette soit épongée et l'affaire oubliée... [Archives de la cure de Champfromier].

Vingt ans après, tous n'auront pas encore remboursé, d'autant que de nouvelles picorées s'abattent sur Champfromier dès 1639. Claude Ducret est tué à la Combe d'Evuaz le 2 juillet. Michel Chardon de Monnetier subit le même sort le lendemain au Mont-Pelat. Le 7 octobre, les Cuanais incendient le reste de Monnetier, 33 maisons. Ils prennent une custode à l'église de Champfromier et tuent au moins 7 personnes. Picorées et représailles se succèdent. Les Gris volent-ils une vingtaine de vaches en Semine. Aussitôt, ils sont attendus au retour et le « *Brave capitaine Brunet* » est blessé, avant que de venir mourir peu après au château de Montanges. Une autre fois un groupe de Boucherans (Cuanais) est surpris au lieu-dit Sous-Massan de Champfromier et dépose les armes. Mais l'un d'eux est reconnu par un Berrod-Vally de Montanges : « *Vaica zou les tzancrous de Gris firent sôttaz noutros peires* »⁵¹. Aussitôt il est tué et basculé dans le précipice par-delà le pont, ainsi que les autres, à coup de pioche et de massue. Les boucherans ne franchiront plus sans évoquer le massacre à cet endroit de leurs pères... Et de nos jours encore, on ne peut évoquer le vieux Pont-d'Enfer sur la Volferine sans se rappeler cet épisode sanglant.

L'on arrêtera là le récit, bien que d'autres morts de Champfromier par suites de picorées y soient signalés jusqu'en 1641. Pour tous ces faits, on trouvera les développements dans le site de PHC (rubrique Guerres)⁵².

Des hommes d'armes sont signalés jusqu'en 1644. Cette année-là, le 23 janvier 1644, les habitants de Nantua ayant à héberger et à entretenir la Compagnie de cavalerie du régiment de Turenne (un capitaine, un lieutenant, une cornette, un maréchal des logis, 38 cavaliers et 4 bas officiers), ils supplient les paroisses de Brénod, Charix et Lalleyriat de leur fournir de l'aide en foin et avoine. Cette forme d'imposition supplémentaire arrivera même jusqu'à Montanges et Champfromier, paroisses qui devront participer par avance à leur part, de quatre en quatre jours, avec 16 quintaux de foin et 35 mesures d'avoine, et ce, proportionnellement à leurs rôles de taille (6 mars 1644) [AD01 H65].

Pressions de la France, présence de troupes

Si l'année 1606 est la dernière connue où passèrent des troupes, celles conduites par Bravo de Laguna pour le Roi d'Espagne, ce n'est pas dire que les habitants des trois paroisses du Corridor sarde n'eurent plus à subir les méfaits des gens de guerre, du moins pour ceux du voisinage du Rhône et ceux voisins de Chézery. Pour les premiers, rappelons-nous qu'en 1611 le baron de Lux et ses hommes passèrent encore trois mois à surveiller les ponts, avec les dépens habituels pour les habitants du voisinage.

⁵⁰ Terme local (savoyard), désignant souvent en terme privé l'équivalent d'un alpage, sinon d'un territoire communautaire d'altitude, ici un plateau forestier, en partie privé et en partie bien commun.

⁵¹ Malgré le sens pluriel, cette « citation » justifiant des représailles est souvent traduite par : « Voilà celui qui a tué mon père ! ».

⁵² http://champ.delette.free.fr/guerres/_accueil_guerres.php

Concernant les habitants de la vaste paroisse de Chézery, n'oublions pas non plus, que vers 1608/1609, le maçon de Monnetier avait déposé en signalant le logement rière Chézery d'une compagnie de gens de cheval et de pied, fort grande et bien complète. Faute de précisions, on présumera que ces hommes de guerre étaient français, et incidemment cantonnés en France, à La Rivière, juste derrière la frontière avec le Couloir sarde, pouvant ainsi bloquer toutes velléités de troupes qui auraient tenté de remonter la Valserine plus en amont du pont de Noirecombe. Il est probable aussi que ce cantonnement y fut fréquent, sinon permanent. En 1633, le 28 juin, un acte notarié signale encore le logement de gens de guerre au village de la Rivière, hameau français de Chézery. C'est un contrat peu lisible par lequel Philibert Gros dit Carret (Gros-Carry), hôte de Chézery (tenancier du Cabaret d'en Haut) doit fournir journallement à la « *Compagnie du S^r Lacmenne (?), capitaine au Régiment du Vaubec... (?)*⁵³, logé et établi en garnison audit village de La Rivière [France] » 50 pots de vin et 80 livres de pain froment blanc. Notons que ce sont les soldats eux-mêmes qui doivent payer leurs munitions de bouche, deux (?) sols le pot de vin et un sol la livre de pain, mais que s'ils ne le font pas, le syndic de La Rivière se porte garant de rembourser l'hôtelier savoyard. Le contrat entre en vigueur le jour même et durera tant que la Compagnie sera en garnison... [AD01, 3E 17050, f° 145]⁵⁴.

Que des cavaliers français aient chevauché de part et d'autre du Couloir sarde est une certitude. Rappelons que le 18 juin 1637 quatre cavaliers de l'armée du roi de France qui se trouvaient rive droite de la Valserine avaient été assaillis par des hommes de Champfromier. Non moins étonnant, étant probablement encore une manifestation de volonté de pression exercée par la France, des militaires se trouvèrent parfois aussi cantonnés à l'intérieur de la Manche savoyarde. Ainsi, le 16 juillet 1654 le Roi envoie des ordres pour faire cesser la présence de ses hommes de guerre, en territoire ennemi ! Il en faut de deux lettres adressées par le Roi Louis XIV en personne. L'une est adressée au Duc d'Epernon, gouverneur de Bourgogne, et l'autre au Comte de Montrevel, gouverneur de Bresse, afin qu'aux lieux de Lancrans, Léaz et Chézery, appartenant au Duc de Savoie, il n'y soit plus logé de gens de guerre. On fait même semblant de s'excuser de la bévue : trois compagnies de régiment de cavalerie de La Marcousse⁵⁵ y étant été mises par mégarde « se croyant en Bresse... » [AD 73, 2B3, f° 243 ; AST, Inventorio 3, mazzo 2, articolo 34].

Mais sont-ils vraiment partis, ou allés un peu plus loin ? D'autres les ont-ils remplacés ? En tous cas, de tout temps des gens de guerre sont présents. Le 14 mai 1657, on relève l'intrusion surprise dans l'abbaye de Chézery des gens de guerre du régiment du Duc de Mercœur⁵⁶. Il s'agit de 200 hommes armés de mousquets et de fusils, qui étaient « *cette année en quartier d'hiver dans la Michaille et alentours* ». Ces soldats menés par le capitaine de Fontenelle venaient réclamer des sommes dues pour les frais de leur logement et leur nourriture durant leur stationnement dans les villages voisins [AD73, B7349 ; Bnf, Fr 17871]⁵⁷.

Un rapport, malheureusement peu précis et mal daté (dit de 1668...), témoigne que Son Altesse, aux lieux de passage à Noire-Combe et à Combe-Roche⁵⁸, y fut militairement présente. C'était « *pour empêcher les courses et toutes les entreprises que pourroient faire les gens de guerre, ou les paysans armés ... en l'année 1673 et (en) 1674*⁵⁹ (par le) commandant Mr De la Roche, capitaine au régiment de ses gardes, avec 60 hommes pour ces deux postes » [AST, Inventorio 3, mazzo 3].

⁵³ Serait-ce le Régiment de Vaubécourt ?

⁵⁴ Cité par B. Guyot, Familles Gros, 1^{ère} partie, f°75.

⁵⁵ Pierre de Chissé, seigneur de La Marcousse.

⁵⁶ Louis de Bourbon (1612-1669), Duc de Vendôme, duc de Mercœur.

⁵⁷ Voir Guyot, ibid. ff°64-65.

⁵⁸ Ce second lieu qui n'a pu être identifié à Chézery.

⁵⁹ Le chiffre 7 de ces années est douteux. Doit-on lire : 1633 et 1634, du temps des picorées ?

Ces quelques faits nous rappellent que, militairement, la France ne s'éloigna jamais bien loin de l'enclave sarde, et que l'intimidation se poursuivit bien après le passage des dernières troupes. On ressent bien que cette étroite enclave savoyarde dans les terres françaises restait une anomalie, une faveur regrettée par la France depuis 1601. Il en sera de même jusqu'en 1760, toutefois avec des pressions de plus en plus fortes de la part de la France.

Pressions de la France, un commentaire de l'abbé de Tamié (1703)

Très vite après le traité de Lyon, la France chercha à restreindre la superficie de langue sarde maintenue et réservée à la Savoie. Puis elle s'attaqua à la présence souveraine de la Savoie sur ses terres (taille, gabelle, etc.). En 1703, l'abbé de Tamié, qui avait été désigné pour la visite de toutes les abbayes cisterciennes de Savoie se désolait à propos de celle de Chézery : « *Abbaye, qui est dans une vallée, ou langue de terre enclavée dans la France qui y empiète tant qu'elle peut sur la souveraineté de S.A.R. (...) ; et il est du (il se devrait qu'au) service de S.A.R. que le châtelain, les notaires et autres officiers soient de Savoye, au lieu qu'ils sont à présent et depuis très longtemps tous français, demeurant sur les terres de France...* » [AD73, 4B332].

Pressions de la France, les verbal et carte de Reser (1750)

Le 14 juin 1750, il ne s'en fallait plus que de dix ans avant que par le Traité de Turin la Savoie ne perde toutes ses possessions en ce Couloir sarde. Craignant déjà cette fin, ou du moins cherchant une information actualisée concernant ce territoire, Monsieur le Comte Serrans, Intendant général deçà les Monts pour Sa Majesté (de Savoie) demande un verbal à l'ingénieur Reser⁶⁰, lequel rédige aussitôt un mémoire de 36 pages, qui nous est fort précieux de même que le plan associé, très détaillé « *Original fait en campagne* » [AST, Inventorio 3, mazzo 3, articolo 10]. Ce plan ne montre qu'un titre descriptif, presque anodin, sur trois lignes « *Carte topographique et locale du cours de la rivière de la Valserine [...] et du cours du fleuve du Rhone [...] servant de limite entre la France et la Savoye, où l'on voit tous les ponts [...] et tous les villages et chemins y aboutissant des paroisses de Chesery, Lancrans et Leaz, Terre de Ballon, d'Eloise et Saint-Germain* » [Voir Annexe 8]. Mais le mémoire ne développe essentiellement que les informations concernant les ponts, « *détruits durant la dernière guerre* » (Arlod et les Oules) ou subsistant encore, et les sujets dont la Savoie est soucieuse... Détail particulièrement révélateur, il est précisé que le travail doit s'effectuer « *secrètement et sans le moindre éclat autant qu'il sera possible* », - sans faire de vagues dirait-on aujourd'hui ! On comprend bien pourquoi à la lecture des notes de l'historique des ponts et des foires, et surtout des anecdotes : la France n'y est pas montrée à son avantage ! L'ingénieur Reser se fait accompagner du Sieur Rendu, notaire collégié de Lancrans et secrétaire des terres des paroisses de Lancrans, Chézery et Léaz. Il complète ses informations avec des témoignages locaux.

Pressions de la France, les doubles foires

Concernant la foires, et d'abord celle de Chézery, il faut s'habituer à utiliser le pluriel pour chacune d'elles, et ce, depuis une dizaine d'années. En effet les « employés » français empêchent le passage des bestiaux mis à la vente, entre France et Savoie, dans les deux sens, et il se tient donc désormais deux foires, la Savoyarde et la Française ! Pire, elles sont voisines, se tenant après le pont (en allant vers Champfromier) sur une teppe (terrain impropre à l'usage agricole), la traditionnelle sur la rive gauche de la Valserine (Savoie), et l'autre en face sur le terroir de Forens (rive droite, France). On s'en doute, ces deux foires se font concurrence et ruinent le commerce, la foire aux bestiaux étant l'unique ressource du Chézery savoyard...

⁶⁰ Les inventaires le nomment Rezer, mais tous ses écrits et sa carte sont signés « Reser ».

Voyons l'extrait du verbal de l'ingénieur Reser : « 4°) Dans la paroisse de Chesery, il s'y tient trois foires (une au 23 avril qui se trouve le jour de la Saint-George, une le 15 juillet qui est le lendemain de la Saint-Rolland, et la dernière le 14 septembre, qui est le jour de l'exaltation de la Ste Croix), le long de la Rivière de Valserine, part de Savoie, sur une teppe (lettre F), contiguë au pont de Forrens [rive gauche de la Valserine], et ces mêmes jours les français ont des employés sur les frontières, près du pont susdit, **qui empêchent aux français de conduire sur ladite partie de Savoie où ladite foire se tient aucun bétail**, en les retenant vis-à-vis, et sur la partie de France (lettre G) [rive droite] sur la carte, qui est aussi contiguë au pont susdit où ils forment une foire des mêmes bestiaux qu'ils ne permettent pas que l'on introduise sur la foire en la partie de Savoie [en marge : cela paroît contraire à la liberté de passage et du commerce...].

Les employés de France se tiennent aussi sur la frontière de Savoie et sur le chemin (lettre H) qui tend [va] dudit Chesery en [jusqu'à] la partie de France de la même paroisse [vers La Rivière], et qui va en Suisse et à Genève [dans l'autre direction], pour les mêmes effets que les ci-dessus, en sorte que, malgré l'inclination qu'on les habitants français de la même paroisse de conduire leurs bestiaux sur la foire en la partie de Savoie, qui est précisément le lieu où elle s'est toujours tenue, et où ci-devant les particuliers français s'y rendoient sans aucun obstacle, ayant la liberté d'exposer leurs bestiaux en vente, et que depuis environ 10 ans les susdits employés empêchent auxdits particuliers de la partie de France de ladite paroisse de Chesery d'introduire leurs bestiaux sur lesdites foires, mais les obligeant de les conduire et tenir de leur part une autre foire, comme il est dit ci-dessus, ce qui forme deux foires qui se détruisent l'une et l'autre, et si quelque savoyard a acheté du bétail sur ladite foire que tiennent en la partie de France, il n'a point le droit de les passer en Savoie, ce qui par conséquent interrompt le commerce dans ladite vallée de Chesery, qui est l'unique ressource que peuvent avoir les habitants de ladite vallée (...) ».



L'abbaye de Chézery (D) avec les sites des foires rivales, de Savoie (F) et de France (G), et le lieu de la surveillance par les employés de France (H), en 1750 [T2]

L'ingénieur ajoutera encore un complément en fin de mémoire, pour signaler qu'un Rostan chirurgien de Chézery, semblant demeurer Fontaine-Bénite (territoire de Savoie), fut inquiété par un certain Poncet brigadier français et ses huit hommes, tous déambulant impunément en Savoie, aux cabarets et à la foire, avec fusils et cartouchière. Notre chirurgien, que l'on veut suspecter de liaison avec les contrebandiers, est saisi, ligoté et insulté. Il portera plainte, avec une sanction qu'on connaît encore de nos jours, le brigadier est déplacé, mais... pour un meilleur poste au Pays de Gex :

« De plus encore, il m'a été déclaré par le susdit Sieur Rendu que lors des deux dernières foires qui se sont tenues en Chesery les 23 avril et 15 juillet de l'année courante [1750], les employés de France sont passés en Savoye sur la foire et ont paru publiquement, armés de leur fusil, au nombre de huit, avec leur brigadier en tête nommé Poncet, tous avec leur bandoulières, surtout le 23 avril que ledit Poncet avec sa brigade resta tout le jour, tant sur la foire que dans les cabarets, où plusieurs personnes furent insultées de leur part et, que de plus en se retirant, étant encore bien avant sur les États de Savoye (un peu plus haut que la Maison Bénite [maison de la Fontaine-Bénite ?]), **ils se saisirent d'un nommé Rostan chirurgien** qui, quoique pressé qu'il fut de secourir des malades, ne put être relâché mais au contraire le conduisirent, lié et garroté, pendant l'espace d'une heure, le traitant d'épie [sic] des contrebandiers et le maltraitant en paroles, surtout le brigadier Poncet, sur quoi ledit Rostan leur ayant déclaré qu'ils se trompoient et qu'ils fissent attention qu'il étoit sur les États de Savoye ; à quoi ledit Poncet répondit qu'ils s'en embarrassoient fort peu et que les Français arrêtoient partout, cependant il fut relâché en se moquant de lui, de quoi ledit Rostan, voulant avoir satisfaction, il en porta ses plaintes au Sieur Moular (Maclar ?), Contrôleur général des fermes, lequel lui promit satisfaction, qui fut de changer ledit brigadier dans un autre poste plus avantageux au village de Lograz [Logras], dans le Pays de Gex. » Un renvoi en fin de mémoire mentionne les noms de ses informateurs : « Ledit Rostan chirurgien m'a déclaré lui-même tout ce qui est dit ci-devant, en présence de Pierre Clairtems valet du révérend curé de Lancrens, et de Jean-Claude Boulliet, vicaire dudit lieu, tous deux âgés d'environ 30 ans. » Il ajoute enfin ces précisions : « Il m'a encore été déclaré, par ledit Paul-Louis-François Jaquet dit Blondin, âgé d'environ 32 ans, châtelain (...), que depuis que l'on avoit mis bas le pont d'Arloz, les employés de France passaient en Savoye, armés de leurs fusils et bandoulières, par le pont de Belgarde, et de là par celui de Lucey, pour aller au village des Sertoux d'Arloz, ce qui étoit encore arrivé il y a environ un mois, pour faire une saisie de blé. »

Concernant maintenant Ballon, un « marché » y est mentionné dès un acte de 1287 (entre les Thoire et l'abbé de Chézery, dont les gens de l'abbé y sont exemptés de la leyde) [Chézery, Guichard, charte 47, p. 196]. Lorsque début 1326 Ballon est pris aux Thoire par la Savoie, une nouvelle charte de franchises, en date du 19 février 1326, est donc signée entre l'abbaye et Edouard de Savoye, et cette fois une foire est évoquée [Ruth Mariotte-Löber, *Ville et seigneurie...*, p. 1145 (qui cite Guichenon)]. Cette foire perdurera jusqu'au XVIII^e siècle.



La foire savoyarde de Ballon (2) et la française de Bellegarde (5), en 1750 [T2]

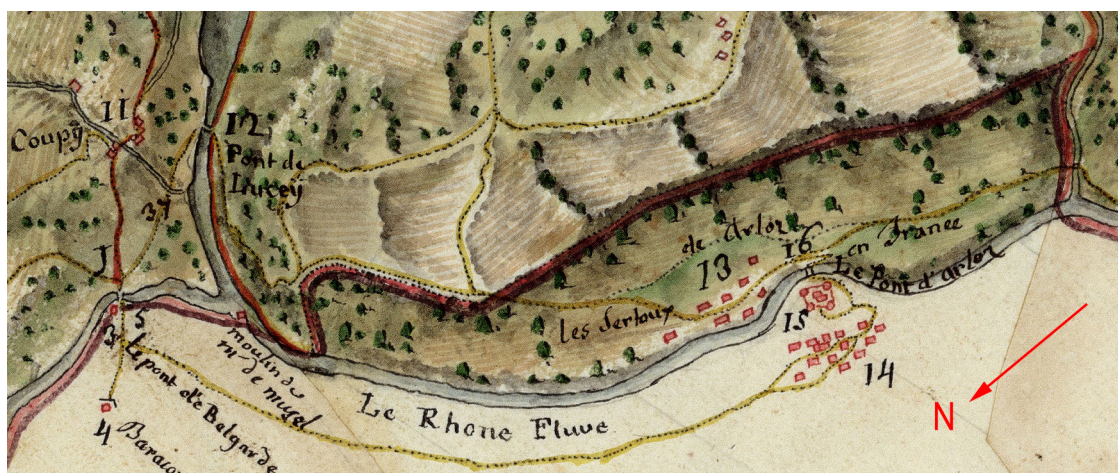
L'ingénieur Reser fait le même constat en 1750 à Ballon qu'à Chézery, où sont accordées aussi trois foires. Mais les Français, depuis dix ans, l'ont déplacée (ou doublée), et là, assez loin, au bout du territoire de Ballon, en France (de nos jours à proximité du pont de Coupy à Bellegarde) :

« 11°) [...] Il m'a été de même déclaré par les susdits que l'on tenoit trois foires au village de Ballon (voir n° 2 du plan), l'une la veille de Saint-Joseph le 18 mars, une la veille de

l'Ascension le 6 mai et la dernière le lendemain de la Saint-Bertelemey le 25 août, et les employés de France la font tenir depuis environ 10 années en la partie de France (n° 5), les mêmes jours près du Pont de Belgarde, en arrêtant les bestiaux qui veulent entrer en Savoye pour se rendre à la dite foire de Ballon, qui a été de tout temps le lieu destiné pour tenir ladite foire, me rapportant, pour ce qui concerne le présent article, à ce qui est notoire à l'article 4° ci-devant [Foires de Chézery], sauf que celle-ci est beaucoup plus préjudiciable, étant plus renommée. »

Pressions de la France, ponts d'Arlod et les Oules (entre 1602 et 1747)

Dès le début de son verbal l'ingénieur Reser signale deux ponts « détruits pendant la dernière guerre, appelés d'Arloz et de Loulla (L'Oulle) ». De ces ponts sur le Rhône et la Valserine, entre France et Savoie, celui d'Arlod a effectivement été démoli en 1745, tandis que celui des Oulles n'est plus qu'une planche, qui peut manquer...



Arlod village (14) et fort (15) faisant face à l'enclave française des Sertoux (13, 16), en 1750 [T2]

On se souvient que le pont d'Arlod avait été le lieu de passage attesté de troupes espagnoles en 1593. Par ailleurs il était de tradition que ce fut un pont de contrebandiers, étant contigu à la petite enclave française des Sertoux (d'Essertoux), rive gauche savoyarde du Rhône (Haute-Savoie actuelle), faisant face à Arlod, rive droite française. Les Français auraient donc bien pu s'accommoder de cette tête de pont en Savoie mais, est-ce à cause de la multiplicité des ponts ou du fait que selon la tradition orale, les Sertoux était jadis savoyarde, toujours est-il qu'en 1745, les Français invalides de Fort-l'Ecluse, lesquels sont de tous les mauvais coups contre les savoyards, déposent les trois poutres principales pour les mettre au bord du fleuve, - rive française, cela va sans dire ! Le curé d'Arlod, un Genolin, est furieux, mais il est curé en France et ne semble se plaindre que par courrier à l'enquêteur savoyard qui opère en secret... Trop souvent il ne peut plus administrer les sacrements à ses paroissiens des Sertoux, et jamais la nuit, même en faisant un grand détour, puisque la barrière du pont de Bellegarde est mise dès la nuit tombée. En un mot, ses brebis sont totalement égarées.

Il n'est pas inintéressant d'en lire le compte-rendu de l'ingénieur, ne serait-ce que pour la description du pont et ses dimensions (exprimées en unités savoyardes, assez différentes de celles de France, la toise valant 8 pieds de 12 pouces) :

« 15°) Dès le pont susdit [de Lucey], en descendant le fleuve susdit, se trouve **le village des Sertoux** [Essertoux] (n° 13), sur le bord du Rhone, entre la paroisse d'Elloise [Eloise] et Saint-Germain [sur Rhône], qui est une petite portion de terrain appartenant à la France, en deçà du Rhone, et vis-à-vis de l'autre côté est le village d'Arloz en Michaille, province du Bugey en France (n° 14), au bas duquel et sur le bord dudit Rhone se trouvent des mesures, qu'ils disent être

anciennement le fort d'Arloz (n° 15), dessous lequel étoit situé et établi le Pont dit d'Arloz (n° 16) sur le fleuve susdit, de 5 toises et 2 pieds de longueur [13,60 m], et de 6 pieds de large [2 m], composé de 3 sommiers de bois sapin, de la longueur susdite, de 8 pouces [23 cm] de toute carrure, traversant ledit fleuve, écartés l'un de l'autre d'un pied [34 cm], sur lesquels étoient enchevillés des plateaux de bois de chêne, qui tenoient joint ensemble les sommiers susdits, appuyés simplement sur le roc formant les bords latéraux dudit fleuve.

Le pont susdit a été établi depuis un temps immémorial, qui servoit de communication entre le fort d'Arloz et les Sertoux, comme aussi entre la Savoie et le Bugey, et particulièrement avec la Semine, qui est confins par ledit fleuve du Rhone, aux dépens des particuliers habitant audit Sertoux et village d'Arloz à qui en étoit l'entretien.

Le pont susdit a été détruit en 1745 par des invalides du Fort de L'Ecluse, et par les ordres de Monsieur de Mongrif, commandant audit fort, et qui n'est pas rétabli puisque les susdits trois sommiers sont actuellement sur le bord dudit fleuve, part de France, en-dessous du fort susdit, le tout suivant ce qu'il m'a été déclaré par le révérend Sieur Joseph-Auguste Ardois, curé de Saint-Germain en Semine, âgé d'environ 60 ans, et confirmé par Paul-Louis-François Jaquet dit Blondin âgé d'environ 32 ans, châtelain du mandement de Chatilion en Michaille, province du Bugey, en présence du Sieur Rendu secrétaire de Lencrens, que par la lettre du Sieur Genolin curé d'Arlod, en date du 5^e mai 1750, et suivant ce qu'il a déclaré verbalement, lequel souhaite ardemment le rétablissement du pont susdit, attendu qu'il dit ne pouvoir desservir sa paroisse sans risquer le salut [sic] des habitants dudit Sertoux, en étant trop éloignés étant obligés de passer au pont de Lucey, et même lorsqu'il vient à administrer les sacrements dans ledit lieu des Sertoux la nuit, il ne peut absolument y aller, attendu que la barrière au pont de Belgarde est fermée, par conséquent ce sont là des brebis entièrement égayées puisque dans les mauvais temps, principalement en hiver, ils sont tous obligés à perdre la messe, et ne pouvoir assister aux fonctions de l'église, étant trop éloignée, le tout ensuite même de ces deux lettres du 5^e mai 1750, signées Genolin, curé d'Arloz.

De plus, il m'a été déclaré par ledit curé de Saint-Germain et par le susdit Jaquet que le village des Sertoux avoit été usurpé des Etats de Savoie, au moins ils l'avoient entendu dire, et le Sieur Rendu sur cela m'a fait voir une minute de Maître Louis-Joseph Rendu son feu grand-père, notaire royal en Savoie, dans laquelle est inséré le testament de Claudaz fille de fut Claude-Antoine Aper dit Grisaux, desdits Sertoux d'Arloz, où le testament a été prononcé dans la maison de ladite testatrice. »

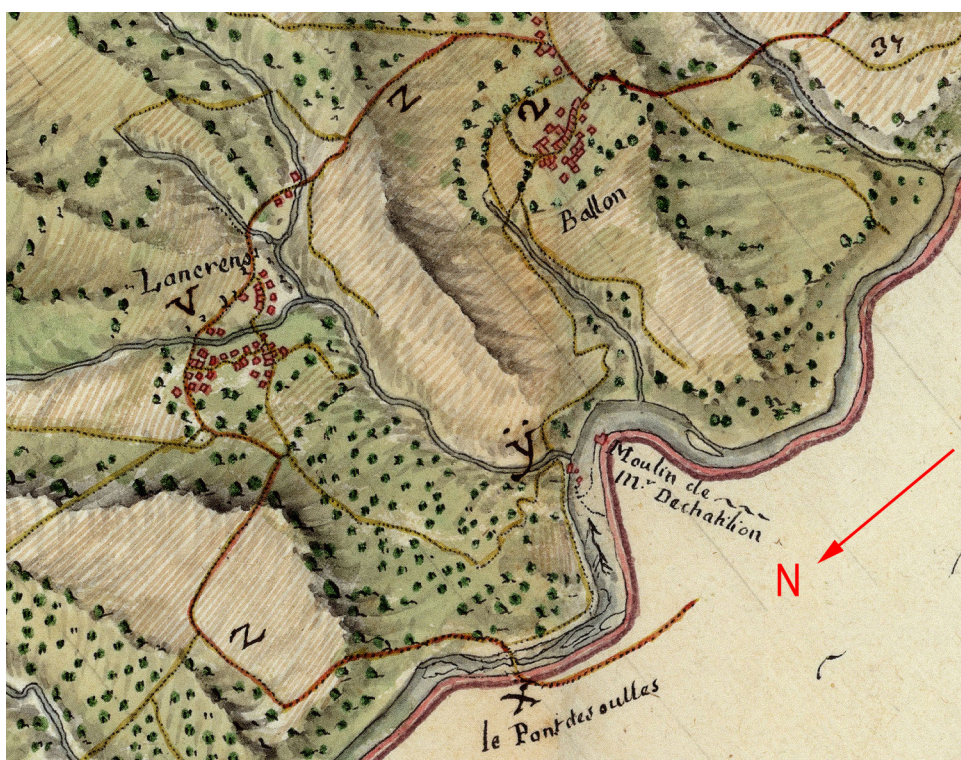
Le mythique lieu des Oules est situé en contrebas de Ballon, au lieu de la Perte de la Valserine. Là un exceptionnel et majestueux lapiaz de rochers lissés par d'anciennes hautes eaux laisse maintenant s'écouler tranquillement la rivière au fond d'un impressionnant dédale calcaire, sauf toutefois en période de crue. Les ramifications de la rivière s'y entrecroisent à une dizaine de mètres sous nos pieds. Ce fut probablement un passage connu dès la préhistoire, après le recul des glaciers. On pense aussi, mais aucun document ne l'atteste, que lors de la tragique migration des Helvètes en gaule transalpine, en 58 avant J.-C., au moins une partie des 300.000 migrants, si ce n'est davantage, et de leurs chariots serait passée par là...

Il est vrai que, dès 1602, la construction du pont Lavardin, alors édifié en pleine nature en aval des Oulles sur la Valserine, près de son embouchure avec le Rhône, avait aussitôt rendu obsolète ce pont de la vénérable route des Oulles. Il n'y avait plus alors à craindre les soudaines crues des eaux qui autrement auraient risqué de bloquer les militaires français chaque fois qu'ils auraient eu à se rendre rapidement à la surveillance d'autres ponts. Notons que la douane et les commerces se développeront progressivement autour de ce nouveau pont, et qu'une localité en émergera, Bellegarde, laquelle s'imposera même au détriment de Musinens, en 1858.

Comme pour les foires, le verbal de 1750 met en cause les Français, et pas seulement Lavardin. Voici les informations que l'ingénieur Reser a transmis à la Savoie :

« 9°) Dès le pont susdit [de Confort (Lettre T)], en descendant la rivière et en-dessous du village de Lencrans (lettre V), se trouve établi sur ladite rivière et chemin à talon [sic], un petit pont dit **le Pont des Oulles** (lettre X), composé d'une planche de bois sapin, 3 pieds et demi de longueur [1,20 m] et de 9 pouces de largeur [25 cm], appuyé d'une part sur France et de l'autre sur Savoye, à l'extrémité des rochers [pertes karstiques] entre lesquels passe la rivière susdite.

Le pont susdit a été établi depuis un temps immémorial sur ladite rivière et chemin à talon, qui a toujours servi à faciliter le commerce entre la terre de Ballon et la Michaille [Châtillon]. Cette planche servant de petit pont y est mise par les premiers particuliers habitant en Savoye qui passent ; lorsqu'ils la trouvent enlevée, et [ils] en vont chercher une autre, chez le meunier du seigneur de Ballon qui habite en la part de Savoye, en bas dudit pont et sur le bord de la rivière, où sont les moulins (lettre Y), ce qui n'arrive [que la planche n'y soit plus] que par le fait des employés de France, suivant ce qu'il m'a été déclaré par le révérend Sieur Joseph Perrilliat, âgé de 70 ans qui est curé de la paroisse de Lencrans depuis 1719, et de Joseph Merme meunier du seigneur de Ballon âgé de 65 ans environ.



La Grande Route (Z) relie la Michaille à Genève, en passant par le Pont des Oulles (X), en 1750 [T2]

J'ai observé que, ci-devant [précédemment] le pont susdit étoit placé quinze pieds [5,10 m] plus bas [en aval] et enchâssé de part et d'autre dans le roc, paroissant encore imprimée [marquée], de la part de Savoye [rive savoyarde], la place où étoit posée la planche servant de pont susdit. J'ai de même observé que, de la part de France [côté France], le roc servant de bord à ladite rivière, où appuie la planche susdite, **il est trouvé trace (de) deux mines** [trous de barre à mine] **que l'on y a fait jouer, et par conséquent escarper** [dégrader] **ledit bord de façon que l'on n'y peut plus passer**, ce qui a obligé les habitants de Savoye de transporter ladite planche où elle se trouve présentement, et sur laquelle on ne sauroit y passer sans risque, n'étant point assurée et n'ayant aucun retient sur le roc ; et même [de plus] le bord part de France se trouve beaucoup plus élevé, ce qui fait que ladite planche peut facilement glisser en y passant, et par conséquent, se précipiter [tomber au fond de la ravine].

Ledit pont, suivant ce qu'il m'a été rapporté par le révérend curé susdit et Joseph Merme, étoit composé d'un plateau de 5 pieds de long [1,70 m] et de 14 pouces de large [40 cm], suivant aussi ce que j'ai observé moi-même par les empreintes qui restent, et qui sont marquées dans le roc de part et d'autre, où appuyoit ledit plateau qui a été enlevé par les invalides du Fort de l'Ecluse [France] et ensuite firent jouer les deux mines pour escarper le roc susdit, ce qui est arrivé en 1747, dans le temps que [au moment où] l'on travailloit aux vignes ; les mines susdites ont été faites par deux invalides, un desquels fit jouer malgré qu'il paraissoit estropié d'une main et qui se nomoit Saint André, par ordre de Monsieur de Mongut, major commandant au Fort de L'Ecluse, suivant ce qu'il m'a été déclaré par les susdits, et confirmé par Jean-François fils de Bernard Rousy de Musinens en France, qu'il dit l'avoir vu, et cela en présence de Maître Joseph Rendu, notaire collègue et secrétaire dudit Lencrens, et de moi-même en procédant à la visite du pont susdit.

J'ai encore de même observé que plus bas dudit lieu, il se trouve deux trous de chaque côté sur les bords de la rivière, piqués et enfoncés dans le roc de 8 pouces [23 cm] de profondeur et 8 pouces de toutes carrures [trou carré de 23 cm de côté], distants l'un de l'autre de 5 pieds 8 pouces [1,95 m] ; de quoi m'étant informé, il m'a été rapporté par les susdits, qu'anciennement, il y avoit dans ledit lieu, suivant ce qu'ils auroient oui-dire, un grand pont soutenu par des pièces de bois qui étoient plantés dans les trous susdits, que suivant la distance desdits trous, le pont susdit devoit avoir pour le moins une toise de largeur [2,70 m] et 16 pieds de longueur [5,40 m] ; et pour lors, c'étoit la Grande route [en venant de la Michaille] pour aller au Fort de L'Ecluse et Genève en passant par la terre de Ballon, et en suivant le chemin (lettre Z) ; et qu'un Monsieur le Duc de Belgarde, Français, faisant pour lors la visite de ladite route, fit mettre à bas le [grand] pont susdit, sans qu'ils sachent en quelle année, mais que l'on présuinoit être arrivé après avoir fait construire le pont qui porte son nom, qui est celui que l'on nomme présentement par le même nom de Belgarde, afin par ce moyen (d') éviter cette route, qui étoit trop pénible à cause de sa rapidité [sa rapidité étoit faible], ce qui a occasionné depuis lors à former ce pont dit des Oulles d'un plateau, et présentement d'une planche de sapin, comme il est dit ci-devant, étant un pont très nécessaire pour le commerce de la terre de Ballon avec le Bugey.

Il m'a été encore rapporté par les susdits que Monsieur de Bouvan, seigneur de Châtillon en France, il y a environ 35 ans [vers 1715], fit mettre en place du plateau sur ladite rivière une grande pierre plate, qui formoit le pont susdit des Oulles, mais que la rivière ayant, quelques années après, grossi de façon qu'elle a emporté ladite pierre et que depuis lors le meunier de Monsieur de Ballon fournit la planche, sans savoir par quels ordres et aux frais de qui ce grand pont avoit été fait, même que c'étoit pour lors la Grande route susdite où passaient toutes sortes de voitures, suivant ce qu'ils avoient entendu dire des vieux de la paroisse. »

Pressions de la France, sur le sel (1635)

Après la surveillance militaire et le désir de contrôler les tailles, le sel entre lui aussi dans la stratégie de harcèlement de la Manche sarde par le Roi de France. Les pressions de la France concernent le sel de contrebande, quasiment une institution locale, même chez certains des plus hauts notables et seigneurs locaux ! On connaît ainsi **une perquisition faite dans les dépendances de l'abbaye de Chézery le 23 novembre 1635, avec du sel de contrebande trouvé dans les logis de l'abbaye**. C'est un gabelier du Roi qui intervient, accompagné de 50 hommes armés, pas moins ! Plusieurs individus sont emmenés aux prisons, avec des soupçons concernant aussi le seigneur de Ballon. Il s'en suivra une procédure d'opposition par l'abbaye de Chézery, celle-ci ne relevant évidemment que de S.A. de Savoie. [AST, Inventaire 3, Paquet 2, Article 29⁶¹].

⁶¹ Le paquet 3 concerne exclusivement le sel, avec par exemple l'article 3 (exaction du péage de Chézery, en décembre 1680). Il mériterait à lui seul une étude approfondie.

Le chemin du redressement, puis la prospérité

Les déplacements avaient été facilités, de jour, dès 1602, avec le nouveau pont Lavardin. On ne sait si les foires accordées à Chézery en 1609 furent immédiatement un succès, mais cette année 1609 peut être considérée comme celle du début d'un redressement de l'économie locale, en attendant plus tard la prospérité. On a vu qu'en 1615 la foire du 14 septembre, était déjà l'occasion de nombreuses transactions sur des bestiaux entre vendeurs et acheteurs demeurant à plusieurs lieues à la ronde. Les maisons d'habitation incendiées dans la première décennie du siècle avaient probablement été reconstruites. Et même avec quelques ruines restantes, le Couloir sarde fut néanmoins de tout temps parcouru par des paysans, des courriers, des notaires, des transporteurs de fonds et par tous ceux qui avaient besoin de se mettre en rapport avec des personnes éloignées.

Il n'est pas à douter que les foires accordées à Chézery aient enrichi quelques cabaretiers, vendeurs ou notaires, apporté l'espoir aux acheteurs. La foire d'avant l'hiver était particulièrement fréquentée. C'était celle où tous les gens un peu isolés des environs, - et ils étaient très nombreux dans des granges reculées de nos jours disparues ou à l'abandon -, cherchaient à s'approvisionner avant les neiges. Le notaire, on l'a dit, et le percepteur étaient aussi présents aux foires, et bon nombre de paysans en profitaient pour régulariser des situations en attente depuis les mois des travaux des champs. Quant aux moines, si les hauts visiteurs de l'abbaye leurs renouvelaient sans cesse des souhaits de vie recluse, ce n'était certainement pas sans raison, d'autant que c'est bien l'abbé Perrucard lui-même qui avait obtenu les foires, dont l'une à la Saint Roland, durant trois jours... Difficile de faire une retraite à la Fontaine Bénite ces jours-là, sans voir personne !

Bien plus tard, vers 1823, la foire d'hiver, déplacée à la Toussaint, était si populaire qu'elle était qualifiée de diabolique par le curé Dépommier « *De temps immémorial, ici, le jour de la Toussaint, on accourt de toute part vendre ou acheter des habillements faits, des fruits, des souliers... Une infinité de personnes étrangères manquent alors la messe et livrent à des licences. Les prêtres n'ont jamais rien pu contre cet abus* » [Chézery, par l'abbé Laubépin (p. 18)].

Bertrand Guyot signale une relative période de prospérité entre 1630 et 1680 en Val de Chézery. Elle est visible à travers un renouveau architectural (reconstructions dans l'abbaye, construction de l'église paroissiale, de maisons de notables), l'essor social lié à quelques fonctions (hôte, notaire...) et à quelques familles. Mais ce bien-être de certains n'exclut pas l'intensification de l'émigration. Car dans cette vallée populeuse à défaut d'être surpeuplée, la richesse, comme souvent, ne profite qu'à un petit nombre, et l'exil est pour beaucoup le seul espoir d'un avenir meilleur. Il se fait au gré des opportunités. Citons l'appel de quelques établissements religieux pour de la main d'œuvre spécialisée dans l'exploitation de domaines de montagne, comme la chartreuse d'Aillon dans les Bauges. Citons aussi le repeuplement des montagnes du Bugey après les épidémies de peste des années 1628-30 et celui de la Franche Comté devenue exsangue après la guerre de 10 ans, à partir des années 1640-50 [Les habitants de la Terre de Saint-Claude, pp. 531-536]. La Lorraine, entre la fin du XVII^e et début du XVIII^e siècle, fut aussi un attrait pour les hommes allant y peigner le chanvre annuellement.

N'y voyant que les avantages d'une relative neutralité, les contrebandiers profitèrent aussi du chemin du corridor sarde jusqu'au Traité de Turin en 1760. On sait que le célèbre bandit Mandrin passa au Pont de Grésin en 1754 et il agressa le notaire Rendu⁶² à Lancrans en 1759 [Burdeyron et Tossan, Le Pont de Grésin, ch. VI].

⁶² Toutefois, en laissant, à son habitude, un billet de reconnaissance de ce qu'il avait sollicité !

2^e partie – Chemin et ponts, villages et particularités

Ce ne sont évidemment pas les Espagnols qui ont construit le chemin où ils firent passer leurs troupes au début du XVII^e siècle. Ils n'ont effectué que quelques réparations aux chemins existants, et aménagé les ponts sur leur route. Leur chemin était celui de toujours, allant de village en village, un chemin de passage immémorial, assurément déjà foulé par quelques Celtes, Gallo-Romains⁶³ ou Burgondes. Si ces peuplades et même la présence d'hommes préhistoriques sont attestées en divers endroits du département, toutefois concernant le seul Couloir sarde, l'archéologie n'a pas révélé pour l'instant de sites majeurs, nos vallées du Rhône et de la Valserine achevant alors de fondre leurs glaciers avec la préhistoire. La toponymie atteste cependant d'une histoire que l'on devine : la Malladière (lépreux ?), la Combe Collomb au-dessus de Bellegarde (columbarium burgonde ?), Ville (Villa romaine à Vanchy), autre Ville à Lancrans.

Inversement, le chemin des Espagnols n'a pas disparu après le passage du dernier soldat. Il est donc judicieux de rechercher des cartes postérieures, même si elles datent d'un siècle et demi après le passage des armées. Les archives du Fort de Vincennes (SHD), en particulier, détiennent de telles cartes du XVIII^e siècle. En marge du chemin, nous nous arrêterons sur les plans des villages traversés, dont les représentations sont d'une magnifique précision. Une autre carte, en provenance de Turin, nous réjouira en complément du verbal qu'elle accompagne. Elle permet de positionner chacun des ponts bordant la Manche sarde, ponts dont l'auteur donne des descriptions détaillées. Voyons d'abord la plus mauvaise des cartes globales, du moins celle semblant tracée avec la plus mauvais foi..., dans la première moitié du XVII^e siècle !

Une carte de 1639

Il y a quelques décennies, nos amis des Sentiers de Bellegarde avaient pris l'heureuse initiative de tenter de retrouver le chemin des Espagnols. Ce fut l'occasion d'une belle promenade et d'une exposition, mais argumentée par une carte d'archive peu significative⁶⁴ du SHD [GR 1 V N 1].

Cette carte, graphiquement très belle, porte en titre « *Carte du Pays neutre, ou passage des Espagnols au comté de Bourgogne ; le chemin est marqué avec de l'or. 1639* ». Premier étonnement : Pays neutre ! La rose des vents fait sérieux, avec ses points cardinaux abrégés à l'ancienne S, M, O et O (S : Septentrion, notre nord) mais la carte, vue d'avion dirait-on aujourd'hui, est sans réelle rigueur géographique dans ses détails. Le peintre-géographe ne s'est pas nommé ! Ce dessinateur anonyme pourrait donc bien être un religieux de l'abbaye de Chézery. En effet, dans les mêmes années que celle de la carte, ces moines s'étaient en effet opposés au Sénat de Savoie, se référant au Traité de Lyon, voulant de manière assez incompréhensible localiser leur abbaye, non en Savoie mais dans un Pays Neutre, comme on le retrouve avec le titre de cette carte ! [Inv. des archives de l'abbaye (Suppl. 56)]. Le chemin, bien que peint à l'or, est peu réaliste. Sa courbure générale entre Grésin et Chézery est beaucoup trop prononcée, et sa portion presque rectiligne entre Grésin et Confort, passant en bordure du « *Petit Crêdo* » représenté comme un volcan tabulaire, surprend encore plus. Et comment croire, en désaccord avec la carte dressée pour Henry IV par De Beins de 1606, que le chemin représenté sur cette carte anonyme une trentaine d'années après, ne passait ni par Vanchy (du moins pas par son vieux château) ni par la Maladière,

⁶³ En 2002, un sesterce d'Antonin le Pieux (138-161 av. J.-C.) a été trouvé après le hameau du Crêt d'en Bas [Blanc (Pierre), *Le bassin bellegardien et la Michaille dans l'Antiquité*, p.111].

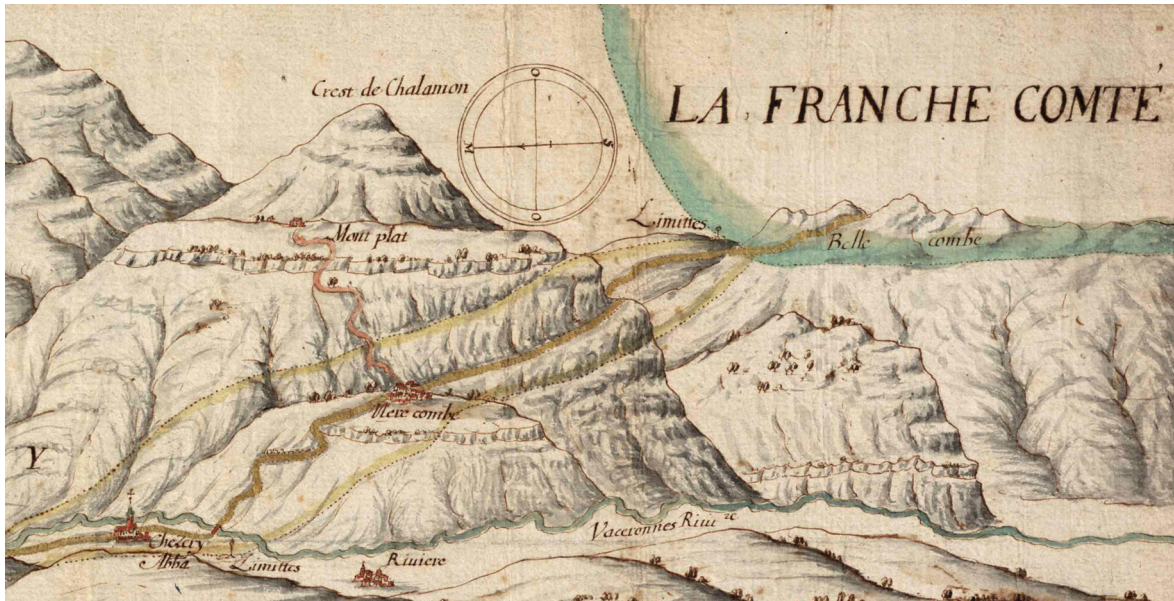
⁶⁴ On ne leur en tiendra pas rigueur ! Même aujourd'hui (2016), trouver et consulter une carte en ce dépôt n'est pas aisé pour un provincial. Les cartes ne sont pas conservées sur place, ne sont pas numérisées, et les inventaires non consultables autrement que sur place, en version papier...

villages nettement relégués hors du chemin alors qu'ils sont en réalité presque en ligne droite ! Notons toutefois que du côté de « *Chezery Abba* », le chemin doré des Espagnols est plus réaliste ; il monte à « *Nerecombe* » puis sort de l'enclave dite Neutre (représentée en pointillés) en s'orientant vers « *Belle combe* », délaissant la sortie par l'actuelle Borne au Lion, borne qui semble représentée aux « *Limittes* » par un symbole en forme de calice. Observons encore que le Pays de Gex y est représenté comme bordé par une falaise abrupte infranchissable tandis que le Val de Chézery ressemble à un plateau, lui-même surmonté de pitons en forme de taupinières, comme pour « *Comuna* » (Communal) dominant « *Chanfremy* » (Champfromier).

Que cette carte soit une pièce de procédure ou pas, le dessinateur était en tous cas un modeste géographe (et probablement pas meilleur politicien...)



Carte de 1639 (Pièce de procédure des moines de Chézery ?) [V1]

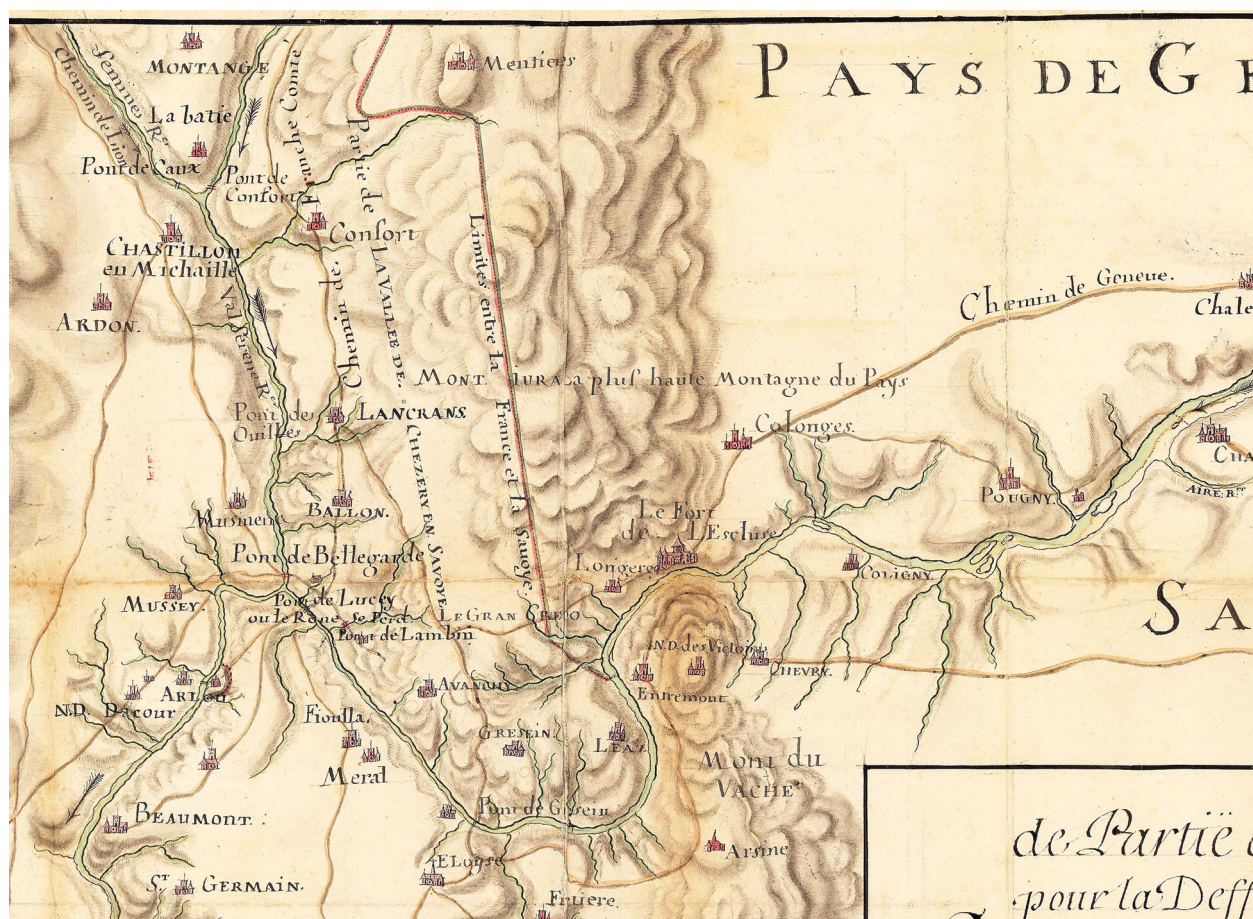


Curieuse carte que celle-ci, tracée en 1639, où le Pays de Gex est bordé par une impressionnante paroi verticale et où le Chemin des Espagnols, peint à l'or, est tracé presque en ligne droite de Grésin à Ballon (délaissant la Maladière très à l'écart), et escaladant jusqu'au sommet un Petit Crêdo tabulaire pour le plaisir de le redescendre aussitôt ! [V1 (Détails)]

Carte de 1709

Signalons une autre carte, presque aussi étonnante que la précédente, bien que datée de 1709. Le chemin, qui alors n'y est plus dit des Espagnols mais « Chemin de Franche Comté », y évite à nouveau Avanchy et Ballon. Mais peut-on donner du crédit à une carte où la limite entre France et Savoie est pour une bonne part tirée à la règle, où depuis le Pont de Grésin on monte presque tout droit sans même passer par le village, et où le Pont du Lambin [sic] est sur un chemin qui s'arrête après ce pont, laissant Avanchy comme un îlot sans voies d'accès !

Cette carte, conservée par l'IGN, est extraite d'un album dont les autres pages manquent. La page de cette carte (dont n'est représentée ici qu'une partie), comporte des commentaires dans les marges, avec deux phrases coupées, l'une sans début et l'autre sans fin. L'auteur, archivé comme étant un certain Dubois, y développe sa phobie de voir les armées de la Savoie franchir le Rhône et pénétrer dans le Pays de Gex ou le Bugey, voire la Bresse et le Lyonnais ! Son remède peut se résumer ainsi : contrôler le Rhône depuis Versoix jusqu'à Lyon, rompre tous les ponts et bacs jusqu'à Seyssel, y compris celui de Bellegarde ! Et pour celui d'Arlod, déplacer les Français habitant dans l'enclave, du moins qu'ils y retirent leurs effets ! Pour notre part, une nouvelle fois outre la beauté de la carte, nous n'en retiendrons qu'une seule information, les dimensions estimées de la vallée réservée par le traité de Lyon entre Grésin et la Comté : « 5 lieues (de longueur) et une lieue de largeur ».



Extrait de carte de 1709 [11]

La collection des cartes réduites des mappes sardes (1728-1731)

En vertu du Traité de Lyon, vers 1730 les paroisses de Chézery, Lancrans et Léaz étaient évidemment encore savoyardes. À cette époque la Savoie réalisa un ensemble exceptionnel de cartes détaillées, dite collection des mappes sardes, chacune de grande dimension (suffisamment pour que chaque parcelle de terrain y figure avec son numéro). Ces cartes étaient associées à des registres (dits tabelles) donnant tous les compléments nécessaires à une imposition fiscale impartiale pour chacune des parcelles des cartes (superficie, nature, propriétaire, etc.).

L'unique exemplaire de la mappe sarde de Chézery (dessinée vers 1730) est conservé en mairie. Comme les autres, ses dimensions sont impressionnantes (6,40 x 2,55 m) et elle comporte tous les détails souhaitables (sauf pour l'abbaye, où les pliures et les traces de doigts placés sur ce centre d'intérêt trop attractif ont en partie effacé la forme des bâtiments...). Mais pour le chemin, pas de soucis, il est bien visible, unique et peu discutable (pas même à proximité de la Borne aux Lion). Notons que malheureusement la table est perdue.

L'espérée mappe sarde de Lancrans, immense paroisse du corridor sarde qui voisine Chézery par le sud, manque malheureusement, du moins pour l'exemplaire au format original. Des rumeurs circulent qu'on l'aurait encore vue il y a quelques décennies..., mais elle a disparu et l'on n'est même plus certain que ce ne fut pas d'une autre carte qu'il s'agissait, moins prestigieuse. Sans carte, le tracé du chemin des Espagnols sur ce secteur fut donc interprété, sans bonheur. Notons que contrairement à Chézery, si cette fois la carte manque, par contre la table de Lancrans est conservée, du moins pour une bonne partie des cahiers [AD74, 1Cd1005].

On en était resté là jusqu'à ce que l'existence d'une collection complète de copies à moindre échelle de l'ensemble des mappes sardes soit portée à notre connaissance ! Cette collection inespérée est conservée au SHD (Service Historique de la Défense, à Vincennes). Elle fut réalisée à partir des originaux levés entre 1728 et 1731 [J10C 1563]. Même si le format de chacune de ces 36 feuilles paraît ridicule (68 cm x 52 cm), c'est enfin pour nous, avec la planche 8, la chance d'avoir une vision totale du Couloir sarde en une carte⁶⁵. Et si les détails des parcelles manquent (échelle 1/47.213°, soit 1 cm pour un peu moins de 500 mètres), ce n'est pas un souci, on comprend mieux avec une vision d'ensemble. Cerise sur la gâteau, cette carte est surchargée en pointillés rouges du chemin reliant le pont de Grésin aux limites de la Franche-Comté...

La feuille 8 de la mappe réduite permet de visualiser d'un seul coup d'œil l'étroit, irrégulier et très découpé Corridor réservé à la Savoie, limité à l'est et à l'ouest par les confins de la France, encerclé par le Rhône au sud et brutalement stoppé au nord, avec toutefois en contrepartie une échappatoire par la rive droite de la Valserine.

Concernant la paroisse de Chézery, on remarquera la ligne de séparation du territoire de Noire Combe par une ligne partant de la Valserine et montant au Crêt de Chalam, partageant ainsi ce modeste territoire entre France et Savoie. Nul doute que pour les habitants de Noire Combe, ce mur virtuel dû ajouter sérieusement à leurs déboires, du moins pour ceux qui désormais avaient des biens voisins dans les deux pays différents. On connaît ainsi deux maisons voisines au lieu-dit Tilleret de Noire Combe, dont l'une garde encore de nos jours la dénomination de son appartenance « **Tilleret de Savoie** », tandis que l'autre était devenue française.

Notons que Forens, étant rive droite de la Valserine devenait fort logiquement français, mais demeurait un hameau de la paroisse de Chézery, village et abbaye traditionnellement savoyards... Lélex, qui était desservi par un sous-vicaire de Chézery, fut perdu pour la Savoie, étant par le traité au-delà du hameau de La Rivière. Menthières, sur les pentes du Jura, hameau qui était déjà implanté sur les paroisses de Chézery et Lancrans, fut découpé entre France et Savoie...

⁶⁵ Il n'y manque qu'un infime morceau nord sur la planche 2.



Mappe sarde (réduite) montrant l'ensemble presque complet (sauf au nord) du Couloir réservé à la Savoie par le traité de Lyon (levée vers 1730) [V2 (Feuille 8)]



Extrait agrandi de la carte précédente, permettant une visualisation simplifiée de la mappe originale perdue de Lancrans. Les délimitations entre cette vaste paroisse et celles de Chézery (au nord) et de Léaz (au sud) sont marquées par des lignes jaunes sur des pointillés noirs. Les chemins (dont celui des Espagnols, allant de Grésin à la Serpentouze) sont parfaitement représentés, de couleur rose [V2 (extrait de la feuille 8)]

La très étendue paroisse de Lancrans (Confort, Lancrans, Ballon, Vanchy) fut la seule des trois paroisses du corridor à être très peu amputée par la France.

Fort-L'Ecluse était à la France mais, à sa proximité, les hameaux du village savoyard de Léaz que sont Longeray, Lavoux et le Molard furent bien vite usurpés par le Roi de France.

Les cartes de 1736 et de 1753

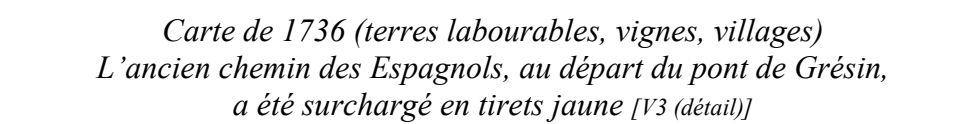
Le Service Historique de la Défense (SHD) archive de nombreuses cartes peu connues. Deux d'entre elles nous sont particulièrement précieuses puisqu'elles couvrent chacune en une carte unique de grandes dimensions l'intégralité des territoires des trois paroisses maintenues à la Savoie en 1601. Le format des cartes nous permet l'accès à bien des détails : villages, chemins et ponts, nature des cultures et autres spécificités locales [J10 C1744 ; J10 C791].



Cartes de 1736 et 1753 [V3 et V4]

La première de ces cartes porte un titre surprenant, qui semble un ajout tardif « *Carte réduite de la Vallée de Chézery, cédée à la France, dont une grande partie étoit en contestation, et déjà possédée par les françois* ». Préférons la mention signée de l'avocat Cocelli, Directeur du Bureau de péréquation de la province de Savoie, qui nous informe par ailleurs des dates extrêmes de confection des mappes sardes, dont celle-ci est une réduction au 1/5^e pour la partie de la Vallée de Chézery : « *La présente carte, qui est la 6^e et dernière portion de la Province de Savoye, réduite à une cinquième des mappes originales de chaque territoire, levées par les respectifs géomètres lors de la mensuration générale, commencée en mai 1728 et finie en août 1731 (...). Chambéry, ce 30 7bre (septembre) 1736* ». Ses dimensions sont de 1,775 x 0,815 m, et l'échelle de 1/12.327^e (selon la mention d'archivage) soit 1 cm pour 123 mètres. La carte est donc deux fois plus précise que les cartes IGN de randonnée au 1/25.000^e ! Il n'est ainsi pas surprenant de relever sur cette carte les délimitations des trois paroisses en très nets pointillés noirs, les villages, les rues, les blocs de maisons en rouge, et même les cultures. Par exemple des traits parallèles marrons évoquent les champs labourables, et de petits arbustes alignés symbolisent les ceps de vignes, en bordure du Rhône.

La carte de Durieu (cartographe savoyard francophone), copiée en 1758 d'un original de 1753, est notre préférée, dessinée à seulement quelques années du Traité de Turin en 1760. Elle ne se veut qu'un plan : « *Plan topographique en mesure de la Vallée de Chézery, des terres de Ballon et des Certoux d'Arloz, extrait de l'original dressé sur les lieux en date du 16 avril 1753, par je soussigné Ingénieur topographe de Sa Majesté. Turin, ce 18^e juin 1758 (signé) : Antoine Dirieu* ».





Extrait de carte de Durieu (1753), en marge du Couloir Sarde [v4]

Le premier commentaire inédit (porté sur la carte elle-même, mais hors de l'extrait ci-joint), concerne en amont de Grésin un ancien pont où arrive encore un chemin depuis la Savoie « *On appelle icy le **Pont Delfin*** ». Ce pont est celui qui était recherché par F. Burdeyron, connu sous les noms de **D'Arsin** ou de la Clusa entre 1338 et 1408, pont lui-même situé à proximité d'un bac à traile en amont, celui de Condière, attesté de 1381 à 1411 [Ballon, pp. 106-111 (d'après les comptes de châtellenie de Léaz)].

N°1. **Pont de Gresin**, soutenu sur un rocher de molasse qui lui sert de pilier, lequel pilier se consume toutes les années, comme aussi la molasse des deux bords [qui] soutient ledit pont, ce qui causera dans la suite des tems, ne pouvoir construire dans ce poste aucun pont sur le Rhone.

2. Le **Saut du Mercier**, où un homme en soutant passé [passe en sautant] le Rhône, dans la saison qu'il est bas. La France autrefois a fait jouer des mines dans le roc pour rendre ce poste impraticable de passer le Rhône.



Détail des numéros 2 à 5, et 6 à 9 [T3 (extraits)]

3. **Pont de Lucey** sur le Rhône.

(3bis) Plan seul : « *Icy le Rhône se pert* » [Pertes du Rhône]

4. **Pont de Belgarde**, sur la rivière de Valserine, au milieu duquel il y a une croix avec les armes de France.

5. **Moulin de Mussel**, sur la rivière de Valserine, ce dit moulin est de la France.

6. Terrain des Certou [d'Essertoux] du Pont d'Arloz, que la France possède deçà le Rhône.

7. Masure du **Château d'Arloz**, c'est-à-dire poste où anciennement étoit le château d'Arloz.

8. Pont d'Arloz sur le Rhône ; sur ce pont il n'i peut passer que des gens à pied, sans aucunes voitures, ce pont n'est construit qu'avec deux planches.

9. Rocher des Certou d'Arloz, qui est tout de la Savoye.

10. Mas des vignes de Fey, possédé une portion par les habitants d'Eloise.

11. Poste appelé L'Echelle des Certou d'Arloz, auquel les gardes pour la contrebande de Savoye vont faire la découverte.

12. Autre poste, dit le Malpas, auquel lesdites gardes vont aussi faire la découverte.

13. Moulin qui se construisoit l'année dernière.

14. Bois de Bedinaz, à Mr de Choisel, seigneur de Mussel.

15. Le **Chateau de Genissia**.

16. Poste où l'on commence à former **des radeaux sur le Rhône**, pour les conduire à Lion [Lyon], le Rhône étant impraticable pour un tel usage, et encore moins pour des bateaux, depuis ledit poste jusques au Pont Delfin désigné dans la carte des Territoires de Leaz, Lancrens, Ballon et Chesery, laquelle carte joint celle-ci du côté du midy.

17. Poste, qu'on appelle le **Pont de Malpertui**, quoiqu'il n'y soit aucun pont sur le Rhône dans cet endroit ; mais comme ledit Rhône se trouve renfermé par des rochers dans ce poste, les habitants de Savoye, et autres, y jettent une échelle et sur icelle ils y mettent des fascines pour passer ledit Rhône lors qu'ils veulent aller en France prendre des marchandises défendues de sortir d'icelle, quoyque les employés des fermiers généraux mettent [détruisent et jettent] cette sorte de pont souvent dans le Rhône. Cedit poste a été d'une grande ressource aux savoyards dans ces quartiers-là, pour passer du blé de la France les années dernières, qu'il a manqué en Savoye.

18. **Chapelle et perrière de Ste Foy** [de nos jours, l'une des carrières dites de Seyssel (ici rive gauche)]. La pierre que l'on sort de cette perrière est blanche comme d'albâtre [comme de l'albâtre], elle est fort bonne moyennant qu'elle soit à couvert [si elle n'est pas exposée aux intempéries]. Les bateaux la chargent sur le poste pour la conduire à Lion.

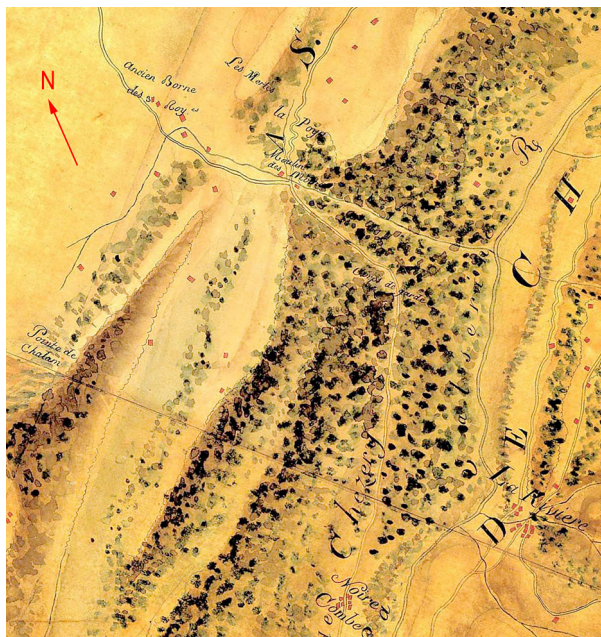
19. Poste où l'on dit avoir été un moulin sur le Rhône, à Mr. le Marquis de Monsaint-Jean, seigneur de Chalonge, appelé le moulin de Perrotte.

20. Moulin et port de Perrette, du côté de France.

21. **Le Parc**. C'est là l'entrepôt des marchandises qui montent le Rhône, les bateaux ne pouvant aller plus avant ; ledit parc est à la France. »

Carte de d'Arçon, vers 1779

Signalons enfin une carte plus tardive, celle de D'Arçon (Darçon).



Partant de Noire Combe, deux chemins permettent désormais de rejoindre la Bourgogne, dont l'un passant alors par « (l')Ancien(ne) Borne des 3 Roy(aumes) » (vers 1779) [12]

Cette carte est consultable en deux versions, l'une en planches détenue par l'IGN, que nous privilégierons [IGN, CH203_38] et l'autre en feuilles vernissées au SHD, donnant un aspect d'une photo aérienne et où les rivières sont très bien mises en valeur [J10C 0792, feuilles 38 et 34]. La carte que nous privilégierons est extraite d'une série de planches archivées sous le titre de « *Carte géométrique des frontières depuis Pontarlier jusqu'au Fort l'Ecluse, par Darçon, de 1779 à 1785* ». Elle a donc son intérêt, étant postérieure au Traité de Turin (1760). Ainsi, la Savoie n'y ayant plus ses terres, on ne s'étonnera pas de la mention « *Ancien(ne) Borne des 3 Roy(aumes)* » !⁶⁸

Le pont de Grésin

Le double pont naturel de Grésin sur le Rhône, avec sa pile centrale de molasse, fut certainement rendu praticable par des gens à pied depuis des temps très anciens.

De nos jours, ce pont est totalement détruit, et même la pile n'en est plus visible, ou très rarement, le vieux lit du Rhône étant sous les eaux depuis la construction du barrage de Génissiat, mis en eau en 1948.



Vue depuis la passerelle actuelle. Lors des chasses (vidanges) du Rhône on peut revoir la pile (imposant rocher) sur laquelle s'appuyait le vieux double pont de Grésin, et revoir aussi en aval les culées du pont maçonné. [Cliché Roger Fillion (Chasse, 5 juin 2012)]

Lors des rares chasses, purges du Rhône et des barrages, on peut à nouveau observer à Grésin, les emplacements des trois ponts qui se succédèrent : celui d'origine sur la pile, celui en

⁶⁸ Signalons aussi par exemple l'unique mention connue sur un plan de la verrerie du Crêt d'en Haut, hameau de Chézery voisin de la Serpentouze.

maçonnerie qui le remplaça (à 70 mètres en aval), construit en 1897 et dynamité durant la guerre en 1940, et le pont/passerelle actuel, construit en amont des deux précédents en 1951.

Le mémoire de l'ingénieur Reser en 1750, nous décrit minutieusement ce double pont, refait à neuf en chêne l'année précédente par la Savoie, après qu'il ait été entièrement « tombé » :

« 13° (...) dès le fort susdit de L'Ecluse, en descendant le fleuve du Rhone, en-dessous le village de Gresin (n° 9), paroisse de Leaz, se trouvent établis sur icelui **deux ponts dits les ponts de Gresin** (n° 10), attendu que dans le milieu du cours du Rhone se trouve dans ledit lieu une grosse pile de molasse formée par la nature, de 4 toises et 3 pieds de largeur [11,90 m], qui se trouve entre les deux ponts, formant une petite île séparant le Rhone en deux, ce qui a occasionné la construction desdits deux ponts, construites en bois de chêne, un desquels a 2 toises de longueur [5,40 m], et l'autre 3 toises et 2 pieds [8,80 m], et chacun d'une toise et 2 pieds de large [3,40 m], composés chacun de 6 sommiers de bois de chêne de la longueur susdite des ponts, couverts en deux rangs de plateaux encrossés de crosses de fer, et les sommiers appuyés sur des pièces de bois de chêne dormantes, posées de toute part sur la molasse, avec ses garde-fous de même bois.



Les abords du pont de Grésin (10), en 1750 [T2]

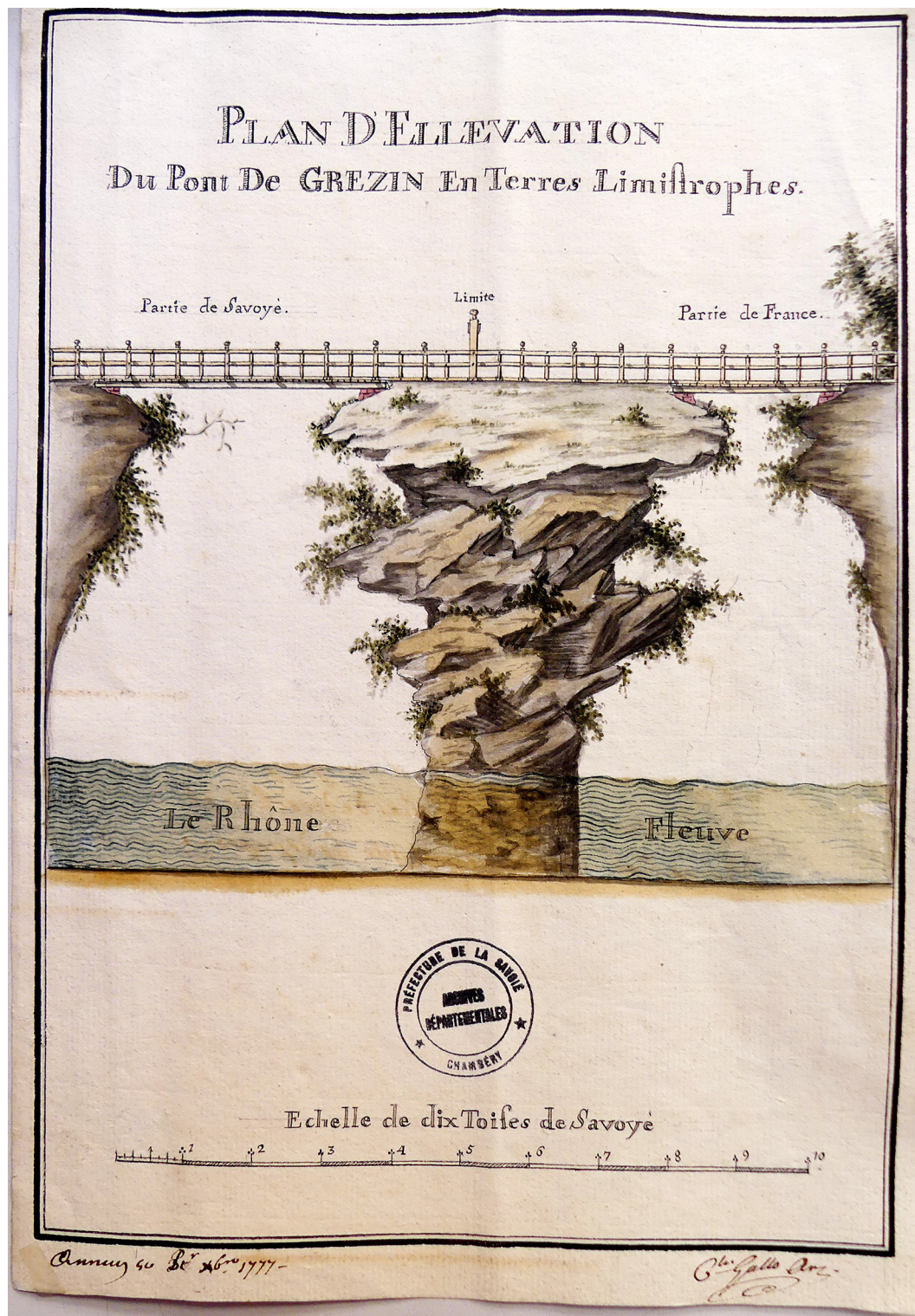
Les ponts susdits ont été établis pour servir de communication à la terre de Ballon avec les Etats de Savoye, et pour servir de passage aux ducs de Savoye pour aller en Comté, que pour lors appartenait à l'Espagne ; ils furent fait par ordres des ducs de Savoye, et à leurs frais et dépens ; ils ont été faits à neuf l'année dernière 1749, aux frais de l'Etat de Savoye, par ordres de l'Intendance générale, attendu qu'ils étoient entièrement tombés, le tout suivant ce qui m'a été déclaré par les susdits. » [AST, Inventorio 3, mazzo 3, articolo 10].

Le pont de Grésin, ayant traditionnellement toujours été à la charge de la Savoie, il n'est pas étonnant d'en retrouver dans les archives de Chambéry un devis de réparation daté du 1^{er} décembre 1777, avec un joli plan aquarellé signé de l'auteur du devis Gallo⁶⁹.

Le préliminaire du devis déclare observer la « caducité » du pont. Construit en bois il est évidemment double : « un du côté de Savoye de la longueur de 30 pieds [10 mètres], et l'autre du côté de France de celle de 17 pieds [5,75 m] ». La limite entre les deux états est signalée par un poteau placé au centre de la pile, portant les armoiries des deux puissances. Le plancher du pont est pourri, les garde-fous tombés et sa traversée inquiétante : « le platonnage [plancher] absolument pourri, les gardes fous entièrement abattus, et dont il ne reste plus aucun vestige, sont des objets à prendre en considération pour obvier aux malheurs qui pourroient arriver aux passants, aux yeux desquels se présentent dans ce trajet des précipices les plus affreux de part et d'autre... ». Le devis détaillé envisage d'y placer 16 sommiers de chêne rouge (madriers de support), d'un

⁶⁹ Ce pont figure en noir et blanc, avec une analyse comparative, dans une publication Burdeyron et Tossan, *Le Pont de Grésin* (pp. 14-16).

profil droit sans nœuds vicieux, d'y remettre des garde-fous et un poteau avec « *les armoiries des deux puissances, peintes en huiles, avec des couleurs vives* ». Pour prolonger la durée de vie du plancher, il est aussi proposé couvrir ce platonnage d'un pavé de cailloux, avec un « *ruisseau* » central pour l'évacuation des eaux de pluies. Le montant du devis s'élève à 2.059 livres 5 sols et l'on est porté à croire que les travaux furent effectués [AD73, SA3794/4].



Devis pour le Pont de Grésin (1^{er} décembre 1777)
Département de la Savoie, Archives départementales [AD73, SA 379-4]

Les mentions récentes nous précisent que la pile centrale porta le nom d'Ile de la Madone, en référence à une statuette de la Sainte-Vierge offerte par une pieuse femme de Grésin. Diverses cartes postales⁷⁰ montrent en effet une colonne en place supportant une statuette, puis la colonne tombée en contre-bas.



Les mappes réduites ont l'exceptionnelle particularité de faire figurer en pontillé rouge-rosé les chemins principaux. Dans le village de Grésin, cette carte ne mentionne pas les rues à suivre, mais on retrouve le chemin bien tracé, passant à Davanchy (Vanchy) puis La Maladière [v2].

⁷⁰ Voir les publications de Burdeyron, Saint-Pierre, et les sites web (cartes postales et spécifiques).



Sur ces deux cartes IGN de 1935 et 1948, de cadrage rigoureusement identique, on observe bien l'élargissement du Rhône après la mise en eau du barrage de Génissiat, et les parties englouties des chemins d'accès sur les deux rives du pont dynamité en 1940. Le pont de la Madone se trouvait à 70 mètres en amont, mais en aval de la passerelle actuelle (surajoutée en jaune)
 [Collection cartotheque IGN]

On connaît deux représentations romantiques anciennes du pont, la plus ancienne qui est une gravure du livre de Boissel en l'an III (1795) [Voir Annexe 10], et l'autre qui est une lithographie du XIX^e siècle qui montrait encore un garde-fou⁷¹.

Grésin (village)



Grésin village en 1736, la limite de paroisse en pointillés noirs, la culture de la vigne [V3 (extrait)]

⁷¹ Elle est attribuée, soit à St-Didier en 1837 [Burdeyron et Tossan, *Le pont de Grésin*, 1981, dos de couverture], soit à H. Brunet, sans date [Dominique St-Pierre, *Les gorges perdues du Haut-Rhône*, 2013, p. 23].

Avanchy (Vanchy)

Du temps du Chemin des Espagnols, **Noble Charles Emmanuel de Perrucard**, seigneur de Ballon, Avanchy, Cusinens et Méral (Eloise), demeure en fait au château de Vanchy. Comme son frère Louis, abbé de Chézery, ils sont tous deux des savoyards convaincus et détiennent alors à eux deux presque toute la Manche savoyarde !



Sur cet extrait de carte du cours du Rhône depuis Genève (d'orientation inversée), on remarquera les ponts de Lucey (« Pont de Lussey ou le Rhône se perd ») et de Bellegarde (« de Belle Garde »), ainsi que les routes qui les relient. A voir aussi les cultures, les villages et ... le gibet de Vanchy (symbole et mention « Justice »). Carte levée vers 1760 [T4 (extrait)].



Davanhy (Vanchy) et son château ; la Maladière. De nombreuses parcelles sont labourables, d'autres plantées en vignes, en 1736 [V3 (extrait)]

Borne de 1695 du Pont du Nambin



Le ruisseau du Nambin (7) et le pont du chemin (6) [T2 (extrait)]

Le pont sur le Nambin, toujours usité entre la Maladière et Coupy, se trouvait sur le Chemin des Espagnols. Lors de travaux, une magnifique borne y fut retrouvée le 18 septembre 1941, puis replantée pour sa mise en valeur à la sortie du pont. Auguste Poncet nous en avait relaté la redécouverte, et alors il s'interrogeait sur son origine, sur le pourquoi des trois fleurs de lys et de l'année gravée 1695 [BSNAA n° 57 (janvier 1943), p. 59-60 et planche]. On a maintenant la réponse ! Cette borne, comme une autre qui se trouvait au milieu du pont de Bellegarde et qui doit certainement reposer de nos jours au fond du lit de la Valserine, devaient rappeler à chacun les travaux de réparations effectués et pris en charge par la France sur ces deux ponts en 1695. Notons celui du Nambin se trouvait alors entièrement en Savoie. Mais nul doute que la France voyait encore là une nouvelle occasion de montrer son implication en ces lieux convoités...

Voici le justificatif historique, venant en complément de la description de Reser en 1750 :



« 12°) Dès le pont susdit [de Bellegarde], en suivant le chemin de la Grande route traversant la terre de Ballon, qui conduit au Fort de L'Ecluse, se trouve établi sur le ruisseau de Nantbins [Nambin] (n° 7), qui descend de la montagne dite des Gorges, un **pont dit de Nanbens** (n° 6), situé entre le village de Coupy et La Malladières, de 6 toises et 2 pieds de longueur [17 m], et d'une toise et deux pieds de large [3,40 m], composé d'une seule arcade de 3 toises et 6 pieds de vide [10,20 m], de deux culées appuyées de part et d'autre sur la molasse servant de bord au ruisseau susdit, le tout construit en maçonnerie et en gros quartiers de pierre de taille de roc, piqués à la grosse pointe, et ses parapets construits de même, faisant un retour sur le bord dudit ruisseau, part de la montagne et du village de la Malladière, d'une toise et un pied, dans le meilleur duquel parapet est élevée une pierre de taille de roc de un [qui surcharge « deux », mais qui convenait mieux] pied de hauteur [34 cm (Lire : 68 cm)], dans laquelle sont **empreintes les armes de France et le millésime 1695**. Le pont susdit est pavé de cailloux

pour toute l'étendue du pont, lequel a été établi sur ledit ruisseau et chemin qui sert pour aller au Fort de L'Ecluse et à Genève, depuis un temps immémorial, et fut **refait à neuf en 1695, par ordre de la France, à ses frais et dépens**, et à qui est l'entretien ; on n'y a encore point fait aucune réparation, étant en fort bon état, le tout suivant ce qu'il m'a été rapporté et déclaré par les susdits. » [AST, Inventorio 3, mazzo 3, articolo 10].

Pont de Lucey



Coupy et les ponts (de Lucey sur le Rhône ; de Bellegarde sur la Valserine), en 1736 [V3 (extrait)]

L'ancien pont de Lucey, sur le Rhône, est bien connu, et il figure dans plusieurs ouvrages. Il fut celui du premier (et du dernier) passage des Espagnols en 1601. L'ingénieur Reser nous décrit aussi, ce Pont de Lucey (n° 12 du plan, déjà reproduit ci-dessus dans cet ouvrage),

refait à neuf depuis un an lors de son rapport en 1750 :

« 14°) Dès le pont susdit [de Grésin], en descendant le long du fleuve du Rhone, en-dessous de Couppy (n° 11), se trouve établi sur ledit fleuve, **le pont dit de Lucey** (n° 12), de 4 toises et 4 pieds de longueur [12,20 m], et 10 pieds de large [3,40 m], construit en bois de chêne, composé de 6 sommiers de même bois, de la longueur susdite, appuyés sur deux culées construites en gros quartiers de pierre de taille de roc, piquées à la grosse pointe, appuyés contre le roc servant de bord audit fleuve ; les sommiers susdits supportés par autres pièces de bois de chêne de 14 pieds de longueur [4,75 m], appuyés contre les culées susdites, les garde-fous de même bois, aussi bien que l'armement qui est dessus le pont, pour le tenir joint ensemble, et sur les culées les garde-fous sont en maçonnerie couverte de grosses pierres plates, solidement construit.

Le pont susdit a été établi pour le même usage par le même ordre, même entretien, et pour les mêmes motifs et raisons ci-dessus détaillées, ayant été refait à neuf l'année dernière 1749, le tout suivant ce qu'il m'a été déclaré par les même ci-devant, à l'article 10. »

Pont de Bellegarde

Le pont de Bellegarde tient une place importante dans l'histoire de la ville qui s'est développée à son côté et qui lui a repris son nom au détriment de Musinens. Le rapport de Reser nous en apporte des informations inédites que l'on peut résumer en : son descriptif en 1750, les armes au milieu du parapet, la reconstruction décalée de 1695, celle de 1725 avec le nom du maître d'œuvre et le coût, et les aménagements voisins (corps de garde, etc.) ! (n° 1 de son plan, déjà reproduit ci-dessus dans cet ouvrage).

« 10°) Dès le pont susdit [des Oulles], en descendant le long de la rivière, se trouve **le pont de Belgarde [Bellegarde]** (n° 1), établi sur ladite rivière, qui sépare la France d'avec la Savoye, et qui est situé au-dessous du village de Ballon (n° 2), sur lequel pont passe le grand chemin [venant de la Michaille] qui, en traversant la terre de Ballon, conduit au Fort de L'Ecluse, au Pays de Gez, et de là à Genève, lequel pont est de 6 toises et 6 pieds et demi de longueur [18,50 m], et d'une toise et 2 pieds un pouce de largeur [3,40 m], composé d'une seule arcade de 5 toises et 6 pieds de vide [15,60 m], de deux culées, une appuyée de part de la France et l'autre sur Savoye, toutes deux sur le roc nu, formant les côtés latéraux de la rivière susdite, le tout construit en maçonnerie et en gros quartier de pierre de taille de roc, piquée à grosse pointe, ses parapets construits de même et de la longueur du pont susdit ; faisant lesdits parapets, chacun de la part de France un retour sur le bord de la rivière, d'une part de 5 pieds [1,70 m], et de l'autre de 3 pieds et demi [1,20 m], dans le milieu duquel parapet et pont est située une grosse pierre de taille de roc élevée sur ledit parapet, d'un [lire : deux?] pied [34, sinon 68 cm] dans laquelle sont empreintes **les armes de France, et à côté d'icelle deux millésimes, un 1695 et l'autre 1725.**

Le pont susdit est établi sur ladite rivière et chemin de la Grande route susdite depuis un temps immémorial, à l'usage ci-devant expliqué ; il fut refait en 1695 tout à neuf, là où il est présentement (étant auparavant placé à 100 pas plus bas) par ordres du Duc de Belgarde, aux dépens de la France, à qui en est l'entretien.

L'on y a fait des réparations en 1725, la culée par de France menaçant ruine, attendu qu'elle manquoit par sa fondation, ce qui a occasionné de la soutenir avec des gros bois de chêne appuyés contre le roc, liés avec de grosses barres de fer ; cette réparation fut donnée à prix fait à l'Intendance de la Province du Bugey, à un nommé **Dusaughey**, pour le prix et somme de quinze cents [1.500] livres de France.

Eloigné du pont susdit se trouve, à main droite allant en Michaille, un corps de garde (n° 3), construit en forme de carré long, en muraille faite à chaux et armée, couvert de treille en deux pans, qui peut avoir environ quatre toises de long [10,90 m] et deux de large [5,40 m], à six toises et six pieds [18,30 m] éloignés du pont susdit, où habitent huit invalides avec un sergent ; il a été construit en 1747 dans l'automne, par ordres de Monsieur de Mongrif, major commandant du Fort de L'Ecluse, ensuite des ordres de Monsieur le Comte de Tavare, lieutenant du Roy en la

Province du Bugey, aux frais et dépens du Roy de France à qui en est l'entretien ; on n'y a fait encore aucune réparation, étant tout neuf.

Eloigné du pont susdit se trouve encore à main droite allant en Michaille, un petit baracon [baraquement] ; construit en planche de bois sapin, de deux toises environ de toute carrure, couvert de paille en deux pans (n° 4), devant lequel est construit un mur cru de trois pieds de hauteur [1 m] et deux d'épaisseur [68 cm], servant de parapet et retranchement audit baracon, de huitante-cinq [85] toises et 4 pieds [232 m] éloigné du pont susdit, et où habitent huit employés ; il a été construit en 1744, par ordres des derniers généraux de France, aux frais et dépens d'iceux, et à qui en est l'entretien, de même que les réparations, lorsqu'il en est nécessaire.

Dans le même temps, fut établi au bout du pont susdit de la part de France, une barrière en bois de chêne, tenant toute la largeur du pont susdit, auprès de laquelle est une guérite en bois de sapin, pour la sentinelle, laquelle guérite se trouve à trois pieds et demi [1,20 m] éloignée de la barrière susdite (n° 5), le tout fait par le même ordre, et aux frais des mêmes. Laditte barrière est exactement fermée à nuit tombante par les employés de France, et qui en tiennent la clé, en sorte que l'on ne peut y passer pendant la nuit, mais tant seulement le jour, moyennant des passeports authentiques des curés ou autres personnes connues des lieux d'où l'on vient.

Le baracon susdit fut fait pour empêcher la contrebande, et le corps de garde pour la désertion, tant de la troupe que des ouvriers qui travaillent aux manufactures en France, ce qui m'a été déclaré par Maître Joseph Rendu, secrétaire de Lencrens, Pierre Vollerain du village de Lencrens âgé de 80 ans, et de Nicolas Merme du village de Couppy âgé de 60 ans, de même que par Paul-Louis-François Jaquet dit Blondin âgé d'environ 32 ans, châtelain du mandement de Chatilion en Michaille, Province de Bugey. ».

Ballon, vers la Mulaz



Ballon, le village, jardins, prairies et terres labourables, en 1736 [V3 (extrait)]

La route est presque droite, de Ballon à La Mulaz, avant de rentrer dans le territoire de Chézery [Voir le plan ci-joint (V2)].



L'histoire nous apprend que le vendredi 17 avril 1590 les Genevois « rompirent le Pont de Grésin, des Oles... (de même que) le petit chasteau de Ballon fut bruslé avec une partie des maisons ». Ces mesquines opérations militaires permettaient de s'occuper en attendant l'inespérée reddition de Fort L'Ecluse, le 21 avril⁷² ! Pour Ballon, l'incendie des maisons fut une plus grande perte que celle du château, dont la dernière occupation connue par son châtelain, datait des lointaines années 1443-44 [Comptes de Châtellenie].

Rappelons que le rapport d'Urbina préconisait qu'une étape se partageât là avec Confort, dès 1601 : « *il faudra s'aider de celui (lieu d'étape) de Balon, encore qu'il soit presque abandonné* ». On se souvient de la suite : l'étape de 1602 se fit néanmoins à Ballon et toutes les maisons sauf deux partirent en fumées...

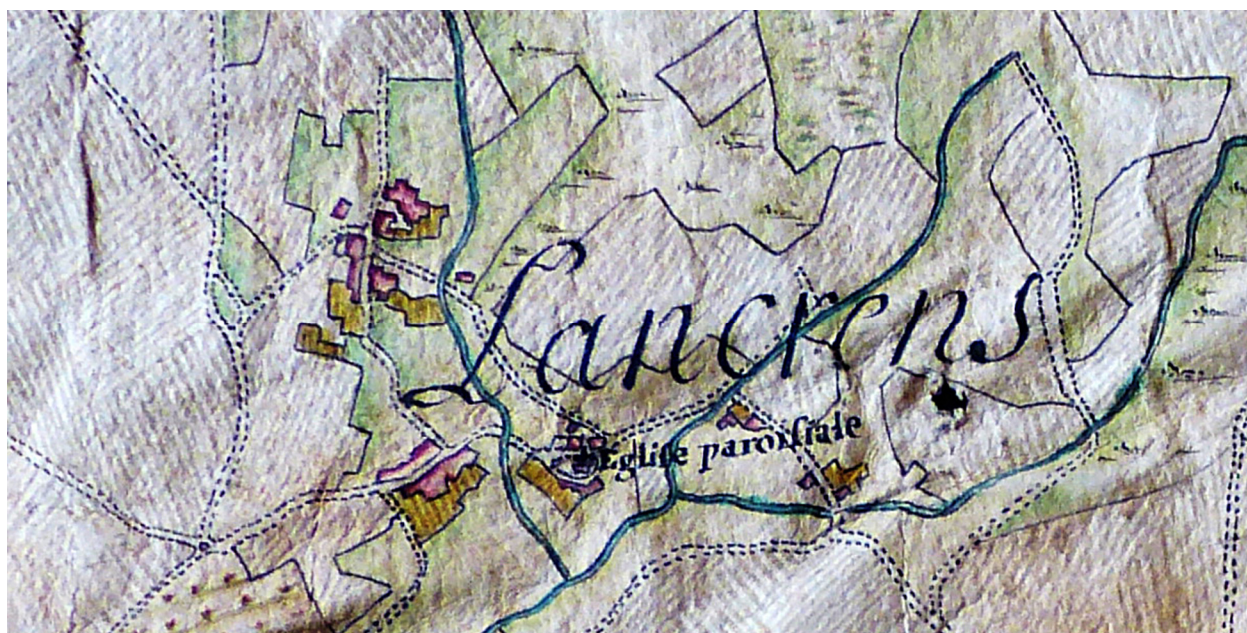
Les habitants de Ballon subirent de rudes épreuves. Sous d'autres formes, la famille des Perrucard, inféodée sur cette terre depuis 1563, eut aussi les siennes. **Noble Gaspard-Joseph Perrucard** (neveu du Gaspard abbé de Chézery) déclara qu'en 1633 il avait été nommé coadjuteur de l'abbé Scot à l'abbaye de Chézery. Mais ce dernier changea d'avis, au profit de sa propre famille. En 1650 le coadjuteur présumé était encore en procès, probablement perdu puisqu'il ne sera jamais abbé de Chézery. Autre désillusion, le 27 novembre 1688, il avait passé reconnaissance pour les biens achetés par son aïeul Pierre au Duc de Savoie, et en particulier pour « *son château vieux de Ballon, à présent ruiné* ». Pire, cette reconnaissance plaçait désormais sa juridiction sous la dépendance du roi ! Concernant le mandement de Ballon, qui comprenait les paroisses de Lancrans, d'Avanchy et de Léaz, les archives rapportent en effet que : « *lesquels il a été obligé de reconnaître (comme étant) des fief et arrière-fief du Roi de France, quoiqu'ils fussent compris dans la terre de S.A.R.* »⁷³ !

Cette étonnante reconnaissance témoigne pour 1688 de l'avancée alors la plus forte et la plus significative, relativement aux pressions de la France en vue de l'accaparement de ce corridor, négligemment laissé à la Savoie en 1601 !

⁷² Cette reddition se fit alors que les renforts étaient déjà arrivés à Longeray [Histoire du Pays de Gex, t. 1, p. 183].

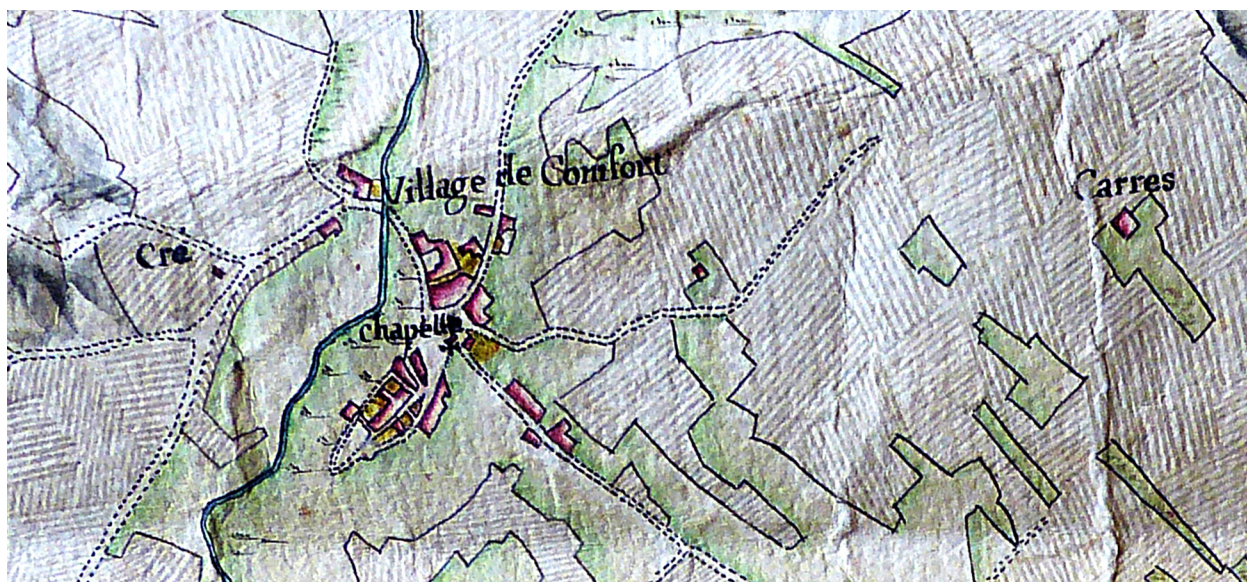
⁷³ AD 73, SA 10 (Sommaire des Fiefs, Ballon, Perrucard, 3^e, qui donne pour source « Mte Grinjon [commissaire d'extentes], n° 2, fol. 450. Arch de Chambéry »). Mention dans Foras : Armorial, Perrucard de Ballon, p. 386.

Lancrans



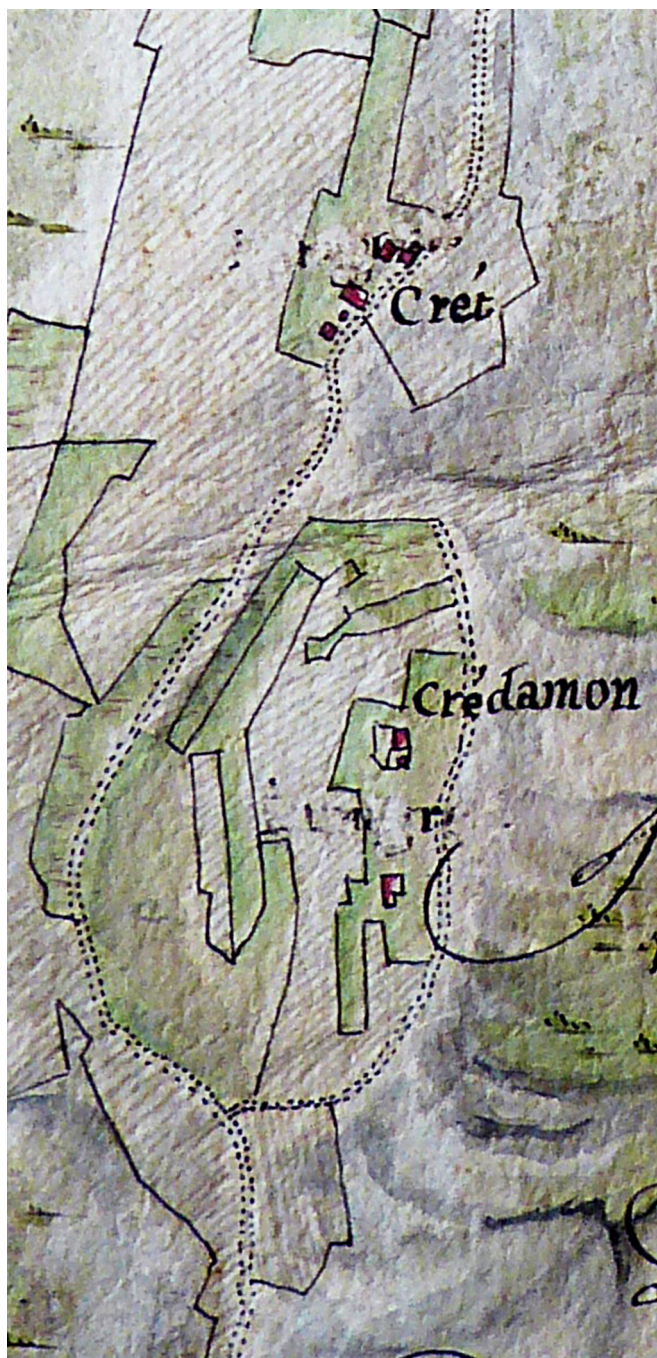
Lancrans, en 1736 [V3 (extrait)]

Confort



Confort, un village avec sa chapelle, en 1736 [V3 (extrait)]

La Mulaz, la Serpentouze et les deux hameaux des Crêts de Chézery



*La Mulaz et la limite paroissiale (points noirs) avec la Serpentouze (Chézery) ;
les Crêts d'en Haut et d'en Bas (hameaux de Chézery), en 1736 [V3 (extrait)]*

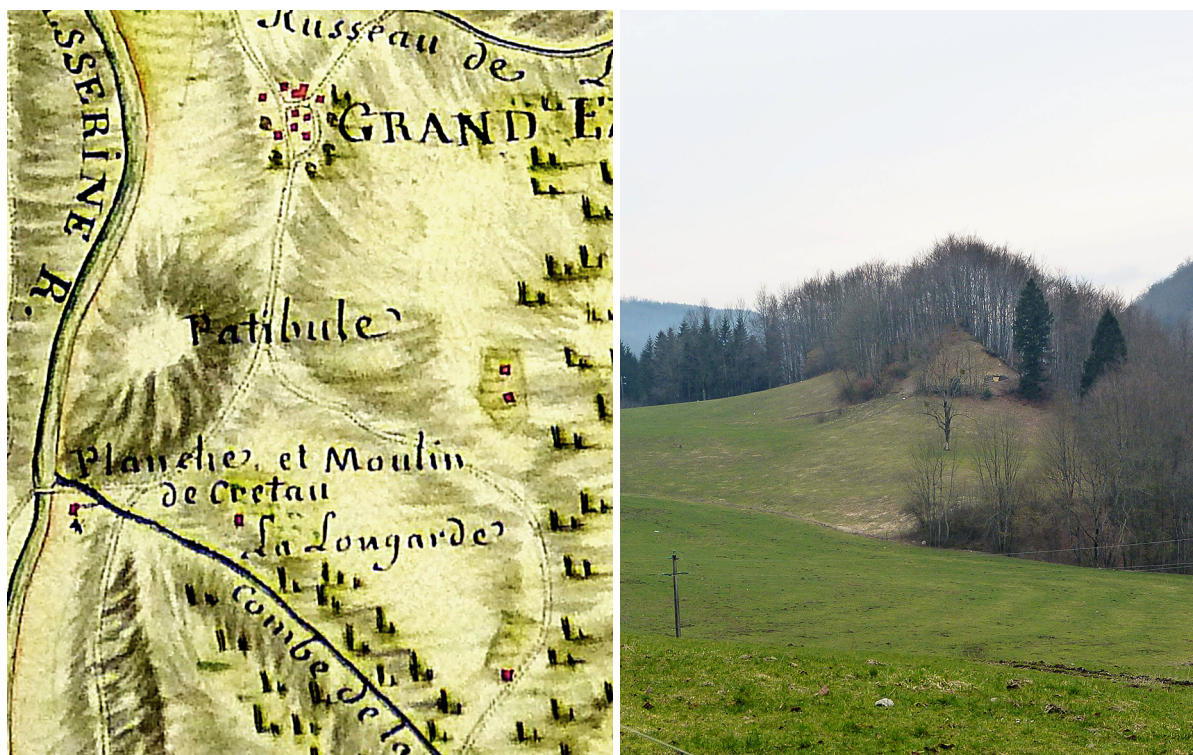
Le Grand Essert et les hameaux sud de Chézery



*Le Grand-Essert, Champroux (Dernier les Creus) et l'Eperry, en 1736.
Fait peu fréquent, ce sont deux routes qui rejoignent Chézery mais, en cas de crue,
l'une est parfois très proche de la Valserine... [V3 (extrait)]*

Les gibets de Chézery

Les seigneurs hauts-justiciers (ayant droit de punir de mort) avaient l'habitude de placer leurs gibets, signe de leur droit de haute justice et de leur puissance, en un endroit qui ne puisse échapper à la vue d'aucun voyageur entrant dans leur territoire. Concernant Chézery, Hannezo s'étonnait en 1921, dans son ouvrage sur l'abbaye de ce village⁷⁴, qu'il n'ait pas conservé le souvenir de l'emplacement des fourches patibulaires, des gibets de l'abbaye, puisque l'abbé était seigneur du lieu. Nous pouvons désormais répondre à ses souhaits avec la découverte d'une carte de Durieu (1753) portant effectivement le lieu-dit « **Patibule** », en un endroit où le paysage est éloquent, une belle butte !



Il n'y a plus de fourches... patibulaires au sommet du monticule ! [V4 (extrait)] et [GL]

Michel Blanc et les pêcheurs connaissaient bien, à la limite entre les communes de Chézery et de Champfromier, le lieu de délimitation dit la « **Gouille des Fourches** »⁷⁵. Mais « fourche » pouvait ne signaler qu'un chemin fourchu, c'est d'ailleurs le cas en cet endroit. La découverte des plans de Durieu, a permis de faire un rapprochement sans équivoque puisque ce lieu y est dénommé « Patibule ». Les fourches étaient donc patibulaires ! C'est d'ailleurs l'endroit le plus convenu pour ce genre d'exhibition, un monticule se détachant bien du reste de la vallée, l'emplacement idéal pour y placer un gibet au sommet ! Il est en effet situé à la limite de la paroisse de Champfromier, faisant aussi limite avec la Terre rivale de Nantua dont le prieur (clunisien) était le seigneur de Champfromier. Passant par cet endroit, alors dénommé Planche de Cretau, et de nos jours la Planche à Dujoux, le voyageur savait tout de suite qu'il entrait dans le territoire du seigneur de Chézery, également un abbé, mais cette fois cistercien.

Le Chemin des Espagnols, sans transiter par Champfromier, passait néanmoins à proximité du lieu. Mais, malgré les exactions des soldats, ces fourches n'avaient pas dû les inquiéter outre

⁷⁴ Hannezo, *Chézery, son abbaye et sa vallée* (Enfermerie, p.41).

⁷⁵ Dans les années 1980 et 1990, les permis de pêche de Bellegarde-sur-Valserine de Christian Autrand portaient encore tous textuellement que la « Gouille aux Fourches » était la limite de validité du permis entre Champfromier et Chézery.

mesure. En effet, elles ne devaient déjà plus être fonctionnelles, et surtout les soldats ne dépendaient pas des juridictions des seigneurs, ni même de celle de la Savoie. Il n'est donc pas étonnant que l'on n'ait aucune information d'un quelconque homme de troupe s'étant balancé au bout d'une corde ! Toutefois, il n'y avait pas que des militaires ; l'abbaye demanda au Sénat de Savoie le rétablissement de ces fourches en 1682 [AD74, 1G333, Suppl. 19].

L'abbaye de Chézery

La mappe de Chézery (vers 1730), précieusement conservée en mairie, a été restaurée. Mais son abbaye, en pleine pliure de la carte et surtout là où de nombreux index se pointèrent au cours des siècles passés sur ce lieu de référence, n'a pu être rendue parfaitement lisible. Néanmoins, visualiser cette abbaye et ses environs reste un témoignage exceptionnel, bien envié par les proches voisins qui n'étaient pas en Savoie !



L'abbaye de Chézery est dans les pliures, mais on voit bien les carrés jaunes des jardins, les trois allées issues du porche des auberges (dont la centrale allant droit à l'église abbatiale) et le pont à une pile (Mappe de Chézery, vers 1730) [Diapo H. Tossan (fév. 1983, avant restauration)]



L'église de l'abbaye de Chézery (croix), avec ses cabarets au sud.

*Sur cette carte on reconnaît aussi la Grange de la Ménagerie (en haut à gauche),
et la Grange de Bellaigue avec son écluse (réservoir d'eau en forme de vase bleu).*

*L'assemblage étant mal réalisé, la feuille du bas doit recouvrir la Grange de Sous le Château,
invisible ici. Carte levée en 1736[V3 (extrait).*

Chézery (hameaux Nord)



*Cet extrait englobe le pont vers Noire Combe, Fontaine-Bénite, Rosset, le Raffour et la Bossona.
Noire Combe est partagé entre France et Savoie (limite en gros pointillés), en 1736 [V3 (extrait)]*

Le Pont de Forens

Le pont dit de Forens est celui situé près de l'abbaye de Chézery, sur la Valserine, entre Savoie et France. Reser nous en donne sa description détaillée en 1750, comme pour de nombreux autres ponts de la Valserine et du Rhône⁷⁶, et un petit historique ; pont représenté sur le plan par la lettre E, à proximité des emplacements des foires G et F :

« 3°) Dès le pont susdit [de Noire Combe], en descendant le long de ladite rivière [Valserine], se trouve l'abbaye royale de Chesery (lettre D), vis-à-vis et près de laquelle passe ladite rivière, sur laquelle est **établi un pont de bois sapin, dit de Forrens** (lettre E), de 4 toises et 6 pieds de long [12,90 m], et de 3 pieds et demi de large [1,20 m], composé de quatre gros sommiers de bois sapin, de dix pouces et demi [30 cm] de toute carrure [section carrée], traversant ladite rivière et formant la longueur du pont susdit, liés dans trois endroits à travers par trois lous, composés de quatre pièces de bois sapin pour les tenir ensemble, étant rangés les uns contre les autres (et) faisant la largeur du pont susdit, lesquels sommiers sont appuyés de la part [du côté] de France sur une pièce dormante de bois sapin de quatre pieds et demi longueur [1,50 m], posée sur le roc de la montagne, sur laquelle pièce de bois sont appuyés les sommiers formant le pont susdits, et de la partie de Savoye, sur un mur formant la culée du pont, dont la fondation, jusqu'à hauteur d'un pied [34 cm] plus haut que le poil [sic] des eaux, est construite en gros quartiers de pierre de taille de roc, piqués à la grosse pointe, faite en maçonnerie, et le dessus fait en quartiers de pierre de roc de la montagne, rangé en mur cru, sur lequel est posé une pièce dormante de bois sapin de la même longueur que le ci-dessus, sur laquelle sont appuyés les sommiers formant le pont susdit, ses garde-fous composés comme les ci-devant [au pont de Noire Combe].

Le pont susdit a été établi depuis un temps immémorial, et avant le premier Traité de Lion, sur ladite rivière et chemin qui tend au village de Forrens, et qu'il se disperse dans [donne accès à] la montagne, pour l'usage des particuliers de la paroisse de Chesery en la partie de France, habitant dans le susdit village, pour aller et venir à la messe, que pour leurs commerces comme encore pour aller en France.

Il a été construit aux frais et dépens des habitants de la paroisse de Chesery, en la partie de France, à qui en est l'entretien, et qu'ils continuent à l'entretenir toutes fois et quand il manque quelque chose, et lorsque la rivière grossi et qu'elle l'emporte, comme il arrive assez souvent, il le font refaire, et le placent tantôt quelques pas plus haut ou plus bas suivant le lieu le plus commode, ce qui est arrivé dans le mois de novembre 1747 [et arrivera encore en décembre 1752], qu'il fut refait à neuf par Joseph fils d'Anselme Blanc dit Bougieux, âgé d'environ 55 ans, maître charpentier de Forrens, paroisse de Chesery, en la partie de France (...), sinon qu'anciennement il étoit construit tout en pierre de taille de roc en maçonnerie, et que lors il avoit été construit, et toujours entretenu par moitié, entre les habitants susdits et Monsieur l'abbé de Chesery, suivant qu'ils avoient ouï-dire, (...) ».

Le Pont de Noire Combe

Le pont ancestral de Noire Combe perdura jusqu'au XIX^e siècle. On en connaît de nombreuses représentations sur des cartes. Mais en trouver des descriptions avec les dimensions est bien plus rare. Apprécions celle de Reser en 1750.

Permettons-nous toutefois une parenthèse préalable, sur une énigmatique borne triangulaire, citée par deux documents d'archives qui se contredisent, aucun ne l'identifiant à l'éventuelle Borne au Lion, qui toutefois n'a jamais été triangulaire... La version de Reser (se

⁷⁶ Etant un peu à l'écart du sujet de cet ouvrage, n'ont pas été retenues les descriptions de plusieurs autres ponts : 5) le Pont Cotton (de nos jours, la Planche à Dujoux) ; 6°) le Pont Sous Roche (situé au niveau des maisons du Crêt d'en Bas de Chézery) ; 7°) le périlleux Pont des Pierres ; 8°) le pont de Confort.

rapportant au plan où elle est positionnée à l'extrémité NO du territoire savoyard de Chézery, presque là où sort le chemin des Closettes), débute son rapport :

« 1°) Sur les frontières à l'extrémité de la paroisse de Chesery, se trouve **une grosse pierre de taille de roc, à trois faces, triangulaire** (lettre A du plan) sur la carte, sur laquelle pierre sont empreintes les armes de France, d'Espagne et de Savoie, chacune visant de leur part, laquelle sert de limite entre la France, la Comté et la Savoie, suivant ce qu'il m'a été déclaré et rapporté par Maître Rendu (...), et du révérend Sieur Joseph Perrilliat âgé d'environ septante [70] ans, qui est curé de la paroisse de Lencrans depuis 1719. ».

L'autre document (sans date), tiré des archives italiennes, situe cette borne au sommet du Crêt de Chalam, et lui soustrait, à regrets, le blason de la Savoie : « Il faut remarquer que, au sommet de la montagne qui touche et aboutit au Comté de Bourgogne, appelé le Crê de Challamant, il y a un pilier de pierre qui sépare les trois provinces de France, de Bourgogne et de Savoie, comme une espèce de borne, ou de teune, qui est fait en triangle, ayant d'un côté un écusson des armes de la France, et de l'autre les armes d'Espagne, et le troisième côté est sans arme, où de bonne foi il faudroit mettre les armes de Savoie »⁷⁷. Au lecteur de décider (d'après le plan ci-après, en ce qui concerne Reser) !

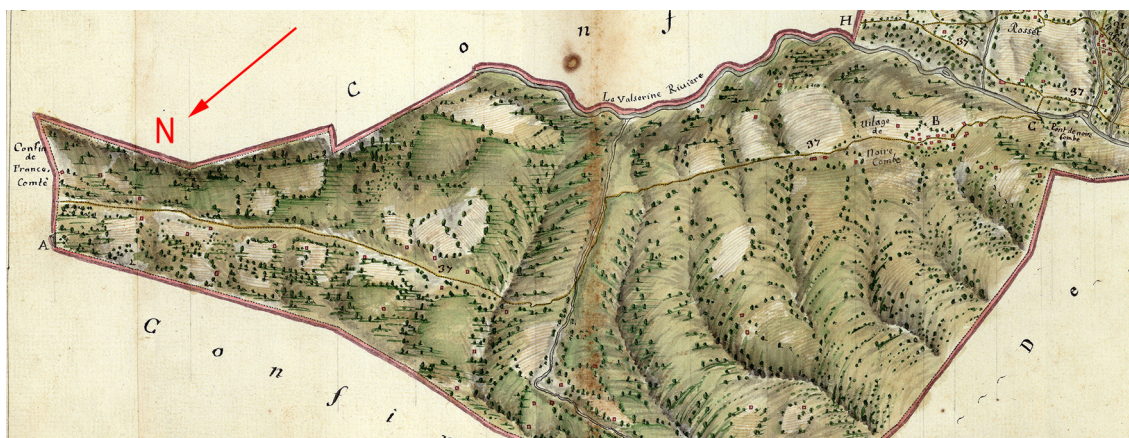
Revenons au Pont de Noire Combe. Reser en donne les dimensions et d'autres informations, en particulier la date de sa dernière reconstruction en juin 1748 :

« 2°) Dès l'extrémité susdite [borne triangulaire...], en descendant se trouve le village de Noire-Combe (lettre B), au bas duquel passe la rivière de la Valserine, sur laquelle est un **pont de bois, dit de Noire-Combe** (lettre C), établit sur la Grande route qui tend de Savoie en Comté, appuyé de part et d'autres sur Savoie, de 3 toises et 5 pieds de longueur [9,85 m], et de 3 pieds 9 pouces de largeur [1,27 m], composé de cinq sommiers [très grosses poutres] de bois sapin de 8 pouces de toute carrure [section carrée, de 23 cm de côté], et de toute la longueur du pont susdit, rangés les uns contre les autres (et) faisant ladite largeur du pont, et liés dans trois endroits à travers par trois lours, composé de quatre pièces de bois sapin, pour tenir joint ensemble les sommiers susdits, lesquels sont appuyés d'une part sur un mur formant la culée du pont, construit en pierre de roc de la montagne, rangé en mur lié sur lequel est posée une pièce dormante de bois sapin de quatre pieds et demi de longueur [1,50 m], sur laquelle sont appuyés les sommiers susdits, et de l'autre part appuyés sur une semblable pièce de bois sapin dormante, posée sur le roc nu de la montagne, sur laquelle pièce sont appuyés les sommiers formant le pont de Noire-Combe ; les garde-fous sont en bois sapin, composés de deux longueraines, une de chaque côté, de la longueur du pont, soutenues de chaque côté par quatre montants de même bois, mortaisés sur les bords du pont susdit.

Le pont susdit est établi sur ladite rivière depuis un temps immémorial et avant le premier Traité de Lion [Lyon], pour l'usage des particuliers de la paroisse de Chessery habitant au hameau de Noire-Combe, et de ceux qui habitent dans la montagne, dispense les uns des autres [sert aux uns et aux autres] pour aller et venir à la messe, pour leurs commerces comme encore pour aller en Comté.

Il a été construit aux frais et dépens des habitants de la paroisse de Chesery, en la partie de Savoie, et à qui en est l'entretien ; il a été refait à neuf dans le mois de juin 1748, par Joseph, fils d'Henry Blanc, maître charpentier de ladite paroisse, aux frais et dépens d'icelle, suivant ce qu'il m'a été déclaré par le susdit, par le révérand sieur curé de Lencrans et par Antoine Julliard, âgé d'environ 60 ans, syndic de Chesery en la partie de Savoie, lesquels m'ont déclaré (...) qu'anciennement il étoit construit tout en maçonnerie, et que présentement il est en bois, et même ne savoir jamais ouï-dire ni savoir dans quels temps et par ordre de qui il fut établi. »

⁷⁷AST, Inv. 3, maz. 3, articolo 15 (sous réserve).



Sur cette carte on voit parfaitement la limite de Noire Combe avec la France (en bas à droite), et le chemin (des Espagnols), unique, passant par le pont (C), le village de Noire Combe (B) et l'énigmatique borne triangulaire (A) [T2 (Détail)]

Ce pont encore représenté une feuille cadastrale de 1846. En plus de l'accès depuis le chemin longeant la Valserine, on pouvait y accéder aussi par un sentier le reliant à Fontaine-Bénite.



*Le pont de Noire Combe, avec un sentier depuis Fontaine-Bénite, existait encore sur la levée du géomètre Berthet en 1846
[Archives départementales de l'Ain – plan napoléonien de Chézery, section B2].*

Deux ponts en 1753

Les représentations du pont de Noire Combe sur les plans des environs du XVIII^e siècle sont fréquentes. Mais plus particulière est la carte de Durieu de 1753 [v4], qui montre deux ponts et deux chemins ! Pour qui connaît l'histoire locale, la raison en est toutefois évidente : une crue



spectaculaire. Elle est relatée par le curé Bozon du lieu sous le titre « *Nota miraculum* », et est détaillée sur plus d'une page dans son registre paroissial. Cette crue de la Valserine arriva le jour de Noël 1752. Le curé la commente comme étant un miracle de Dieu puisqu'elle se fit sans déplorer aucun mort alors que plusieurs serviteurs avaient été emportés par les eaux au moment où ils voulaient récupérer quelques effets dans la tour des cabarets et qu'elle s'écroula sous la poussée des eaux... Dans ces conditions, il ne fait aucun doute que le modeste pont de Noire Combe avait aussi été emporté par la crue. Le plan, levé quelques mois plus tard (daté du 16 avril 1753), a donc maintenu le vieux chemin (et son pont détruit), ainsi qu'un très vraisemblable pont de remplacement, construit une centaine de mètres en amont en un endroit demeuré accessible, avec un nouveau chemin en lacets. La notation « *Planche de Noire-Combe* » laisse d'ailleurs penser que sa réalisation fut minimaliste. Il y avait alors bien

longtemps que les troupes ne passaient plus par ce pont ; pour les gens du pays, une planche suffisait !

Le positionnement du pont de Noire Combe, les variations des chemins d'accès et l'évolution des délimitations des parcelles voisines sont parfaitement observables sur les cartes, depuis la mappe de Chézery jusqu'aux feuilles des plans cadastraux [Voir Annexe 11].

Noire Combe

Noire Combe est le plus complexe des lieux de passage des Espagnols à étudier. Et pour cause, quatre siècles après, certains tronçons ont complètement disparu. L'avalanche de l'Ebelley, la nuit du 7 au 8 janvier 1717, emporta au moins cinq maisons à l'entrée de Noire Combe et tua 20 personnes. Nul doute qu'une partie de l'ancien Chemin des Espagnols fut alors aussi recouvert de rochers, abandonné et détourné au moins pour un temps. Mais sa disparition, après 1833, semble bien plus à mettre au compte de la construction de la route départementale voisine ! Et l'on peut trouver des explications à ce que la mappe sarde levée dans les années 1730, représente encore des maisons qui avaient été emportées par l'avalanche depuis une quinzaine d'années⁷⁸.

La mappe ne montre, au niveau de Noire Combe, qu'un seul chemin (surchargé en jaune sur les cartes ci-dessous). Celui-ci ne semble toutefois pas un chemin ancestral puisqu'il traverse quelques parcelles cultivées au lieu d'en servir de délimitation ! Et la forme en Z de ce chemin au sortir de la montée (après la maison du Golet) surprend aussi ; probablement allait-il là de maison en maison, dans une zone où l'avalanche de 1717 a fait perdre bien des repères. En tous cas, ce lieu de Noire Combe fut une étape où séjournèrent plus de 20.000 hommes, nul doute que ces cavaliers et gens de guerre sillonnèrent tous les lieux et chemins de ce village, et des environs. Toutefois, aucune fouille archéologique n'ayant été réalisée en ces lieux, aucun indice précisant la

⁷⁸ La contradiction pourrait être levée en se rappelant que cette carte avait une raison d'être fiscale. Même détruites, les maisons n'en conservaient pas moins un numéro de parcelle. Si l'on disposait de la table associée à cette carte, on lirait probablement comme montant de taxe à ces numéros : « Néant. Maison détruite par l'avalanche de 1717 ». Nos cartes IGN actuelles portent bien aussi des ruines et des maisons inoccupées !

localisation du cantonnement de ce lieu d'étape ni de l'incendie où avaient péri deux Chézerands, n'a pu être déterminé.



La mise en valeur sur la mappe (vers 1730) du seul chemin de Noire Combe (en jaune) et des limites (en noir) de parcelles de formes caractéristiques, permet de positionner sans hésitation l'ancien chemin en superposition avec le plan cadastral de 1833 (Feuille B2 de Forens). Mais de nos jour ce chemin n'existe plus !



Noire Combe (village) et le Combet, en 1736 [V3 (extrait)]

Sortie vers la Franche-Comté par quelle route ?



*Du pont sur la Valserine (en aval de la Fontaine-Bénite) à la Franche-Comté,
il n'existe qu'un seul chemin (en pointillés rouges), passant sous les Magras (ceux de Chézery)
[V2 (extrait)]*

On se souvient que la reconnaissance en 1601 de la sortie du Couloir Sarde vers la Franche-Comté avait laissé Jean d'Urbina circonspect. Précisons bien aussi qu'à cette date la Borne au Lion actuelle n'existait pas, elle ne sera plantée que le lundi 9 septembre 1613. Cet emplacement n'avait

alors que le nom de « Cléa ». À cette date, le passage en cet endroit par un chemin reliant Chézery et Saint-Claude semblait avoir vécu, mais était encore connu des moines sous le nom de « *Vy des Croix* »⁷⁹. Il se pourrait bien que cette perte d'usage ait résulté de la double transaction du 12 mars 1322 [Voir les chartes 53 et 54 dans Chézery par O. Guichard]. L'abbaye de Chézery avait alors acquis de l'abbaye de Saint-Claude les terres limitrophes au nord du Creux Manant (terres du Crêt au Merle, et plus au nord) et ils y avaient bien vite édifié trois granges. Dès lors les moines avaient probablement encouragé les voyageurs à privilégier désormais le chemin passant sous leurs granges, par l'est (les Closettes) et non le nord-ouest. Ce chemin, sans être partout aisé, en était cependant un peu moins difficile. On présume que dès 1601 les troupes ont suivi cette voie qui avait eu la préférence d'Urbina. Mais si les échevins de Saint-Claude avaient été écoutés dans leur volonté de refouler les troupes à Saint-Lupicin alors celles-ci auraient eu intérêt à se rapprocher du but en passant par la voie alternative la plus escarpée (de la future Borne au Lion), même si Urbina pensait qu'il faudrait alors y élargir les lacets et sécuriser le passage, laissant entendre que, d'une manière générale, ils n'auraient pas le temps d'effectuer les gros travaux avant le premier passage...

Les cartes ne montreront longtemps que ce même chemin passant à l'est des Magras. » Un rapport, mais sans date, témoignait aussi de la prééminence de ce chemin : « *PradeMagra qui est au pied du mont Jura [et] qui est en cet endroit est appelé La Montagne de Vachelley, par où l'on entre par un chemin assez difficile au Comté de Bourgogne [la Franche-Comté]* » [AST, Inventorio 3, mazzo 3].

Durieu, en 1753, redonne vie au chemin arrivant à la « Borne au Col de Magraz ». Mais ce chemin ne semble alors se justifier que par la présence de l'éphémère « *verriere* » [verrière du Manant].



Carte de Durieu (1753) montrant les deux chemins pour sortir de la Savoie [V4]

⁷⁹ La plantation de la Borne au Lion, est bien connue, par ses tractations contestataires préalables et le procès-verbal de plantation. Dans celui-ci, un chemin, datant certainement de peu après la fondation de l'abbaye de Chézery, y est encore évoqué mais sans n'être plus « Le » chemin. Ainsi une tibériade de 1612 le mentionne sous le nom de « *Vi des Croix* ». La pose de la borne signale aussi une mention contestataire comme quoi elle aurait dû être plantée là où passe « un chemin » qui se trouvait à 22 pas... (http://champ.delette.free.fr/bornes1613/_borne_lion.php).

Pour retrouver ce chemin, il faut ensuite attendre 1833, avec le plan cadastral de Forens (feuille B1), pour que, en observant de très près, on découvre un semblable chemin, surchargé au crayon à papier en petits tirets, chemin tracé en zigzag et montant dans la même direction que celui de 1753.

Les Magras (de Chézery)

De nos jours les « Magras » sont des lieux-dits distincts de Champfromier et de Chézery, mais tous deux proches voisins au nord du Crêt de Chalam. Jadis ce toponyme sans originalité désignant un terrain maigre (sinon de mauvais cailloux) recouvrait donc certainement une étendue bien plus grande, dont il restait ces traces résiduelles en bordure ouest du chemin au XVIII^e siècle à Chézery.



Les Magras (de Chézery), en 1736.

Aucun chemin ne monte à l'actuelle Borne au Lion, laquelle n'est même pas représentée !

[V3 (extrait)]

3^e partie - Retrouver le Chemin des Espagnols sur le terrain

Un Chemin que l'on cherche à faire revivre au XIX^e siècle

Plus de deux siècles plus tard, après avoir vu passer un formidable défilé de troupes, qui ne dura cependant que les quelques premières années du XVII^e siècle, le Chemin des Espagnols refaisait surface sous la plume de quelques érudits locaux, puis sous les pas des randonneurs. Ce n'est toutefois pas que ce chemin avait été oublié, au contraire. La tradition orale est encore très forte de nos jours, et il n'est pas exceptionnel qu'un propriétaire de telle vieille maison vienne nous montrer en quel endroit de son jardin le célèbre chemin passait !

C'est la faute à Brossard !

On l'a vu, l'absence de connaissance d'une mappe sarde pour Lancrans et les principaux documents d'archives se trouvant dans des dépôts éloignés, près de Paris et dans plusieurs pays de langue étrangère (Angleterre, Italie, Espagne), ont laissé libre cours à des reconstitutions d'itinéraire injustifiées, et même parfois farfelues, comme pour ce chemin imaginé passant par la ligne des crêtes du Jura, lesquelles n'étaient même plus savoyardes ! C'est la faute à Brossard qui, dès 1851, se méprenait sur ce chemin : « ... *cette possession intra-française, par les ducs de Savoie, a été de 159 ans ; elle est encore attestée par un chemin ferré [empierré] qui, au-dessus de Vanchy, traverse la route de Genève et correspond [relie], d'un côté au Pont de Gresin, et de l'autre au Petit-Credo, pour gagner Lancrans et Confort. Le souvenir de ce chemin est resté, par tradition, dans la mémoire des habitants du pays qui, sans en bien connaître l'ancienne destination, l'appellent encore de nos jours : le chemin des savoyards* » [Histoire du Pays de Gex, p. 368].

Le « *Chemin ferré* » dont il est parlé ne doit évidemment rien à la voie du tunnel ferroviaire actuel ; il est à prendre au sens de chemin empierré (XII^e siècle). Ce chemin est celui de Vanchy qui, de nos jours, longe le petit côté du terrain de football en prolongement du chemin dit de la Combe Gerle, perpendiculairement à l'ancienne route de Genève, et grim pant droit sur les pentes du Crédo... On peut penser que cette méprise se référait à des faits antérieurs, probablement à une contre-attaque savoyarde en l'année 1589, suite aux assauts de Fort L'Ecluse par les Genevois (Voir les dépositions en 1613).

Ainsi l'évidence du chemin plat et direct entre Vanchy et Ballon, disparaissait alors au profit d'un chemin perpendiculaire à la direction générale, avec un détour montagnard sportif par le Crédo inenvisageable à la moindre neige ! Mais, dira-t-on, on l'avait déjà vu aussi avec la douteuse carte de 1639 ! Après Brossard, ce choix de ne pas faire passer le chemin par les villages successifs, mais à mi-pente du Crédo, reprendra force en 1960, année où Arthur Blanc, boulanger, érudit et maire de Chézery, publiera son tracé dans la prestigieuse revue Visages de l'Ain (n° 49) [Voir Annexe 12]. Un plan avec un tel chemin, allant jusqu'à éviter Lancrans, sera encore repris dans de sérieux ouvrages, en 1979, et encore en l'an 2000⁸⁰. La connaissance des villages étapes de Confort, Ballon et Lancrans pour la première partie de la traversée du corridor sarde ne permet plus de retenir qu'un chemin s'en détourne !

Astuces pour retrouver le vrai vieux chemin

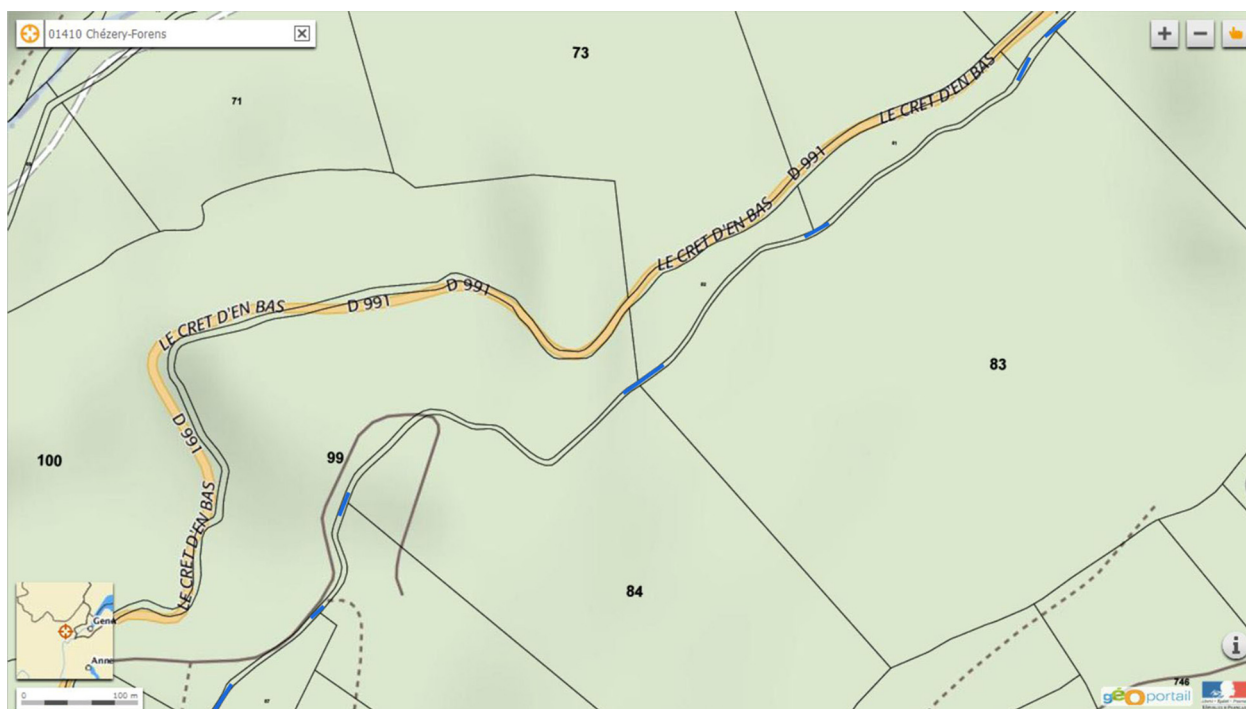
Les mémoires, et en particulier la relation des désastres énumérés par les déposants de 1613, ne laissent plus aucun doute sur l'itinéraire principal. Partant du pont de Grésin, les troupes sont allées tout simplement de village en village jusqu'à Noire Combe. Notons toutefois, que la

⁸⁰ Voyons l'*Atlas Historique Français*, CNRS, 1979, carte XXXV-1, et *Quand les Pays de l'Ain deviennent province Française*, 2000, p. 103.

première fois elles ont franchi le Rhône au Pont de Lucey et qu'un doute subsiste sur la sortie du territoire (probablement par les Closettes), que des troupes françaises ont sillonné durant des mois à plusieurs reprises la rive droite du Rhône pour édifier des postes de surveillance des ponts, qu'au moins une fois, elles ont contrôlé les troupes des Espagnols en les accompagnant sur une aile (et donc hors des chemins), qu'à chaque passage aux deux lieux d'étapes des cavaliers ont parcouru, et ravagé tous les environs durant plusieurs jours, et qu'enfin des troupes ont séjourné au moins épisodiquement en deux lieux stratégiques... De quoi perturber l'idée du chemin unique, du moins au départ et peut-être à l'arrivée, chemin dont on ne s'écarterait pas, et en oubliant la présence d'autres armées.

Néanmoins les deux fortes dizaines de milliers de soldats des infanteries italienne et espagnole ont bien dû, prioritairement, emprunter un même chemin. Comment le retrouver ? Une première approximation, pas si mauvaise, est de suivre les routes ou chemins actuels, de village en village. Mais nous avons recherché plus de précision. La route en macadam est-elle le chemin primitif ? Peut-on avoir davantage confiance dans les chemins actuels des débardeurs forestiers ?

Regarder attentivement une carte IGN de randonnée suffit souvent à donner une réponse. Non, évidemment, les chemins actuels ne sont pas les plus vieux, le vrai vieux chemin est souvent un peu à côté ! Michel Blanc, gestionnaire forestier d'une bonne partie des bois de ce secteur, n'a eu aucune hésitation à répondre de même. Et en plus, il s'est aussitôt proposé pour nous faire connaître chacun des tronçons des vieux chemins ! Il nous a fait partager sa connaissance intime des moindres chemins de la forêt, y compris d'ailleurs pour les emplacements des anciennes charbonnières et anciens fours à chaux, eux aussi desservis par des sentiers que l'on pressent encore. Les nouveaux chemins à l'aspect vieillissant trompeur il en connaît, c'est parfois lui-même qui les a fait ouvrir pour les débardeurs. Impossible donc de se méprendre !



Bel exemple pour distinguer un vieux chemin d'un autre plus récent :

Au Crêt d'en Bas (commune de Chézery, entre la Serpentouze et le Grand-Essert), le vieux chemin (en tirets bleus), parcouru bien avant le passage des Espagnols, n'est guère plus connu de nos jours. Il est si vieux qu'il avait été pris pour référence lors de la délimitation de toutes les parcelles de son voisinage ! Par contre, la jolie route D 991 (jaune), qui traverse toutes les parcelles sans en délimiter aucune, est évidemment récente !

Les plans parcellaires sont des révélateurs, si on les observe attentivement. Qu'un chemin traverse de nombreux côtés de parcelles voisines, et alors il est récent ! **Mais qu'un chemin longe plusieurs parcelles ayant chacune un côté qui se confond avec ce chemin, sans qu'aucun des autres côtés des parcelles ne traverse ce chemin, et alors il est ancien, peut-être même ancestral...** Ce questionnement sur les chemins peut parfois trouver aussi sa réponse sur place en observant les marques de délimitation sur les arbres. Si l'on trouve les marques d'une parcelle privée d'un côté du chemin et d'une parcelle communale de l'autre, alors il y a fort à parier que ce chemin est très ancien !

Une autre technique utilisée pour la reconnaissance du terrain, bien adaptée dans le cas de cette recherche puisque l'on dispose d'une carte de dimensions suffisantes comportant le tracé de la route principale en pointillés rouges (la carte réduite des mappes) a été la superposition informatique, après numérisation, de la carte ancienne et de la carte IGN actuelle. Cette manipulation s'est révélée particulièrement efficace pour déterminer la sortie de Grésin et la traversée de Lancrans. Par contre les cartes mixtes obtenues n'ont généralement pas été publiées dans cet ouvrage, car il faudrait à chaque fois présenter les trois cartes d'origine et de superposition pour bien saisir les détails, l'idéal étant d'ailleurs une vision informatique dynamique où l'on peut faire varier les opacités respectives des deux cartes.

Rappelons aussi l'utilité du puissant site Géoportail, avec l'option faisant apparaître les parcelles, et donc les chemins. Même les sentiers qui n'existent plus peuvent reprendre vie par l'observation des limites des parcelles voisines, lorsqu'elles laissent l'espace d'un sentier entre elles.

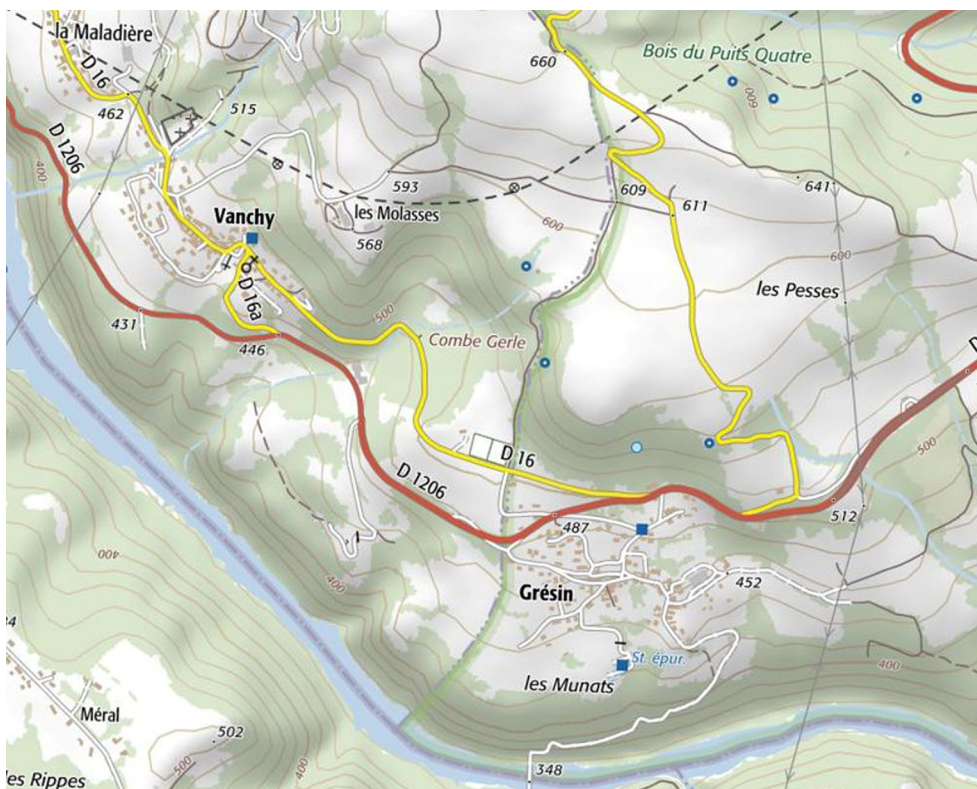
Grésin, du pont au village

Grésin paya un lourd tribut aux faits de guerre, notamment lors de défense des ponts sur le Rhône par les armées françaises. On se rappelle que pour faire leurs barricades et baraquements les soldats se servaient chez l'habitant de tout ce qui était en bois y compris les cuves nécessaires aux vendanges. Et que, non content de ce pillage, ils jetèrent tout au Rhône quand on les renvoya ! Le drame ultime fut ce terrible incendie accidentel en 1612, juste avant les vendanges...



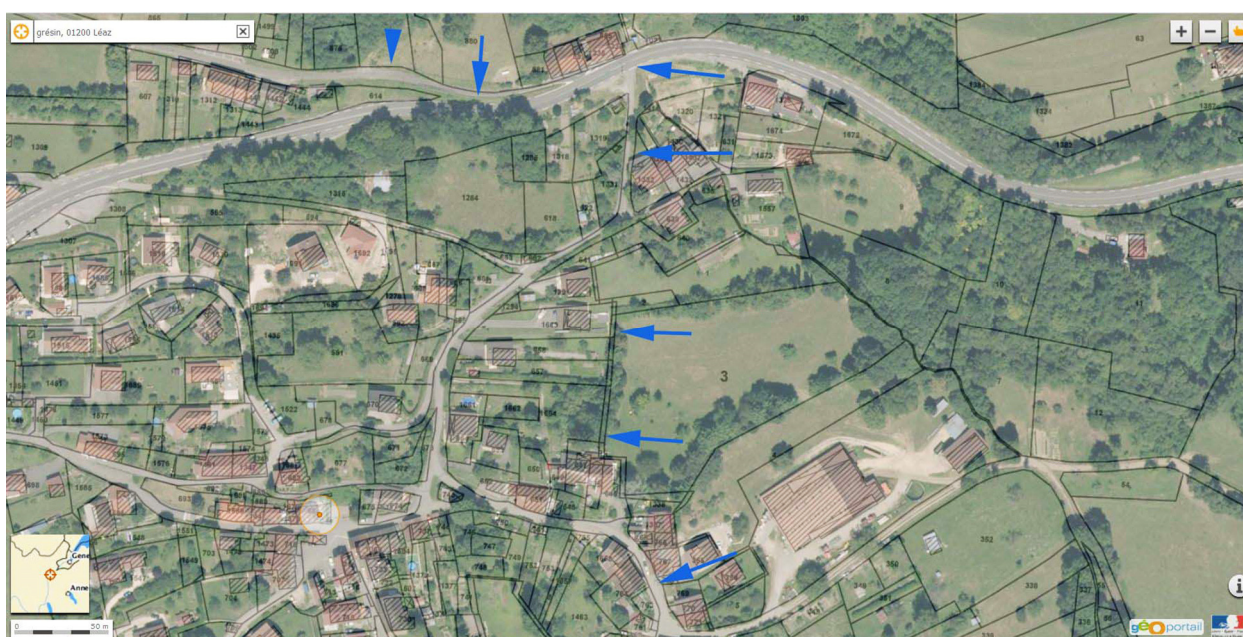
Pont de Grésin. La pile centrale, alors bien cultivée, et le début du chemin, ancien puisque servant de délimiteur aux parcelles voisines, sont sous l'eau du barrage de Génissiat depuis 1948

[AD01, Plan Nap. (Feuille C3), vers 1830]



De Grésin à La Maladière [IGN]

Sur la carte IGN ci-dessus, on peut très facilement retrouver le chemin que les troupes des Espagnols empruntèrent. Le Rhône était traversé un peu plus en aval que le pont actuel (celui de la cote 348). La remontée se faisait rive droite par le romantique chemin actuel (dit des Ragées, mais on prononce des Raches), sauf que les soldats empruntaient le raccourci marqué de quelques pointillés sombres (peu marqués) au lieu de prendre la boucle.



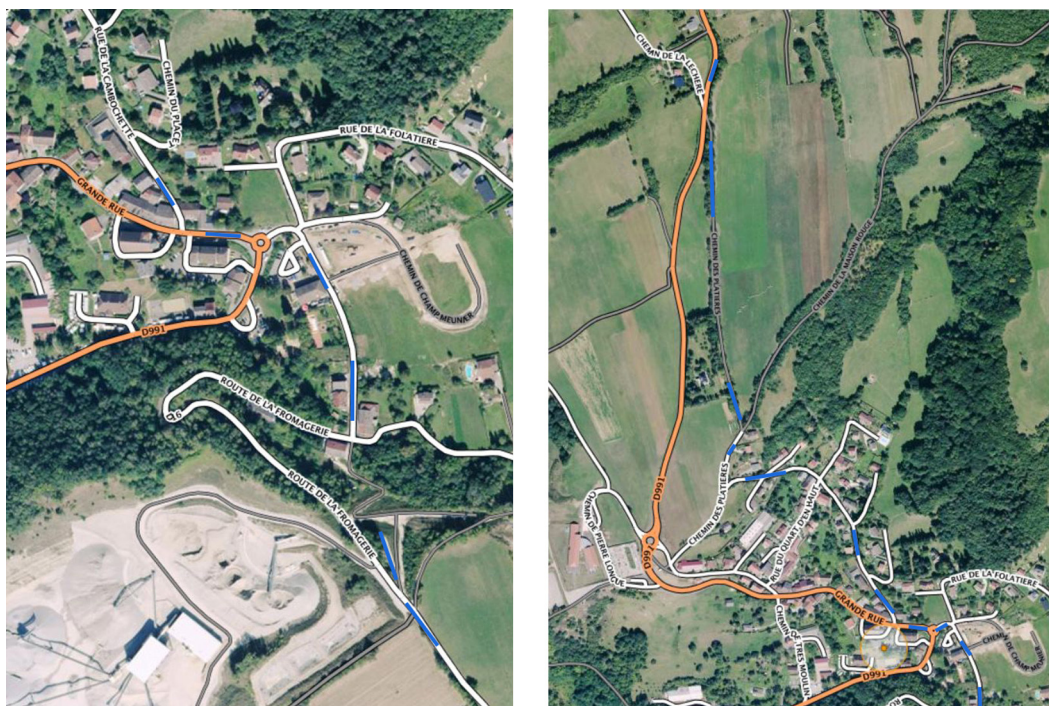
Pour la traversée de Grésin, si comme présumé elle se faisait au plus court du sud au nord, un tronçon de vieux sentier caché sous les arbres est encore détectable, hors des rues actuelles [Géoportail].

Traversant probablement Grésin au plus court, les gens de guerre ressortaient donc par le Chemin de la Chapelle, à l'intersection de la D 1206 et de la D 16 (ainsi qu'on le voit par superposition informatique de cartes), et se poursuivaient par cette D 16 vers Avanchy (Vanchy), la Maladrière (puis Coupy, Ballon). On remarquera que leur chemin ne passait pas par le vieux Chemin des Etraz⁸¹ auquel la toponymie semblait pourtant le prédisposer, ni par celui perpendiculaire de la Combe Gerle (qui se continue par le Chemin ferré privilégié depuis Brossard) et qui suivent la limite communale, la même que celle entre les anciennes paroisses de Chézery et de Lancrans.

Vanchy

Vanchy, graphie moderne d'Avanchy, était depuis des siècles le lieu de résidence réel du seigneur de Ballon. Le château actuel, d'allure XVIII^e siècle et en contrebas de la route D 16, n'était pas celui qu'apercevaient les usagers du Chemin des Espagnols. Le château d'époque, dont quelques ruines d'épais murs subsistent encore, se trouvait encore plus bas et éloigné du chemin (en bordure de la D 1206 actuelle). Sur les cartes d'époque, le chemin devait donc passer à l'écart de Vanchy (du château), mais pas trop !

Lancrans



En bleu la traversée de Lancrans

La superposition informatique d'une carte ancienne et d'une actuelle permet de repérer le vieux chemin des Espagnols sans hésitation au passage de Lancrans. Venant de Ballon, au plus court, au niveau de l'entrée d'un enclos des carrières Famy, il faut prendre à droite (près d'une croix) un modeste chemin qui commence à descendre et passerait bien vite au-dessous du tapis roulant des carrières Famy, mais dont l'aménagement n'a détourné le chemin en cet endroit que de quelques mètres. Le chemin est ensuite plus pentu mais arrive rapidement près de l'ancienne fromagerie (la route moderne avec son virage en épingle arrive au même endroit mais par un détour beaucoup plus long). On rejoint alors l'église par les rues actuelles, et là on tourne à droite par la Rue de la Cambochette, laquelle monte jusqu'au Chemin de la Croix de fer. À droite puis à gauche,

⁸¹ Etraz, chemin, du latin strata (street en anglais). Ces routes étaient empierrées ou du moins aménagées. Le Chemin des Etraz était donc un toponyme redondant, répétant le mot ancien dont le sens avait été oublié !

et l'on se retrouve sur la voie rectiligne du Chemin des Platières, encore en usage agricole. À son extrémité, on rejoint la route.



Dans la descente vers Lancrans, l'ancien chemin (tapis roulant à droite) n'est qu'à peine détourné par le chemin de substitution à gauche [GL].

Confort

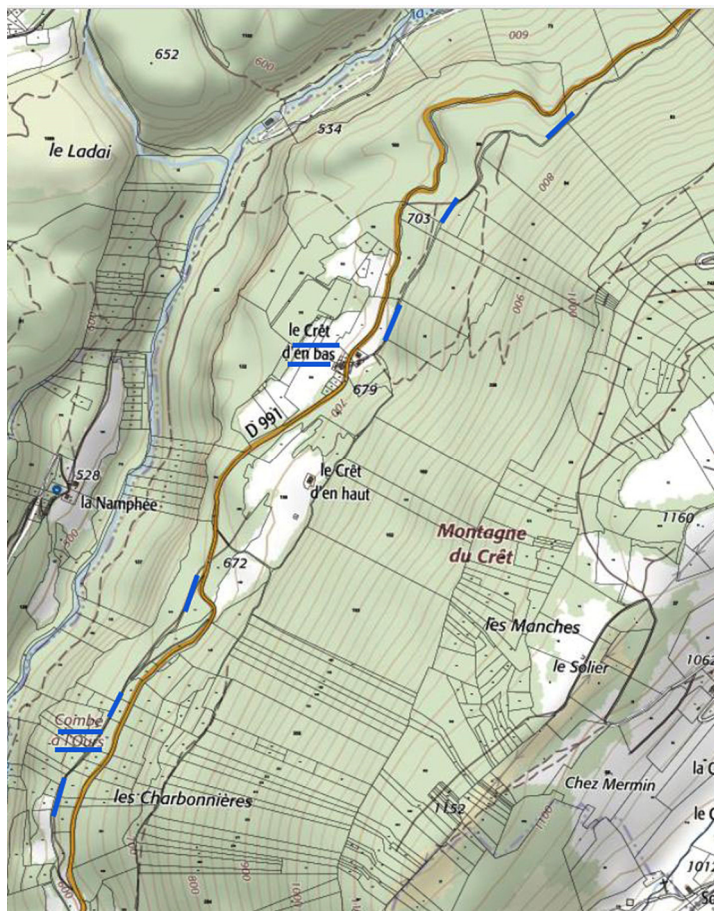
La traversée de Confort n'avait rien de particulier. La chapelle n'y gênait pas le passage des gens à pieds ; on n'en était pas encore à l'époque moderne où la ligne de tramway Bellegarde-Chézery nécessiterait une ligne droite et sans contournement qui aurait raison de la chapelle...



L'ancien chemin entre la Mulaz et la Serpentouze, et sa sortie au calvaire [Géoportail et GL]

Étonnamment, après la sortie du village de Confort, et passé le hameau de la Mulaz, la chaussée moderne D 991 fait le contraire, en s'écartant du rectiligne Chemin des Espagnols. Le vieux chemin garde toutefois son utilité, encore de nos jours. Il est emprunté par les scolaires, au grand soulagement des parents de la Serpentouze, qui savent ainsi leurs enfants en sécurité sur ce chemin lorsqu'ils se rendent à l'arrêt du bus scolaire !

De la Serpentouze au Grand-Essert



La Mulaz est le dernier hameau au Nord de l'ancienne paroisse de Lancrans. Son voisin la Serpentouze en est le premier de Chézery, où commençait l'ancienne vaste paroisse. C'est sans surprise que, peu après la Serpentouze, le vieux chemin se prend à gauche de la D 991 actuelle, et se poursuit durant environ un kilomètre. Passant au lieu-dit la Combe à L'Ours, on n'y rencontrera plus de bêtes fauves. Par contre, si l'on rentre un peu dans la forêt, on y verra encore des amoncellements des rejets de blocs énormes provenant d'anciennes vastes carrières de pierre. Celles-ci auraient pu servir à la construction de l'abbaye de Chézery : un indice justificatif pouvant être la présence de vieux chemins d'exploitation à pente douce et régulière allant en direction de l'abbaye. Après 500 mètres sur la Départementale, c'est cette fois à droite que le chemin se poursuivait (voir le plan ci-dessus qui nous a servi à reconnaître un vrai vieux

chemin). L'entrée de ce chemin étant toutefois devenue privée et enclose, il faudra contourner l'espace un peu plus loin sur la D 991 et remonter une vingtaine de mètres dans la forêt avant de le retrouver, encore très bien tracé, mais très peu connu des randonneurs. Très romantique avec parfois ses petits murets de soutènement qui existent encore, parfois aussi un peu encombré de blocs éboulés il se termine assez haut au-dessus de la route départementale, qu'on ne peut rejoindre vu la pente glissante (il faut donc faire demi-tour).

À la sortie du Grand-Essert, jadis un village qui était certainement plus important puisqu'il avait été pressenti comme lieu d'étape par l'ingénieur d'Urbina en 1601, on quitte à nouveau la route neuve et rectiligne par la gauche, afin de retrouver un chemin, attesté ancien puisque délimitant des parcelles. Les plus anciens habitants du hameau se souviennent encore l'avoir emprunté avant la construction de la D 991 actuelle. Un autre chemin très vieux est aussi connu, passant par Champroux, mais il est un peu moins plat et de ce fait semble exclu d'un choix éventuel, et en tout cas il n'était plus privilégié sur les cartes du XVIII^e siècle. Reste l'exception d'un tracé de remplacement en période de débordement de la Valserine, pour les soldats comme pour les gens du pays ! Des crues de cette rivière, il y en a eu beaucoup, dont certaines très destructrices, comme celle du jour de Noël 1752 qui avait sapé la tour des cabarets, ou celle de 1910 qui avait emporté maisons et petite usine hydraulique...



*Le vieux Chemin des Espagnols (option sans débordement de la Valserine)
est encore bordé d'arbres, au Grand-Essert [Géoportail et photo GL]*

De Chézery à Noire Combe

On ne pouvait guère se perdre en traversant Chézery au début du XVII^e siècle, et pourtant des maisons marquaient le chemin pour les troupes. Avaient-elles pour raison d'éviter qu'un soldat ne franchisse le pont de Forens et se retrouve en France ? De toutes les façons, la seule manière de procéder était de contourner l'enclos fermé de l'abbaye en remontant la rive gauche du cours de la Valserine. Encore fallait-il que celle-ci ne soit pas en crue car l'espace compris entre la rivière et les cabarets de l'abbaye a toujours été étroit.



L'impressionnant débordement de la Valserine à Chézery, en 1910 [Coll. Privée]

Il n'est plus possible de nos jours de franchir la Valserine au pont de Noire Combe. Il n'y a plus de pont, et la rivière sans être agressive y a creusé un bon lit. De plus, il y a quelques décennies, la municipalité en a fait rectifier le cours et retailler son lit afin que par une crue soudaine, elle ne sorte à nouveau de son cours usuel.

Passé l'ancien pont, rive droite de la Valserine en direction de Noire Combe, le début de l'emplacement de l'ancien chemin est parfaitement connu. Il suffit de regarder un plan cadastral actuel pour le voir dessiné et être délimiteur de parcelles.

La recherche du chemin dans sa traversée de Noire Combe est celle qui a été la plus difficile, d'autant plus que c'était un lieu d'étape, et que des gens de guerre circulaient donc dans tous les environs. Néanmoins, si l'on s'en réfère au chemin de la Mapped sarde locale (toutefois levée plus d'un siècle après le passage des Espagnols et surtout après l'avalanche dévastatrice de 1717), le chemin des années 1730 était comme suit : venant du pont et après être passé devant la première maison du hameau (Maison du Golet), il tournait à angle droit à gauche avant le chemin actuel, en longeant une limite de vaste parcelle. Puis il tournait de même, mais à droite, parallèlement et à mi-distance entre le chemin qui prolongeait le précédent et la route départementale actuelle. L'ancien chemin passait devant la maison Rauss (les anciens du pays en gardent le souvenir) et se poursuivait par la rue actuelle (bordant la maison Rinaldi, en prolongement de la rue passant devant la bergerie).

Jusqu'au Corps de garde



Passé Noire Combe, tous les randonneurs connaissent le lieu-dit Corps de garde, où le sentier change de direction pour monter en direction de la Borne au Lion. Mais peu savent qu'avant ce lieu rappelant une cabane de douaniers, ils empruntent un chemin moderne, rectiligne. Le vieux chemin, délimitateur comme les autres de parcelles voisines, est très proche, mais légèrement ondulé en forme de S. On l'aperçoit d'ailleurs parfois en contrebas. On le repère aussi parfaitement, mais de loin, l'hiver à la fonte des neiges, depuis le hameau de La Rivière, lorsque la neige n'a pas encore fondu sur le plat des chemins.

Le vrai vieux chemin se prend à droite, avant le parking, et se prolonge ensuite sans difficultés sauf vers la fin, où un pierrier l'a recouvert, et peu après lorsqu'il rejoint indistinctement le chemin usuel. Là il faudrait traverser pour le retrouver désormais à gauche, en surplomb. Dans la pratique il est plus simple de le prendre par son arrivée, quelques mètres à gauche après le Corps de garde, et de faire marche arrière. Sur cette portion les marques forestières sur les épicéas le désignent bien comme un chemin délimitant, ancien. Vers la fin il se retrouve aussi dans des pierriers délicats à traverser.

Après le corps de garde, il n'y a plus qu'un seul chemin, bien que dès le départ on semble retrouver la trace du prolongement de la section précédente sous les jolis aménagements de murets de soutien du passage actuel, et non au-dessus.



*Après le Corps de garde,
le vieux chemin semble se poursuivre sous les empierrements du chemin actuel...*

Au-delà de Noire Combe

Rappelons-nous que lors de la recherche du meilleur itinéraire, l'ingénieur d'Urbina avait hésité, pour rejoindre Saint-Claude, entre deux chemins, dont l'un, qui n'avait pas sa préférence, prenait la direction de la future Borne au Lion, mais s'en détournait avant de l'atteindre, les deux prenant ensuite la direction de l'ancienne école des Closettes (à moins qu'ensuite on fasse demi-tour pour rejoindre l'emplacement de la Borne au Lion, à moindre fatigue...).

Résumé du parcours actuel

Nombreux sont les promeneurs qui souhaiteraient de nos jours parcourir à nouveau ce chemin de jonction entre les départements de Haute-Savoie et du Jura (20 km environ). Les détails des pages précédentes leur donneront tous les renseignements souhaitables. Résumons et reportons-nous aux extraits de carte (voir ci-après).

Rappelons que depuis 1948 et la mise en eau du barrage il n'est plus possible de commencer la promenade en franchissant le Rhône sur un pont d'époque (ni celui de Lucey, utilisé au seul premier passage, ni celui de Grésin, en usage les années suivantes). Étant donc obligé de se contenter de démarrer depuis la passerelle actuelle de Grésin, on remontera au village par le chemin de la Ragée, en prenant le petit raccourci. Et on montera encore pour rejoindre le Chemin de la Chapelle (un probable vieux sentier direct n'étant plus en usage), à l'intersection de la D 1206 et de la D 16. On poursuivra par cette D 16, passant à Vanchy en laissant à gauche les châteaux (l'actuel, et plus bas les ruines du plus ancien), puis jusqu'à Ballon (là encore délaissant à gauche l'emplacement des derniers vestiges du château, présumés emportés dans l'effondrement du 28 février 1758). Avant de descendre sur Lancrans, prendre le chemin à droite en direction du tapis roulant FAMY, et poursuivre la descente jusqu'au village. Au niveau de l'église, prendre à droite la Rue Cambochette, monter au Chemin de la Croix de fer. À droite puis à gauche, l'on se retrouve sur la voie rectiligne du Chemin des Platières. À sa sortie l'ancien chemin se confond désormais avec la D 991, passant à Confort (ancien lieu d'étape). Ensuite de La Mulaz, prendre le bout de chemin de terre à droite qui ressort avant La Serpentouze.

Après ce premier hameau de Chézery, prendre à gauche le chemin de terre de la Combe à l'Ours. Rejoignant la départementale, après l'enclos de la maison du Crêt d'en Bas, monter dans le bois en suivant la clôture jusqu'à rejoindre l'ancien chemin (qu'on peut alors suivre à gauche, mais aussi à droite pour la partie qui n'est plus accessible autrement). Souvent très romantique, après un dernier pierrier le chemin se termine en surplomb d'une dizaine de mètres au-dessus de la route. Là, des pierres risquent de tomber sur la chaussée en contre-bas, et il faut donc faire demi-tour. À la sortie du Grand-Essert, prendre à gauche le chemin de terre qui ressort à la Léchère (une variante par fortes inondations est possible par Champroux). Au rond-point à la sortie de Chézery, passer devant la gendarmerie et poursuivre en remontant la rive gauche de la Valserine en direction de Fontaine-Bénite.

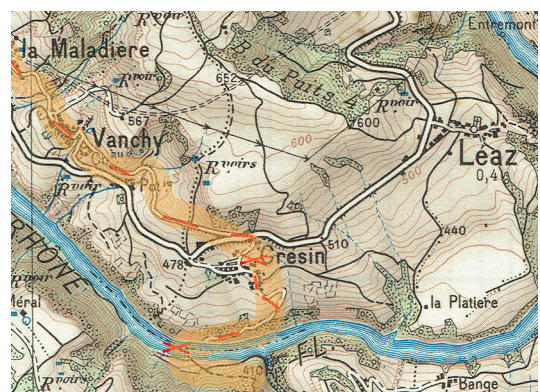
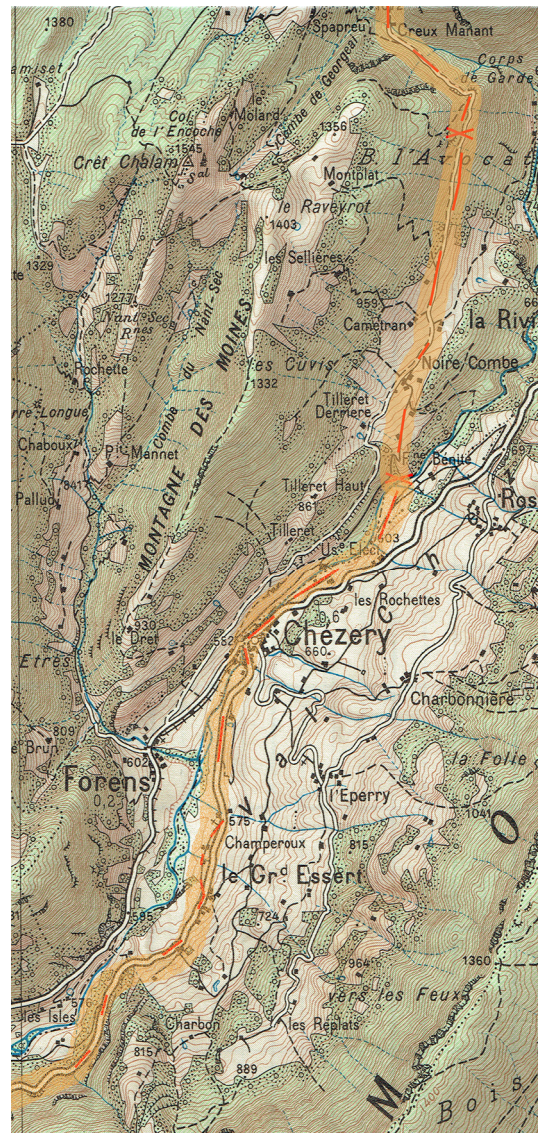
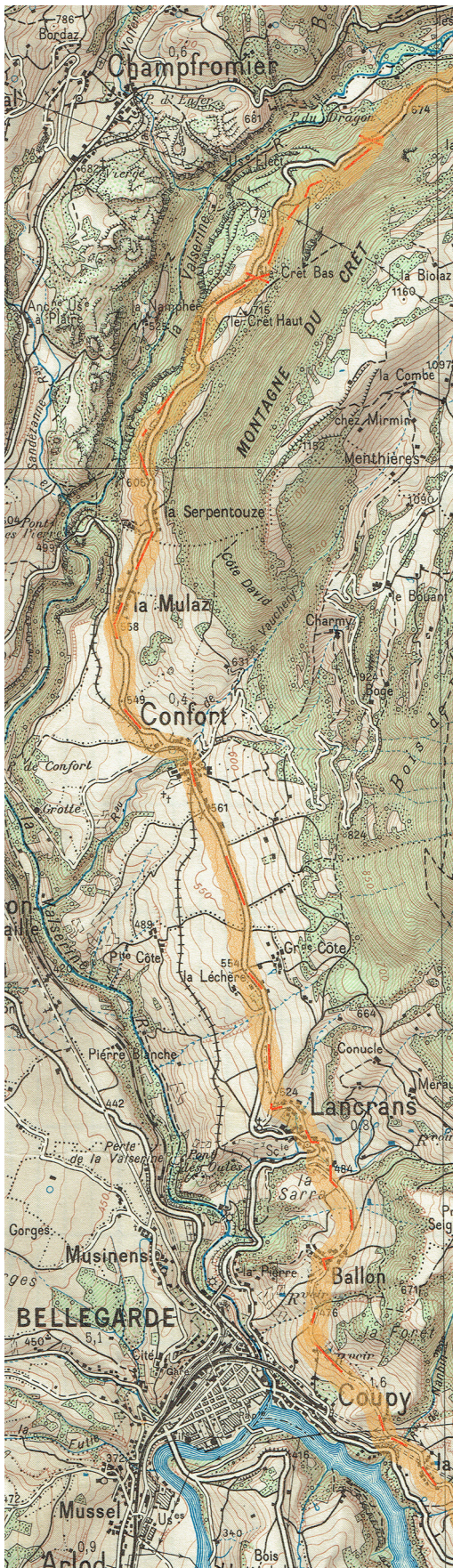
Peu avant l'oratoire, le pont de Noire Combe (au niveau d'un long hangar à chevaux) n'existe plus, et il est impossible de franchir à pied la rivière à cet endroit. Quittant le chemin des Espagnols, il faudra donc, soit faire demi-tour et monter à Noire Combe par le chemin de la Serve, soit et de préférence poursuivre sur la rive gauche jusqu'au pont restauré de Moulin-Thomas où l'on remontera directement vers Noire Combe par un joli sentier dans la hêtraie. À l'arrivée, si

l'on veut mettre pied sur la culée rive droite de l'ancien pont, il faudra donc tourner à gauche, et revenir en arrière en passant d'abord devant la Maison du Golet. Peu après et continuant donc à descendre, sans aucune balise on quittera le chemin de la Serve au premier virage pour descendre en lacets, et en bas d'un promontoire herbeux traverser à droite le petit bois et y franchir un petit ruisseau, enfin descendre en ayant une barre rocheuse à main droite. Arrivé à l'emplacement de l'ancien pont, à une dizaine de mètres au-dessus de la Valserine (où là, le lit a bien doublé de largeur dans les derniers siècles) il faudra ensuite faire demi-tour. Repassant devant la Maison du Golet, peu après le chemin (qui tournait à gauche puis à droite en direction des maisons du hameau) a disparu. On pourra prendre le chemin de droite. Arrivé au lavoir, en regardant à gauche, en face de la bergerie, on pourra encore voir l'arrivée du Chemin des Espagnols (passant sur le côté du jardin et devant la maison Rauss). Mais on tournera à droite (à l'angle de la maison Rinaldi).

Au Combet prendre le chemin de gauche (en direction de la Borne au Lion). Dans la forêt, à droite avant le parking, on prendra le chemin en contrebas du chemin balisé actuel. À cause des pierriers, sa fin est un peu délicate. Normalement il faut alors rejoindre et traverser le chemin balisé, mais il est encore plus difficile de le retrouver et surtout d'y traverser les pierriers. Il sera donc préférable de poursuivre sur le chemin balisé jusqu'au lieu-dit Corps de Garde (porté sur les cartes IGN), et peu après son virage de monter un sentier à gauche et de revenir en arrière pour retrouver le vrai Chemin des Espagnols, cette fois en surplomb (puis de revenir).

Rejoindre le Jura est affaire de conviction, la reconnaissance de 1601 laissant le choix : arrivé au Creux Manant, l'option main droite est de prendre le chemin vers les Closettes (mais c'est actuellement très pénible, tant d'arbres étant tombés en travers sur ce chemin). Le choix main gauche est de monter jusqu'au Moulin de Magras, puis de tourner à droite pour rejoindre aussi les Closettes. Notons qu'une montée directe vers l'actuelle Borne au Lion n'était pas envisagée...

Arrivé en Jura il suffit ensuite de rejoindre les Flandres pour aller au bout du voyage ! Et pourquoi pas, de compléter cette portion de jonction du Chemin des Espagnols en partant de Milan, de Gênes, ou même d'Espagne !



*Itinéraire actuel reconstitué (pour promeneurs).
Les croix (X) signalent les endroits sous les eaux, clôturés ou dangereux*



« Le chemin des Croix (n° 8) » ne semble pas avoir été emprunté par les Espagnols, pour une sortie de Chézery vers le « Barbois » et la « Combe Nerbier » [AD21, C3527 (carte de 1612)]

Conclusion

Lors du Traité de Lyon du 17 janvier 1601, en échange du lointain Marquisat de Saluces, Henri IV, roi de France, ne laissait plus à la Savoie qu'un étroit couloir composé de trois paroisses (Léaz, Lancrans et Chézery), là où les États de Savoie arrivaient précédemment jusqu'à la Bresse (et englobaient approximativement tout le département actuel de l'Ain, sauf la Dombes). Ce corridor était une étonnante réserve destinée à laisser un ultime passage depuis l'Italie aux troupes de l'Espagne se rendant aux Pays-Bas révoltés.

Mais dès le traité signé, **la France n'eut de cesse de faire pression**, de restreindre encore ce territoire (usurpation des hameaux de Léaz sous Fort l'Ecluse et en partie de Menthnières), de faire ressentir en tout temps sa présence militaire, de contrôler le passage des ponts, de tenter de collecter des redevances (tailles), de tenter aussi d'imposer sa justice (en cas d'usage de sel de contrebande), de restreindre l'accès aux foires et de les doubler par une foire concurrente sur le sol français, et même de faire reconnaître le mandement de Ballon comme fief de la France !

Par le traité de Nimègue en 1678, la Franche-Comté passait à la France, transformant le chemin des Espagnols en un cul-de-sac inutilisable. C'en était fini de l'Espagne comme puissance européenne. Faute d'accès aux riches provinces du nord, son rêve de remplacer le Saint-Empire s'évanouissait, celui-ci resterait germanique.

On estime que **de 1601 à 1606**, dans le Couloir savoyard (qui ne prendra le nom de sarde qu'à partir de 1718), **passèrent par un chemin que la mémoire orale désigne encore comme étant « *Le chemin des Espagnols* », au moins 20.000 soldats italiens ou espagnols, et très probablement quelques milliers de plus**. Les deux lieux d'étapes des troupes espagnoles à Confort (Ballon et Lancrans) et à Noire Combe, et les accès aux ponts défendus par les Français, laissèrent des lieux ravagés. Maisons brûlées un peu partout (Ballon presque entièrement en flamme dès 1602), morts dans les incendies, piétinement des cultures par les sabots des chevaux, soldats se servant sans scrupule des grains et foin engrangés pour se nourrir, eux et leurs chevaux, toitures des maisons dépouillées pour servir de paillasses aux soldats, arbres abattus pour faire des tranchées, bois des maisons et ustensiles agricoles pillés pour construire les baraquements des troupes cantonnées pour la surveillance, la liste est longue des souffrances répétitives supportées par les populations durant ces années. Et c'était sans compter avec les catastrophes accidentelles, comme l'incendie survenu en 1612 qui ravagea 16 ou 17 maisons de Grésin, juste avant les vendanges... Bien entendu, il n'y avait aucune assurance à l'époque, et, à notre connaissance, aucune indemnisation n'a jamais été accordée par aucun des souverains responsables des dommages. Et que les paysans décident de ne plus payer la taille pour se dédommager des calamités supportées, forcera encore ces démunis à s'engager dans d'interminables démarches afin d'obtenir ensuite l'exonération de leurs arriérés...

Les populations furent néanmoins soutenues par leurs seigneurs, les frères Perrucard, respectivement abbé de l'abbaye de Chézery et seigneur de Ballon. Chézery, grâce aux démarches de son abbé, obtint en 1609 le bel avantage du droit à deux foires annuelles. Le Chemin des Espagnols ne fut pas que celui de la désolation, il permit aussi aux uns et aux autres de se déplacer et de commercer. Des mouvements de population se firent par ce chemin. Le nouveau pont de Bellegarde, remplaça plus sûrement le passage des Oules. Vers 1640, une autre guerre, celle de Trente ans, ayant pris fin, l'espoir et la croissance renaissaient. En 1645, Chézery se dotait de nouvelles constructions (l'église paroissiale) témoignant d'un nouvel élan.

En 1760 le Traité de Turin, achevait l'agonie du Couloir sarde. Au détriment de la Savoie, la France détenait désormais tout le territoire allant du Pays de Gex au Bugey et à la Bresse (et la Dombes suivra bientôt). Les cartes renommaient notre actuelle Borne au Lion en « Ancienne borne des trois royaumes ».

Les siècles passèrent, les populations oublièrent absolument tout du passage des Espagnols, y compris l'itinéraire de leur chemin, à l'exception toutefois de son nom, « Le Chemin des Espagnols ». Ce souvenir a perduré jusqu'à nos jours, transmis par la mémoire orale !

Cet ouvrage réhabilite le chemin, et l'ensemble du Corridor savoyard, avec des faits marquants de l'histoire de son triste passé. La présente publication s'est appuyée sur plusieurs documents inédits conservés dans des dépôts d'Espagne et d'Italie, en particulier un cahier consignant les dépositions de 13 personnes en 1613. Des plans inédits du SHD (Vincennes) et de Turin, la découverte d'une réduction de la seule mappe sarde qui manque (Lancrans) et une technique de recherche des chemins anciens sur les plans cadastraux ont permis de retrouver, et de confirmer avec l'aide d'un gestionnaire de forêts, homme du pays, l'itinéraire du chemin, avec une grande précision.

Après une conférence présentée à Confort en 2016, le Chemin de Espagnols, enfin retrouvé, a été l'occasion de plusieurs petites promenades inaugurales, entre Grésin et Noire Combe, avec les amis de l'auteur et de son association, Patrimoine et Histoire de Champfromier (PHC).

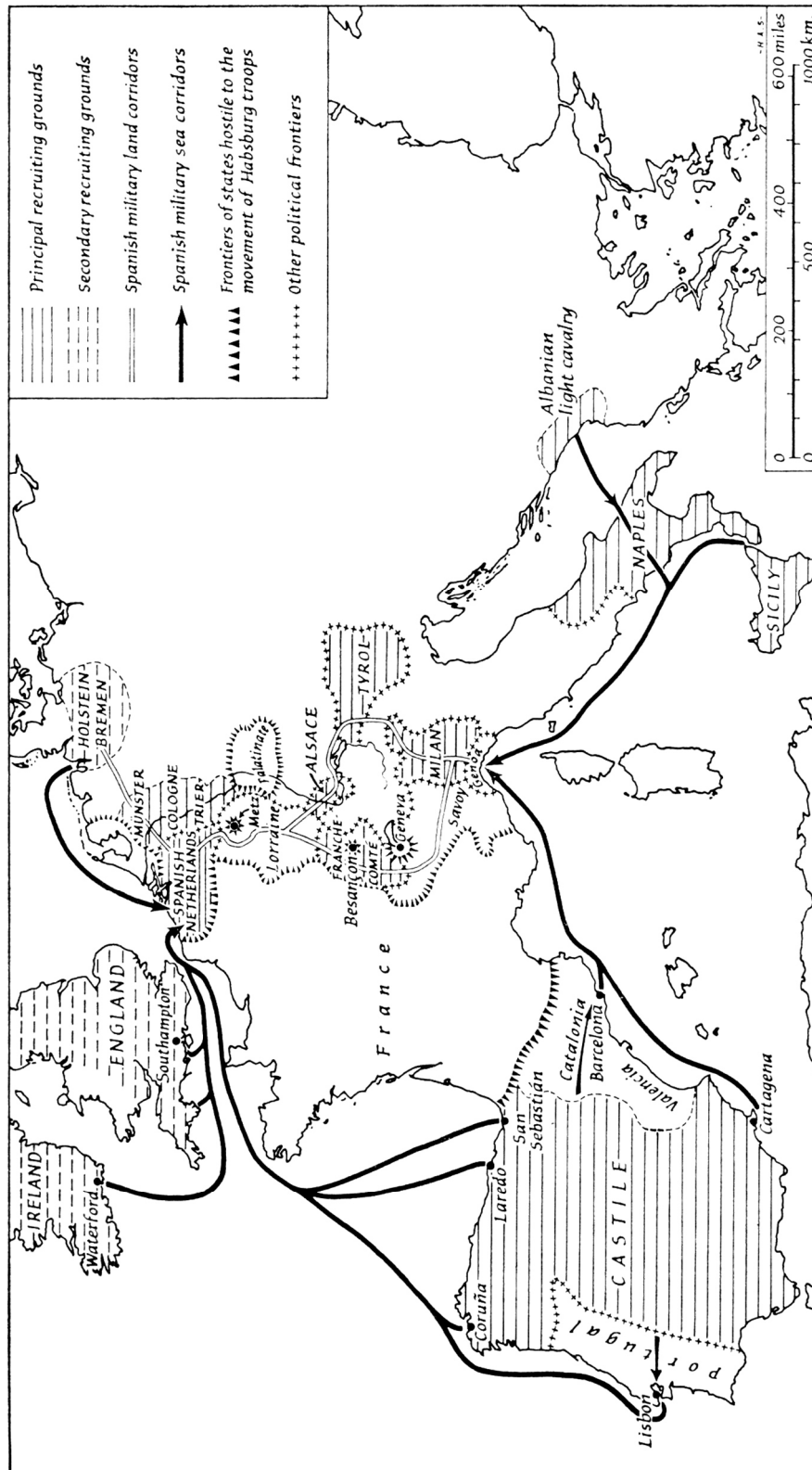


Noire Combe : fin de la montée (au centre de la photo) depuis le pont sur la Valserine et arrivée sur le plateau, avec une première maison [Cliché G. Lancel (19/12/2015)]

Annexes

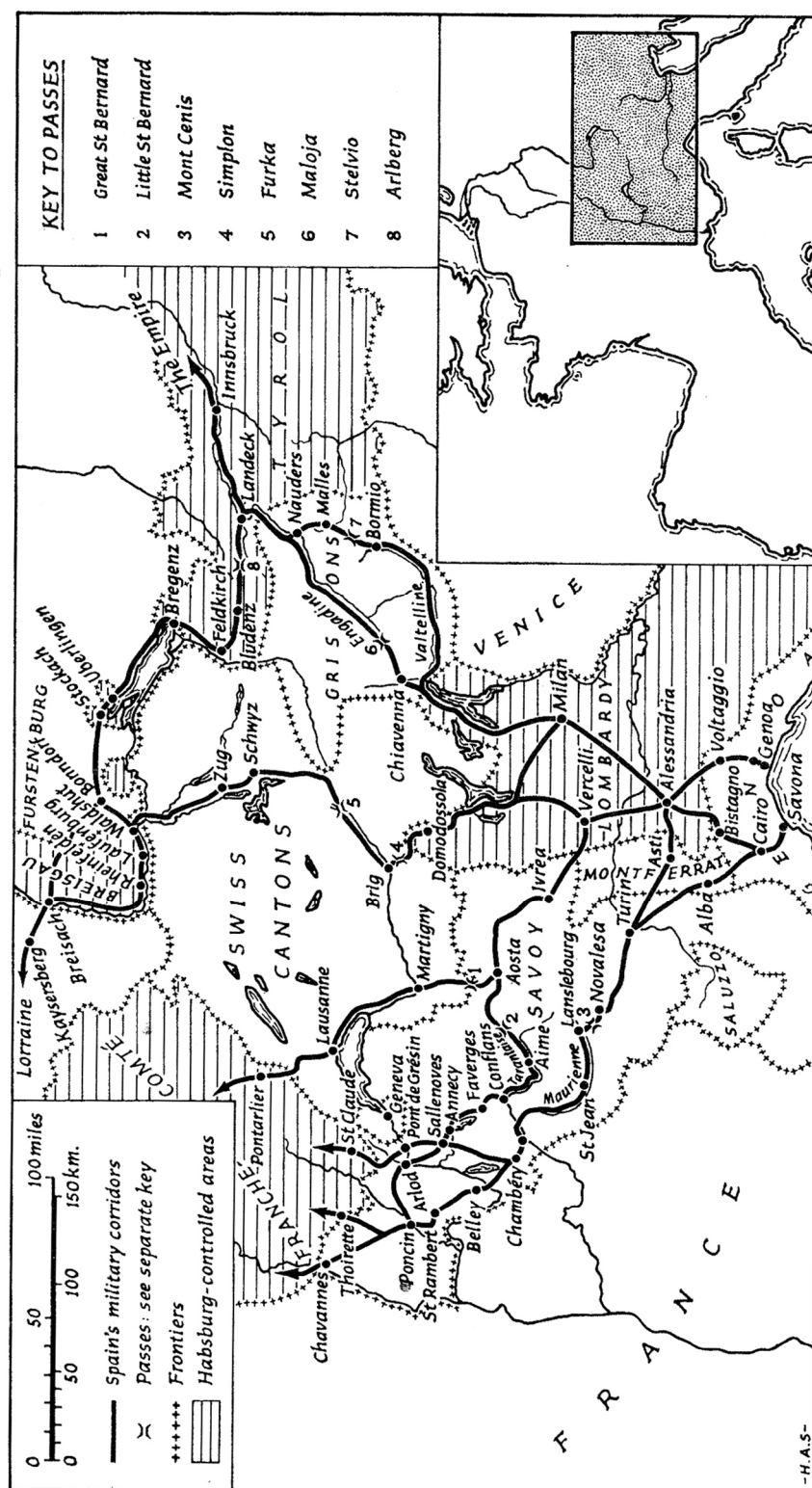
1. Les itinéraires des troupes, de l'Espagne aux Pays-Bas

Figure 6. The military corridors of the Army of Flanders



The Spanish Habsburgs insisted on recruiting their vassals as much as possible, and so the troops from Castile, Spanish Italy and Franche-Comté were mobilized for service in the Netherlands as well as men from the Austrian Habsburg dominions of Alsace and the Tyrol. The problem was to get the loyal troops to the front.

Figure 8. Lombardy: communications centre of the Spanish empire in Europe



The military corridors of the Spanish empire were influenced by political geography as much as by physical factors. The Alps constituted an important barrier to contact between Lombardy and northern Europe, but the real obstacle to Spanish communications in this area was the attitude of the states which controlled the Alpine passes: Savoy, the Swiss and the Grisons. Sources: The Spanish Road – BNM *Ms.* 3827/175, AGS *E* 1208/52–3 and 1290/42, and BM *Addl. Ms.* 21,117/33 and 34v. The Grisons route – AGS *E* 3338/31 and 3340/86. The Swiss route – AGS *E* 1923/23. The route through Martigny and Lausanne was proposed in 1601 but never materialized (cf. p. 68).

Martigny and Lausanne was proposed in 1601 but never materialized (cf. p. 68).

3. Liste des passages de troupes entre 1567 et 1640

C : Spanish and Italian troops sent to the Netherlands

Year	Commander	Numbers and route				Source
		Spanish Road	Alsace	Sea		
1602	Spinola	8,759 I	—	—	—	AGS CMC 24/875
1602	F. Spinola	—	—	—	1,000 S	AGS E 620
1603	Borja	2,500 S	—	—	—	BNP Lorraine 531/113
1604	Biamonte	—	2,000 S	—	—	AGRB Audience
1605	Girón	—	2,877 S	—	—	1053/11
1605	Avellino	6,000 I	—	—	—	AGS E 1294/30
1605	Sarmiento	—	—	—	—	AGRB Audience
1606	Bravo de Laguna	3,000 S	—	—	1,200 S	1086/11
1611	—	—	—	—	—	AGS E 1294/170
1615	Vidalcanal	—	—	—	500 S	AGS
1620	Olivera	—	—	—	2,024 S	E 627/117-8
1620	Córdoba	2,203 S	—	—	1,080 P	E 629
1623	Claros de Guzman	6,395 I	—	—	—	E 2308/306-8
1623	—	—	1,889 S	—	—	E 1924/120
1623	Medina	—	4,969 I	—	—	E 1926/238-9
1631	Santa Cruz	—	393 C	—	—	—
1631	—	—	9,782 SI	—	1,500 S	AGRB SEC 28/325v
1631	Jacobssen	—	1,526 C	—	—	AGS
1634	Ribera	—	—	—	1,233 S	E 3337/15-18
1634	Cardinal-Infante	—	—	—	4,367 S	G4 1042
1634	—	—	—	—	1,200 S	AGRB SEC 33/173v
1635	—	—	9,540 SI	—	—	AGS E 3341/254
1635	Velada	—	2,044 C	—	—	—
1637	Hozes	—	—	—	2,000 S	AGRB SEC 213/69
1639	B. Wright	—	—	—	3,671 S	IVdEDJ 85/781
1639	Oquendo	—	—	—	4,000 S	RAH M. 11-5-1/
					—	8786 no. 20
					1,500 S	AGRB SEC 221/159
					9,000 S	BM. Addl. 14007/71-5v

C = cavalry; I = Italian infantry; P = Portuguese infantry; S = Spanish infantry.
For diagrammatic representation, cf. Figure 7.

L 279

APPENDIX C SPANISH AND ITALIAN TROOPS SENT TO THE NETHERLANDS, 1567-1640

Year	Commander	Numbers and route				Source
		Spanish Road	Alsace	Sea		
1567	Alva	8,652 S	—	—	—	AGS CMC 24/63
1568	Medina Celi	1,250 C	—	—	—	AA 166/2
1572	Acuña	—	—	2,427 S	—	Co. Do. In xxxvi p. 5
1573	Valdés	5,052 S	—	1,263 S	—	AGS
1575	J. Manrique	300 C	—	—	—	E 1236/98
1577	Figueras	4,093 S	—	430 S	—	E 564/139
1578	Serbelloni	2,138 C	—	—	—	E 573/111
1582	Paz	4,000 S	—	—	—	E 573/111
1582	Cardini	1,300 C	—	—	—	E 1249/153
1584	Tassis	2,096 S	—	—	—	E 1256/110
1585	Bobadilla	413 C	—	—	—	E 585/64
1586	A. Manrique	5,105 S	—	—	—	BM. Addl. 28392/105v
1587	Spinelli	4,754 I	—	—	—	ibid. f. 164
1587	Zúñiga	4,915 S	—	—	—	AGS
1587	Capizucchi	500 C	—	—	—	E 1261/105
1588	Queral	2,195 S	—	—	—	E 1262/26
1591	Toledo	2,000 S	—	—	—	E 1262/54
1591	Mexía	4,177 I	—	—	—	E 1262/59
1593	Treviño	2,662 S	—	—	—	E 596/87
1596	Albert	1,900 S	—	—	—	E 598/22
1597	Dávalos	3,087 S	—	—	1,300 S	E 1260/96-7
1598	Leyva	3,048 S	—	—	—	E 1272/244
1601	Spinola	2,538 I	—	—	—	E 1272/244
1601	Girón	5,400 S	—	—	—	E 611/15
		2,600 I	—	—	—	—
		636 C	—	—	—	—
		4,000 I	—	—	—	E 1283/36
		—	—	—	4,000 S	E 615/99
		2,000 S	—	—	—	AGRB SEC 20/42-
		6,000 I	—	—	—	43v
		—	—	—	1,500 S	AGRB Audience
						1398/5

278

G. Parker : *The Army of Flanders and the Spanish Road 1567-1659*, p. 278/279

4. Reconnaissance du Chemin des Espagnols

Source : (AGS Simancas, Espagne), LEG 1290/pp. 187-190 (Original du 12 mai 1601⁸²).

Transcription de l'original en Espagnol (orthographe corrigée, sauf noms propres) par Jean-Marie Plouin. Une traduction a été proposée dans cet ouvrage (voir en Première partie).

« Relacion mui cierta y verdadera, que hace Joan de Urbina, ymviado del Ex.mo conde de Fuentes ; a ver y reconocer el nuevo passo que sea dexado para la gente de guerra que del Estado de Milan ha de yr a Borgoña y Flandes, por la montana llamada Le Rages, con asitencia del gobernador ... [en blanc dans le texte] de Villaverde venido de aquellos estados y del ingeniero Bernardino Solario.

Haciendo partido de Turin, a los 28 de abril 1601 el jueves à los tres de mayo, se llevo a la tapa de Salanova, desde donde caminando la gente de guerra para Borgoña, salia por siempre de la dicha Salanova a Arlo a hacer tapa y passar el Rodano, sobre puente, y de alli caminava a Chatillon, St. Germán, y Nantua y de alli, entrava en Borgoña.

Por el camino nuevo que la dicha gente ha de hacer en el porvenir, para pasar el puente de Gressi en saliendo de Salanova, sea de tomar a mano derecha la vuelta del lugar de Chiamon, hasta donde say una legua de camino agro de cuestras y mas ravajoso en el tiempo de aguas y sin ellas que el que se haya para Arlo.

Saliendo de la dicha Salanova, hay una ribera que se vadea de hordinario, pero si llueve quatro oras o mas eccessivamente, sin puente no se podia pasar y se abra del Rodano a una gucha de piedra media legua mas abaxo.

Y casso que no llueva, porvenir muy derramada de hordinario y no tener palancas sobre que pasar la Infante, sera muy necessario hacer hasta veinte cavallates de madera basta, de que el uno que costera hasta 35 escudos.

Va siguiendo el camino y desde Chiamon al puente de Gressi, sobre el qual se passa el Rodano, hay una legua y media de camino casi llano pero pedrogoso et si llueve bien pantanoso y llegado a lo alto de vallon precipitoso que esta sobre el dicho puente, para abaxarar el se hace una cuesta que [por ser] tan derecha y el camino estrecho, va haciendo vueltas y tiene 554 pasos ; conviene aderescar este abaxada en partes y cortar mucho boschage espesso que alli hay y embaraca, y esta obra la podra hacer 20 hombres en un dia ; y porque en acabando de abaxar se da en un arroyo derrepina: es muy necessario hacer la puente de hasta diez pasos.

Del pie desta abaxada hasta el puente de Gressi abra mil passos de valle. El qual puente aferma el primero arco sobre un peñón que esta en medio de rio y esta mui deshecho y per el primero vuelo no puede pasar mas de una persona muy mal sigura ; conviendra el sancharle con dos viges mas de las que tiene y cubrir de tablonos guesos poniendole sus varandas y fortificar el segundo que esta mas bien parado y tiene de largo seis pasos, y el primero 8, y parece podia costar hasta 20 escudos.

Pasada estepuente, se sube una cuesta que tiene 1550 [pasos] estrecha y pedrogosa porque esta en ladera de la qual se desecha continuamente tierra y piedra que cae al Rodano. Conviendra en sanchar el camino cortando de la ladera y poniendo en algunas partes donde hay manantiales estacas y saxinas. Es obra que en un dia lo haran 25 o treinta hombres.

Al cabo desta cuesta esta el lugar de Gressi y a una pequeña legua el de Balon [p. 2] luego el de Confort, donde se abra de hacer tapa, en lugar de la que se solia en Arlon, y sera de tres leguas y media. Mas porque este village es pequeño, se abra de ayudar de Balon, aunque esta cassi abacado y con todo se estava con mucha descomodidad, porque, fuera del agua, lo demas se abrede traer de a carreo y no abra veinte camas y gran penuria de feno.

⁸² L'acte porte une mention du 22 avril 1853, mais ce ne peut être que la date d'une collation.

Saliendo de Confort, se ha un lugar llamado El Gran Esse, donde se abra de hacer tapa. Hay legua y media. Y en casi la tercia parte del camino de rocabas mal cómodo para los pasajeros y el resto es en ladera de una montaña muy alta a la mano derecha, y a la izquierda solleva la ribera Vosserina, nuevo confin entre el Frances y el ser.ma duque de Savoia. Y, porque el village gran Esse es muy pequeño, se abra de hacer tapa la misma noche para la avanguardia, o retroguardia. Media legua adelante, llamado Negra Comba, que esta ya comenzando a subir la montaña, tambien muy pequeño, y para donde se passa sobre puente la Vosserina, el qual es necesario fortificar ; passado el qual se comença una cuesta muy derecha que, por serlo, y el suelo de alguna roca, guexamin travasan mucho en subirla los cavallos y tanto mas sera los cargados y por esto es necessario a dexterarla con hacer que vaya dando mayores vueltas que las que tiene para que no se suba por tan derecho y con mas facilidad.

Va siguiendo el camino de Negra Comba por una grande ladera camino muy derecha, y compasor de roca biva, y lo demas piedra, ser hecha se abra de cortar, y en unas vezes, como de la parte de arriba, y otras podien de catacas y maderos, atravesos a la parte de obras para que sustente la piedra deshecha que se hecherro por no haber casi tierra.

Donde este, la sera otra media legua. Donde se llega a un arroyo al pie de la mas derecha de toda la montaña, sobre el qual se abra de hacer puente, y mirando para arriba, parece tan derecha que muestra imposible la subida a un hombre suelto y desembaracado.

Son dos vallones o canalizos por tomar facil, que los separa una loma de roca de haste 250 pasos de ancho, y en lo alto se menen casi a juntar ; el de mano derecha es de roca biva pero cubierto de piedra minuda en algunas partes, y tiene tan pocas vueltas un solo sendero que hai que algunos caballos que van menen cargados a St. Claudio han de descargar.

Para facilitar este camino, se han de abraxar mucho les vueltas, unas veces cortando de la roca, y otras haciendo muralla de piedra y cal, para que con hecher tierra encima se puede sustentar mejor el camino, y siendo de piedra seca, se lo llegaran las aguas y nieves con mucho facilidad, y con todo este adexeco siempre sera mas atravassessa esta subida.

Para comenzar el vallon de mano izquierda sea de subir primero por una loma de piedra y tierra, el camino tan mal acomodado que si no se alargan les vueltas, [p. 3] aun los depie suben con travaha; tiendra de altura hasta quatrocientos pasos; estando a lo alto desta loma, sa abra de hacer un puente para atravesar el golpe de agua; es de baxo de roca biva en grand parte mas todo cubierta de tierra, casi son niguas señal de tenda y es ymposible que suba por ali bagax y cargada porque estan derechoy la guera tan fista que contravaso se sube a pie y con mayor sea basa prudente hacer el camino bosseado con piedra movedica lleno de tierra, y con este se podra subir mejor.

Y destos ds vallones el de mano derecha parece mas facil de acomodar y menos costoso y tiendra deshichida ... [en blanc dans le texte] pasos y el siguiendo ... [en blanc dans le texte].

Alcabo destos vallones, subido a lo alto, se comiença a yr por camino mas cómodo y, de trecho a trecha, hay algunas subidas y abaxados no muy longos mas con algunas pasos de roca y donde se hubiera de cortar, sera poco.

Va siguiendo la montaña hasta donde se descubre St-Claudio en valle muy hondo, y de allí se comiença a abaxar une cuesta de mas de media legua muy peligrosa y que en partes es necesario cortar roca, el restante de la cuesta que casi une legua es ya tierra y piedra y se va mas comodamente.

Los del pais possen questa montaña llamada le Rages ; no tiene mas de quatro leguas, y pode ser pero mas grande paoque no podimos pasarle en menos de siete oras, tanto al yr como al volver.

Mas con nieve, por grande legua y media, a quatro y seis palmas, que dicen suele durar por lo menos seis meses y a nosotros travagosos mucho por la blandura del tiempo que fue [alos cinco y seis leste].

Y en el hierno cae tanto que no hay ir bagaxe cargado, porue como elcamino es todo par vallones se recipe en ellos mas nieve y tambien porque les pasajeros no assan los diligencias como en hotras montañas y si el dia no fuere de los mayores se dubia que se quedera mucha gente atravesado en la montaña por ser tanta agra y peregrosa y haber en elle la comodidad de osterias como en otras.

Por este peligro, abran de hacer gran madrugada y assar mucha diligencia con anima la gente y aun se fuere posible darle algun refresco a media montaña.

Y porque haciendo de ser con tanta brevidad el pasage de la gente que a presente sea de umbiar à Flandes, es ymposible adrescar el paso mas agro de la subida del vallon de mano derecha tan informa que quede mas facil en el porvenir, conviene ahora por lo menos facilitar tan piedra y sarxinas quanta sea posible, y en otras partes del camino hacer los reparos y puentes que arriba se dicen por modo deprovision, pues el haver de hacer murallas de piedra y cal y cortar roca biva requiere mas tiempo.

Llegados a Balon a la vuelta, fuimos advertidos del sr de aquel lugar como de baxo del lugar y a un tercio de legua del puente de Gressi, y poco mas de media de Arlo solia haver hotro como se veyya por las señales y que el abaxar a el y subir por el camino que ahora ha de hacer la gente, seria mucho mas facil y cómodo para los bagaxes que el de Gress y assi, a los siete, fuimos en su companya hacer y reconocer este passo y hallamos muy certa la relassion desde cavallero y muy facil al hacer al dicho, por el estechissimo el Rodano y no haver de ser de mas que un arco y con poco que se acomoda dela abaxada y subida podra aun pasar [p. 4] es de manera diferente comodidad de el de Gressi que si acaso no se fuera haver de yr por el, sin duda que sea hierro nuevalente desse puente llamado de Luché.

Ha se de advertir que todas las dificultades dichas que tiene este nuevo pasaje sea con malicia [...] pasando la gente por el puete de Gressi o el de Luché viene a ser entre a los guaniciones de Franceses, una de la Gran Clusa, y la ottra de Seysel, quatro leguas una de la otra.

Tambien sea de advertisir que con habiendo dado menor al rey de Francia el lugar de Montanges, entreva la gente a Borgoña por camino hordinario sera levadan y sera borravan todas es dificultades acabadas y el peligro de que veinte hombres puedan, como pueden, ostrucar el paso a millares por esta valle por donde se entra a la dicha montaña le pasos estreches yella tan agra en el passo de la dicha montaña.

Esto es quanto excumplimiento de una comision, puedo decir con verdad, por lo que va la presente relacion, firmada de mi mano, hecha el 12 de mayo 1601 [Signé : *Jean de urbina* (avec paraphe)]. »

5. Délibération des échevins de Saint-Claude (11 mai 1601)

Source : Archives municipales de Saint-Claude (Jura). Registre de la ville, année 1601, f° 76.

Transcription partielle (français moderne, sauf pour les noms propres) : Ghislain Lancel.
Relecture et transcription complète : Jérôme Dupasquier (AD 01).

Du XI^e mai 1601, en la maison de ville, assemblez les Sieurs eschevins Mermet, Maillat Voland et Rosset, assistés des Sieurs Varondel, Charnage, Martin et par Mermet le Vieux.

Comme on est averti que les troupes espagnoles et italiennes, qui doivent passer par ce pays, allant en Pays-Bas, pour le service de leurs AASS, prennent leur chemin par Cheyseret [Chézery], qu'est ce passage sur ce réservé par le Traité de la paix d'entre le Roy de France et le Duc de Savoye, et que les commissaires desdites troupes sont étés jusqu'à cette ville pour reconnaître les chemins pour dès ledit Cheyzeret entrer en ce pays, qu'ils ont désigné par cette ville et terre de Saint-Claude, les échevins des trois bâtis se trouvent assemblés, et en ayant communiqué à Monseigneur l'archevêque de Besançon, abbé et seigneur de ladite terre, a été délibéré que l'on enverroient l'un des sieurs échevins de ladite ville, et un autre de Moyrent [39260 Moirans-en-Montagne] pour, de la part desdits trois bâtis, remonter à Monseigneur le gouverneur la réalité de pauvreté de ladite terre, laquelle a été foulée et mirablement [fortement] chargée au dernier passage de semblables troupes conduites par Alonso d'Avaloz en l'an 1597, lesquelles entrèrent en ladite ville et terre à l'improviste, et sans que l'on en eut donné (aucun) ordre de munition [de bouche], ni autre quelconque, tellement qu'ils se logèrent confusément, vivant à discrétion et furent plusieurs maisons brûlées, tellement que ladite terre en reçut dommage irréparable.

[f° 76v] Ce que les habitants desdits trois bâtis remontrent afin d'obtenir que advenant ledit passage il soit dressé par les lieux moins dommageables à ladite terre.

Et que munitions soient dressées pour la nourriture desdites troupes à éviter désordre et la grande foule que seroit sur lesdits habitants, si ils venoient (venaient) ainsi à l'improviste et sans ordre, comme ils firent adoncques [comme ils l'ont fait par le passé].

Prenant considération à la stérilité de ladite terre en laquelle ne croît bled ni vin propre à la nourriture desdits soldats, à ce est besoin de le faire arriver du côté de Lonlesaulnier [Lons-le-Saunier] et d'ailleurs.

Même que son AS [Altesse Sérénissime], pour lors lieutenant et capitaine général pour SM esdits pays d'En Bas ayant entendu lesdits foules et désordre fit par ses restrictions entendre le regret et déplaisir qu'elle en avoit.

Par où l'on peut colliger que ce n'est intention de leurs AASS [Altesses Sérénissimes] ni que lesdits habitants soient foulés comme ils furent adonc à faute d'ordre et de munition.

Et pour ce faire que le charroy des vivres à ce nécessaires est fort difficile, n'y pouvant être tiré charge surpassant celle d'un petit charriot à une jument, les voitures ne seront sitôt expédiées.

[f° 77] Et toutefois, entrant lesdites troupes par la terre Saint-Claude, il est besoin d'y dresser les premières étapes et garnitions le plus tôt que faire se pourra, pour obvier au désordre et confusion qu'il en pourroit advenir, et dresser lesdites étapes en un autre lieu que ces villes en considération que, étant logés les soldats en icelles, [barré : les pains nécessaires à ladite munition n'y peuvent être 60 en désordre] il n'y a moyen d'apprêter ladite munition singulièrement pour le grand danger d'orvalle [ravage, désastre] de feu, à quoi lesdites villes sont sujettes n'étant couvertes que de bois de sapin, ayant été ladite ville de Saint-Claude brûlée trois fois en soixante ans.

Aussi que ordinairement les dites étapes sont dans les villes [barré : ...], esquelles seulement l'on a accoustumé logé les chefs et officiers.

Et afin de donner le chemin plus droit et commode pour les troupes et éviter tant que l'on pourra l'appéter et mauvais chemin des montagnes, l'on a reconnu que sera beaucoup plus court et plus aisé de la sortie du pays de Savoye, lesdites troupes pourront prendre le chemin Desbouchoux [Les Bouchoux (39370)], et dès ledit Bouchoux, passant en la prairie de Tailla [Taillat, hameau de Les Bouchoux], descendre par les villages de Samya et Saniset [Samiat et Samiset, hameaux de Larrivoire (39360)] à celui de Chassal [39360] et au pont de Lizon [Pont de Lison, sur la Bienne, entre les communes de Saint-Claude et Lavans-lès-Saint-Claude (39170)] et dors là à Saint-Lupicins [Saint-Lupicin (39170)], là où seroit dressée la première étape.

[f° 77v] Par lequel chemin, ne se trouve aucune montagne qui soit si longue ni aiguë à monter que celle qui fait passer vers ledit Cheyseret jusque à ladite ville et remonter la montagne de Vallefin [Valfin-lès-Saint-Claude (39200), au nord de Saint-Claude].

Aussi, veut en considération que ledit lieu de Saint-Lupicins est plus proche de Cheyserei que de ladite ville de Saint-Claude, et le chemin beaucoup plus accessible.

Et que le chemin de la montagne de Malgros [Magras, près de la Borne au Lion] [barré : n'est accessible] par lequel il faut passer pour venir audit Saint-Claude, d'un côté [d'une part], et aussi pour venir audit Saint-Lupicins [d'autre part], n'est propre à conduire chariots ; l'on trouvera pour vrai que le chemin dès ledit Malgros jusque audit Saint-Lupicins est aussi court, plus acceptable et facile, [que ce] soit pour gens de pieds ou cavalerie, que n'est celui venant de ledit Malgros audit Saint-Claude.

Et trouvera l'on gens [Et l'on trouvera des gens] pour dresser ledit chemin avec peu de frais et en bref temps.

6. Itinéraire (présumé) suggéré par les échevins de Saint-Claude (11 mai 1601)



Proposition de chemin entre la sortie de Chézery et Saint-Lupicin, en 1601 (M. Blanc)

7. Les 13 dépositions de 1613 (Événements de 1589 à 1612)

Source : AST, Inventorio 3/Mazzo 2/ articolo 20.

Transcription intégrale et notes : Ghislain Lancel. Relecture : Bertrand Guyot.

Sommaire à prise et information faite par nous **Ascanio Martinel**, conseiller de Son Altesse, maître auditeur en sa Chambre des comptes en Savoye, à (la) requête des manants et habitants des paroisses de **Leaz, Lancrens et Chesery**, et c'est suivant l'arrêt rendu par ladite chambre le **25^e janvier dernier 1613**, portant notre commission.

Du 11^e jour du mois de février 1613, au village d'Eloyse en Semine et maison de Claude Rey, hoste.

[1] Honnête **Anthoyne Daufond**, dudit lieu de **Billiat en Michallie**, âgé de 32 ans ou environ, témoin ouï et examiné sur le contenu aux requêtes présentées par les habitants des paroisses de Leaz, Lancrens et Chezery, tant à l'excellence du Seigneur Marquis de Lans qu'à la Chambre des comptes en Savoye, le 12^e août 1612, 8^e et 15^e janvier présente année 1613, desquelles requêtes lui a été faite lecture, après serment qu'il a prêté entre nos mains et qu'il a promis dire vérité sur le contenu d'icelles.

Dépose, moyennant son serment que tous les villages dépendant des trois paroisses de Leaz, Chessery et Lancrens, ont été fort ruinés à cause de la guerre, pour être proches de la cluse et sujets au passage des gens de guerre, par le moyen des ponts de Gresin et Laverdin, lequel passage de gens de guerre comme yspagnols, italiens et français a apporté aux habitants desdits lieux leur ruine, principalement à **ceux du village de Gresin, les maisons desquels furent brûlées le mois de septembre dernier [1612]**, et leur prise [récolte] de blé et foin, qu'étoit retiré sans qu'il sache comme ce fut si mit, sinon que ce fut par un grand désastre ; et **quelques années précédentes tout le village de Ballon fut aussi brûlé par les yspagnols** allant en Flandres, et logement audit **Ballon**, lieu d'étape ; leur munition de guerre y fut aussi brûlé(e), avec un **Maître Crespin de Beaufort** qui, lors, faisoit la munition du village de **Neyrecombe, qu'est aussi un autre lieu d'étape, y brûlé lors une maison** dans laquelle la munition se faisoit desdits yspagnols, et en icelle y furent brûlés deux hommes qu'estoient de Cheysery ; et peu auparavant, un autre passage d'yspagnols y fut aussi brûlée une autre maison, disant ledit autre (?) que la prise desdits ponts de Grésin et Laverdin, faite par les français trois ou quatre diverses fois pour empêcher les passages des yspagnols et capitaine **Gauchiet** a apporté aux habitants desdites paroisses une grande incommodité et perte en ce que les soldats découvroient les maisons pour se servir des bois à faire leurs cabanes, brûlé (brûlaient) les haies des possessions voisines desdits ponts et fait plusieurs autres désordres et dégâts auxdits habitants, ainsi que le déposant auroit vu, passant par-là, lors et du temps desdits désordres ; comme de même en venant de Chesery pour aller à Billya, il vit en passant à Neyrecombe, Ballon et Gresin les maisons brûlées qu'il a sus déposé chose pitoyable de les voir et les habitants dignes de commisération. Or, quant aux villages de **Longerey, Laveuz [Lavoux] et Le Mollard**, que sont de la paroisse de Leaz, appartenant à son Altesse Serénissime par le traité de paix, le déposant assure que les officiers de sa Majesté Très Chrétienne, les se sont attribués et usurpés à Sadite Altesse depuis huit ou dix ans en ça et fait payer aux habitants les tailles au Roy, n'étoit la cause pourquoi ce qu'il a ouï-dire à plusieurs voisins, et encore a ouï-dire que lesdits officiers du Roi vouloient distraire maintenant la Montagne de Surgia, et icelle tirer à eux, avec tout le territoire du Crest Doche [Crédo] et Mentières, qu'appartient le tout à Son Altesse par ledit traité ; ayant ledit officier du Roi fait faire quelques exécutions naguère pour ce regard, ainsi que le déposant a ouï-dire, et autre n'a su que déposer.

Sur les généraux interrogats a pertinemment répondu, répété, a persévéré et a signé.

[Signatures : Martinel ; Simon? témoin ; Lavey scribe].

[2] **M^e Maurice Benoict, notaire ducal natif d'Arsine** [Arcine], **curial de Chaumont**, habitant audit lieu, âgé de 38 ans ou environ, lequel après serment qu'il a prêté entre nos mains, et qu'il a promis de dire vérité sur le contenu auxdites requêtes, desquelles lui a été faite lecture.

Dit et dépose être bien souvenu **qu'en l'année 1601**, le Sieur Domp **Jean de Bragamonte**, conduisant **huit ou dix mille yspanols et italiens** pour Flandres, passant le pont de Lucey, **logèrent à Confort**, paroisse de Lancrens, **lieu d'étape durant dix jours, et autant de temps logèrent au village de Neyrecombe, paroisse de Cheysery**, et l'année suivante **1602** le Sieur Marquis **Spinola** conduisant huit mille hommes logea au village de **Ballon, autre lieu d'étape**, une partie [des hommes], **qui brûla toutes les maisons**, avec le munitionnaire nommé Crespin, et toutes les munitions de guerre et autre de bouche, où le feu se mit par grand désastre, que fut **cause le reste de la troupe fut logé à Lancrens** ; auquel lieu de Lancrens la même année **brûlèrent par autre désastre quelques maisons** avec la prise dans étant [la récolte étant faite] des blés et foins, ce qu'il dit, savoir pour l'avoir vu quelques jours après le passage desdites troupes, à l'ensuite d'icelles pour avoir les quittances et contentes des munitions que, tant lui que M^e Aymé Collomb et Jaques Fejoz, avoient fourni en l'étape de **Marloz et Salleneufve** [villages attenants (74270 Marlioz et 74270 Sallenôves)] ; et comme lesdites troupes furent passées, il courut un bruit que quelques **troupes neapolitaines** (napolitaines) les suivroient, cela bailla occasion aux français de saisir les ponts de Gresin et Lucey qu'ils gardèrent l'espace de six semaines ou environ, sous le commandement du Sieur maréchal de Laverdin, sous le nombre de trois régiments français ; l'année **1603**, passa aussi le Sieur Lelio Brancatio et le **Sieur Comte Guy Saint George Aldobrandino** avec leurs troupes qui passèrent auxdits lieux de Confort, rière Lancrens, étape ordinaire, et à Neyrecombe, paroisse de Cheysery, dont le passage dura cinq jours, ayant lors chargé de la munition les Rendut, oncle et neveu, et sous eux [à leur service] le déposant ; et l'année suivante [1604] passa auxdits lieux le Sieur **Domp Ignigo de Borsa**, conduisant en Flandres deux mille cinq cents yspagnols, et lors les ponts de Gresin et Lucey furent saisis par le Sieur Baron de Lux, doutant qu'il n'y eut autre suite, ce que toutefois ne dura qu'un mois ou cinq semaines, au bout duquel temps lesdits ponts furent de libre accès, et lors passèrent encore le **Sieur Prince Daveline et Domp Alexandre Delimouti**, avec leurs troupes qui logèrent durant huit jours aux susdites étapes où ils brûlèrent une maison de Neyrecombe et deux hommes de Cheysery ; de même passa auxdits lieux l'année **1605, Domp Jean Bravo**, avec sa troupe, durant six ou sept jours ; tous lesquels passages ont apporté une grande ruine et perte auxdits habitants de Gresin, Avanchy, Ballon, Lancrens, Confort Cheysery et Neyrecombe, par le moyen des maisons brûlées, comme le déposant a sus-déclaré [Renvoi : et pour être lesdits lieux le passage de France en Bourgogne, et de France en Savoye, à Genève et Allemagne] de la prise desdits ponts ; de même ont souffert ceux de Gresin et d'Avanchy, une grande perte de leurs meubles, comme pressoirs, tines [grandes cuves en bois], tonneaux, bois des maisons que les soldats français démolissoient pour faire leurs barricades et cabanes près desdits ponts ; finalement et pour la troisième fois, l'année 1611, lesdits ponts furent saisis par ledit **Sieur Baron de Lux**, et par lui tenus environ trois mois, avec grand nombre de soldats, au grand préjudice desdits habitants de la Coste de Ballon et Vallée de Cheysery, pendant lequel temps lesdits français brûlèrent deux maisons au village d'Avanchy ; et l'année passée au mois **de septembre** [1612] brûlèrent, aussi par la grande impétuosité des vents, **environ dix-sept maisons au village de Gresin**, paroisse de Leaz, ainsi que le déposant a vu, passant auxdits lieux ; et ouï-dire que la prise du blé et des foins y fut aussi brûlé ; disant en outre que les villages de Longerey, Laveux [Lavoux] et Le Mollard, paroisse de Leaz, appartenant à Son Altesse, ont été distraits et usurpés par les officiers du Roy il y a dix ou douze ans, payant les habitants la taille au Roi, ainsi qu'il a ouï-dire auxdits habitants ; comme aussi ceux de Forans [Forens], La Rivière et Lelex ont, depuis le traité de paix, payé au Roy et sont encore les possesseurs des granges de Mentières, dépendant de la paroisse de Cheysery et Lancrens, n'eussent payé la taille au Roy pour lesdits grangeages ainsi que naguère ont été faites quelques exécutions pour ce regard, comme le déposant a ouï-dire.

Sur les généraux interrogats, a pertinemment répondu, répété, a persévéré et a signé.

[Signatures : *Martinel ; Benoict exposant ; Veust ? scribe*].

[3] Honnête **François fils de feu Benoict Thomas Collongier, de la ville de Lion, habitant à Collonges, terre de Gex**, âgé de 42 ans ou environ, lequel après serment [...]

Dépose, moyennant son serment, qu'au passage du Seigneur **Marquis Spinola**, allant en Flandres avec **huit mille hommes de pied**, l'année s'il lui semble **1602** [exact], il fut **chargé du Sr Claude Sachet de faire la munition de pain** pour ladite troupe au lieu de **Talloyres** [74290 Talloires], après lequel passage [le] déposant suivit la dernière troupe jusqu'à l'étape de Neyrecombe, paroisse de Cheysery, pour retirer ses contentes du pain qu'il avoit fourni, là où les officiers de Sa Majesté Catholique [le roi d'Espagne] avoient promis la délivrance desdites contentes, et **passant au village de Gresin, il vit quatre maisons brûlées, où les soldats passants avoient mis le feu**, comme lui fut dit lors ; et plus autre, au **village de Ballon**, lieu d'étape, il vit aussi **toutes les maisons sauf deux brûlées par ladite troupe**, et autres les munitions de guerre et de bouche, et le compagnon du déposant, commis du munitionnaire nommé **Crespin**, **furent aussi perdues et consumées du feu** ; l'année suivante 1603, le déposant fit aussi la munition au village de Neyrecombe, autre lieu d'étape pour le passage des **Sieurs Lelio Brancatio et Comte Guy Saint-George**, lequel passage dura cinq jours, auquel lieu de **Neyrecombe furent brûlées deux maisons** ; quelques temps après [1603], y passa aussi **Domp Ignigo Deborsa** avec 2500 yspagnols que firent aussi grands dégâts à Gresin, Confort et Neyrecombe, en la prise, faisant manger les blés et les foins à leurs chevaux ; autre passage [1605] fut auxdits lieux de gens de guerre **yspagnols et italiens** conduits par le **Prince Daveline** [d'Avelino] et **Domp Alexandre Delimouti** durant 8 jours, qui logèrent aux étapes de Confort, paroisse de Lancrens, et Neyrecombe, paroisse de Cheysery, où le déposant faisoit aussi la munition, et vit que **la maison de François Joly dudit Neyrecombe** [Voir Duraffour, p. 80, 163], où ladite munition étoit, [étoit] brûlée, et peu s'en fallut que le déposant n'y fut engagé et surpris comme deux hommes de Cheysery y furent consumés par le feu, ayant laissé chacun cinq enfants, et fait la prise, qu'estoit lors en herbe, fort gâté et endommagé par les soldats ; en outre, passa l'année **1605**, **Domp Jean Bravo**, conduisant environ **5000 yspagnols** pour Flandres, lesquels **logèrent auxdites étapes de Confort et Neyrecombe, durant 8 jours, dernier passage que le déposant fit la munition**, dont les habitants desdits lieux souffrirent des grands ravages et pertes inestimables ; et quant à l'incendie des maisons de Gresin, le déposant dit qu'il n'y a rien de plus véritable, **que 16 ou 17 maisons y brûlèrent**, l'année passée [1612] avant vendanges, avec la prise des blés et foins, ce qu'il dit savoir parce qu'il y passa 8 jours après et vit ce pauvre spectacle ; et davantage dit comme bien souvenant que **quand le Sieur Marquis Spinola eut passé** [en 1602] et qu'à sa suite devaient venir certains **neapolitains** et yspagnols pour passer en Flandres, lors le **Sieur Maréchal de Laverdin** se saisit des **ponts de Gresin et Lucey**, avec trois régiments français, pour empêcher le passage, et là firent des tranchées et barricades, au détriment des habitants de la Terre de Ballon et Vallée de Cheysery, prenant les bois des maisons, pressoirs, tines et tonneaux pour faire leurs barricades et cabanes, outre le dégât qu'ils firent de la prise aux possessions voisines du côté du côté de Gresin et Avanchy ; quelques années suivantes, **le Sieur Baron de Lux** en fit de même [que Laverdin], **deux fois**, dont à la dernière qu'il saisit lesdits ponts que fut il y a deux ans [1611], il les garda **trois mois et demi**, non sans grande incommodité des habitants de Grésin, comme plus proches du pont de Grésin, et aux habitants du village d'Avanchy et de Ballon, comme plus proches du pont appelé Laverdin, auquel village d'Avanchy furent brûlées en ce temps-là deux maisons ; et quant aux **tailles**, le déposant dit que les habitants des villages de La Rivière, Forains [Forens] et la Combe de Lelex, paroisse de Cheysery, Longerey, Le Mollard et Le Laveuz les ont toujours payé au Roi depuis la Traité de Lyon et, outre ce, les officiers de Sadite Majesté menacent et exécutent les possesseurs des biens de Mentières au paiement desdites tailles, et de tailler encore le terroir du Crest Doche et Surgia, hors que par ledit traité cela soit réservé à son Altesse, ayant ouï-dire que pour Mentières quelques levations [levées de tailles] ont été faites par ordre des élus de Beugeys [Bugey] et emprisonnement de

personnes pour la taille prétendue lesdits officiers du Roy à cause dudit Mentières, qu'est tout ce qu'il dit savoir du contenu auxdites requêtes.

Sur les généraux interrogats a pertinemment répondu, répété, a persévéré et a signé.

[Signatures : *Martinel ; Thomas... ; Levet scribe*].

[4] **Me Barthollome, fils de feu M^e Philibert Jordain, notaire ducal et curial au mandement d'Arlod, âgé de 67 ans** ou environ, juré, ouï et examiné sur le contenu [...]

Dépose que, au commencement des guerres de Savoye que fut en **l'année 1589, au mois d'avril** [le 2 avril 1589, ou peu après], les ennemis [venant] de Genève vinrent assiéger La Cluse et icelle pétarder avec une forte armée en sommant un nommé **Jeanmarie**, capitaine pour son Altesse audit **Fort de la Cluse**, de se rendre auxdits de Genève ; à quoi il ne se voulut entendre, et voyant cette résistance, lesdits de Genève, assistés des Bernois, passèrent le haut de la montagne de Surgia sur ladite Cluse, et vinrent **brûler les villages de Longerey, Le Laveuz et Le Mollard**, de la paroisse de Leaz [10 avril 1589], et de là s'en **allèrent à Ballon où ils brûlèrent la maison d'un Maître Claude-Anthoyne Morens**, qu'ils firent mourir à l'instant dans sadite maison, puis vinrent attaquer le **Château d'Avanchy**, appartenant au seigneur de Ballon, où ils purent rien faire sinon ravager tout le bétail du village et des circonvoisins, qu'ils emmenèrent à Genève, comme le bruit fut lors par la voix commune ; de quelque temps après, ledit Fort de la Cluse fut emporté par lesdits de Genève [21 avril 1590], puis repris par les gens de guerre de Son Altesse, ce qu'auroit causé aux trois paroisses de Leaz, Lancrens et Cheysery voisines dudit fort un grand dégât et ruine, par la prise et reprise [barré : dudit fort], même par la dernière perte d'icelui quand **le S^r De Laconay, l'année 1600, rendit la place au Roy**, les voisins sujets des seigneurs de Ballon et Cheysery souffrirent grandissimes pertes et ravages, comme encore **les années suivantes** au passage des yspagnols et italiens allant en Flandres, sous la conduite de **Domp Jean de Bragamonte** [en 1601], le Sieur **Marquis Spinola** [en 1602], **les Sieurs Lelio Brancatio** [et] **Comte Guy Saint-George** [en 1603] **et autres** qui brûlèrent toute la ville de Ballon, hormis la maison des Barbery et des Morens, cinq ou six maisons à Lancrens [1602] et une ou deux à Neyrecombe [1604] ; et en ce même temps [1602] les français conduits par le **S^r Maréchal de Laverdin** se saisirent des ponts de Gresin et Lucey où ils se barricadèrent avec tonneaux, tines, bois des pressoirs et autre **bois des maisons de Gresin et Avanchy, brûlèrent cinq maisons à Confort, où le régiment de Navarre demeura l'espace de 15 jours, et à Lancrens, y faisant mille ravages et extorsions** ; puis, quelques années suivantes [1604, 1605 et 1611], le S^r Baron de Lux étant averti que quelques troupes yspagnoles et le **capitaine Gauchis** vouloient passer, il se saisit avec le régiment du **Sieur de Norestan** et autres soldats français du **pont de Laverdin et Lucey** qu'ils gardèrent **plus de trois mois et demi**, et **abattirent celui de Gresin**, y faisant néanmoins grand garde, et aux autres ponts, non sans donner aux habitants de Gresin, Avanchy, Ballon, Lancrens et Confort plusieurs fâcheries, incommodités et ruine pour le destourbier [trouble] et empêchement qu'ils avoient à la perception de leur prise des blés et foins, que **fut gâté la meilleure partie par les soldats et chevaux**, savoir, la prise de l'année 1604, 1605 et celle de l'année 1611, outre celle de l'année **1602**, que le **S^r Maréchal de Laverdin** se saisit desdits ponts avec **trois régiments français**, lesquels firent aussi un grand dégât, étant encore bien souvenant que lors que Monsieur le grand **gouverneur de Bresse** et Beugeys [Bugey] pour le Roy, et le **S^r Baron de Lux, lieutenant**, après gardé lesdits ponts **trois mois et demi** ils les quittèrent, et par leur commandement les soldats **jetèrent dans le Rosne** [Rhône] **les tonneaux, tines, pressoirs et autres bois** dont ils avoient fait leurs barricades et cabanes, au lieu de les laisser à ceux de Gresin, Avanchy, Ballon, Lancrens et Confort où ils l'avoient pris, que fut grand perte aux habitants desdits lieux, pour la nécessité qu'ils en eurent à leurs vendanges suivantes ; disant en outre le déposant que le mois de septembre dernier, peu avant vendanges, le feu se mit au village de Gresin, le sixième dudit mois [6 septembre 1612] et pas un désastre, **là où furent brûlées 16 ou 17 maisons**, sans que les habitant aient jamais su comme ce malheur leur fut arrivé, et que pire est toute la prise des blés et foins avec **les meubles et papiers** furent consumés par le feu, sans avoir été secourus par les habitants du lieu qui ne s'y trouvèrent

lors, ains étoient [étant alors] aux montagnes comme fut dit au déposant trois jours après qu'il se trouva audit lieu en passant ; et [concernant les tailles] allant à Arsine [Arcine] et vit lors ce qu'il n'eut pas voulu voir, ayant encore ouï-dire que les officiers du Roy ont usurpé les villages de Longerey, Le Mollard et Le Laveuz, que sont de la paroisse de Leaz, et que néanmoins appartiennent à Son Altesse par le traité de paix, ayant été les habitants du lieu forcés de payer la taille au Roy depuis ledit traité, et outre les villages réservés au Roy, comme La Rivière, Forans et la Vallée de Lelex, paroisse de Cheysery, les officiers de Sadite Majesté se veulent encore approprier de la montagne de Surgia et territoire du Crest Doche, comme aussi de Mentières, qu'est la plupart de la paroisse de Cheysery, et le reste de celle de Lancrens, ayant su le déposant avoir été fait par naguère certaines lévations par ordre des élus de Beugeys [Bugey] pour le payement de la taille au Roi, à cause dudit Mentières, contrevenant par là au traité de Lion, d'autant que nombreux est des hameaux de Cheysery, et par conséquent appartient à Son Altesse, si tort ne lui est fait ; ajoutant encore à sa déposition qu'il avoit oublié de dire que au commencement de la guerre, **ceux de Genève descendirent les cloches de l'église de Leaz et les emportèrent** sans que les habitants aient eu le moyen d'en faire d'autres, le nombre étoit de **deux, assez belles, et sont encore aujourd'hui sans aucune cloches**, et autre dit ne savoir.

Sur les généraux interrogats a pertinemment répondu, répété, a persévéré et a signé.

[Signatures : *Martinel ; Jordain... ; Levet scribe*].

Du douzième dudit mois de mars [lire : février] [12 février 1313], audit lieu d'Eloyse.

[5] **André, fils de feu Bernard Marcellin, bochier** [bucheron] du village de **Montange**, terre de Nantua, âgé de 53 ans ou environ, témoin juré, ouï et examiné comme les précédents sur le contenu [...]

Dit et dépose que l'année **1589**, au commencement de la guerre, une partie de l'armée de guerre, **passa la montagne de Surgia et vint droit à Ballon, où il fut par ladite troupe saccagé une tour** dans laquelle ceux du lieu et autres voisins avoient retiré [entreposé] le plus précieux de leurs **meubles, que lesdits gens de guerre prirent et emportèrent en mettant le feu à quelques maisons**, comme le déposant vit de loin ; lequel a fort bien su que depuis dix ans en ça [ces dix dernières années], les trois paroisses de Leaz, Lancrens et Cheysery, et villages en dépendants, ont souffert beaucoup de ravages par le moyen des passages des gens de guerre allant en Flandres, yspagnols et italiens en ce même que le village de Ballon, lieu d'étape, fut brûlé sans que le déposant ni autres de Montanges, voisins dudit Ballon, puisse aller au secours du feu, pour n'être offensés des yspagnols, mais **tout le remède fut de prier Dieu** ; il donna bonne patience aux habitants dudit Ballon en leurs afflictions pour avoir lors perdu tout ce qu'ils avoient en ce monde ; et cette perte fut suivie par une autre nouvelle affliction que, tant eux que les autres voisins, de Lancrens, Confort, Gresin et Leaz eurent à la prise des ponts, deux ou trois fois par les français, ce qu'apporta auxdits lieux une grand charge et dépense ; outre le dégât de leur prise et démolition de leurs maisons, dommage que ce peut être estimé, et ne se faut ébahir si lesdits lieux sont pauvres, pour avoir souffert ce qu'ils ont, durant dix ans, tant au passage des gens de guerre que à la prise et reprise tant de fois desdits ponts, ne sachant comme ils ont pu subsister à supporter tant de charge, outre la perte de leurs maisons dont ceux du village de Gresin ; ils ont encore eu leur part le mois de septembre [1612] de ce qu'ils perdirent par le feu, environ 16 maisons, comme le déposant a vu du depuis, passant par-là, et se trouva lors en ce lieu d'Eloyse quand ledit feu se mit auxdites maisons que bien lui déplut, **de quoi il ne se peut tenir de larmoyer**, voyant cette désolation, et autre dit ne savoir.

Sur les généraux interrogats, a dit que **sa femme, nommée Loyse Gras a deux oncles à Lancrens, nommés Martin et Estienne Vollerin**, mais que pour cela il n'a dit que vérité, répété, a persévéré et a fait sa marque [Signatures : *Martinel ; Levet scribe*].

[6] **M^e Cornelli Dupré de Billia, vice-châtelain** audit lieu, âgé de 35 ans ou environ, lequel après serment [...].

Dépose, moyennant son serment, qu'en l'année 1600, à la prise du pays par le S^r Maréchal de Biron, au nom de Sa majesté Très Chrétienne [le Roi de France], étant ledit **S^r Biron** [condamné à mort pour trahison et décapité le 31 juillet 1602] **logé à Chastillion** [en Michaille] où il seroit venu pour disposer le siège de La Cluse, envoya deux régiments français en la terre de Ballon [au lieu] appelé A la Coste, **qui brûlèrent quatre ou cinq maisons au village de Confort**, paroisse de Lancrens, avec la prise que se trouva lors recueillie, et le reste de la prise des blés fut gâté par les soldats et chevaux rière Ballon, Lancrens, Confort, Leaz et Gresin, au grand préjudice et perte desdits habitants, laquelle perte ne se peut estimer si grande elle fut et, comme les malheurs se suivent volontiers l'un l'autre, il arriva l'année suivante **1601 auxdits lieux le passage de Domp Jean de Bragamonte, conduisant environ 10.000 hommes** de pied allant en Flandres, qui **passèrent au pont de Lucey et logèrent à Confort, lieu d'étape**, qu'est de la paroisse de Lancrens, **durant 10 jours** ou environ, et **autant de temps logèrent au village de Neyrecombe**, paroisse de Cheysery, qu'est autre lieu d'étape, auquel lieu de Confort, le déposant distribuoit la munition pour le S^r Lappian, ou soit [alias] Claude Sachet et se ressouvient le déposant que la prise des blés qu'étoient en herbe et les foins étoient fort endommagés, et ce furent encore plus par les soldats et chevaux durant ledit temps ; passa encore auxdits lieux l'année **1602, environ 8.000 yspagnols et italiens, conduits par le S^r Marquis de Spinola**, qui passèrent **sur le pont de Gresin, environ le mois de juillet**, dont **trois troupes logèrent au village de Lancrens, après que les premières troupes eurent brûlé le village de Ballon**, auquel lieu de Lancrens le déposant distribuoit aussi la munition auxdits soldats, tellement que **audit Ballon, la munition de guerre et de bouche**, et encore le munitionnaire nommé Crespin, avec certains soldats et chevaux, y brûlèrent et toutes les maisons dudit village, fors et excepté une ; outre ce que, ledit village avoit été incendié deux fois auparavant ; la même année, après ledit passage du S^r Spinola, voyant qu'il se préparoit quelques autre passage de napolitains, **le S^r Maréchal de Laverdin** s'y voulu opposer et déjà se saisit des ponts de Gresin et Lucey, et y faisoit grand garde par le moyen de deux régiments français, outre 500 chevaux qu'il avoit pour empêcher tout passage, ce que dura environ **un mois ou six semaines**, et lors la Michallie [Michaille] en supporta des grandes charges, et les habitants de Leaz, Lancrens et Cheysery des grandes ruines et dégâts, comme le déposant vit ; autres grandes incommodités et foudres [piétinements] supportèrent les habitants desdites trois paroisses lors que **les Sieurs Brancatio et Comte Saint-George Aldobrandino** passèrent l'année **1603**, durant cinq jours, qui logèrent à Confort, lieu d'étape, rière Lancrens, et autant de jours à Neyrecombe, aussi lieu d'étape rière Cheysery, lesquels sieurs Aldobrandino et Brancatio conduisoient des troupes en Flandres, que firent aussi des grands dégâts auxdites étapes et villages voisins, entre autres le déposant vit que les soldats **découvraient les granges pour avoir la paille pour se coucher, ne se voulant coucher sur la paille qu'avoit servi aux soldats des autres compagnies, et aux corps de garde ils brûloient toutes sortes de meubles**, sans aucune considération, **disant qu'ils se devoient ainsi faire** par ce qu'ils étoient en la tête de l'ennemi ; de même passa auxdits lieux **une autre grande troupe d'yspagnols l'année 1604**, n'ai raisonnement du nom du chef [Borsa], que **firent aussi de grands dégâts à Gresin, Confort et Neyrecombe, et encore aux villages proches du grand chemin, tant à la prise des blés, foins, fruitages, maisons que clôture des possessions** ; la même année furent aussi saisis les ponts par **le S^r Baron de Lux**, et encore une fois ou deux depuis que fut **lors du décès du feu Roi** [Henry IV (1610)] ; et quand le **capitaine Gauchis** voulu passer là, où les troupes françaises se barricadoient avec tines, tonneaux et charrets appartenant aux sujets du seigneur de Ballon, ce que leur apporta une grandissime perte, en ce même qu'il **se fit dix ou douze cabanes auprès le pont de Lucey**, que les soldats construisirent du bois des susdits sujets ; passa **encore ladite année [1604] le Sieur Prince Davelino et Domp Alexandre Delimonti** qui logèrent auxdites étapes durant 8 jours, avec de très belles troupes italiennes et yspagnoles, lesquels firent aussi de grands dégâts aux maisons et lieux d'étapes de Confort et Neyrecombe, et

à la prise des blés, **même audit lieu de Neyrecombe, ils brûlèrent deux maisons** et dans icelles deux hommes de Cheysery qui s'aidoient à distribuer la munition et qui laissèrent chacun cinq enfants, ainsi que le déposant a ouï-dire ; dit en outre que **Domp Jean Bravo passa auxdits lieux l'année 1605**, et aux mêmes étapes, avec sa troupe, non sans y faire aussi de grands dégâts ; au village d'Avanchy, [au lieu] appelé **La Maladière**, brûlèrent par désastre deux maisons et beaucoup de marchandises, dans étant avec **trente sommées de vin** et tous les meubles, sans en avoir pu être sauvés aucun, ce que le déposant vit ; et au village de Gresin, **l'année passée 1612, en septembre, brûla aussi par l'impétuosité des vents plusieurs maisons**, ne sait toutefois le nombre, avec la prise des blés et foin ; et [concernant les tailles] entant que concerne le village de Longerey, Laveuz et Le Mollard, que sont de la paroisse de Leaz, le Crest Doche, Surgia, Mentières, Forains, La Rivière et Lelex, paroisse de Cheysery, le déposant dit qu'ils sont tenus par le Roy, qui en tire les tailles, longtemps y a, si ce n'est de Mentières, que toutefois les élus de Beugeys veulent maintenant cotiser, comme en effet le déposant s'est trouvé à Chastillion où quelques particuliers possesseurs de granges dudit Mentières furent faits prisonniers par un sergent royal, et à eux lues [dues] certaine jument à faute de paiement des tailles présumées être dues au Roi, à cause dudit Mentières, ne sait toutefois l'issue de telle exécution, et autre chose n'a su déposer sur le contenu desdites requêtes, sinon que la Coste de Ballon et Cheysery c'est le passage de France en Bourgogne et de France à Genève et Allemagne.

Sur les généraux interrogats a dit et répondu pertinemment, répété, a persévéré et a signé.

[Signatures : *Martinel ; Duprez de pozant (déposant) ; Levet scribe*].

[7] **M^{re} Claude Poinct, prêtre vicair** en la paroisse de **Musinens en Michallie**, Pays de Beugeys, âgé de 60 ans et plus, lequel après serment [...]

Dépose que le Roy de France, depuis le traité de paix, a fait payer la taille aux habitants de Longerey, Le Mollard et Lavenz, que sont de la paroisse de Leaz, jacoit que [bien que] ladite paroisse soit et appartienne à Son Altesse par ledit traité, comme aussi les officiers de sadite Majesté se veulent attribuer Mentières, hameau de la paroisse de Cheysery en partie et l'autre partie de la paroisse de Lancrens, et encore les territoires du Crest Doche que ne sont au Roy mais à Sadite Altesse, ainsi que le déposant a ouï-dire ; ... (passage parfois 10 jours, sinon 5 à 6 jours ; étapes à Ballon et Noire Combe, mais comme Ballon fut brûlé par les premières troupes l'étape fut mise à Confort ; ... et audit Gresin, l'année 1600, la prise y fut mangée par un régiment français)... puis les années ci-devant [avant 1613], lesdites barricades furent faites de tines et tonneaux, au grand préjudice des habitants de Gresin, La Maladière, Ballon, Confort et Lancrens, et des couverts de leurs maisons que l'on débatissoit pour faire telles barricades et cabanes, ayant même ouï-dire que les soldats découvroient les moulins, sans s'informer à qui lesdits moulins appartenoient.

[Signatures : *Martinel ; Claude poinct, bpr (prêtre) et tesmoing (témoin) ; Levet scribe*].

[8] **Amed Marquis, maçon de Monetier, paroisse de Champfromy**, âgé de 70 ans [né vers 1543], témoin juré [...]

... (passage des troupes durant 5 ou 6 années ; deux maisons brûlées à Noirecombe ; perte de prises de trois années, n'en ont eu aucune récompense et ils ne pourront s'en remettre avant longtemps, étant si pauvres auparavant, et sont digne de pitié) ... Il y a environ quatre ans [vers 1609], une compagnie de gens de cheval et de pied, fort grande et bien complète, logea rière Chesery, où il fut fait un grand ravage, comme il a ouï-dire... (et a fait sa marque).

[Signatures : *Martinel ; II ; Levet scribe*].

Du treizième dudit mois de février [13 février 1613], audit lieu d'Eloyse.

[9] **M^{re} Jean Calliat, prêtre d'Eschellon** en Beugeys, et vicaire de Saint-Germain-de-Joug, rière ledit Beugeys, âgé de 30 ans ou environ, lequel après serment [...]

... De même [concernant les tailles], ils se veulent attribuer le terroir de Mentières et du Crest Doche [Crédo], à quoi le seigneur de Ballon et (le) seigneur abbé de Cheysery ont employé de tout leur pouvoir, ayant fait plusieurs voyages à Belley pour y résister, et ce fut lors que les sergents royaux allèrent audit Mentières faire certaine exécution et levation forcées de deux juments à faute de paiement des tailles, et auparavant fut conduit audit Belley par lesdits exécuteurs, certain qu'il n'a su nommer, possesseur d'un grangeage audit Mentières, que fut [qu'ils furent] fait prisonniers audit Belley pour les tailles ; et outre les lieux susdits, il est demeuré au Roy par ledit traité, les villages de La Rivière, Forains, La Combe de Lelex, et toute la pente de la montagne et hameaux desdits villages, Vault Communes de Muijoud, que va jusques à frontières de Bourgogne... (les hameaux de Chezery) ont souffert depuis dix ans en ça, de grands ravages et foulles (piétinements) à cause du passage des Yspagnols et Italiens allant en Flandres, **spécialement Neyrecombe, lieu d'étapes** où il y a fort peu de maisons a été ruiné, et **lesdites maisons découvertes plusieurs fois par les soldats, puis recouvertes par les habitants de tavallions et ensencles (ancelles)** ... auquel lieu de Confort les Yspagnols brûlèrent six maisons, il y a 9 ou 10 ans [5 maisons en 1602] ... au village de La Maladière, ... brûla aussi par désastre il y a deux ans une maison avec les meubles, certaine basle de toile valant cent écus (et) appartenant à un allemand, et une bonne quantité de vin ; le tout fut perdu sans avoir été secouru, tant le feu étoit ardent, et soudain, à cause de la bise ; étant M^e Loys Megny à qui ladite maison appartenoit, en procès avec le marchand allemand qui veut être payé de sa toile, pour raison de quoi ledit Megny est bien en peine ; ... (lors de la surveillance des ponts) désordre et larcin de meubles et bétails..., au village de Gresin, environ cent pieds d'arbres fruitiers, même la dernière fois, durant trois mois et demi, ils séjournèrent auxdits lieux et ne laissèrent aucune clôture alentour des possessions, qu'ils ne brûlassent voire coupent les ceps des vignes pour les brûler, et une infinité d'autres dégâts, comme de faire manger l'herbe des prés à leurs chevaux, et encore des blés, en sorte que la prise de celle année 1611 fut plus de la moitié perdue ; finalement, le mois de septembre dernier [1612], pour le comble des malheurs, il brûla 18 maisons au village de Gresin, par la grande impétuosité des vents, avec la prise des blés et foin y venoit recueillie (...) et ne crois que les habitants aient jamais moyen de les pouvoir rebâtir, s'ils ne sont assistés de quelque grâce particulière, vu qu'il les connoit trop pauvres et grandement nécessiteux ; et autre dit ne savoir, sinon que près le pont de Lucey, dans le pré du Seigneur de Ballon, les français, il y a deux ans [1611], y bâtirent environ trente cabanes, gâtèrent la prise dudit pré et blé, et du bois touchant ledit pré en fut par eux taillé environ 5.000 pieds de petits chênes, outre autres chênes qu'ils brûlèrent aux trois corps de garde, durant trois mois et demi ...]

[Signatures : *Martinel ; Jean Calliat, déposant ; Levet scribe*].

[10] **Honnête Nycolas Blanchet, le jeune, chaudronnier, bourgeois et habitant en la ville de Sallanches en Foucigny** [74700 Sallanches], **âgé de 45 ans ou environ**, témoin juré [...]

Dépose, moyennant son serment, que depuis 15 ou 16 années en ça [depuis 1597/98], il a ordinairement fréquenté aux paroisses de Léaz, Lancrens et Cheysery, **à cause de son métier de chaudronnier**, y vendant et achetant de pers (?), casses, marmites et chaudrons, accoutrant et rhabillant les rompus et autrement négociant de son art le mieux qu'il lui est possible pour gagner sa vie, de lui et de son ménage, sans faire tort à personne, ayant habité auxdites trois paroisses, et autres lieux circonvoisins depuis dix ans en ça plus qu'il n'a fait en sa maison, et a vu pendant ledit temps que les habitants desdites trois paroisses ont beaucoup souffert de ruines et dégâts... (Ballon fut entièrement brûlé), **outre que longtemps auparavant, en deux fois, y arrivé semblable accident** (... et furent brûlées) deux maisons à Neyrecombe, où furent brûlés deux

hommes de Cheysery, l'un appelé **Jaques Vatnière** [Vénière] qui laissa 5 petits enfants, et l'autre appelé **Jean Benoiet** laissa trois filles bien pauvres et misérables, lequel village de Neyrecombe, lieu d'étape consistant en 10 ou 12 maisons fort endommagées par les soldats, et les couverts des maisons, qu'étoient d'ensencles [ancelles] furent la plupart brûlés et les portes des maisons pour faire le feu des corps de garde, et cela fut non seulement une fois mais plusieurs et diverses années pendant lesdits passages, s'écartant les soldats par les villages voisins dépendants de la paroisse de Cheysery, auxquels ils faisoient mille ravages ; (...) Aux villages du Grand-Essert, Lesparry et Chaperrrouz, sujets de Son Altesse et dépendant de la paroisse de Cheysery, furent aussi ravagés par les Français, quand **Le Gauchis** devoit passer ; et une autre fois auparavant le semblable leur arriva. (...)

[Signatures : *Martinel* ; (marque du déposant : un rectangle sous lequel est attaché une croix aux trois extrémités marquées) ; *Levet scribe*].

[11] **Amed, fils de feu Aymard Vachard, charpentier de Langin en Chablais** [74890 Bons-en-Chablais], habitant tantôt en Michallie et tantôt en la terre de Gex, là où il trouve de la besogne, âgé de 50 ans ou environ, juré.

[... (maisons brûlées) « tant par désastre que mauvais ménage des soldats allant en Flandres » ... (du bois aussi pour faire des tranchées) ... (perte de linges, brûlèrent les clôtures des jardins et possessions, arbres portant fruits) ... (il dépose pour avoir par son métier travaillé auxdits lieux auxdits temps à « lier les tonneaux en vendanges » ... (il ne restera bientôt plus qu'un quart des paroisses à Son Altesse)...].

[Signatures : *Martinel* ; *VI* (marque du déposant) ; *Levet scribe*].

[12] **M^{re} François Truffet, prêtre en Michallie et vicaire de Billia**, habitant audit lieu, âgé de 46 ans ou environ [...]

[... (il ne restera bientôt plus qu'un quart des paroisses à Son Altesse) ... (la dernière fois à la surveillance des ponts, avec 13 ou 14 compagnies) ... (logèrent rière la paroisse de Chézery trois compagnies ... et vit que, quand le S^r Alexandre de Limouti passa avec ses troupes pour aller en Flandres, le S^r Baron de Lux, avec les troupes françaises de pied et de cheval, **se mirent aux ailes** au-dessus de Ballon, et là, firent tous halte, en sorte que les blés furent endommagés et perdus ...].

[Signatures : *Martinel* ; *F Truffet, déposant* ; *Levet scribe*].

Du quatorzième dudit mois de février [14 février 1613], audit lieu d'Eloyse.

[13] Honorable **Claude Corchier, soldat en la Compagnie de cavalerie du Seigneur Baron de Chanfort, natif de Saint-Claude, habitant à présent en ce lieu d'Eloyse en Semine**, âgé de 45 ans ou environ, témoin juré, [...]

[... (estimation, de Jean de Bragamonte à Alexandre de Limonty, mais oubliant Bravo), faisant en tout le nombre de **vingt ou vingt-deux mille hommes**, lesquels brûlèrent aux premiers passages tout le village de Ballon, et les munitions de guerre, que fut s'il lui semble l'année 1602, environ le mois de mai ... en ce temps-là ne pouvoient rien faire, ni travailler au labourage, sinon voir leurs malheurs, de tous ce que dessus déposé pour l'avoir vu de sa maison, fort proche desdits lieux [Eloise], n'y ayant que le Rosne entre deux ... (avec les usurpations, pour les tailles, dont les trois-quarts sont au Roi)].

[Signatures : *Martinel* ; *Claude corchier, déposant* ; *Levet scribe*].

8. Carte jointe au verbal de Reser, 1750



Carte de 1750 par Reser, attachée à son verbal [T2]

9. Carte de Durieu, 1753



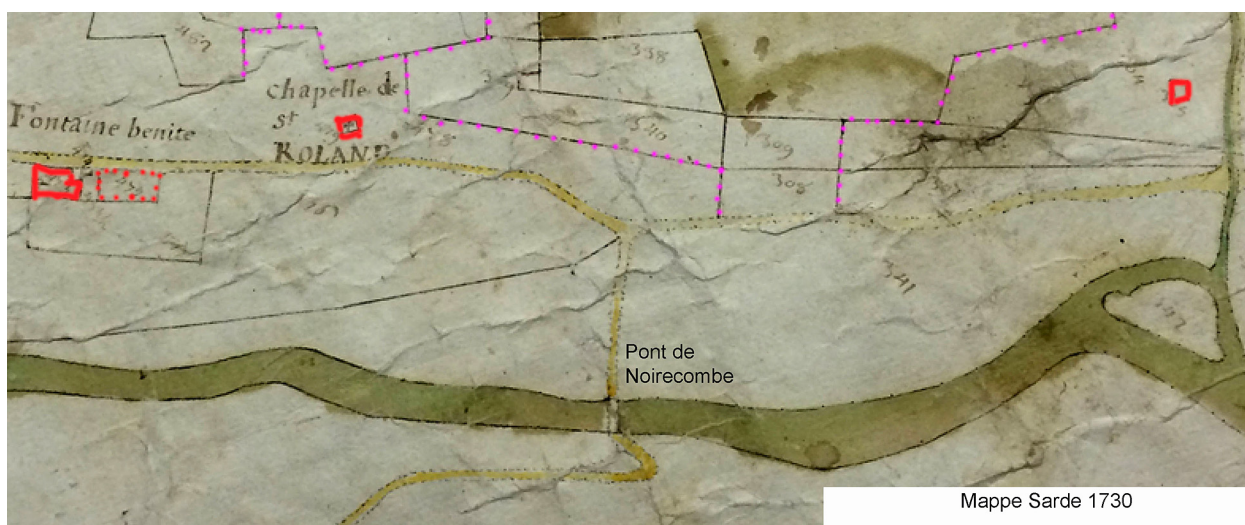
Carte de 1753, par Antoine Durieu [T3]

10. Pont de Grésin, par Boissel en 1795



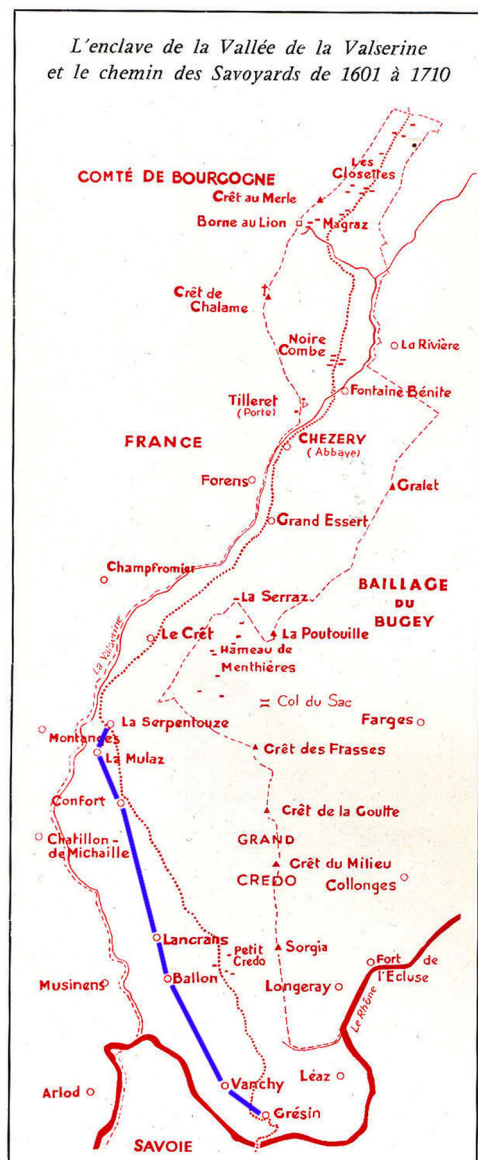
Les deux ponts de Grésin, par Boissel en l'an III (1795) [Coll. M^{me} Hélène Tossan]

11. Variations des chemins d'accès au Pont de Noire Combe



*Étude des variations des chemins d'accès au Pont de Noire Combe (et des parcelles),
par les cartes, de 1730 à nos jours [Michel Blanc]*

12. Visages de l'Ain (n° 49)



les dernières possessions de la savoie au buguey

et
le rattachement de la vallée
de la Valserine à la France, le
24 mai 1760

par arthur blanc

Le petit pays de la Valserine a connu un sort très particulier aux XVII^e et XVIII^e siècles. M. Blanc, maire de Chézery, qui a le mérite de réunir sur le passé de son village natal une documentation de grande valeur et souvent inédite, a bien voulu rappeler ici pourquoi l'occupation savoyarde s'y est prolongée.

Il est cependant un problème qui lui tient à cœur et que l'imprécision des textes ne lui a pas permis encore de résoudre : à quelle époque le « val de Serine » qui formait de Lelex à Lancrans une seigneurie aux frontières indécises relevant des abbés cisterciens de Chézery, territoire qui dans les temps anciens avait fait partie du comté des Equestres,

← Carte dressée par M. Arthur Blanc d'après la mappe sarde de Chézery (1730) complétée par la carte de Cassini :
--- Frontière franco-savoyarde
..... Le chemin des Savoyards

En 1960, le Chemin des Espagnols (en petits pointillés rouges) était encore imaginé, avec sa partie sud, passant à proximité des hauteurs du Petit Crédo, sans traverser Ballon ni Lancrans, lieux d'étapes ! Le Chemin réel est reconstitué en bleu.

Compléments

Glossaire

Apostille : annotation ajoutée en bas (ou en marge) d'un écrit pour l'éclairer, le critiquer ou le rectifier.

Contente : papier (ou paiement) faisant suite à une livraison (de munitions, ou autres) ;

Munitionnaire : personne ayant signé un contrat pour approvisionner les troupes en munitions, afin d'éviter que les soldats ne vivent sur le pays lors de leur passage. Basiquement les munitions sont celles de bouche (du pain), celles de guerre, plus rarement citées, pouvant être des objets métalliques à fondre pour fabriquer des balles ;

S. A. (Son Altesse) : le Duc de Savoie. Ce titre fut en usage dès la restauration d'Emmanuel-Philibert (1559) et remplaça la formule médiévale et princière : Notre Très Illustre Seigneur, Monseigneur le Duc de Savoie ;

S. A. R. (Son Altesse Royale) : L'adoption de ce titre, attesté dès 1677 et qui remplaça celui de S. A., était une manière d'appuyer les prétentions des ducs de Savoie à se voir reconnus par les autres souverains européens comme étant à la tête d'un état réellement royal ;

Sa Majesté (Très) Catholique : le roi d'Espagne (Philippe III, de 1598 à 1621, puis Philippe IV) ;

Sa Majesté Très Chrétienne : le roi de France (Henri IV, de 1589 à 1610, puis Louis XIII) ;

Abréviations des lieux de dépôt dans les planches de cet ouvrage

[B, BL] **British Library (Londres)**, Maps, plans and views, of towns and fortresses in France..., Add MS 21117, f° 33 et 34v°.

[B1] Planche numérisée T00064-40 (cliché BL)

[B2] Planche numérisée T00064-38 (cliché BL)

[GL] **Clichés Ghislain Lancel**.

[I, IGN] **Institut national de l'information géographique et forestière**, Collection cartotheque (IGN)

[I1] CH178 E (cliché IGN)

[I2] CH203_34, Darçon, vers 1779 (cliché IGN)

[T, AST] **Archives d'État de Turin (Archivio di Stato di Torino, AST)**

[T1] Trattato di Lione, ratifica des 20 gennaio 1601, maz. 9 fasc. 4 (cliché AST).

[T2] Duche de Savoye 1750 (Reser), inv. 3, maz. 3, plan topog. fasc. n. 10 (cliché AST).

[T3] Duché de Savoye 1753 (Durieu), inv. 3, maz. 1, plan topog. n. 2 (cliché AST).

[T4] Trattati diversi, scatola 31, vers 1760 (cliché AST).

[V, SHD] **Château de Vincennes, Service Historique de la Défense (SHD)**

[V1] © SHD, CHA, Vincennes, GR 1 V N 1 (cliché SHD), anciennement tablette 156/1, pièce 4, plan de 1639.

[V2] © SHD, CHA, Vincennes, J10C 1563, Pl. 8, mappe réduite (cliché GL).

[V3] © SHD, CHA, Vincennes, J10 C1744, carte de 1736 (cliché GL).

[V4] © SHD, CHA, Vincennes, J10 C791, carte de Durieu, 1753 (cliché GL).

Sources d'archives

Les sources d'archives sont précisées pour chacun des documents, lors de sa présentation dans le texte, en note ou par une abréviation répertoriée. Les principaux dépôts sont : AST (Turin, Italie)⁸³, Simancas (Espagne), British Library (Londres), SHD (Vincennes), archives départementales françaises (AD 01, 73 et 74).

Bibliographie

Burdeyron (F) et Tossan (H.) : *Le Pont de Grésin*, 15 octobre 1981 (Ouvrage dactylographié).

Dainville (François de), *Le Dauphiné et ses confins vus par l'ingénieur d'Henri IV, Jean de Beins*, CNRS, 1968.

Guyot, Bertrand : *Les Habitants de la Terre de Saint Claude au XVII^e siècle*, 2011 ; Les grandes familles du val de Chézery : *Les DURAFFOUR et leurs descendants*, 2012 ; les GROS et leurs descendants, 1^{ère} partie, 2015.

Malgouverné (Alexandre) et Mélo (Alain), *Histoire du Pays de Gex* (2 tomes), Ed. Intersections, 1986.

Parker Geoffrey : *The Army of Flanders and the Spanish Road 1567-1659*, Cambridge Studies in Early Modern History (Université de Cambridge, 1972 ; publication grand public en 1975 ; réédition en 2004) ; « Le traité de Lyon et le chemin des Espagnols », *Cahiers d'Histoire*, numéro spécial sur Le Traité de Lyon, sous la direction de Denise Turrel, t. 46, n° 2-2001, p. 287-305.

Quand les Pays de l'Ain deviennent province française, MG Editions, 2000 (Ouvrage collectif).

Erratas et compléments

Comme pour chaque tome paru dans cette collection, un lien sur Internet permet de prendre connaissance des divers erratas et compléments relevés après l'impression de cet ouvrage :

http://champ.delette.free.fr/publications_phc/05_cheminespagnols_errata.php

Contacts (mails)

phc.champfromier@gmail.com

Site PHC (Patrimoine et Histoire de Champfromier) et Association PHC

Plusieurs thèmes abordés dans cette publication papier sont développés par l'auteur dans les pages web du site de PHC :

<http://champ.delette.free.fr/>

⁸³ Signalons le mérite qu'aurait le dépouillement systématique des archives de Turin, Inventaire 3 (Confini con la francia). Le Paquet 1 (Mezzo 1) comprend des articles sur les quittances et mémoires relatifs au Traité de Lyon, les bornes Savoie-France, etc. Pour le Paquet 2, citons l'article 4 (Réformation de la taille à Chézery, copie des rôles, 28 janvier 1602), l'article 7 (Injonction aux syndics de Chézery, pour satisfaire au paiement de la taille, 13 juillet 1605), etc.

Sommaire

Préface.....	5
Présentation.....	6
1^{ère} partie - Chemin des Espagnols, et pressions de la France sur la Savoie	7
Rappel historique : la révolte des Pays-Bas espagnols	8
Quelques dates.....	8
Don Quichotte et un premier itinéraire en 1567.....	8
Chézerands surimposés par les taxes aux armées en 1592/1593	9
L'itinéraire de 1593 par le Pont d'Arlod et Châtillon	10
Les troupes font étape à Saint-Claude en 1597	12
Le traité de Lyon (17 janvier 1601)	12
Pressions de la France, un traité rapidement mis à mal	14
« Le » chemin des Espagnols	16
Reconnaissance d'un chemin (du 3 mai au 12 mai 1601).....	17
Saint-Claude veut repousser le chemin à Saint-Lupicin (11 mai 1601).....	22
Treize dépositions de 1613, sur les passages de 1601 à 1606, et événements survenus entre 1589 et 1612.....	23
1589-1600 (Guerre entre la Savoie et Genève à Fort l'Ecluse) : passage par le Sorgia ; Longeray et hameaux brûlés ; une maison brûlée (puis ?) une tour (de l'ancien château ?), un mort à Ballon ; les cloches de Léaz emportées ; 4 ou 5 maisons brûlées au village de Confort	26
1601 (début d'été, les blés étant encore verts), Jean de Bracamonte : Pont de Lucey, étapes à Confort et à Noire Combe	27
1602 (vers mai), Spinola : étape à Ballon (déjà brûlé deux fois et à nouveau toutes les maisons brûlées sauf deux, un mort) et 3 troupes à Lancrans (5 à 6 maisons brûlées), étape à Noire Combe.....	27
1602 (vers juillet). Sous prétexte de la trahison de Biron, le pont de Grésin est détruit et Lavardin surveille ; cantonnement et prise de tous les matériaux en bois.....	28
1602 (vers août) (?), Lelio Brancatio et le Comte Guy Saint George Aldobrandino : étapes à Confort et à Noire Combe, granges découvertes	30
1603 (?), Ignigo de Borsa : ponts de Grésin et de Lucey tenus par Lux (mais grands dégâts dans trois villages)	31
1604, néant	31
1605, le Prince d'Avelino et Alexandre de Limouti : étape à Confort et à Noirecombe (une maison brûlée, deux morts), Lux se met aux ailes	31
1606 (?), Jean Bravo de Laguna : deux maisons brûlées à la Maladière, étapes à Confort et à Noire Combe	32
1608/1609 (environ), une compagnie encore sur place.....	32
1611 et années précédentes (Ponts). Le Pont de Grésin abattu (1611), ceux de Lavardin et Lucey surveillés par Lux et Norestan, dégâts à Grésin et au voisinage, deux maisons brûlées à Vanchy, Gauchier se détourne.....	33

1612 (6 septembre) : 16 ou 17 maisons de Grésin brûlent accidentellement	34
20 à 22.000 soldats passèrent sur le chemin	34
Dépositions concernant les tailles	35
Visite du 16 mars 1613 par le Sénat de Savoie.....	35
Deux témoignages de non-indemnisation par Noire Combe et Ballon, en 1613.....	37
Hébergement et nourriture des troupes	37
Cartes de De Beins en 1606	38
Chézery obtient deux foires en 1609.....	41
1620, Confort et Noire Combe encore évoqués !.....	42
Guerre de Dix ans, et autres faits militaires (entre 1633 et 1657)	42
Pressions de la France, présence de troupes	43
Pressions de la France, un commentaire de l'abbé de Tamié (1703).....	45
Pressions de la France, les verbal et carte de Reser (1750)	45
Pressions de la France, les doubles foires	45
Pressions de la France, ponts d'Arlod et les Oules (entre 1602 et 1747)	48
Pressions de la France, sur le sel (1635)	51
Le chemin du redressement, puis la prospérité	52
2^e partie – Chemin et ponts, villages et particularités	53
Une carte de 1639	53
Carte de 1709	56
La collection des cartes réduites des mappes sardes (1728-1731).....	57
Les cartes de 1736 et de 1753	60
Autre carte de 1753 par Durieu (Turin)	63
Carte de d'Arçon, vers 1779	65
Le pont de Grésin.....	66
Grésin (village)	70
Avanchy (Vanchy)	71
Borne de 1695 du Pont du Nambin.....	72
Pont de Lucey.....	73
Pont de Bellegarde	74
Ballon, vers la Mulaz	75
Lancrans	77
Confort	77
La Mulaz, la Serpentouze et les deux hameaux des Crêts de Chézery	78
Le Grand Essert et les hameaux sud de Chézery	79
Les gibets de Chézery	80
L'abbaye de Chézery	81
Chézery (hameaux Nord).....	82
Le Pont de Forens	83
Le Pont de Noire Combe.....	83
Deux ponts en 1753	86
Noire Combe.....	86

Sortie vers la Franche-Comté par quelle route ?	88
Les Magras (de Chézery)	90
3^e partie - Retrouver le Chemin des Espagnols sur le terrain	91
Un Chemin que l'on cherche à faire revivre au XIX ^e siècle	91
C'est la faute à Brossard !	91
Astuces pour retrouver le vrai vieux chemin	91
Grésin, du pont au village	93
Vanchy	95
Lancrans	95
Confort	96
De la Serpentouze au Grand-Essert.....	97
De Chézery à Noire Combe	99
Jusqu'au Corps de garde	100
Au-delà de Noire Combe.....	101
Résumé du parcours actuel.....	101
Conclusion	105
Annexes	107
1. Les itinéraires des troupes, de l'Espagne aux Pays-Bas.....	107
2. Les réseaux des voies terrestres	108
3. Liste des passages de troupes entre 1567 et 1640	109
4. Reconnaissance du Chemin des Espagnols.....	110
5. Délibération des échevins de Saint-Claude (11 mai 1601)	113
6. Itinéraire (présumé) suggéré par les échevins de Saint-Claude (11 mai 1601).....	115
7. Les 13 dépositions de 1613 (Événements de 1589 à 1612)	116
8. Carte jointe au verbal de Reser, 1750	126
9. Carte de Durieu, 1753	127
10. Pont de Grésin, par Boissel en 1795	128
11. Variations des chemins d'accès au Pont de Noire Combe	129
12. Visages de l'Ain (n° 49).....	130
Compléments.....	131
Glossaire.....	131
Abréviations des lieux de dépôt dans les planches de cet ouvrage	131
Sources d'archives.....	132
Bibliographie.....	132
Erratas et compléments	132
Contacts (mails).....	132
Site PHC (Patrimoine et Histoire de Champfromier) et Association PHC	132
Sommaire	133
Notes personnelles.....	136

Notes personnelles

Mise en page et publication par Patrimoine et Histoire de Champfromier (PHC),
1315, route du Bordaz, 01410 Champfromier
Imprimerie Villière - 74160 Beaumont (novembre 2017)
ISBN 978-2-9550661-3-3 – EAN 9782955066133
Dépôt légal : novembre 2017

Ghislain Lancel

5 - Le Chemin des Espagnols dans l'Ain, depuis 1567



Par le traité de Lyon, en 1601, la France annexait les territoires savoyards au nord du Rhône. L'Espagne, alliée de la Savoie, perdait pour ses troupes les routes vers ses possessions, souvent insurgées, des Flandres ; mais Henri IV accorda un étroit corridor militaire, par les contreforts du Jura, qui resta terre savoyarde et où passa désormais "Le Chemin des Espagnols".

Au moins 20.000 soldats, souvent mercenaires, y passèrent, ravageant le pays lors d'étapes dépourvues de presque tout, tandis que les troupes françaises dévastaient les abords des ponts et passages sous prétexte de surveillance des mouvements militaires.

Treize rapports de 1613, des documents d'archives de France, de Turin et d'Espagne, inédits à ce jour, en rendent compte, année par année : listes de troupes, aménagement de l'itinéraire, intendance souvent déficiente, pillages, incendies, récoltes détruites. De nombreuses cartes d'époque, inédites elles-aussi, illustrent le "Chemin" et en rétablissent le réel tracé.

Parallèlement, la France multiplia les pressions sur la Savoie et les vexations frontalières : doubles foires, embargo douanier, voire impositions indûment perçues. Enfin, par le traité de Turin, en 1760, la France annexa le mince corridor...

25,00 €

